



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 101 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 18 mai 2005
Partie A

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 mai 2005

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par le député de Timmins—Baie James.

[Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

LE DÉFI DE L'AFFICHE DE LA FÊTE DU CANADA

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, chaque année, le ministère du Patrimoine canadien invite les élèves canadiens de toutes les régions du pays à soumettre leur oeuvre d'art dans le cadre du Défi de l'affiche de la fête du Canada. Les élèves ont été mis au défi de réaliser un dessin et de formuler un énoncé qui célébraient leur fierté d'être canadiens sous le thème « Le Canada d'Est en Ouest ».

J'aimerais féliciter Anthony Yu, un élève de 13 ans de l'école secondaire intermédiaire Queen Charlotte de Charlottetown, d'avoir remporté le concours à l'Île-du-Prince-Édouard. Le dessin gagnant d'Anthony représente l'esprit de l'identité canadienne rayonnant de l'Est vers l'Ouest et vers le Nord. Il se joindra aux gagnants du concours de toutes les régions du pays pour célébrer la fête du Canada à Ottawa.

Je souhaite également féliciter Moonkyoung Cho, Carley McQuaid et Nicole Arsenault, les autres finalistes de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces élèves, et leurs pairs d'un bout à l'autre du Canada qui ont participé au défi de l'affiche, incarnent la fierté d'être canadien.

* * *

GANANOQUE SE SOUVIENT

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Monsieur le Président, cette année, nous célébrons le 60^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et, dans le monde entier, les gens se souviennent. C'est également l'Année de l'ancien combattant au Canada.

Je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à deux personnes qui ont travaillé avec diligence pendant de nombreux mois

pour rédiger un livre à la mémoire des résidents de la petite ville où j'habite qui ont donné leur vie au service de leur pays. Plus tôt ce printemps, à la section 92 de la Légion royale canadienne à Gananoque, Bill Beswetherick et Geraldine Chase ont présenté leur nouvel ouvrage intitulé *Gananoque Remembers*.

Grâce à leurs efforts, nous n'oublierons jamais.

* * *

CRAIG MANUFACTURING

M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.): Monsieur le Président, le samedi 7 mai, l'usine de Craig Manufacturing, l'une des plus vieilles entreprises de Hartland, au Nouveau-Brunswick, et son principal employeur, a été rasée par le feu. L'usine, qui fabriquait des attelages pour équipement lourd, employait environ 90 personnes dans ma circonscription.

La mise à pied d'un si grand nombre de personnes aurait pu avoir des répercussions économiques importantes sur l'ensemble de la circonscription, mais heureusement, John Craig, Betty Lou et leur équipe ont immédiatement commencé à planifier pour que les activités reprennent. Un bureau temporaire a été ouvert moins de 48 heures après l'incendie pour que l'entreprise continue de servir ses clients, pour que le personnel de bureau se remette au travail et pour que la reconstruction s'organise.

Je félicite tous les gens de Craig Manufacturing pour être demeurés optimistes, le regard tourné vers l'avenir, en dépit de ce désastre. Mais ce sont les pompiers volontaires du comté de Carleton qui méritent encore davantage de félicitations pour leur bravoure et leur abnégation. Ils ont travaillé main dans la main, au péril de leur vie, pour prévenir ce qui aurait pu être une tragédie énorme. Plusieurs pâtés de maisons du centre-ville de Hartland risquaient d'être soufflés par l'explosion d'énormes réservoirs de propane, d'argon et d'oxygène. Grâce à la compétence et au courage des pompiers volontaires, cette catastrophe a pu être évitée.

Je remercie les pompiers volontaires pour leurs services indispensables et je souhaite la meilleure des chances à tous les gens de Craig Manufacturing.

* * *

• (1405)

[Français]

L'USINE TEMBEC

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, depuis de nombreuses années, le Bloc québécois demande au gouvernement de mettre en oeuvre un plan efficace afin de soutenir l'industrie forestière et ses dérivés au Québec.

Article 31 du Règlement

L'inaction et l'incompétence de ce gouvernement ont frappé de plein fouet 403 travailleurs. Tembec a annoncé la fermeture de trois de ses usines au Québec. L'usine Tembec Saint-Raymond cessera ses activités le 28 mai prochain; 165 de mes concitoyens se retrouveront sans emploi.

Pourtant, Tembec et les travailleurs ont tout tenté afin de s'assurer de la rentabilité et de la survie de leur usine en réalisant avec fierté un produit à haute valeur ajoutée. Ce travail, c'est le gagne-pain de ces nombreuses familles.

L'échec du gouvernement dans le commerce international et l'industrie forestière mine la compétitivité de nos entreprises. Pour ajouter à ce malheur, le gouvernement libéral accumule des surplus exorbitants dans la caisse d'assurance-emploi, y puise à pleines mains et refuse toujours de corriger les iniquités de ce régime.

Voilà qui en dit long sur ce gouvernement libéral qui est davantage préoccupé à se maintenir artificiellement au pouvoir qu'à se soucier de la précarité économique des travailleurs qui perdent leur emploi.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENNES COMBATTANTES

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui devant la Chambre pour honorer les anciennes combattantes canadiennes en cette Année de l'ancien combattant.

Les femmes ont joué un rôle majeur dans l'histoire militaire de notre pays. Les infirmières furent les premières femmes à être enrôlées dans les Forces canadiennes. Au cours de la Première Guerre mondiale, plus de 3 100 infirmières militaires ont fait partie du corps médical.

[Français]

Le rôle des femmes s'est amplifié depuis la Seconde Guerre mondiale. Environ 50 000 femmes ont servi notre pays à titre de membres des forces militaires, de volontaires à l'appui des forces armées et sur le front intérieur.

[Traduction]

Cet après-midi à 16 heures, la ministre des Anciens combattants sera l'hôte, au Centre national des arts, d'une célébration en l'honneur des Canadiennes qui ont combattu dans les forces armées du Canada. J'invite mes collègues de la Chambre à se joindre à moi pour honorer ces femmes et pour saluer leurs réalisations.

* * *

LA TECHNOLOGIE DENTAIRE

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage à l'Association of Dental Technologists. J'ai le plaisir d'accueillir aujourd'hui à la Chambre le président de l'association, M. Stephen DeLuca, ainsi que M. Al McOrmond d'Oshawa.

L'Association of Dental Technologists, ou ADT, est une organisation qui passe souvent inaperçue mais qui joue un rôle essentiel au Canada. Elle fait avancer la profession dentaire au moyen d'activités de formation et de communication et contribue à la recherche de l'excellence en matière de services de technologie dentaire.

Le Canada est un chef de file mondial dans le domaine de la technologie dentaire en grande partie grâce au travail de cette association. Ses membres travaillent sans relâche pour améliorer les

normes de la profession à l'échelle nationale, pour assurer la santé du public et pour continuer à parfaire leurs connaissances professionnelles. L'association participe à l'établissement et au maintien des compétences de laboratoire de haut niveau qui, au Canada, sont de plus en plus exigées des techniciens dentaires.

L'ADT s'emploie à maintenir le Canada à l'avant-plan de la profession. C'est pour moi un honneur d'accueillir aujourd'hui à la Chambre des membres de cette association.

* * *

LE NIAGARA FOLK ARTS FESTIVAL

L'hon. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je suis fier de prendre la parole pour féliciter M. Stephen Ruf, fondateur du Niagara Folk Arts Festival.

Il s'agit du plus vieux festival culturel de la province d'Ontario. La 36^e édition annuelle a débuté le samedi 14 mai.

Les années de jeunesse de Stephen Ruf ont certainement modelé l'homme qu'il est aujourd'hui. Il vivait à l'orphelinat de Fribourg pendant la Seconde Guerre mondiale et il a vu de ses yeux l'horreur de la discrimination raciale et culturelle. Après avoir immigré au Canada et s'être installé dans la région du Niagara, il a cherché à favoriser et à mettre en valeur le multiculturalisme. Le Folk Arts Festival a vu le jour en mai 1969 et il se porte très bien aujourd'hui.

Ces deux prochaines semaines, les visiteurs peuvent prendre part à de nombreuses activités portes ouvertes et ainsi se familiariser avec les coutumes et les traditions des divers groupes ethniques de la région du Niagara.

La vision de Stephen Ruf du multiculturalisme mérite d'être saluée. Au nom des résidents de St. Catharines et des Canadiens, je le remercie de se consacrer depuis 36 ans à cet événement extraordinaire.

* * *

[Français]

**LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE
INDÉPENDANTE**

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante fête cette année son 35^e anniversaire. La mission de la fédération consiste à défendre les intérêts des petites et moyennes entreprises. Elle représente et défend les intérêts de plus de 24 000 PME québécoises.

Les prises de position de la fédération sont fondées sur l'opinion de ses membres, et cette opinion est recueillie par l'intermédiaire de sondages réguliers menés selon le principe: un membre, une voix.

La croissance de cette fédération a été spectaculaire, et les PME ont aussi connu une croissance extraordinaire. En plus de jouer un rôle de premier plan dans la création d'emplois et la croissance économique, les PME contribuent énormément au développement des collectivités partout au Québec.

Le Bloc québécois est fier de souligner le 35^e anniversaire de la création de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, et nous lui souhaitons tout le succès mérité.

• (1410)

[Traduction]

ETOBICOKE—LAKESHORE

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, je suis honorée de représenter les habitants d'Etobicoke—Lakeshore. Ils sont extrêmement fiers et chacun d'entre eux contribue à faire de notre collectivité un magnifique endroit où vivre.

Le week-end dernier, nous avons planté des fleurs dans le jardin de Farrah, une jeune fille qui a perdu la vie tragiquement, tuée par son père.

Nous avons observé le déplacement de la gare ferroviaire Mimico, une part importante de notre patrimoine.

Nous avons procédé au nettoyage d'une zone riveraine. Un grand nombre de personnes ont uni leurs efforts pour nettoyer le voisinage.

En compagnie de membres de la collectivité, j'ai participé au sixième marchathon annuel Lori's Room. Cet événement vise à honorer la mémoire de Lorna-Lynn Martin, une jeune fille qui a lutté contre le cancer, dont elle est morte.

Les nombreuses activités qui ont lieu dans la région témoignent de l'esprit de la population d'Etobicoke—Lakeshore. Continuons à faire d'Etobicoke—Lakeshore, du pays et du reste du monde un milieu de vie merveilleux.

* * *

LES AGENTS DES DOUANES

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, le dimanche 1^{er} mai à 19 h, à 100 mètres à peine du poste frontalier canadien de Roosville, un homme a été assassiné.

Un shérif des États-Unis, qui se trouvait à la frontière canado-américaine, s'est occupé de la scène du crime. La GRC a été avisée, mais elle n'est arrivée sur les lieux qu'à 20 h 15. Les agents ont patrouillé les postes frontaliers du Canada et des États-Unis avec un chien, pendant qu'un seul inspecteur canadien surveillait la frontière.

À la suite du meurtre, la direction a voulu doubler l'effectif ce soir-là, mais aucun agent n'a voulu se présenter au travail. Pourquoi l'auraient-ils fait, étant donné qu'un homme venait d'être tué d'une balle dans la tête et que les agents des douanes du Canada n'ont pas droit au port d'armes pour assurer leur défense?

L'inspecteur de garde a dû travailler seul jusqu'à 7 h le lendemain matin.

Il y a quelques mois, au même poste frontalier, l'inspecteur des douanes Adam Angel a également trouvé la mort pendant qu'il travaillait seul.

Quand la ministre responsable de la Protection civile prendra-t-elle enfin des mesures pour protéger les inspecteurs des douanes qui doivent travailler seuls dans des endroits isolés et dans des conditions dangereuses?

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, hier, un incident qui a eu lieu pendant la séance du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires montre bien à quel point le prétendu engagement du Parti conservateur envers les langues officielles manque de sincérité.

Article 31 du Règlement

Hier, un député conservateur interrogeait un témoin en anglais. Le témoin a choisi de répondre en français. Le député conservateur lui a alors demandé: « Je sais que vous êtes parfaitement bilingue, monsieur. Pourquoi donc répondez-vous en français? » Le député conservateur a ensuite demandé au témoin: « Pour quelle raison répondez-vous en français à mes questions? »

[Français]

Lors de leur récent congrès, les conservateurs ont voté contre une résolution en faveur de l'épanouissement des populations francophone et anglophone en situation minoritaire au Canada. Ils ont passé leur temps à souligner le fait qu'au moins, ils sont pour le bilinguisme au Parlement du Canada et dans d'autres institutions fédérales, 40 ans après la mise en oeuvre de la politique du bilinguisme.

Même cet engagement est à présent remis en question. Voilà qui montre encore que les vieilles attitudes réformistes-alliancistes ont la vie dure.

* * *

[Traduction]

LES NÉO-DÉMOCRATES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, les néo-démocrates de la Colombie-Britannique, dirigés par Carole James, ont vraiment volé la vedette aux libéraux hier soir avec un succès remarquable. Avec une très grande crédibilité et un programme progressiste, Mme James s'est attaquée aux politiques mesquines des libéraux de la Colombie-Britannique et a obtenu la confiance des électeurs de la province.

On va assister à un grand changement à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique puisque dorénavant 33 ardents défenseurs néo-démocrates des valeurs progressives, du développement durable, de la justice et de l'équité y siègeront. Il est temps de mettre un terme aux coupes sombres inconsidérées et à la destruction de nos programmes sociaux dont sont victimes les femmes, les travailleurs, les pauvres et les Autochtones.

Le message très fort envoyé par les électeurs de la Colombie-Britannique au sujet de la réforme démocratique doit également être entendu. En tant que néo-démocrates fédéraux, nous allons redoubler d'efforts et continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette en oeuvre une véritable réforme électorale démocratique au Canada.

Au nom de notre chef et de tous nos députés, je veux remercier Carole, Joy McPhail et Jenny Kwan qui, pendant quatre années difficiles, se sont battues pour nous tous et ont défendu nos intérêts.

Je félicite Carole James et sa nouvelle équipe de leur triomphe. Elle a donné l'exemple et les cinq députés fédéraux néo-démocrates de la Colombie-Britannique sont prêts à en faire autant.

* * *

LA DÉPUTÉE DE NEWMARKET—AURORA

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, je peux voir de nombreux visages malheureux du côté des libéraux aujourd'hui, car ils comprennent qu'ils ont été victimes de l'exemple parfait d'un resquillage privilégié.

Je suis persuadée que de nombreux libéraux se sont sentis trahis par leur chef lorsqu'il a laissé la députée de Newmarket—Aurora entrer au Cabinet sans qu'elle ait effectué le travail laborieux accompli par tant de ses nouveaux collègues au fil des ans.

Questions orales

Le premier ministre sait-il vraiment dans quoi il s'embarque?

Durant sa campagne à la direction du parti, la députée a promis de limiter les mandats des premiers ministres. Espère-t-elle que le premier ministre va accepter son idée et démissionner?

En mars 2004, la députée de Newmarket—Aurora a déclaré que des gens de diverses régions du pays et de toutes les origines étaient réunis en ayant un objectif commun, soit de se débarrasser du vieux gouvernement libéral rendu au bout de son rouleau.

La députée de Newmarket—Aurora s'est qualifiée elle-même de premier ministre en robe de cocktail, mais qui était capable de mieux gérer l'économie.

Je me demande si ses nouveaux collègues comprennent ce que le premier ministre leur enlève pour le donner à leur nouvelle amie.

* * *

• (1415)

[Français]

LE MOIS DE L'OUÏE

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ): Monsieur le Président, une cause me tient à coeur: la défense des personnes sourdes et malentendantes, qui forment plus de 10 p. 100 de la population.

À ce propos, le Centre de recherche informatique de Montréal a réalisé une importante découverte en mettant au point une technologie de la reconnaissance de la parole pour le sous-titrage.

Malgré ces avancées, il reste beaucoup à faire, en particulier pour le sous-titrage en français, qui accuse un retard lamentable.

Il est anormal qu'en 2005, les personnes sourdes et malentendantes francophones n'aient pas accès à des émissions dans leur langue. C'est au gouvernement fédéral d'agir en obligeant tous les télédiffuseurs à sous-titrer à 100 p. 100 les émissions télévisuelles.

Compte tenu de l'inaction de la ministre du Patrimoine et de son gouvernement, je déposerai aujourd'hui un projet de loi visant à modifier la Loi sur la radiodiffusion de façon à obliger le sous-titrage.

En ce Mois de l'ouïe, j'invite chaque parlementaire à poser un geste concret pour que le silence ne soit plus un obstacle à l'épanouissement des personnes sourdes et malentendantes.

* * *

[Traduction]

LA FERME EXPÉRIMENTALE DE NAPPAN

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, le 29 mai, la fédération de l'agriculture du comté de Cumberland tiendra un rassemblement à la ferme expérimentale de Nappan. Cette ferme a été mise au service du monde agricole avant la naissance de la fédération canadienne, mais voilà que le ministère de l'Agriculture annonce sa fermeture.

Cette ferme expérimentale possède des sols et des terres qui sont propres aux Maritimes et n'ont d'équivalent dans aucun centre expérimental canadien. La ferme est étroitement liée au centre de contrôle du boeuf des Maritimes qui, lui, effectue des recherches indispensables sur les bovins. Ce centre a besoin de la ferme pour survivre.

À une époque où les agriculteurs sont durement touchés, la plupart du temps pour des raisons qui échappent à leur contrôle, il faut accroître la recherche et non pas la réduire.

J'ai demandé au ministre d'assister à ce rassemblement, de visiter la ferme expérimentale de Nappan ainsi que le centre de contrôle du boeuf, et de rencontrer les agriculteurs touchés.

Il ne faut en aucun cas sacrifier cette ferme si le ministre ne l'a même pas visitée.

* * *

LE BUDGET

M. Bill Matthews (Random—Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, lorsque les députés du Parti libéral se sont levés pour voter en faveur du budget, ceux du Parti conservateur sont restés assis et se sont abstenus de voter.

À présent, dans un renversement soudain, le Parti conservateur souhaite voter en faveur d'une partie du projet de loi d'exécution du budget et contre une autre partie.

Les députés conservateurs de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse ne sont pas sans savoir que, s'ils votent en faveur d'une partie du budget et contre une autre, ils provoqueront la chute du gouvernement et la perte de la totalité du budget.

Cela signifierait également la fin de l'Accord atlantique. Si cela se produit, j'espère que les députés conservateurs, en face, n'auront pas le culot de retourner dans leurs circonscriptions et d'y affirmer qu'ils ont voté en faveur de l'Accord atlantique.

Le premier ministre Williams a déclaré plus tôt cette semaine: « Un vote en faveur du budget est un vote en faveur de Terre-Neuve-et-Labrador. » Cela signifie la totalité du budget et non pas certaines parties seulement.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, on entend dire que le gouvernement libéral examine maintenant un plan prévoyant que les dons reçus des agences de publicité impliquées dans le scandale des commandites seront déposés dans un fonds en fiducie distinct.

On peut peut-être toujours espérer des miracles. Les libéraux résistent à cette idée depuis des semaines, mais une conversion de dernière heure est mieux que rien.

Le gouvernement peut-il s'engager aujourd'hui à déposer tout l'argent qu'il a reçu des agences de publicité dans un fonds en fiducie distinct?

Questions orales

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, notre parti a dit clairement dès le départ que, si des fonds ont été reçus de façon inappropriée, ils seront rendus aux contribuables canadiens. Toutefois, cela ne pourra pas se faire tant que nous ne connaissons pas tous les faits, tant qu'on n'aura pas fini d'analyser la situation et tant que le juge Gomery n'aura pas présenté son rapport.

Si le parti décide de prendre une mesure provisoire, cela montrera sa bonne volonté, mais cela ne rendra pas l'argent aux contribuables canadiens avant la présentation du rapport du juge Gomery.

• (1420)

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, c'est de la foutaise. Les libéraux n'ont qu'à regarder dans leurs dossiers.

Le mois dernier, ils ont perdu une motion exigeant qu'ils déposent l'argent dans un compte en fiducie distinct.

Cet argent sale a servi à financer trois campagnes électorales. Les Canadiens ont certainement le droit de savoir que ce ne sera pas le cas aux prochaines élections.

Les libéraux vont-ils faire ce qui s'impose et déposer l'argent dans un compte en fiducie?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le chef du parti fera, cet après-midi, une annonce qui montrera notre bonne volonté.

Par contre, le véritable transfert des fonds aux contribuables ne pourra pas se faire tant que nous ne connaissons pas tous les faits et que nous n'aurons pas le rapport du juge Gomery.

Dans le livre de Stevie Cameron intitulé *On the Take*, on trouve des allégations selon lesquelles le Parti conservateur se serait livré à une opération de taxage au Québec. Il devrait peut-être établir un genre de fonds en fiducie lui aussi ou les députés d'en face devraient peut-être assumer la responsabilité de leurs actes.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, il y a quand même de bonnes nouvelles. Il semblerait qu'Élections Canada est en train d'envoyer à tous les partis les subventions auxquelles ils ont droit, et le Parti libéral doit recevoir un peu plus de 2 millions de dollars.

Si toutes les histoires que nous entendons au sujet des difficultés financières des libéraux sont vraies, je peux comprendre qu'ils n'avaient pas l'argent auparavant, mais maintenant qu'ils ont le chèque, pourquoi ne pas faire ce qui s'impose et mettre cet argent dans un compte en fiducie afin de rétablir la confiance des Canadiens dans le système électoral?

Le Président: Si le député avait formulé sa question en parlant de rembourser l'argent au gouvernement, cela aurait peut-être été acceptable, mais c'est autre chose que de demander à un parti de faire quelque chose avec l'argent qu'il reçoit d'Élections Canada. Nous n'irons donc pas plus loin.

Le député d'Edmonton—Strathcona a la parole.

[Français]

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, ce gouvernement libéral a perdu un vote qui l'obligeait à créer un fonds en fiducie pour y mettre l'argent sale des commandites. Jusqu'à ce jour, le gouvernement n'a rien fait. Élections Canada s'apprête maintenant à rembourser 2 millions de dollars au gouvernement.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire s'il va mettre cet argent dans un compte en fiducie ou s'il va faire une quatrième campagne électorale avec de l'argent sale?

Le Président: J'ai la même réserve concernant cette question que celle que j'avais concernant la précédente. Il faut poser la question en d'autres termes. Il a déjà été souvent demandé, en cette Chambre, que le Parti libéral rembourse le gouvernement. J'espère que l'honorable député pourra poser sa deuxième question de façon acceptable.

[Traduction]

M. Rahim Jaffer: Monsieur le Président, j'avais bel et bien demandé si l'argent serait remboursé par le gouvernement. Les libéraux ont enfreint toutes les règles pour s'enrichir. Ils se sont servis du Programme de commandites pour blanchir des milliers, voire des millions de dollars. Ils ont réécrit les lois sur le financement des élections pour obtenir des millions de dollars en subventions des contribuables.

Le seul moyen d'assurer aux Canadiens que les libéraux ne financeront pas la prochaine campagne électorale avec de l'argent sale est de déposer la subvention d'Élections Canada dans un compte en fiducie. Peut-être ont-ils l'intention de se servir de cet argent sale pour financer encore une autre campagne.

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre et le parti ont toujours dit clairement que, si des fonds ont été reçus de façon inappropriée, ils seront rendus aux contribuables canadiens. C'est ce que nous ferons lorsque tous les faits seront connus.

Une mesure provisoire pour montrer notre bonne volonté est certes un pas dans la bonne direction, mais le transfert de l'argent ne pourra pas se faire tant que nous n'aurons pas les résultats du processus de vérification du juge Gomery. Ce dernier travaille avec les vérificateurs du parti à cet égard.

Nous offrons notre entière collaboration parce que nous voulons nous assurer que justice sera faite au nom des contribuables et de l'ensemble des Canadiens.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, la nouvelle ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences prétend être une femme de principes. Or, le 13 avril dernier, elle a voté en faveur de la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi, une mesure proposée par le Bloc québécois pour éviter que le gouvernement continue à détourner les fonds de la caisse au détriment des chômeurs.

Le gouvernement respectera-t-il les principes de sa nouvelle ministre en créant, dès maintenant, une caisse autonome d'assurance-emploi, ce qui permettrait de mettre l'argent des chômeurs à l'abri?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a apporté d'importants changements à l'assurance-emploi, y compris en ce qui concerne l'autonomie de la commission. Je crois qu'on a déposé hier à la Chambre un rapport traitant de ces questions.

Questions orales

● (1425)

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'était justement la question. Hier, le gouvernement a rejeté toutes les recommandations du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, recommandations en faveur desquelles avaient voté les députés libéraux.

Je pose donc à nouveau ma question. La nouvelle ministre, cette femme de principes, a voté ici en cette Chambre en faveur de la création d'une caisse autonome d'assurance-emploi pour s'assurer que le gouvernement ne détournera pas les fonds comme il l'a fait à hauteur de 47 milliards de dollars. Je demande maintenant si l'on respectera les principes de la nouvelle ministre en créant la caisse autonome, oui ou non. La question est simple, tout comme la réponse.

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, des mesures ont été prises pour rendre la caisse plus autonome. De plus, dans le dernier budget, 300 millions de dollars supplémentaires ont été affectés à l'assurance-emploi. Les prestations sont maintenant calculées en fonction des 14 meilleures semaines. Il est beaucoup plus facile pour les travailleurs qui reçoivent des prestations de travailler sans perdre leurs prestations. Nous avons prolongé la durée des prestations dans les régions où le taux de chômage dépasse 10 p. 100.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, 300 millions de dollars, c'est une pinotte quand on a fait 47 milliards de dollars en dommages.

Il y a trois mois, le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées faisait 28 recommandations afin de bonifier substantiellement le programme d'assurance-emploi. Selon l'avis même des groupes de défense des chômeurs, l'actuel budget ne contient rien de significatif pour les chômeurs. Et le gouvernement a signifié une fin de non-recevoir au rapport du comité.

Maintenant que le premier ministre s'est offert une nouvelle ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, peut-il nous assurer qu'il lui donnera les coudées franches pour qu'elle corrige la situation?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, la ministre est très reconnaissante au sous-comité de ses recommandations. Elle est très reconnaissante au groupe de travail libéral du premier ministre qui a formulé des recommandations semblables.

Comme je l'ai mentionné, le ministère a déposé un rapport sur cette question. Tous les députés peuvent maintenant le consulter.

[Français]

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, lors des négociations avec le NPD, une fois de plus, le premier ministre n'a rien voulu savoir d'une amélioration à l'assurance-emploi.

Le premier ministre peut-il nous dire si sa recrue aux ressources humaines a négocié seulement ses propres conditions d'embauche ou si elle en a profité également pour négocier les besoins des chômeurs avec lesquels elle se dit d'accord?

[Traduction]

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre aux questions sur l'assurance-emploi, qui est un dossier qui intéresse le gouvernement au plus haut point. Les autres questions doivent être traitées ailleurs.

Je répète que le gouvernement a amélioré l'assurance-emploi. Dans le rapport présenté hier, le gouvernement a même apporté d'autres améliorations. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons fait et nous continuerons d'améliorer l'assurance-emploi pour tous les Canadiens.

* * *

L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE MAHER ARAR

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans puisque, dans le cas de l'affaire Maher Arar, il n'y a pas de ministre de la Justice. La députée de Halifax témoigne aujourd'hui dans le cadre de cette enquête et nous partageons ses préoccupations.

Le ministre pourrait-il nous expliquer comment les intérêts de la justice peuvent être bien servis quand les gens qui exigent la tenue d'une enquête publique doivent s'en remettre à la vice-première ministre, qui est elle-même responsable des organismes qui ont violé les droits de Maher Arar?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement tient résolument à la tenue d'une enquête publique, tout en cherchant à établir un équilibre entre la sécurité nationale ou les relations internationales et la sécurité des enquêtes policières.

Il s'agit là d'une enquête très importante. Je ne ferai pas de commentaire sur les témoignages qui ont été présentés, et je considère qu'il est important que nous laissons la commission faire son travail.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Excusez-moi, monsieur le Président, mais je crois que les Canadiens qui nous regardent ont un peu de mal à suivre. La vice-première ministre est responsable du SCRS et de la GRC. Le ministre de la Justice est responsable de voir à ce que les droits des Canadiens soient respectés, mais il a décidé de ne pas se prononcer dans le cas de Maher Arar. Il a transmis ses responsabilités à cet égard au ministre des Pêches, qui abdique lui aussi toute responsabilité et renvoie la balle à la vice-première ministre — qui, en passant, est celle qui a rédigé la loi qui viole les droits et les libertés civiles et qui est responsable des organismes en cause.

Quel est ce gouvernement qui n'a pas de ministre de la Justice pour Maher Arar?

Questions orales

●(1430)

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député sait très bien ce qui s'est passé et pourquoi j'ai été mandaté pour répondre aux questions portant sur cette affaire. Il sait également que nous avons la responsabilité de trouver un juste milieu dans cette affaire en tenant compte de la transparence, de la nécessité de tenir une enquête complète et approfondie et de l'importance de protéger le Canada au chapitre de la sécurité nationale et des relations internationales et de la sécurité du travail policier.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement persiste à dire qu'il faut attendre le dépôt du rapport Gomery avant que les gens puissent se faire une opinion au sujet des agissements répréhensibles liés aux commandites. Le paragraphe k du mandat du juge Gomery l'empêche de désigner des responsables.

Hier, des fonctionnaires ont admis qu'ils n'attendaient pas le rapport Gomery pour procéder à des réformes du système. Pourquoi, dans ce cas, les Canadiens devraient-ils attendre pour porter un jugement politique sur le gouvernement?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, cette façon de tourner en rond qu'ont ceux d'en face est presque risible. Je sais que je ne suis pas autorisé à dire que la question était stupide, car vous m'avez déjà réprimandé pour l'avoir fait; elle était obtuse.

Si nous n'agissions pas, les Canadiens auraient toutes les raisons de nous en vouloir. Nous faisons ce qu'il faut et modifions nos processus pour les rendre plus ouverts, plus concurrentiels, plus transparents et davantage fondés sur la responsabilité, afin que les contribuables canadiens en aient plus pour leur argent.

La députée est dans les patates si elle croit agir de façon judicieuse en posant une question semblable.

Le Président: J'encourage les députés à bien choisir leurs mots. La députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens voudraient aussi apporter des changements au gouvernement, et la possibilité doit leur en être donnée.

Le premier ministre a dit aux Canadiens, à la télévision d'État, que seul le juge Gomery pourrait dire qui est responsable du scandale des commandites organisé, alors qu'il savait pertinemment que le paragraphe k empêche expressément le juge Gomery de désigner nommément des personnes.

Les témoignages recueillis chaque jour ne laissent aucun doute: c'est bien le Parti libéral qui a terni l'honneur du pays. Le rapport Gomery sera ni plus ni moins qu'un résumé de faits que nous connaissons déjà.

N'est-il pas vrai que le gouvernement trouve des prétextes pour repousser le jour du jugement?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ces députés s'en prennent au mandat du juge Gomery pour tenter, une fois de plus, de discréditer le travail qu'il fait. Ils sont bien conscients que le rapport qu'il présentera aux Canadiens leur livrera une analyse pondérée de tous les faits, ce qui est précisément aux antipodes des allégations que ceux d'en face présentent chaque jour à nos

concitoyens, à la Chambre. Les députés d'en face amplifient et exagèrent les témoignages pour mieux servir leurs visées partisans.

Les Canadiens veulent toute la vérité et ils font confiance au juge Gomery à ce sujet. Son mandat lui permettra justement de faire toute la lumière.

* * *

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, un libéral haut placé qui a témoigné sous serment devant la commission Gomery a affirmé que beaucoup de nominations à la magistrature du Canada reposent sur des facteurs politiques et que le mérite revêt une importance secondaire. Tant que le gouvernement libéral a la haute main sur le processus, les antécédents politiques d'un candidat constituent le facteur prépondérant.

Le ministre de la Justice a refusé obstinément de faire examiner la question par un organisme indépendant, alors qu'il sait que le juge Gomery n'a aucun pouvoir en la matière. Que craint-il des résultats d'un tel examen?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, cet organisme n'est pas entre les mains des libéraux. Il s'agit d'un organisme indépendant, le même que le député a présidé. Cet organisme était acceptable pour le député lorsqu'il était procureur général du Manitoba et il est acceptable pour le gouvernement du Canada.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Justice comprend parfaitement la distinction qui existe entre un organisme indépendant et celui qui est chargé des nominations à la magistrature fédérale. Les dénégations du ministre ne suffisent pas. Il faut constituer une commission d'enquête indépendante pour dissiper les doutes. Ce n'est pas un hasard si ce sont surtout de fidèles partisans du Parti libéral, dont l'ancien chef de cabinet du ministre, qui sont nommés à la magistrature.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de mettre sur pied un processus public transparent, qui limitera le nombre de nominations politiques?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député a mentionné précédemment le juge Gomery et le travail qu'il accomplit. Il importe de se rendre compte que, récemment, des électeurs du député ont reçu un bulletin parlementaire envoyé par le député. Dans ce bulletin, il dit:

...nous, du Parti conservateur, estimons que nous devons entendre d'autres témoignages. Nous sommes également d'avis que la population canadienne a le droit de pouvoir entendre, comprendre et évaluer ces témoignages. Évidemment, cela prendra du temps. Notre parti ne s'intéresse pas aux calculs électoraux du Bloc québécois, pas plus qu'il ne souhaite faire obstacle, comme le Bloc, à la présentation d'autres témoignages. [...] Nous ne permettrons pas que le programme dangereux et limité des séparatistes dictent celui de tout le pays.

C'est ce qu'il a dit...

●(1435)

Le Président: Le député de Saint-Hyacinthe-Bagot a la parole.

Questions orales

[Français]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le projet de loi de mise en oeuvre du budget est inacceptable pour le Québec. Il ne contient aucune mesure visant à éliminer le déséquilibre fiscal. Pourtant, Jean Charest et Benoît Pelletier s'attendent à un meilleur financement de l'éducation postsecondaire par le gouvernement fédéral, ce qui constituerait, selon eux, un début de solution au déséquilibre fiscal.

Comment le gouvernement peut-il expliquer que son budget ne contienne aucune solution concernant le déséquilibre fiscal, alors qu'il en a pourtant reconnu l'existence dans le discours du Trône?

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le déséquilibre fiscal n'existe pas. Je rappelle au député qu'on disait, il y a 25 ans, que tout l'argent était dans les provinces et que c'était le gouvernement fédéral qui avait tous les besoins. Maintenant, on dit que tous les besoins sont dans les provinces et que c'est le gouvernement fédéral qui possède tout l'argent. Il y a 25 ans, on a découvert qu'il n'y avait aucun déséquilibre structurel. Les provinces jouissent du même accès aux ressources et aux sources de financement que le gouvernement fédéral.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, la part du financement fédéral dans l'éducation postsecondaire est de 11,5 p. 100. Elle a déjà été de 50 p. 100.

Est-ce que le gouvernement réalise que s'il veut vraiment donner suite à ses engagements contenus dans le discours du Trône et apporter une solution réelle au problème du déséquilibre fiscal, il doit augmenter les transferts en éducation postsecondaire?

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il y a une solution très simple à la question du député. Il s'agit simplement, jeudi soir, d'appuyer les projets de loi C-43 et C-48.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre était tout fier d'annoncer que le Québec recevrait sans condition l'argent destiné aux garderies.

Comment le premier ministre peut-il expliquer qu'un an après son engagement, il n'y a toujours pas d'entente avec le Québec?

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises à la Chambre, nous poursuivons les négociations et les discussions avec la province de Québec. Nous avons bon espoir que ces pourparlers aboutiront à une entente.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir qu'un transfert sans condition serait très facile à négocier.

Comment, dans ce contexte, le premier ministre a-t-il pu signer des ententes avec cinq provinces, et nous dire que les négociations avec le Québec se poursuivent alors qu'il s'agit d'une simple formalité? Qu'il nous le dise!

[Traduction]

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, pour résumer, la première mesure qui doit être prise pour que les sommes prévues dans les ententes soient transférées aux provinces, c'est d'adopter le budget jeudi soir.

* * *

POSTES CANADA

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement ne semble pas s'intéresser à résoudre l'affaire des documents manquants d'André Ouellet. En mars de cette année, le ministre responsable de Postes Canada a déclaré à la Chambre qu'il n'avait toujours pas les fameux reçus. Pourtant, hier, devant le Comité des opérations gouvernementales, M. Ouellet a témoigné sous serment qu'il avait transmis les reçus au ministre en décembre de l'année dernière.

Le ministre va-t-il maintenant reconnaître que son ministère a les reçus en main depuis décembre 2004?

[Français]

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, hier, en comité parlementaire, le député a remis en question le droit d'un témoin de lui répondre en français. Donc, j'espère qu'aujourd'hui, il aura la gentillesse de me permettre de lui répondre en français.

Ma réponse est que ce qu'il vient de dire n'est pas vrai. Il n'y a eu aucune intervention politique dans le passé et il n'y en aura pas dans l'avenir.

• (1440)

[Traduction]

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, le ministre est tout aussi évasif aujourd'hui que l'était hier M. Ouellet.

Les libéraux ne cherchent pas à tirer cette question au clair. Pour tous les autres Canadiens cependant, les règles de l'impôt sont claires: sans reçu, l'avantage est imposable. M. Ouellet prétend avoir perdu des reçus d'une valeur de presque 200 000 \$. Autant dire à la maîtresse que le chien a mangé ses devoirs.

Au Canada, les règles qui s'appliquent à tous devraient s'appliquer également aux gros bonnets libéraux. Sinon, l'excuse d'avoir perdu les reçus est-elle maintenant acceptable pour les percepteurs d'impôt de Revenu Canada?

[Français]

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, la vérification continue.

Non seulement ce député a insulté les Canadiens français avec ses remarques sur le bilinguisme, mais, en même temps, il remet en question le professionnalisme de plus de 30 000 fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada. Il devrait donc s'excuser auprès des Canadiens français et de ces fonctionnaires.

Questions orales

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, la vice-première ministre est toujours empêtrée dans le dossier des pensionnats. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a consacré 625 millions de dollars à ce programme de règlement qui est un fiasco, et moins de 2 p. 100 des dossiers sont réglés.

Il semblerait maintenant que le gouvernement négocie un accord de 3 à 4 milliards de dollars avec l'APN sur les demandes de 80 000 personnes qui n'ont pas intenté de poursuites contre le gouvernement, mais il ne tient aucun compte des recours collectifs de 15 000 personnes qui en ont intenté.

La vice-première ministre pourrait-elle dire à la Chambre où elle en est et ce que devient le mode alternatif de règlement...

Le Président: La vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le processus de règlement alternatif se poursuit normalement. Nous collaborons avec les demandeurs, leurs avocats, l'APN et les autres parties intéressées.

Il s'agit d'une question très difficile, et elle concerne un drame horrible qui a touché un nombre important de Canadiens autochtones. J'estime que le député agit de bonne foi, mais je lui demande de patienter et de comprendre que nous travaillons avec tous les principaux intéressés afin d'arriver à une solution juste et transparente pour...

Le Président: Le député de Calgary-Centre-Nord a la parole.

[Français]

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, c'est épouvantable. Le règlement proposé avec l'APN devrait coûter au-delà de 3 milliards de dollars. Ni le projet de budget de février 2005 ni le feu d'artifice budgétaire des libéraux et du NPD ne prévoient de fonds pour ce règlement.

Le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre d'où proviendra cet argent? S'agit-il d'un budget fait sur un coin de table?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Malheureusement, monsieur le Président, la question ne me semble pas de la plus grande clarté, mais si le député veut parler de nos négociations avec l'APN, les demandeurs, leurs avocats, les Églises et d'autres parties intéressées, je dois dire que les entretiens se poursuivent.

Nous avons un objectif commun, qui est de régler le plus vite possible le plus grand nombre de dossiers possible. Voilà ce que nous faisons. C'est la raison d'être du mode de règlement alternatif et de nos entretiens avec tous les intéressés.

* * *

LE BUDGET

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.): Monsieur le Président, les députés conservateurs de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse se sont retenus à deux mains pour ne pas se lever avec les libéraux pour appuyer le budget et l'Accord atlantique. Les conservateurs veulent maintenant voter en faveur d'un projet de loi d'exécution du budget, mais voter contre l'autre.

Le ministre pourrait-il expliquer ce qui adviendra de l'Accord atlantique si l'opposition défait la deuxième partie du projet de loi d'exécution du budget?

● (1445)

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme le député l'a souligné, les conservateurs disent maintenant qu'ils appuieront le budget et le gouvernement puis, dix minutes plus tard, qu'ils se prononceront en faveur d'une motion de défiance et feront tomber le gouvernement.

Il y aura deux votes de confiance demain. Il importe peu lequel est négatif, si un projet de loi budgétaire est rejeté, le gouvernement tombe et l'Accord atlantique tombe. Ils feront aussi tomber le nouveau pacte pour les villes. Ils feront tomber le programme de garderies. Il feront tomber le financement prévu pour l'environnement. Ils feront tomber le financement de l'enseignement postsecondaire. Ils feront tomber le logement abordable.

Les conservateurs doivent jouer franc jeu devant les Canadiens. Ils devront assumer la responsabilité de leur décision de voter contre le budget. Les Canadiens ne seront pas dupes.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, les nouvelles dispositions néo-démocrates du budget améliorent certainement la vie des gens et notre environnement. Elles ont reçu un accueil favorable de la part de Canadiens de toutes les régions.

Nous nous attendons à ce que le gouvernement présente bientôt des mesures mettant en oeuvre ces nouvelles dispositions importantes du budget. J'aimerais que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances fasse connaître aux Canadiens les progrès que fait le gouvernement dans la mise en oeuvre de ces mesures et je me demande s'il pourrait nous expliquer où nous en sommes avec ces importantes dispositions budgétaires.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la députée fait allusion aux votes de jeudi soir, qui seront des votes à l'étape de la deuxième lecture. Après ces votes, les projets de loi budgétaires, s'ils sont adoptés, seront renvoyés à un comité où, j'en suis convaincu, ils seront étudiés.

Une voix: Est-ce bien la procédure?

L'hon. Tony Valeri: Monsieur le Président, il semble qu'il me faut expliquer la procédure à mes vis-à-vis car on dirait qu'il règne une certaine confusion. Des députés croient que s'ils votent en faveur d'un projet de loi et contre l'autre ils ne feront pas tomber le gouvernement. Ils se trompent.

Je leur dis d'appuyer le budget, d'appuyer l'Accord atlantique, d'appuyer l'augmentation des fonds pour les droits de scolarité, d'appuyer l'augmentation de l'aide étrangère, d'appuyer le nouveau pacte pour les villes et les collectivités et de faire ainsi ce qui est bon pour le Canada.

*Questions orales***L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION NAVALE**

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, la question que j'adresse au ministre de l'Industrie est très simple. Le ministre a sur son bureau depuis des années une politique en matière de construction navale élaborée par l'industrie et les ouvriers des chantiers maritimes d'un bout à l'autre du Canada. De Victoria à Marystown, en passant par Halifax, Lévis et Port Weller, nous avons les capacités, l'industrie et les ouvriers nécessaires pour construire les navires dont le Canada a un besoin criant.

Nous ne pouvons nous empêcher de constater que le gouvernement fédéral prend des mesures afin d'aider le secteur de l'automobile, mesures que nous appuyons, d'ailleurs, et qu'il est disposé à venir en aide au secteur de l'aérospatiale, geste que nous appuyons aussi. Nous appuierions aussi le gouvernement s'il adoptait une nouvelle politique en matière de construction navale, de manière à ce que notre industrie et nos ouvriers puissent reprendre leurs activités.

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a une politique en matière de construction navale depuis 2001. J'ai d'ailleurs rencontré lundi des membres du secteur de la construction navale et du secteur maritime des quatre coins du pays.

Nous discutons des moyens de moderniser cette stratégie afin d'assurer que l'industrie canadienne de la construction navale est à la fine pointe de la technologie et concurrentielle, de manière à ce qu'elle puisse se tailler une place sur la scène mondiale et obtenir des marchés publics pour les bâtiments de la Garde côtière et d'autres bâtiments de défense.

* * *

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

M. David Chatters (Westlock—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, il est extrêmement important pour l'économie canadienne que nous ayons accès à nos ressources de gaz naturel du Nord. Esso, Shell et ConocoPhillips ont interrompu leurs travaux, dans le cadre du projet de 7 milliards de dollars d'aménagement d'un pipeline dans la vallée du Mackenzie, à cause des exigences déraisonnables des groupes autochtones et de la multiplication, par le gouvernement actuel, des tracasseries administratives.

Ce projet est en train de couler, et le gouvernement demeure passif. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas permis au projet de progresser?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes loin d'être passifs et nous travaillons avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le premier ministre Handley était dans la capitale la semaine dernière. Nous travaillons en fait sur les mécanismes de réglementation. Nous avons rencontré les producteurs. Vendredi, à Calgary, le premier ministre Handley a rencontré les promoteurs autochtones du projet.

Il s'agit d'un projet très complexe; je pense pouvoir dire que c'est un des mécanismes de réglementation parmi les plus complexes actuellement. L'objectif de tout le monde, c'est de veiller à ce que le gaz de la vallée du Mackenzie soit acheminé au Sud dans des délais opportuns. C'est ce que nous voulons tous...

Le Président: Le député de Westlock—St. Paul a la parole.

M. David Chatters (Westlock—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, le problème, c'est que le gaz n'est pas acheminé dans des délais opportuns.

Le gouvernement n'a pas été à la hauteur non plus dans le dossier du pipeline de l'Alaska. Nous avons une loi désuète qui date de 27 ans et qui menace maintenant de paralyser devant les tribunaux, pendant des années, tout le projet du pipeline de l'Alaska. Il y a deux ans, à la Chambre, j'ai signalé le problème au ministre, mais sans succès.

Enbridge menace maintenant d'intenter des poursuites en justice dans cette affaire, mais le ministre ne fait rien pour résoudre le problème. Pourquoi, le gouvernement n'a-t-il rien fait depuis 12 ans et ne fait-il rien actuellement pour faire avancer ce projet?

● (1450)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'imagine que le député est suffisamment renseigné sur le projet du pipeline de l'Alaska pour savoir qu'il s'agit d'un projet dirigé par le secteur privé. Les ressources appartiennent à l'État de l'Alaska. En fait, c'est aux producteurs qu'il revient d'entreprendre des discussions avec l'État de l'Alaska sur la façon dont le projet doit évoluer. Effectivement, il doit y avoir des infrastructures pour acheminer le gaz au sud du 49^e parallèle.

En réalité, le fait que le député laisse entendre que le gouvernement a été inactif ou que c'est lui le problème montre bien qu'il ne sait rien du projet du pipeline de l'Alaska, des propriétaires concernés ou de ceux qui le mettront en oeuvre.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, lorsque le présent gouvernement s'est vu demander dans cette enceinte s'il allait participer au projet du bas Churchill, le ministre de l'époque a dit:

[la question des changements climatiques] ne peut être invoquée pour tous les projets provinciaux mis sur pied dans n'importe quel domaine qui pourrait avoir des répercussions mineures sur le climat, et ce à des coûts très élevés devant être financés par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement est-il toujours du même avis concernant ce projet?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, dans notre plan très solide sur les changements climatiques qui, nous l'espérons, survivra au tourbillon actuel et recevra l'appui unanime de la Chambre par l'adoption du budget, nous offrons aux provinces un fonds de partenariat pour réduire les émissions de gaz à effet de serre selon des priorités conjointes.

Si, par exemple, le développement hydro-électrique constitue une priorité conjointe, nous allons y participer. Nous allons ainsi garantir l'approvisionnement en énergie du pays tout en atteignant l'objectif qui nous est fixé dans le Protocole de Kyoto. Tout dépend de ce que les provinces veulent réaliser avec nous.

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral récupère 90 p. 100 des redevances perçues par Terre-Neuve-et-Labrador grâce au projet de Voisey's Bay. Le gouvernement acceptera-t-il de renégocier son contrat avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador pour établir un régime plus équitable de partage des redevances?

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme les députés le savent, nous avons conclu un accord, l'Accord atlantique, qui traite déjà des redevances perçues par Terre-Neuve-et-Labrador.

Questions orales

[Français]

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, la compagnie forestière Tembec a annoncé qu'elle fermera quatre usines entraînant la perte de 459 emplois, dont 403 au Québec seulement. Le gouvernement est resté sourd à nos appels et refuse de créer un plan d'aide pour porter secours à l'industrie du bois d'oeuvre.

La fermeture de ces quatre usines n'est-elle pas malheureusement l'illustration et la preuve de la négligence du gouvernement qui, en refusant de donner suite à nos recommandations quant à la mise sur pied d'un plan de relance, a amené les conséquences négatives que l'on constate aujourd'hui?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, c'est en moyenne de 25 à 30 millions de dollars que nous injectons spécifiquement dans l'aide aux collectivités touchées par la question du bois d'oeuvre.

Nous avons convenu, avec le gouvernement du Québec, de participer à un comité de coordination pour atténuer les impacts de la loi provinciale 71.

Nous n'avons jamais reçu de demande de la part de Tembec de quelque façon que ce soit. On ne peut donc répondre à une demande qui n'existe pas.

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il se vanter de son budget, alors qu'il n'y a rien dans celui-ci pour les entreprises victimes de la crise du bois d'oeuvre, alors que la crise dure déjà depuis trois ans et que les pertes d'emplois ne cessent de s'additionner?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, si je me laisse aller, je vais commencer à pleurer devant l'intérêt soudain du Bloc québécois pour le développement économique, qui vote contre le budget, qui vote contre 309 millions de dollars d'augmentation pour le budget, qui vote contre le projet de loi C-9, et qui vote contre le renforcement économique du Québec.

C'est de la petite politique de bas étage, et cela n'a rien à voir avec le contenu.

* * *

● (1455)

[Traduction]

LE SOUDAN

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, ce n'est pas en prenant des mesures unilatérales qu'on va mettre fin à la crise au Darfour. La semaine dernière, sans avoir consulté les dirigeants de l'Union africaine, les dirigeants de l'OTAN ou même le chef du gouvernement soudanais, le premier ministre s'est précipité pour annoncer qu'il enverrait des troupes canadiennes au Darfour, sans l'appui de nos alliés, à l'insu du gouvernement soudanais et sans même qu'elles aient les moyens de se protéger.

L'aide aux habitants du Darfour est si cruciale que nous ne pouvons nous permettre de négliger ce genre de choses. Pourquoi n'a-t-il pas au moins averti les dirigeants de l'Union africaine qu'il se préparait à prendre des mesures unilatérales au Darfour?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est tout à fait faux. Nous avons mené les consultations qui s'imposent. Le premier ministre et moi-même avons consulté le gouvernement iranien, les Nations Unies, l'Union africaine et le gouvernement soudanais.

J'ai une fois de plus parlé au secrétaire général de l'OTAN il y a à peine deux jours. Compte tenu des milliers de gens qui se font tuer ou violer ou qui meurent de faim, le leadership inspirant dont fait preuve le gouvernement du Canada est fort apprécié.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, ce n'est pas un leadership inspirant, c'est un leadership inepte.

Les dirigeants de l'Égypte, de la Lybie, du Tchad, du Nigéria, du Soudan, du Gabon et de l'Érythrée ont fait une déclaration aujourd'hui-même. Ils rejettent toute ingérence étrangère dans la situation au Darfour. Aujourd'hui, à Bruxelles, Alpha Konare, le président de l'Union africaine, a dit que seules des troupes africaines seront déployées. L'ambassadrice du Soudan au Canada a dit que son pays n'accueillerait pas de troupes canadiennes au Darfour.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous avons toujours été très clairs à propos du fait que notre aide viendra s'ajouter aux actions de l'Union africaine. Nous appuierons ses initiatives. Telle a toujours été notre position.

Ce que nous savons, c'est que l'Union africaine a fait beaucoup de progrès au Darfour, mais il faut plus de troupes sur le terrain dans la région, plus que les 3 000 dont elle dispose actuellement. Elle a besoin de meilleurs moyens de communication. Le Canada peut l'aider. Elle a besoin de meilleurs véhicules. Le Canada, avec l'aide de l'OTAN, peut faire ce qui est nécessaire au Darfour.

* * *

LES AÎNÉS

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, j'accorde énormément d'importance à la santé et au bien-être des Canadiens du troisième âge et je crois que tous mes collègues de la Chambre partagent cet avis.

J'aimerais que le ministre d'État à la Famille et aux Aidants naturels nous parle brièvement des améliorations prévues pour les aînés dans le budget de 2005.

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, l'actuel gouvernement libéral croit dans la valeur et le bien-être des aînés. Les Canadiens du troisième âge ont contribué à bâtir la nation que nous connaissons aujourd'hui. Le budget prévoit l'injection de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans, pour faire en sorte que les aînés soient traités avec le respect et la dignité qu'ils méritent.

Nous demandons aux députés d'en face d'appuyer cette cause et de voter en faveur du budget parce que les Canadiens du troisième âge y croient. Nous leur demandons d'y croire également.

*Questions orales***LE COMITÉ PERMANENT DES OPÉRATIONS
GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES**

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics dit souvent qu'il est ouvert et prêt à rendre des comptes, mais son comportement montre le contraire. Nous ne pouvons tout simplement pas lui faire confiance. En fait, il refuse de comparaître devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires pour rendre des comptes sur les prévisions de dépenses de son ministère pour 2005-2006.

Le président du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires va-t-il dire la vérité à la Chambre et aux Canadiens au sujet de la façon méprisante dont le ministre traite ce comité?

Le Président: Le député sait que les questions aux présidents de comité sont permises, mais qu'elles doivent porter sur l'ordre du jour du comité et non sur des témoignages donnés au comité.

Une voix: Il est question de l'ordre du jour.

Le Président: Cela ne semble pas être le cas. Le député a demandé des observations au sujet du témoignage du ministre et ce n'est pas là l'ordre du jour du comité. Je suis désolé, mais il y a des limites.

Le député de Cambridge a la parole.

* * *

• (1500)

LA SANTÉ

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, ma première question dans cette enceinte concernait le processus de reconnaissance professionnelle des médecins formés à l'étranger. Or, on a dépensé 44 milliards de dollars depuis ce temps et il n'y a aucun changement.

Le dernier budget — le premier, devrais-je dire — ne prévoit que 50 \$ par Ontarien, et cela ne permettra pas de résoudre ce problème. Des médecins conduisent des taxis pendant que les listes d'attente s'allongent.

Le ministre pourrait-il être sérieux et mettre en place un plan pour aider, non pas en 2008 ou en 2012, mais maintenant, le million d'Ontariens qui n'ont pas de médecin?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, dans le dernier Accord sur la santé, on a versé 41 milliards de dollars aux provinces à cette fin et pour d'autres objectifs en santé. On affecte 250 millions de dollars par année à la formation au titre de cet accord.

Nous venons de débloquer 75 millions de dollars sur cinq ans pour créer des postes de médecins résidents dans tout le pays. Cet argent va aller aux provinces. On va ainsi créer de nouveaux postes de résidents pour les médecins formés à l'étranger.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, les usines de textiles qui restent continuent de fermer à Huntingdon et ailleurs au Québec, preuve manifeste que le plan de sauvetage improvisé du gouvernement dans sa forme actuelle ne permet pas de régler la crise.

Devant les piètres résultats de son plan, qu'est-ce que le gouvernement attend pour mettre de l'avant un vrai plan qui comprenne, entre autres, des mesures de sauvegarde, un programme d'aide aux travailleurs âgés et un programme d'aide à la modernisation des secteurs du vêtement et du textile?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, bien avant que les usines ne ferment, nous avons eu le plaisir de rencontrer, dans le cadre du comité de relance du Suroît-Sud, les intervenants économiques municipaux et locaux. Nous avons participé au plan de relance. Nous avons offert des fonds provenant d'abord du programme PICTV et ensuite de CANtex aux gens des industries qui ne s'en sont pas prévalu. Nous sommes toujours présents.

Nous avons déjà dit que s'il y a des possibilités d'investissement en infrastructure, nous donnerons suite à une priorisation par le gouvernement du Québec. Nous sommes là de façon permanente pour les gens de Huntingdon.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.): Monsieur le Président, le 2 mai, le gouvernement du Canada a annoncé qu'une commission d'examen serait chargée d'évaluer le projet de dépollution des étangs bitumineux de Sydney. Le ministre de l'Environnement a donné l'assurance à la collectivité que le projet serait mené selon un calendrier très précis et qu'il n'y aurait pas de retard dans le processus.

À l'approche de la première échéance, le ministre de l'Environnement peut-il assurer que la commission d'examen lui remettra son rapport en juin 2006 comme prévu?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, comme le gouvernement fédéral investira 280 millions de dollars et la province 120 millions de dollars dans la dépollution des étangs bitumineux de Sydney, et que des discussions fructueuses ont eu lieu, tout porte à croire que nous nous entendrons bientôt sur le processus d'examen. Il n'y aura pas de délai inutile dans la dépollution de cette zone.

La commission me remettra son rapport au plus tard le 30 juin 2006.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Dimitrij Rupel, ministre des Affaires étrangères de la République de Slovénie et président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Des voix: Bravo!

• (1505)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, mon recours au Règlement porte sur une question qu'on m'a posée pendant la période des questions à titre de président du Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires au sujet du programme de ce comité. Vous avez dit qu'on pouvait poser des questions sur le programme des comités. Le député a demandé pourquoi le ministre des Travaux publics avait deux fois accepté de comparaître et deux fois manqué à son engagement. Il manque de respect envers...

Le Président: La question du député n'a aucunement porté sur ce genre de chose. Dans l'entrée en matière, je n'ai rien entendu au sujet des comparutions. Le député a demandé si le ministre avait dit telle ou telle chose à propos d'un sujet quelconque. Il est dit ici: « Les questions visant à obtenir de l'information sur l'horaire ou le programme de travail des comités peuvent être posées aux présidents des comités. » C'est tout.

Je vais revoir la transcription, mais, à mon avis, la question ne portait pas sur le programme du comité, mais sur ce que le ministre aurait dit ou pas sur un sujet quelconque. Voilà ce que j'ai entendu, et c'est pourquoi j'ai dit qu'elle était contraire au Règlement. Je suis tout disposé à revoir la transcription à la lumière de l'intervention du député, mais je ne crois pas que la question était conforme au Règlement.

M. Joe Preston (Elgin—Middlesex—London, PCC): Monsieur le Président, je voudrais simplement confirmer ce que le président du comité a dit et vous prier de revoir la transcription de la période des questions. La question ne portait que sur le programme et non sur des témoignages.

Le Président: Je vais vérifier, bien sûr, mais ce que j'ai entendu ne semblait pas porter sur le programme. Nous en resterons là.

QUESTIONS ORALES

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, je vous présente d'abord mes excuses pour ne pas vous avoir fait parvenir une petite note, car mon intervention découle également de la période des questions.

J'estime qu'une des questions qu'a posées un des simples députés d'en face contrevient manifestement à l'article 18 du Règlement, qui dit: « Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé. »

Cette question portait très clairement non pas sur un vote tenu à la Chambre, mais sur un vote qui n'a même pas encore eu lieu. Je suis étonné que vous ayez jugé cette question recevable.

Le Président: Je me souviens vaguement de la question à laquelle le député fait allusion. Il y a eu dans le préambule des déclarations qui semblaient porter sur des votes passés ou à venir, et la présidence a eu du mal à faire la distinction entre les deux, mais ensuite, la question ne semblait pas porter sur les votes. On se demandait s'il s'agissait d'une question de confiance ou de quelque chose du genre. C'est ce dont je me souviens, mais je serai heureux de revoir la question pour la gouverner du député d'Edmonton—Sherwood Park et d'en faire rapport à la Chambre en temps opportun.

Le préambule était imprécis. J'ai estimé que la question était acceptable, mais je vérifierai de nouveau.

Affaires courantes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport du directeur général des élections intitulé *Optimiser les valeurs du redécoupage — Recommandations du directeur général des élections du Canada à la suite du Décret de représentation de 2003*.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Afrique, qui s'est rendue en Afrique du Sud du 29 mars au 1^{er} avril 2005, à l'occasion de la troisième session du parlement panafricain, à Midrand, en Afrique du Sud.

* * *

• (1510)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, qui est intitulé « Examen des nouvelles directives régissant les ententes de contribution pour certains programmes offerts au nom de Ressources humaines et Développement des compétences Canada ».

[Traduction]

Je remercie mon collègue, le député néo-démocrate de Sault Ste. Marie, d'avoir proposé cet examen des nouvelles directives régissant les ententes de contribution pour certains programmes offerts au nom de RHDCC.

Parmi les préoccupations évoquées par les témoins, on compte le délai de réponse aux appels de propositions jugé trop court et les critères de sélection qui sont parfois utilisés pour désavantager des programmes établis et qui ont fait leur preuve.

Affaires courantes

[Français]

Je veux encore une fois remercier et féliciter tous mes collègues du gouvernement, de l'opposition officielle, du Bloc québécois et du NPD de leur apport, leur ouverture et leur objectivité lors des discussions, qui ont été très stimulantes.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur le Budget principal des dépenses, sous la rubrique Affaires étrangères et Commerce international, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006.

J'ai aussi l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international intitulé « Règlement des différends dans l'ALENA: Rendre viable un accord en état de siège ».

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale aux rapports.

[Traduction]

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Conformément à son ordre de renvoi du vendredi 25 février 2005, le comité a examiné les crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40 inscrits sous la rubrique « Agriculture et agroalimentaire » du Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006 et en fait rapport, moins les montants attribués à titre de crédits provisoires.

* * *

[Français]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ) demande à présenter le projet de loi C-395, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais de garde d'enfants).

— Monsieur le Président, je suis heureuse de déposer ce projet de loi qui vise en fait à permettre aux familles, dont l'un des conjoints exploite une entreprise ou est travailleur autonome, de déduire les frais de garde d'enfants sur la déclaration de revenus du contribuable qui a le revenu le plus élevé.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ) demande à présenter le projet de loi C-396, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et la Loi de l'impôt sur le revenu (émissions sous-titrées codées).

— Monsieur le Président, je suis toujours heureuse de redéposer ce projet de loi, surtout en ce mois de mai, Mois de l'ouïe. Ce projet de loi vise en fait à obliger les radiodiffuseurs à sous-titrer leurs émissions visuelles. Il modifie aussi la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder aux radiodiffuseurs une déduction fiscale pour l'achat de la technologie permettant le sous-titrage.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

● (1515)

[Traduction]

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions signées par des milliers de citoyens qui attirent l'attention de la Chambre sur le fait que les représentants élus doivent protéger ce qui est moralement bon au sein de la société lorsqu'ils prennent des décisions et qu'ils adoptent des lois à la Chambre.

Les pétitionnaires estiment que la défense du mariage traditionnel, soit le lien qui unit un homme et une femme, constitue une valeur morale importante. Ils croient également que le mariage est exclusivement l'union durable d'un homme et d'une femme et qu'il ne devrait pas être modifié par une loi ou un tribunal.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toute mesure nécessaire pour préserver à perpétuité la définition légale actuelle du mariage et empêcher les tribunaux d'invalider ou de modifier cette définition.

LE DIABÈTE JUVÉNILE

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de certains Canadiens préoccupés par le diabète juvénile de type 1. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'envisager de financer, au cours des cinq prochaines années, la recherche sur ce type de diabète.

L'AUTISME

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par 450 personnes de la région métropolitaine de Vancouver. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé afin d'inclure les traitements aux enfants atteints d'autisme parmi les traitements médicaux nécessaires.

Ils demandent aussi au Parlement de contribuer à la création, dans les universités canadiennes, de chaires consacrées à la recherche et au traitement de l'autisme.

[Français]

LE MARIAGE

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Monsieur le Président, à la demande de certains citoyens et citoyennes de ma circonscription, je dépose la pétition suivante portant sur le projet de loi C-38.

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter.

Les pétitionnaires des deux premières demandent au Parlement de reconnaître les prix en vigueur dans l'ensemble de l'industrie agroalimentaire canadienne. Ils demandent aussi que l'on prolonge le Programme Canada-Ontario de relance à la suite de l'ESB et que celui-ci soit financé de manière à assurer le traitement équitable des personnes touchées par la crise engendrée par la découverte d'un seul cas d'ESB.

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, les signataires de la troisième pétition exhortent le Parlement à corriger l'erreur de 1982 et à modifier l'Acte constitutionnel de 1867 pour y inclure le droit de posséder une propriété privée, d'en jouir et d'en tirer sa subsistance.

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des résidents de ma circonscription, Mississauga-Sud, au sujet du mariage.

Les pétitionnaires rappellent à la Chambre que la majorité des Canadiens estiment que la définition juridique du mariage est l'union volontaire d'un homme et d'une femme célibataires. Ils font aussi remarquer que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les députés élus, et non par une magistrature non élue.

Ils prient donc le Parlement de recourir à tous les moyens législatifs et administratifs à sa disposition, y compris l'article 33 de la Charte, que l'on appelle disposition de dérogation, pour protéger la définition actuelle du mariage, à savoir l'union légale d'un homme et d'une femme exclusivement.

[Français]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Mme Carole Lavallée (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, je voudrais déposer une pétition de plus de 1 000 signatures de la part des agents correctionnels du syndicat CSN, qui sont sans convention collective depuis trois ans. Ceux-ci demandent au Conseil du Trésor de leur négocier un régime de retraite convenable.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi aujourd'hui de prendre la parole au nom des résidents de Newton—Delta-Nord pour présenter plusieurs pétitions exhortant le Parlement à recourir à toutes les mesures législatives et administratives possibles pour préserver l'actuelle définition du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

L'IMMIGRATION

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, je suis contente de prendre la parole aujourd'hui au nom des électeurs de Fleetwood—Port Kells pour présenter une pétition signée par des centaines de citoyens de la ville de Surrey et des localités environnantes.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de revoir la mesure d'expulsion contre la famille Funes de Surrey. Ils souhaitent en particulier que les parlementaires examinent les conséquences probables si cette famille est forcée de rentrer au Salvador. Ils veulent que nous passions le cas en revue et que nous permettions à la famille Funes de rester au Canada.

• (1520)

L'AUTISME

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une autre pétition de la part de mes électeurs de Fleetwood—Port Kells qui souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que les enfants qui souffrent de troubles du spectre de l'autisme sont au nombre des citoyens les

Affaires courantes

plus faibles et les plus vulnérables de la société canadienne, et que le nombre d'enfants chez qui on a posé ce diagnostic est élevé et augmente de façon alarmante.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements connexes de manière à y préciser que la thérapie comportementale intensive est considérée comme médicalement nécessaire pour les enfants atteints d'autisme, et de créer dans chaque province une chaire universitaire d'enseignement de l'intervention comportementale intensive pour que les professionnels canadiens n'aient plus à se rendre à l'étranger pour recevoir de la formation dans ce domaine.

LES IMPÔTS

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter à la Chambre une pétition signée par plus de 800 résidents de ma circonscription, Simcoe—Grey. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à permettre aux conjoints de payer leurs impôts comme s'ils gagnaient la moitié du revenu familial. C'est ce qu'on appelle le partage du revenu.

[Français]

LES RÉFUGIÉS

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, à la demande de plusieurs milliers de citoyens et de citoyennes, je dépose en leur nom une pétition exigeant du gouvernement qu'il mette immédiatement en oeuvre la section d'appel pour les réfugiés, tel qu'adopté en cette Chambre.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, ma première pétition a été signée par plusieurs personnes qui demandent au Parlement d'utiliser toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris la disposition de dérogation au besoin, afin de protéger la définition actuelle du mariage, soit l'union d'un homme et d'une femme.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, je dépose également une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de Hepburn en Saskatchewan. Les pétitionnaires craignent que leur bureau de poste rural ne soit fermé par Postes Canada et ils demandent au gouvernement d'empêcher que cela se produise.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Monsieur le Président, la troisième pétition que je voudrais présenter aujourd'hui a été signée par 46 Canadiens qui demandent au gouvernement de consacrer le budget prévu pour la recherche sur les cellules souches à la recherche sur les cellules souches adultes ou non embryonnaires. Ils affirment que la recherche sur les cellules non embryonnaires a donné de bons résultats et qu'elle n'entraîne pas l'interruption de la vie humaine.

LA CITOYENNETÉ

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, PCC): Enfin, monsieur le Président, j'ai aussi le plaisir de déposer une pétition signée par des gens de l'Île-du-Prince-Édouard qui prient le gouvernement de rétablir sa politique antérieure qui permettait de distribuer des livres sacrés aux nouveaux citoyens à l'occasion des cérémonies de citoyenneté, un peu partout au pays.

Affaires courantes

Les pétitionnaires font remarquer qu'un juge de la citoyenneté a mis fin à cette politique en alléguant qu'elle était discriminatoire à l'égard des immigrants non religieux. Jusqu'à l'année dernière, les livres sacrés étaient simplement disposés sur des tables à l'arrière de la salle où les nouveaux citoyens pouvaient les prendre. On ne leur tendait pas ces livres et on ne les obligeait pas à les prendre. Le juge n'a fourni aucune preuve pour justifier sa décision inappropriée d'interdire que les livres sacrés soient mis à la disposition des nouveaux citoyens.

Les pétitionnaires demandent donc à la Commission de la citoyenneté de rétablir l'ancienne politique qui a si bien servi notre nation multiculturelle au fil des ans.

LA MARIJUANA

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi que de présenter aujourd'hui une pétition à la mémoire des agents Brock Myrol, Leo Johnston, Anthony Gordon et Peter Schiemann, de la GRC.

La pétition dit ceci:

« Nous, soussignés, résidents du Canada, attirons l'attention de la Chambre sur ce qui suit:

La mort tragique de quatre agents de la GRC renforce notre conviction que décriminaliser la possession de marijuana ne servirait qu'à intensifier la culture de cette plante dans le pays; que le nombre de jeunes Canadiens faisant usage de marijuana s'accroîtrait d'un bout à l'autre du pays; que l'usage de marijuana est dommageable pour la santé et pour le bien-être de nos concitoyens; que décriminaliser la possession de marijuana enverrait le message à...

Le Président: À l'ordre. La députée sait qu'elle ne peut pas lire la pétition à la Chambre. Je suis convaincu qu'elle va nous la résumer.

Mme Betty Hinton: Monsieur le Président, les pétitionnaires demandent le retrait du projet de loi C-17 et de toute mesure législative visant à décriminaliser la possession et l'usage de marijuana.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, j'ai une série de pétitions à présenter concernant la fermeture de bureaux de poste en milieu rural. Les pétitionnaires prient le Parlement de garder ouvert le bureau de poste de Grenfell et de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux. Cette pétition porte la signature de 120 habitants de cette localité.

Une autre pétition de même inspiration concerne le bureau de poste de Fleming; elle est signée par 59 habitants de cette localité et de celle de Minton, en Saskatchewan.

De même, 108 habitants de Torquay, en Saskatchewan, demandent que leur bureau de poste demeure ouvert et que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en milieu rural soit maintenu.

De plus, 248 habitants de Stoughton, en Saskatchewan, ont signé la même pétition.

• (1525)

L'AUTISME

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, je présente une autre pétition, celle-là se rapportant à l'autisme. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur la santé et les règlements connexes de façon à ce que le traitement de l'autisme soit considéré comme étant médicalement nécessaire pour les enfants qui en souffrent et

réclament que toutes les provinces fournissent ou financent ce traitement essentiel.

LE MARIAGE

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je présente deux pétitions provenant de ma circonscription, Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, signées principalement par des citoyens des régions de Grand Bay-Westfield et de Nerepis et de cette partie de ma circonscription.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une mesure législative définissant le mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

L'ENVIRONNEMENT

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai ici une autre pétition qui vous intéressera sûrement, car les pétitionnaires sont de Saint Andrews, au Nouveau-Brunswick, et je sais que vous connaissez bien cette région, ainsi que Bayside et St. Stephen.

Les pétitionnaires pressent le Parlement d'adopter une loi interdisant aux navires méthaniers d'emprunter le passage de Head Harbour à destination d'une raffinerie ou d'un terminal méthanier situés à Eastport, dans l'État du Maine.

Je sais que la Chambre souhaite des explications à cet égard. Essentiellement, les méthaniers doivent absolument emprunter ce passage canadien très dangereux pour se rendre aux États-Unis. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement du Canada d'interdire le passage à ces navires. Je sais, monsieur le Président, que vous le souhaitez.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais revenir à la présentation de rapports de comités. J'ai des changements à apporter à la composition de certains comités, pour les deux côtés de la Chambre.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour que nous revenions à la présentation de rapports de comités?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 39^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant les membres de certains comités de la Chambre, et j'en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 122 et 123.

Affaires courantes

[Texte]

Question n° 122—**M. Dean Allison:**

Depuis le 23 octobre 1993, est-ce que Ekos ou l'une de ses filiales ont bénéficié: a) de subventions, de contributions ou de garanties de prêt et, le cas échéant, i) quelle a été la source de financement (c.-à-d. un ministère, une agence, une société d'État, un organisme de service spécial ou une fondation), sa valeur, la date d'attribution et les raisons de l'accorder dans chaque cas, ii) quel est l'état actuel de la situation, à savoir s'il y a eu paiement, remboursement ou non-paiement, y compris la valeur du remboursement, iii) quel a été le montant total reçu par l'entreprise; b) de contrats et, le cas échéant, i) les contrats ont-ils été exécutés, ii) quels étaient leurs numéros, la source du financement, leur valeur, leur date d'attribution et les raisons de les accorder, iii) ces contrats ont-ils fait l'objet d'un appel d'offres et, si l'appel a été restreint, pour quelle raison, iv) quel a été le nombre total de contrats accordés et quel a été le montant total des fonds consentis à Ekos ou à ses filiales, v) s'agissait-il d'une offre à commandes et, si oui, de quel type s'agissait-il et quel était le numéro?

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):

Monsieur le Président, la question Q-122 est d'une très grande étendue. Elle cible plus de 140 organisations gouvernementales dont plusieurs ont eu de nouveaux changements organisationnels et informatiques depuis la période de douze ans que couvre cette question. La tâche a été plus difficile dû au fait que les ministères normalement conservent leurs dossiers pendant une période de six ans seulement sous l'application de la politique gouvernementale au sujet de la rétention des documents.

Beaucoup de travail a déjà été accompli afin de recueillir l'information requise de 140 organisations gouvernementales pour répondre à la présente question. Cependant, et en dépit des efforts considérables investis jusqu'à maintenant, le travail n'est pas encore finalisé et la vérification de l'information n'a pas encore été complétée. Alors, le gouvernement a besoin de plus de temps afin d'effectuer le type de contrôle de qualité nécessaire pour s'assurer que l'information fournie à la Chambre est aussi complète et fiable que possible.

Le gouvernement fournira une réponse supplémentaire à cette question dès que l'information demandée sera prête.

Question n° 123—**M. Dean Allison:**

Depuis le 23 octobre 1993, est-ce que Earnscliffe ou Veraxis ou l'une de leurs filiales ont bénéficié: a) de subventions, de contributions ou de garanties de prêt et, le cas échéant, i) quelle a été la source du financement (c.-à-d. un ministère, une agence, une société d'État, un organisme de service spécial ou une fondation), sa valeur, la date d'attribution et les raisons de l'accorder dans chaque cas, ii) quel est l'état actuel de la situation, à savoir s'il y a eu paiement, remboursement ou non-paiement, y compris la valeur du remboursement, iii) quel a été le montant total reçu par chaque entreprise; b) de contrats et, le cas échéant, i) les contrats ont-ils été exécutés, ii) quels étaient leurs numéros, la source du financement, leur valeur, leur date d'attribution et les raisons de les accorder, iii) ces contrats ont-ils fait l'objet d'un appel d'offres et, si l'appel a été restreint, pour quelle raison, iv) quel a été le nombre total des contrats accordés à chaque entreprise, et quel a été le montant total des fonds consentis à ces entreprises, v) s'agissait-il d'une offre à commandes et, si oui, de quel type s'agissait-il et quel était le numéro?

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):

Monsieur le Président, la question Q-123 est d'une très grande étendue. Elle cible plus de 140 organisations gouvernementales dont plusieurs ont eu de nouveaux changements organisationnels et informatiques depuis la période de douze ans que couvre cette question. La tâche a été plus difficile dû au fait que les ministères normalement conservent leurs dossiers pendant une période de six ans seulement sous l'application de la politique gouvernementale au sujet de la rétention des documents.

Beaucoup de travail a déjà été accompli afin de recueillir l'information requise de 140 organisations gouvernementales pour répondre à la présente question. Cependant, et en dépit des efforts

considérables investis jusqu'à maintenant, le travail n'est pas encore finalisé et la vérification de l'information n'a pas encore été complétée. Alors, le gouvernement a besoin de plus de temps afin d'effectuer le type de contrôle de qualité nécessaire pour s'assurer que l'information fournie à la Chambre est aussi complète et fiable que possible.

Le gouvernement fournira une réponse supplémentaire à cette question dès que l'information demandée sera prête.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 124 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 124—**M. Daryl Kramp:**

Quels fournisseurs ont reçu des offres à commandes du gouvernement, notamment quels organismes, sociétés d'État et fondations, et, dans chaque cas (en allant du plus gros au plus petit montant) préciser: a) le numéro de l'offre à commandes; b) le nom du fournisseur; c) la raison sociale et l'adresse de la société (si différentes de celles du fournisseur); d) le type d'offre à commandes; e) la date à laquelle l'offre à commandes a été octroyée; f) le type de biens ou services fournis; g) le ministère, l'organisme ou la société d'État qui a attribué le contrat; h) le montant total visé assuré au fournisseur par le ministère, l'organisme ou la société d'État; i) le montant total non visé par la soumission assuré au fournisseur par le ministère, l'organisme ou la société d'État?

(Le document est déposé)

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[Français]

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion, à titre de secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, de traiter une de ces questions. Je vous demanderais d'appeler la motion n° P-11.

[Traduction]

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production : a) du ou des rapports d'incident d'importance ou le résumé de ces rapports rédigés au sujet du NCSM Chicoutimi entre le 2 et le 6 octobre 2004; b) des comptes rendus après action rédigés au sujet du NCSM Chicoutimi entre le 2 et le 6 octobre 2004; c) d'un résumé ou d'une liste des essais en mer menés par le NCSM Chicoutimi avant son départ du Royaume-Uni pour Halifax, Nouvelle-Écosse.

Initiatives ministérielles

L'hon. Dominic LeBlanc: L'avis de motion P-1 portant production de documents, inscrit au nom du député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, est jugé recevable par le gouvernement, sous réserve des conditions habituelles concernant l'information confidentielle, et les documents sont déposés immédiatement.

• (1530)

Le Président: Sous réserve des conditions mentionnées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre d'adopter la motion P-1?

Des voix: D'accord

(La motion est adoptée.)

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je vous demanderais d'appeler la motion n° P-3.

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies du registre des appels téléphoniques et des documents y afférents, y compris des notes d'information ministérielles, dont il a été question dans un échange à la Chambre le jeudi 21 octobre 2004 entre le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le député de Saanich—Gulf Islands.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, l'avis de motion P-3 portant production de documents, inscrit au nom du député de Saanich—Gulf Islands, est jugé recevable par le gouvernement, et les documents sont déposés immédiatement.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je vous demanderais d'appliquer la motion n° P-6.

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de toutes les études et les rapports produits par Donald Savoie, du ministère des Pêches et des Océans, concernant la Stratégie relative aux pêches autochtones.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, l'avis de motion P-6 portant production de documents, inscrit au nom du député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, est jugé recevable par le gouvernement, et les documents sont déposés immédiatement.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le Président: Est-on d'accord pour que toutes les motions portant production de documents soient reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

LES CRÉDITS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis.

[Français]

J'ai deux motions à présenter quant au débat de ce soir.

[Traduction]

Je présenterai la première motion puis la deuxième. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante. Je propose:

Que, durant le débat sur les subsides aujourd'hui, conformément à l'article 81(4) du Règlement, le Président ne sera pas autorisé à recevoir les appels au quorum, les motions dilatoires ou les demandes de consentement unanime.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a eu des discussions entre tous les partis et je crois que vous trouverez le consentement unanime à l'égard de la motion suivante.

[Traduction]

La motion concernant le débat de ce soir en comité plénier sur le budget principal est la suivante. Je propose:

Que, nonobstant l'alinéa 81(4a) du Règlement, à l'intérieur de chaque période de 15 minutes, chaque parti puisse allouer du temps à un ou plusieurs de ses députés pour des discours ou des questions et réponses, à condition que, dans le cas des questions et réponses, la réponse du ministre corresponde approximativement au temps pris par la question, et que, dans le cas des discours, les députés du parti auquel la période est consacrée parlent les uns après les autres.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il aux députés de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime des députés pour revenir au dépôt de documents.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour revenir au dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2005

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 mai, de la motion: Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit lu pour la deuxième fois; et de la motion portant que cette question soit maintenant mise aux voix.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): C'est un honneur de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui. Nous avons devant nous un gouvernement qui est corrompu et qui mène notre pays à la ruine financière. Nous avons vu cette corruption se manifester dans le scandale libéral des commandites, le registre des armes à feu, qui a coûté 2 milliards de dollars, et l'immense gâchis d'un coût d'un milliard de dollars à DRHC. Toutefois, nous trouvons un exemple de gaspillage encore plus insigne de l'argent des contribuables dans la dernière prestation du gouvernement, c'est-à-dire dans son budget à saveur néo-démocrate.

Initiatives ministérielles

Selon moi, la promesse en apparence altruiste de mettre en place une bureaucratie gouvernementale chargée des garderies nous donne l'exemple le plus scandaleux de camouflage de coûts contenu dans le budget. Les libéraux disent à nos compatriotes qu'ils peuvent financer un programme de garderies géré par une bureaucratie gouvernementale, qui s'appliquera à tous les enfants, à raison de 1 milliard de dollars par année. Nous savons qu'en réalité le coût de ce programme est approximativement 10 fois plus élevé.

La bureaucratie gouvernementale chargée des garderies imposera aux contribuables un fardeau de 10 milliards par année et enlèvera des choix aux femmes et aux familles. Je vais le démontrer de manière irréfutable avec les éléments de preuve qui se trouvent sur mon bureau. Cependant, mieux encore, je vais donner de l'espoir aux Canadiens en proposant une solution de rechange qui donne un choix aux femmes et aux familles. Le Parti conservateur et son chef croient au droit de la femme de choisir la façon dont elle veut élever ses enfants. Ce droit, nous sommes disposés à le défendre à la Chambre des communes.

Commençons par démontrer que le plan des libéraux coûtera 10 fois que ce qu'ils veulent laisser croire aux Canadiens. Rappelons-nous que les libéraux avaient dit que le registre des armes à feu ne coûterait que 2 millions de dollars. Il a maintenant dépassé mille fois son budget. De notre côté de la Chambre, nous avons donné au gouvernement des avertissements dont il n'a pas été tenu compte. Aujourd'hui, nous avons une monstruosité de 2 milliards de dollars qui ne fait pas que harceler les chasseurs de canards et les agriculteurs, et leur enlever des choix, mais qui alourdit le fardeau des contribuables.

Dans le même ordre d'idée, il y a le régime bureaucratique des garderies. Je vais m'en tenir aux preuves. D'après le gouvernement, le programme coûtera seulement 5 milliards de dollars sur cinq ans, soit environ 1 milliard de dollars par année. Cependant, voyons ce que disait le ministre responsable du développement social. Je ne sais pas s'il savait qu'on l'enregistrait quand il a fait cette promesse lors d'un événement communautaire. Il a dit:

Un des belles choses dans tout ça, c'est que 5 milliards de dollars étalés sur cinq ans ne créent pas un système. Ils ne font que mettre le processus en branle.

Il a ajouté que 5 milliards de dollars ne permettraient que de créer certains bouts du système. Si, en cinq ans, nous allons dépenser 5 milliards de dollars pour créer seulement quelques bouts du système, combien cela nous coûtera-t-il de rendre universel le régime bureaucratique gouvernemental des garderies?

Ce n'est pas une simple question pour la forme. J'ai une liste d'organismes, dont la plupart sont financés par le gouvernement, qui appuient le régime bureaucratique des garderies proposé par le ministre et le gouvernement libéral. Je me suis familiarisé avec les recherches sur le coût du programme. Souvenez-vous que tous ces organismes appuient le régime bureaucratique gouvernemental des garderies. Je me permets de donner un exemple de ce qu'ils ont dit.

J'ai un document provenant de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. D'après ce document, le coût total d'un régime bureaucratique des garderies comme celui que proposent les libéraux s'élèverait à 1 p. 100 du PIB. Cela semble peu, mais de grosses sommes se cachent derrière ce 1 p. 100. Il s'agit de 10 milliards de dollars par année, et non 1 milliard de dollars comme le gouvernement le prétend. Ceci veut dire qu'il y a un trou noir de 9 milliards de dollars dans la promesse du gouvernement de mettre sur pied un régime bureaucratique des garderies.

●(1535)

Où le gouvernement va-t-il prendre ces 9 milliards de dollars? Il ne peut pas les tirer d'un chapeau. Cette somme devra être prise dans les poches des parents, au moyen d'impôts plus élevés. Une obligation de 9 milliards de dollars, même si celle-ci est assumée en partie par les provinces et en partie par le gouvernement fédéral, ne peut être honorée qu'avec des fonds provenant d'une seule source. En fait, le montant total de 10 milliards de dollars peut uniquement venir des poches des contribuables. Si le gouvernement prétend que ce n'est pas le cas, qu'il nous dise dans quels autres programmes il est prêt à sabrer. Veut-il sabrer dans les soins de santé, ou est-il prêt à avoir un déficit budgétaire?

Quoi qu'il en soit, le gouvernement induit les gens en erreur lorsqu'il dit qu'il peut mettre en place un programme national de garderies dirigé par l'État avec seulement 5 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Le ministre responsable l'a d'ailleurs admis lorsqu'il a dit qu'un montant de 5 milliards de dollars sur une période de cinq ans ne permettait pas de créer un système, mais seulement de colmater des brèches.

L'organisme auquel j'ai fait allusion nous a fourni un document intitulé *Stratégie canadienne en matière de services de garde à l'enfance — Cadre d'action proposé*, qui est la même stratégie que celle que le gouvernement libéral propose. En fait, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance est en plein dans le mille, parce que si nous prenons le coût des garderies d'État au Québec et que nous extrapolons ce coût en fonction de l'ensemble de la population du Canada, nous obtenons un montant de l'ordre de 10 milliards de dollars.

Nous avons des preuves portant que le Parti libéral essaie de cacher des coûts de 9 milliards de dollars liés à sa plus récente promesse électorale. C'est cela le programme caché des libéraux en matière de garderies.

Maintenant que nous avons traité des coûts énormes que les contribuables devront assumer à cause des garderies d'État des libéraux, j'aimerais aborder un aspect de cette question qui est encore plus troublant.

J'ai ici une citation qui illustre l'attitude déplorable du ministre du Développement social, qui est une attitude misogyne et paternaliste qui frôle le sexisme. Je vais lire cette citation à la Chambre. J'étais présent lorsque le ministre a tenu ces propos à la Chambre, le 15 février. Il a dit:

Une récente étude, citée par l'Institut Vanier de la famille, révèle que la plupart des mères et des pères qui ont des enfants d'âge préscolaire préféreraient que l'un des parents reste à la maison et assume la responsabilité principale de l'éducation des enfants. Encore une fois, cela n'a rien de surprenant. À titre de parents, nous nous sentons tous coupables de ne pas passer du temps avec nos enfants. Toutefois, si nous demandions aux mêmes personnes, ou à tout autre groupe de personnes, si elles aimeraient perdre du poids, 90 p. 100 d'entre elles répondraient oui. Si nous leur demandions si elles aimeraient manger de la crème glacée une fois par semaine et du chocolat deux fois par jour, à peu près le même pourcentage répondrait oui là aussi. Dans tous ces cas, la question n'est donc pas de savoir ce que nous aimerions faire, mais ce que nous allons faire et ce que nous faisons.

Voyons voir. Se servir d'une étude de l'Institut Vanier selon laquelle la vaste majorité des parents préfère que l'un des parents reste à la maison pour s'occuper des enfants plutôt que de les envoyer à la garderie et dire que ces parents font ce choix simplement parce qu'ils éprouvent de la culpabilité et désirent rester à la maison avec leurs enfants, et établir un parallèle entre ce désir et le désir futile de manger de la crème glacée ou du chocolat, voilà l'attitude qui motive les libéraux à s'engager dans un programme de garderies.

Initiatives ministérielles

● (1540)

On méprise le droit des femmes d'éduquer leurs enfants comme elles l'entendent. Le gouvernement empêcherait ces femmes de faire leur propre choix en imposant des impôts plus élevés aux familles qui font les sacrifices requis pour que l'un des parents reste à la maison, ou qui préfèrent une autre option pour l'éducation de leurs enfants.

Notre parti préfère laisser la liberté de choix aux parents. Nous remettrions aux parents les dollars destinés à la garde d'enfants, de manière à ce qu'ils puissent décider eux-mêmes comment éduquer leurs enfants. Nous prendrions des mesures en vue d'instaurer un système de fractionnement du revenu, système plus équitable pour les familles dont un des parents reste à la maison.

Je suis fier des valeurs que nous prônons: la liberté de choix et l'économie des deniers publics.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Madame la Présidente, je voudrais en premier lieu commenter le discours du député conservateur. Il s'agit à mon avis d'une attaque contre toutes les familles qui tentent de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales.

Le député a parlé d'attitudes condescendantes et sexistes. Je préciserai que c'est le député qui laisse entendre qu'il s'agit d'un problème féminin, d'une question de choix pour les femmes, non d'une question touchant les familles ou les parents qui s'efforcent de faire ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants.

Permettez-moi de poser au député quelques questions qui s'appuient sur deux aspects du point qui a été soulevé, le premier étant économique.

Notre collègue aime prétendre que c'est beaucoup d'argent qui est englouti dans un grand trou noir et il essaie de faire oublier le fait que la proposition conservatrice coûterait beaucoup plus que les dix milliards de dollars peut-être dont il est question aujourd'hui. S'il veut vraiment offrir de véritables choix aux familles, il doit alors reconnaître que ce programme coûtera bien plus que 40 milliards de dollars par année si on inclut le fait qu'il faudrait offrir des allègements fiscaux très importants pour que des garderies puissent être construites, que des places en garderie soient offertes et que les parents puissent y avoir accès à un coût raisonnable.

Il doit également inclure les recettes fiscales perdues du fait que de nombreuses femmes seront forcées de rester au foyer en permanence alors qu'elles aimeraient mieux être sur le marché du travail et contribuer à notre société, qu'elles ont fait le choix d'être de bons parents et d'apporter en même temps une bonne contribution au sein de notre main-d'oeuvre payée.

N'oublions pas que chaque dollar investi dans les services de garde au Canada rapporte 2 \$ pour les enfants qui grandissent alors dans des milieux stimulants où ils sont entourés d'affection par des professionnels qui ont toute la formation voulue pour offrir des soins de très grande qualité tout à fait sûrs.

Enfin, je tiens à dire au député qu'il devrait se calmer un instant et essayer de comprendre ce dossier. Je doute fort qu'il ait des enfants et je veux parler du point de vue d'une personne qui a eu deux enfants, qui a profité du recours à des services de qualité sans but lucratif au Manitoba et qui n'aurait pas pu accomplir son travail ici en l'absence de services de garde d'aussi grande qualité au Manitoba.

Le député se fait vraiment des illusions lorsqu'il intervient à la Chambre et soutient que cette approche idiosyncratique et idiote qui consiste à donner de l'argent aux familles par le biais des impôts va créer comme par magie des garderies auxquelles les parents pourront

avoir accès à un coût raisonnable. Il devrait réévaluer sa position et parler à certains parents, peut-être à des femmes membres de son propre caucus, pour vraiment bien comprendre son approche et peut-être la réalité des femmes et des parents qui travaillent dans notre société.

● (1545)

M. Pierre Poilievre: Madame la Présidente, je regrette l'approche extrêmement intolérante adoptée par la députée et le fait qu'elle laisse entendre qu'il ne s'agit pas d'un problème touchant les femmes. Elle prétend que j'ai eu tort de dire que cette question touche profondément les femmes, particulièrement les jeunes femmes.

C'est probablement dans ma circonscription qu'il y a le plus fort pourcentage de jeunes familles de tout le Canada. Les gens me disent qu'ils ne veulent pas payer plus d'impôt pour financer, au coût de 10 milliards de dollars, la bureaucratisation des services de garde pour enfants. Ils me disent qu'ils préféreraient avoir directement cet argent dans leurs poches.

La députée s'est interrogée sur les coûts de notre programme. Tout d'abord, parce que notre programme permet de remettre directement l'argent aux parents, on évite toute la bureaucratie. Deuxièmement, les coûts sont faciles à calculer, car le montant que nous remettrons directement aux parents sera multiplié par le nombre d'enfants donnant droit à un crédit. Nous pouvons octroyer cet argent sans appareil bureaucratique et laisser ainsi aux parents le soin de décider eux-mêmes comment ils le dépenseront.

Selon les Nations Unies, le régime fiscal mis en place par le gouvernement est discriminatoire parce qu'il ne reconnaît pas la valeur économique et sociale associée au travail des parents qui restent à la maison pour s'occuper de leurs enfants. Les Nations Unies soulignent que le gouvernement porte atteinte aux droits fondamentaux de la personne en imposant les familles qui n'ont qu'un seul revenu davantage que celles qui en ont deux.

Nous mettrions un terme à cette violation des droits de la personne. Nous donnerions directement aux parents l'argent pour les services de garde et nous laisserions les femmes et les familles décider de l'usage qu'elles en feraient. Je suis fier de dire cela.

● (1550)

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Madame la Présidente, avant de poursuivre, je tiens à dire que ce dont parle notre collègue est un allègement fiscal de 300 \$ mais il oublie que nous avons également la prestation fiscale canadienne pour enfants, qui est fournie à toutes les familles. Son parti semble l'oublier pour une raison ou pour une autre. De toute manière, j'y viendrai dans mon discours.

Je voudrais également demander au député de me dire, peut-être en me posant une question, pourquoi la députée d'Edmonton—Spruce Grove avait déclaré que son parti respecterait toutes les ententes que nous avons signées avec les cinq provinces.

Je commencerai mon discours en soulignant l'engagement du gouvernement actuel à l'égard de l'éducation préscolaire et des services de garde d'enfants. Il est question ici d'un système national d'éducation préscolaire, de notre engagement à l'égard des aînés et de notre engagement à l'égard des dispensateurs de soins non rémunérés, chacun de ces éléments ayant été défini comme objectif prioritaire dans le budget de 2005.

Nous savons qu'un environnement économique et social dynamique engendre des collectivités dynamiques, ce qui, à terme, améliore la qualité de vie. Permettez-moi ici de dresser un tableau des progrès dans le domaine de l'économie sociale, celui qui relève de ma responsabilité.

[Français]

L'économie sociale comprend l'ensemble des entrepreneurs et des entreprises à but non lucratif. Ces entreprises produisent des biens et des services pour l'économie de marché, mais elles gèrent leurs opérations dans le but d'acheminer leurs profits vers des objectifs sociaux et communautaires, c'est-à-dire qu'elles réinvestissent leurs surplus dans leur communauté.

[Traduction]

Les entreprises de l'économie sociale appliquent leurs compétences et leurs services à la réalisation d'objectifs sociaux, qu'il s'agisse de protéger l'environnement, de revitaliser un quartier ou d'aider des groupes défavorisés à réaliser leur plein potentiel.

Le gouvernement du Canada est déterminé à favoriser l'économie sociale dans ses diverses formes pour en faire une dimension clé de la politique sociale du Canada. Permettez-moi d'ajouter que, au Québec, la province où j'ai été élue et celle où j'ai passé la plus grande partie de ma vie, certaines garderies sont gérées dans le cadre de ce qui s'appelle l'économie sociale.

[Français]

Ce gouvernement a pris l'engagement d'injecter 132 millions de dollars sur cinq ans pour l'économie sociale, pour appuyer les incitatifs de financement qui accroissent les prêts aux entreprises d'économie sociale, pour renforcer les capacités des organisations communautaires de développement économique, pour appuyer la recherche communautaire sur l'économie sociale et enfin pour améliorer l'accès des entreprises sociales aux programmes et services offerts aux petites et moyennes entreprises.

Justement, le mois dernier, j'ai annoncé, avec mon collègue le ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, les principales mesures que nous mettons en oeuvre au Québec afin de favoriser l'économie sociale et contribuer à la réussite des entreprises qui y exercent leurs activités. Ces mesures prévoient 5,1 millions de dollars sur deux ans pour le développement des capacités, et 30 millions de dollars sur cinq ans pour le Fonds de capital patient en économie sociale.

[Traduction]

Ces mesures permettront à l'économie sociale d'atteindre son potentiel et bénéficieront également à l'ensemble des Canadiens. Il faut investir des fonds dès maintenant pour assurer, dans l'avenir, la santé de l'économie sociale canadienne.

L'actuel gouvernement s'est toujours concentré sur les priorités que les Canadiens estiment importantes: les enfants, les jeunes, les villes et les collectivités ainsi que la santé et le bien-être de tous les citoyens. Nos budgets équilibrés successifs le montrent bien. Le budget de 2005 et la loi budgétaire qui l'accompagne le montrent bien. Le gouvernement libéral a toujours accordé la priorité aux Canadiens et à l'unité du Canada et il continuera de le faire.

[Français]

Pour que nous soyons clairs, je veux aussi répondre à certains députés de cette Chambre à propos de ce budget et du projet de loi qui l'accompagne, en leur disant que cela est bon pour le Québec, pour le Canada et pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Initiatives ministérielles

De ce côté-ci de la Chambre, notre vision du Canada a toujours inclus toutes les provinces, tous les territoires, tous les Canadiens et Canadiennes et le Québec. Nous avons toujours cru et nous croyons toujours à un Canada uni.

Le bilan du gouvernement libéral a toujours démontré notre engagement envers l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Ce budget et le projet de loi qui l'accompagne renforcent cet engagement. Je le vois dans mon compté d'Ahuntsic.

Il y a eu l'annonce de 215 000 \$ du ministère des Ressources humaines et du développement des compétences pour les projets-pilotes des travailleurs âgés, incluant ceux de l'industrie du textile et du vêtement, celle de 275 000 \$ du ministère du Travail, dans le cadre de l'initiative de partenariat en action communautaire et encore celle de près de 100 000 \$ à trois organismes de mon comté d'Ahuntsic du ministère de la Sécurité publique et de la protection civile.

Le gouvernement libéral s'est engagé envers nos enfants, nos jeunes, nos aînés, nos villes et nos communautés et il tient ferme à ses engagements. Ce budget et le projet de loi qui l'accompagne respectent et renforcent nos engagements. Ils livrent la marchandise à l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

●(1555)

[Traduction]

Nous convenons tous, j'en suis sûre, que les enfants sont la plus précieuse ressource du Canada et qu'ils méritent d'avoir accès à des services d'éducation préscolaires qui les orienteront vers un avenir positif et vers la réussite.

J'assure encore une fois à la Chambre que l'actuel gouvernement a le coeur à la bonne place lorsqu'il s'agit de la famille. Le gouvernement donne de véritables choix aux familles canadiennes. C'est pour cette raison que, dans le budget, les enfants constituent une priorité. Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas les laisser tomber.

Le budget de 2005 prévoit une injection de 5 milliards de dollars sur cinq ans au titre de l'initiative nationale d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. L'incidence de cette initiative de 5 milliards de dollars variera d'une région à l'autre du pays, selon les priorités que chaque province et territoire aura établies.

Je suis très fière de dire que la province de Québec possède déjà son propre système, comme c'est le cas pour tous les secteurs d'intérêt national. J'aimerais dire au député qui a parlé avant moi que j'ai été mère au travail. Lorsque j'ai été élue, mes enfants étaient âgés d'un an et demi et de trois ans et demi. Ils ont passé neuf mois avec leur mère, deux ans avec leur grand-mère et le reste à la garderie, jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de fréquenter la maternelle et l'école primaire. Je connais les avantages des trois systèmes. Je crois toujours que les mères canadiennes au travail ont réellement besoin d'un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants accessible et universel.

[Français]

En effet, nous avons déjà conclu des ententes de principe avec cinq provinces, soit le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, Terre-neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. De plus, nous prévoyons en conclure d'autres avec les autres provinces et territoires au cours des prochaines semaines.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Il ne faut pas confondre le crédit d'impôt pour enfants et les garderies, ce qu'ont fait le député qui vient de parler et d'autres membres de son parti.

Le gouvernement s'est engagé à mettre en place un système national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants qui n'empêtera pas sur les droits des parents et qui ne nuira pas aux choix qui s'offrent à eux. L'objectif de cette initiative est de veiller à l'uniformité et à la qualité de la prestation des services liés à l'éducation préscolaire et à la garde d'enfants.

Les enfants autochtones profiteront eux aussi d'un système national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. Le gouvernement du Canada a déjà prévu 45 millions de dollars sur quatre ans dans le budget de 2003-2004 afin d'améliorer le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves et les programmes de garderies pour les enfants des premières nations et des Inuits, qui sont déjà en place.

Le budget de 2005 fournira des fonds supplémentaires de 100 millions de dollars sur quatre ans pour améliorer encore plus ces programmes, en mettant l'accent sur la qualité des services liés à l'éducation préscolaire et à la garde d'enfants dans les réserves.

[Français]

Notre gouvernement n'a pas non plus oublié son engagement envers les personnes âgées, nos aînés. En effet, il veut donner à nos aînés un supplément de revenu et des soins lorsqu'ils en ont besoin. C'est là une des façons dont le gouvernement vise à renforcer les assises sociales du pays.

[Traduction]

Le budget de 2005 contient un certain nombre de mesures visant à répondre aux besoins des aînés d'aujourd'hui et de la population vieillissante qui prendra leur relève. Pour aider à répondre aux besoins les plus pressants des aînés à faible revenu, le gouvernement augmentera de 7 p. 100 les prestations de Supplément de revenu garanti, l'allocation et l'allocation au survivant.

À partir du 1^{er} janvier 2006, le Supplément de revenu garanti sera augmenté de 18 \$ par mois pour les pensionnés célibataires et de 29 \$ par mois pour les couples de pensionnés. Ces taux seront encore augmentés du même montant le 1^{er} janvier 2007, ce qui se traduira finalement par une augmentation annuelle de 432 \$ pour les aînés célibataires et de 700 \$ pour les couples. Plus de 1,6 million d'aînés qui sont actuellement admissibles au SRG bénéficieront de cette augmentation et plus de 50 000 autres seront admissibles à des prestations partielles de SRG.

Le gouvernement veut également aider les aînés qui disposent des moyens financiers requis pour mieux planifier leur avenir. Le budget de 2005 portera la limite des contributions annuelles à un REER à 22 000 \$ d'ici 2010 et il augmentera les plafonds de cotisation aux régimes de pension agréés correspondants payés par l'employeur.

Bien que j'en aie encore beaucoup à dire, j'ai épuisé le temps qui m'a été alloué, mais j'ajouterais que le financement du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, que j'ai eu le plaisir d'annoncer dans ma circonscription en compagnie du ministre responsable, sera porté à 10 millions de dollars en 2006-2007 et à 15 millions de dollars en 2007-2008. Il sera ainsi augmenté chaque année, jusqu'à ce que son budget annuel atteigne 25 millions de dollars.

En guise de conclusion, je dirai que rien n'est plus important que l'adoption de ce budget. Si les députés de l'opposition ont vraiment à cœur le sort des enfants, des aînés et de notre environnement, je les encourage à appuyer le projet de loi C-43.

● (1600)

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention l'honorable collègue d'Ahuntsic. Je l'informerai que j'ai été très impliqué en économie sociale et ma question va porter sur ce sujet.

J'ai été président du comité d'économie sociale dans mon comté, dans la région de Rouyn-Noranda, lors du Chantier Défi-Emploi. Nous avons une table en économie sociale pour faire la promotion et le développement d'entreprises de ce type. Celles-ci, dont les progrès sont très significatifs depuis quelques années, sont très importantes dans des régions comme la nôtre.

Cependant, on s'est toujours heurtés à un problème, celui du fonds de démarrage ou du fonds d'aide au démarrage d'entreprises en économie sociale. Dans le budget, auquel nous allons nous opposer, il n'y a rien de prévu pour l'aide à la mise en oeuvre ou au démarrage des entreprises d'économie sociale qui ont besoin de ces fonds de démarrage. On parle bien d'un fonds de capitalisation. Un tel fonds viendrait en aide pour capitaliser une entreprise lorsqu'elle est déjà sur ses rails, sur la bonne voie et qu'il lui manque juste un peu d'efforts pour s'y rendre.

Alors, ma question est la suivante: pourquoi ne retrouve-t-on pas, dans le budget, un fonds d'aide au démarrage des entreprises d'économie sociale?

Mme Eleni Bakopanos: Madame la Présidente, c'est une bonne question. Justement, l'honorable député peut regarder l'annonce que nous avons faite, il y a quelques semaines. Il y a deux parties dans l'annonce: l'une concerne un fonds et l'autre a trait à des projets pilotes. Les projets pilotes sont justement pour démarrer de nouvelles entreprises existantes.

Encore une fois, il faut féliciter le Québec. En effet, au niveau de l'économie sociale, cette province est bien en avance. Cela fait 20 ans que l'économie sociale existe au Québec. C'est justement la première fois, au niveau du gouvernement canadien, qu'on veut investir dans un secteur de développement économique très important pour le développement régional du Québec. Je suis très fière qu'on ait livré cela au niveau de Développement économique Canada.

J'aimerais savoir pourquoi le Bloc québécois n'a-t-il pas appuyé le projet de loi pour le développement économique du Canada, et pourquoi n'appuie-t-il ce budget compte tenu qu'ils ont quand même un intérêt pour faire avancer l'économie sociale?

[Traduction]

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Madame la Présidente, je veux parler des choix en matière de garde d'enfants. L'enseignement à domicile est très prisé dans ma circonscription, Essex, tout comme à Ottawa.

Les parents canadiens qui enseignent à domicile paieront beaucoup d'impôts pour contribuer au façonnement du système libéral d'éducation préscolaire et de services de garde d'enfants, qui coûtera 10 milliards de dollars par année. Quels avantages tireront-ils de ce système?

L'hon. Eleni Bakopanos: Premièrement, madame la Présidente, ce montant de 10 milliards de dollars est un chiffre lancé en l'air par les députés. Nous parlons d'instaurer un système national d'éducation préscolaire, et ils ne cessent d'oublier le volet de l'éducation préscolaire. Il est question d'éducation préscolaire et de services de garde d'enfants.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne les familles, j'ai mentionné au début de mon discours que les députés d'en face suggèrent un allègement fiscal de 300 \$ alors que le coût des services de garde est de 8 000 \$. Deuxièmement, j'ai souligné qu'il existait une prestation fiscale canadienne dont bénéficient les familles ayant des enfants. Les députés omettent toujours d'en faire mention dans leurs observations.

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à la députée, qui connaît très bien le programme, puisqu'elle est la secrétaire parlementaire du ministre. D'après ce que je comprends, ce système est un bon investissement sur le plan économique. Je crois que David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada, et Charles Coffey, vice-président de la Banque royale du Canada, ont déclaré publiquement qu'il s'agissait d'un bon investissement pour l'avenir de notre pays et de notre économie.

En fait, si je ne m'abuse, chaque dollar investi dans l'éducation préscolaire et les services de garde d'enfants rapportera 2 \$, car plus tard ces enfants réussiront bien à l'école secondaire et sur le marché du travail. La députée peut-elle nous en dire davantage à propos de cet investissement économique et de son importance pour le pays?

• (1605)

L'hon. Eleni Bakopanos: Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec ce que dit le député. En fait, il y a des avantages économiques à établir ce système. J'ai utilisé l'exemple du Québec, où nombre de petites entreprises sont des garderies comptant parmi leurs employés des éducatrices et d'autres personnes s'occupant des enfants dans ce système. J'ai deux enfants qui sont passés par ce système et qui en ont profité énormément sur le plan de l'apprentissage.

Comme je l'ai dit, et je veux le souligner, nous sommes en train de créer un système et non de réduire simplement les impôts, comme le voudraient les députés de la loyale opposition de Sa Majesté. Je remercie le député d'avoir noté cela également.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Madame la Présidente, avant de parler du projet de loi budgétaire, j'aimerais féliciter Carole James, le chef du Nouveau Parti démocratique de la Colombie-Britannique, pour sa percée formidable d'hier. Son parti a recueilli plus de 40 p. 100 des votes aux élections dans cette province. J'aimerais également féliciter les nouveaux députés provinciaux de New Westminster, M. Chuck Puchmayr, et de Burnaby-Edmonds, M. Raj Chouhan, pour leurs victoires décisives dans ces élections, hier.

Je mentionne mon coin de pays parce que c'est d'une très grande importance dans cette discussion sur le budget. Lorsque nous sommes arrivés au Parlement l'automne dernier, nous avons dû nous occuper d'une série de crises qu'on avait laissées s'aggraver depuis plus d'une dizaine d'années. Il s'agit notamment de la crise du logement, avec le nombre croissant de sans-abri au pays. Dans ma région, les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique, le nombre de sans-abri a triplé alors que les sociétés enregistrent des profits records.

La pauvreté infantile augmente. Comme nous l'avons vu l'automne dernier, il y a maintenant plus de 1,1 million d'enfants pauvres au Canada, ce qui devrait susciter la honte dans tout le pays.

À propos du système d'éducation, j'ai rencontré, en cognant à plus de 6 000 portes au cours de la campagne électorale l'année dernière, des dizaines de jeunes gens qui n'ont pas pu faire d'études postsecondaires en raison de la hausse des frais de scolarité. Ce manque de scolarisation ne touche pas seulement les familles directement concernées, mais aussi toute la collectivité. C'est même

tout le pays qui en souffre quand des jeunes gens se font couper l'herbe sous le pied et ne peuvent pas faire d'études postsecondaires, celles-ci étant de plus en plus la chasse gardée des riches.

Par ailleurs, nous avons vu l'environnement se dégrader. Le Protocole de Kyoto prévoyait une diminution de 20 p. 100 des gaz à effet de serre, mais nous avons plutôt assisté à une augmentation de 20 p. 100.

Tel était le contexte, sur le terrain, lorsque le projet de loi initial d'exécution du budget a été présenté ce printemps. Comme nous le savons tous, l'une de ses mesures principales visait à réduire de 4,6 milliards de dollars l'impôt des sociétés. Nous venions d'avoir une campagne électorale et, comme ils l'avaient fait antérieurement, le Parti libéral et même le Parti conservateur ont fait des promesses et pris des engagements: ils devaient s'attaquer à certains de ces problèmes.

L'un des éléments fondamentaux du projet de loi était une réduction de 4,6 milliards de l'impôt des sociétés. J'ai constaté avec étonnement que l'opposition conservatrice appuyait une aussi mauvaise gestion budgétaire. On donnait 4,6 milliards aux sociétés, au moment où elles enregistrent des profits records. Et les conservateurs n'ont pas dit un mot.

Voilà le contexte de l'amendement néo-démocrate, le projet de loi C-48, qui tend à faire du C-43 une mesure mieux adaptée à ce qui se passe sur le terrain, d'un bout à l'autre du Canada. Je crois comprendre que l'opposition conservatrice se prononcera contre parce que le chef de l'opposition a dit il y a une quinzaine de jours qu'il ne voulait pas tenir compte de ce que les députés entendaient dans leur circonscription et dans la société en général. Il a même dit qu'il en ferait abstraction lorsqu'il s'agirait de forcer la tenue d'élections.

En réalité, les Canadiens voient depuis 10 ou 12 ans leur qualité de vie se dégrader. Le budget initial ne tenait pas vraiment compte des problèmes de fond auxquels il faut s'attaquer.

Le NPD a insisté auprès du gouvernement libéral et négocié efficacement pour faire apporter au budget des modifications qui permettent enfin de s'attaquer à ces problèmes. Un montant de 1,6 milliard de dollars est prévu pour enfin commencer à résoudre la crise du logement et une crise de l'itinérance qui s'aggrave, notamment en Colombie-Britannique. Ce fut du reste un enjeu de la campagne électorale provinciale, et cela a permis d'opérer la percée dont j'ai parlé tout à l'heure.

Un montant de 1,5 milliard de dollars est prévu pour atténuer la crise de l'enseignement postsecondaire et enfin commencer à abaisser les frais de scolarité, de sorte qu'un plus grand nombre de jeunes et d'adultes puissent obtenir de la formation, faire des études postsecondaires, par exemple, ce qui devrait être un droit pour tous, et ainsi contribuer à notre économie et à la vie de nos collectivités.

• (1610)

Un montant de 900 millions de dollars a été prévu pour l'environnement, ce qui permettra enfin de venir en aide aux villes pour la mise sur pied d'un système de transport rapide, un dossier très important pour nous permettre de faire face aux crises et autres problèmes dans le domaine de l'environnement.

Initiatives ministérielles

En cette période où nous avons désespérément besoin de plus de stabilité sur la Terre, un montant de 500 millions de dollars a été prévu au chapitre de l'aide étrangère pour que le Canada puisse commencer à respecter ses engagements dans ce domaine et aider à soulager l'effroyable pauvreté dans laquelle vivent des adultes et des enfants partout au monde.

Nous savons qu'aujourd'hui, au cours de cette période de 24 heures, 29 000 enfants mourront de faim ou d'une maladie. Ce sont là des décès évitables, mais ces gens meurent dans des circonstances épouvantables, en partie parce que l'aide étrangère n'est pas suffisante pour soulager l'extrême pauvreté dans laquelle ils sont forcés de vivre. L'amendement au budget proposé par le NPD, le projet de loi C-48 qui vient s'ajouter au projet de loi C-43 pour rendre le budget plus équilibré, prévoit une somme supplémentaire de 500 millions de dollars pour l'aide étrangère.

Vous vous demandez quelles ont été les réactions à cet égard et au fait que le NPD a défendu ces dossiers qui avaient été laissés de côté depuis longtemps? J'aimerais vous faire lecture de certains des commentaires qui ont été formulés. Le président de l'Association canadienne du transport urbain a dit:

Cette mesure est le signe d'un leadership efficace qui met le transport en commun au centre d'un projet d'aménagement urbain durable.

Le président de la Coalition nationale pour le logement et les sans-abri a dit:

Dieu soit loué, la raison l'a emporté. Les Canadiens veulent que l'on prenne des mesures efficaces pour résoudre les problèmes dans le secteur du logement social. Nous n'avons pas besoin d'une autre pause électorale. Le budget tel que révisé doit être adopté.

Le président du Conseil canadien pour la coopération internationale a dit:

En concluant cet accord le NPD a poussé les libéraux à se rapprocher du moment où le Canada remplira ses obligations en matière d'aide internationale

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a dit:

L'offre [conclue entre les libéraux et les néo démocrates] assure la disponibilité du financement aux provinces disposées à prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire aux familles à faible revenu et à revenu moyen.

Et enfin, le Sierra Club du Canada a dit:

Le temps des discours politiques est passé. Tous les intervenants doivent collaborer, ce qui, pour l'instant, signifie qu'ils doivent adopter le budget et lancer le mouvement de mise en oeuvre.

C'est là le genre de commentaires que nous entendons dans les collectivités et les rues d'un bout à l'autre du Canada. Grâce à l'amendement apporté par le NPD, le budget tient maintenant compte des besoins urgents des Canadiens.

[Français]

La question qui se pose est la suivante. En réalité, on s'occupe du dossier de l'éducation, de celui des sans-abri, dont le nombre est malheureusement en croissance, et de celui de l'environnement. Pourquoi les députés du Bloc québécois s'opposent-ils à une mesure qui est en train de faire avancer les choses dont les Québécois et les Québécoises ont tellement besoin? Plusieurs aspects du projet de loi C-48 visent l'amélioration de la qualité de vie des gens. Ce ne sont pas des choses négligeables. C'est important. Je sais que le Bloc partage ces valeurs.

Pour moi, c'est incompréhensible, puisque nous tentons d'apporter des améliorations. C'est vrai que cela ne couvre pas tous les besoins, mais le NPD ne compte que 19 députés. Si nous avions été plus nombreux, nous aurions peut-être été capables d'aller un peu plus loin. Tout de même, ce budget est une amélioration claire et nette qui fera une différence pour le Québec, s'agissant de 1 milliard de dollars pendant deux ans. Cela fera une différence pour Montréal et pour le

transport en commun, puisqu'on verse 20 millions de dollars à ce chapitre. Ce n'est pas négligeable. Ce sont des aspects importants.

J'ai mentionné qu'avec 19 députés, nous avons tout de même réussi à faire avancer énormément les dossiers dont se préoccupent les gens des régions du Canada. Nous continuerons de travailler dans ce sens pour améliorer la législation à la Chambre des communes, afin que les Canadiennes et les Canadiens puissent en profiter.

• (1615)

[Traduction]

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Madame la Présidente, c'est un véritable plaisir de commenter les propos du député du Nouveau Parti démocratique. Je suis de la Saskatchewan et je peux dire aux députés que j'ai quelques préoccupations au sujet du projet de loi budgétaire que son parti a mis au point avec les libéraux.

Je sais bien que les néo-démocrates se réveillent le matin, à l'instar de beaucoup de leurs amis socialistes du Parti libéral, en se demandant: « De quelle façon pouvons-nous régir encore davantage la vie des citoyens? Comment pouvons-nous nous immiscer de plus en plus dans la vie quotidienne des Canadiens? Comment pouvons-nous les imposer davantage? Comment pouvons-nous les écraser encore plus pour qu'ils viennent nous réclamer des subventions ou autres choses, le chapeau à la main? » Voilà leur vision de la société.

En 1944, un premier ministre baptiste a été élu en Saskatchewan et il a dit: « Bonnes gens, je vais prendre soin de vous. » Quelques années auparavant, un autre ministre baptiste de la Saskatchewan s'était établi en Alberta. Il est devenu premier ministre de cette province en 1944 et il livrait un message totalement différent, à savoir: « Soyons justes envers les entreprises. Ayons des politiques fiscales équitables. Favorisons l'entrepreneuriat, l'investissement et les initiatives de ce genre. »

En 1944, la Saskatchewan comptait 1 250 000 habitants. Combien en compte-t-elle aujourd'hui? Elle en compte 940 000. La même année, l'Alberta comptait 700 000 habitants. Combien en compte-t-elle aujourd'hui? Trois millions. La Saskatchewan arrive au deuxième rang dans notre pays pour ce qui est du nombre de jeunes de 22 ans qui quittent leur province. Où vont-ils? En Alberta. Ils le font par choix. Si nous voulons obtenir une condamnation sans appel des politiques du Nouveau Parti démocratique et de leurs effets sur la société, nul besoin de chercher ailleurs qu'en Saskatchewan.

J'ai tout de même une question à poser au député. Lorsque le chef socialiste embourgeoisé a rencontré le chef des libéraux et Buzz Hargrove à leur hôtel cinq étoiles de Toronto, pourquoi n'ont-ils pas conclu une entente visant à résorber la grave injustice que subit la Saskatchewan et la façon inéquitable dont elle est traitée en matière de péréquation?

La Saskatchewan se fait tout simplement... Je ferais mieux de surveiller mon langage. La formule de péréquation est exécration pour cette province. Elle y décourage le véritable développement économique. Dans les faits, la province s'appauvrit en cherchant à développer ses ressources. J'ai honte que le chef du Nouveau Parti démocratique, en concluant son entente budgétaire avec ces gens qui baignent dans les scandales, ne se soit pas attaqué à cette question, et j'aimerais avoir une explication.

Initiatives ministérielles

M. Peter Julian: Madame la Présidente, le député a fait allusion, d'une façon quelque peu désobligeante selon moi, à un ministre de l'Église baptiste de la Saskatchewan qui a récemment été choisi par les Canadiens d'un bout à l'autre du pays comme le plus grand Canadien de l'histoire. En effet, au terme du vote le plus étendu de l'histoire du Canada, les gens ont élu Tommy Douglas à titre de plus grand Canadien de tous les temps.

Je sais, pour être allé souvent en Saskatchewan, que les résidents de cette province sont extrêmement fiers de cet héritage. Ils sont extrêmement fiers d'avoir mis sur pied le premier régime d'assurance-maladie, qui a été étendu à tout le pays, grâce aux efforts de Tommy Douglas. Ils sont extrêmement fiers du travail incroyablement accompli par les administrations du CCF et du NPD, qui ont fait en sorte que la province s'adapte à l'ère moderne de la façon la plus efficace possible.

Par conséquent, je suis quelque peu perplexe lorsque j'entends le député tenir des propos désobligeants à l'égard d'une personne qui est non seulement chère à tous les résidents de la Saskatchewan, mais qui est en fait le plus grand Canadien dans l'esprit de la population de notre pays.

Quoi qu'il en soit, je veux aborder un autre point. Le député a parlé de gestion budgétaire. Celui-ci devrait savoir — mais je suis certain qu'il ne le sait pas, car les connaissances du domaine financier semblent poser problème au sein de son caucus — qu'une étude a été faite sur une période de 20 ans, soit de 1981 à 2001, afin de comparer les gouvernements dirigés par les conservateurs, les libéraux, le Parti québécois, le Crédit social et le NPD dans toutes les régions du pays. Le député ne sera pas surpris d'apprendre que les pires gestionnaires, d'après les résultats des exercices financiers, ont été les libéraux. À peu près 85 p. 100 des exercices financiers des libéraux ont été déficitaires. Ceux-ci étaient suivis des conservateurs, dont 66 p. 100 des exercices financiers, je ne parle pas des budgets, ont été déficitaires. Ce sont les néo-démocrates qui ont obtenu le meilleur bilan. La plupart du temps, lorsque nous avons prévu des excédents, nous les avons atteints. Nous l'avons fait sans causer de préjudice aux gens et en bâtissant des provinces dans lesquelles tous et toutes comptaient.

• (1620)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Permettez-moi de faire remarquer que la période des questions et observations ne dure que cinq minutes. Lorsque les députés consacrent trois minutes à la question et à l'observation, il ne leur reste que très peu de temps pour la réponse et il est impossible d'avoir plus d'une question. Je voulais porter cela à l'attention des députés.

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour appuyer le budget. Depuis que ce dernier a été présenté à la Chambre en février, j'ai eu le temps de bien y réfléchir. J'ai également eu l'occasion de m'entretenir avec de nombreux électeurs dans ma circonscription de Mississauga—Brampton-Sud. Je crois que notre gouvernement est en mesure de changer des choses.

Je tiens à rappeler aux députés d'en face et à d'autres personnes qui nous regardent comment nous sommes arrivés à enregistrer des excédents et, ainsi, à pouvoir investir. Si ma mémoire est bonne, au début des années 1990, le gouvernement a hérité de milliers de dollars de déficit. Le premier ministre et le ministre des Finances de l'époque ont fait preuve d'un grand leadership, non seulement dans l'élimination du déficit, mais aussi en nous donnant les moyens de réduire notre dette. Et nous l'avons réduite.

Ces derniers mois, j'ai parlé à de nombreux électeurs de Mississauga—Brampton-Sud. Ils ont exprimé beaucoup de réactions positives à ce budget. J'ai aussi rencontré des conseillers municipaux et mes collègues provinciaux. Dans tous les ordres de gouvernement, on appuie ce budget. La raison en est très simple: ce budget répond à leurs préoccupations. Il le fait en ce qui concerne les soins de santé, les villes et le développement urbain, les garderies, les personnes âgées, y compris celles de ma circonscription, l'environnement, qui est très important, et l'aide internationale.

Dans mes observations d'aujourd'hui, je veux parler en premier lieu d'une saine gestion financière. Comme je l'ai dit, il y a une raison pour laquelle nous sommes en mesure d'engager des dépenses aujourd'hui. L'opposition dira que le gouvernement dépense des milliards de dollars. C'est vrai. Si nous le faisons, c'est que nous avons économisé environ 3 milliards de dollars par année en réduisant la dette.

Nous avons mené un examen interne des dépenses et économisé 11 milliards de dollars. C'est une saine gestion financière qui a permis d'économiser ces milliards de dollars. Cela nous permettrait d'investir dans notre infrastructure sociale. Non seulement cela, mais lorsque nous avons élaboré le budget et le cadre financier, nous avons ajouté des fonds de prévoyance afin de nous donner la souplesse voulue pour régler des problèmes comme l'ESB. Ce fonds nous offre la protection dont nous avons besoin pour affronter des situations d'urgence et pour remplir nos promesses. Ce budget vise entièrement à honorer nos engagements.

Le budget porte sur les engagements que nous avons pris pendant notre campagne électorale. C'est un thème que, à mon avis, tous les Canadiens connaissent bien. Le premier engagement que nous avons pris, et la préoccupation que beaucoup de Canadiens ont exprimée, concernait la santé. Nous avons investi 41,3 milliards de dollars sur une période de 10 ans, et s'ajoutent à ce montant 33 milliards de dollars en paiements de péréquation. Cela représente une aide aux provinces et aux municipalités d'environ 75 milliards de dollars sur 10 ans. À mon avis, il n'y a rien de mal à cela.

Il n'y a pas d'hôpital dans ma circonscription, mais on en trouve un directement au sud et un autre juste au nord. Lorsque je suis allé rencontrer mes électeurs chez eux le week-end dernier, ils m'ont dit qu'ils étaient préoccupés par les délais d'attente dans les hôpitaux et par l'état de notre système de santé. Ils étaient convaincus que ce budget était très important pour l'investissement dans notre système de santé, pour un investissement durable sur une longue période. L'investissement dans la santé que prévoit ce budget tient également compte du rapport Romanow, le même rapport que beaucoup de Canadiens apprécient et qui reflète le genre de système de santé que nous voulons mettre en valeur et préserver au Canada.

Le pacte pour les villes et les municipalités est le deuxième aspect du budget qui touche vraiment les résidents de Mississauga—Brampton-Sud. Les autoroutes 401, 403, 410 et 407 passent dans ma circonscription. Les embouteillages et l'état de l'infrastructure figurent parmi les plus grandes préoccupations des résidents de Mississauga—Brampton-Sud. Nombre d'entre eux doivent se rendre régulièrement au centre-ville de Toronto ou à Oakville, plus à l'ouest. Ils veulent avoir l'assurance que l'on investira judicieusement dans notre infrastructure.

• (1625)

Je rappelle aux députés d'en face et à tous les autres députés que le gouvernement s'est engagé à rembourser 7 milliards de dollars au titre de la TPS dans le budget de l'année dernière. Il s'agit bien d'un remboursement de 7 milliards de dollars au titre de la TPS.

Initiatives ministérielles

Que prévoit le budget actuel? Nous avons alloué 5 milliards de dollars sur cinq ans pour le transfert des revenus tirés de la taxe sur l'essence. En plus de montrer notre engagement à l'égard des municipalités, cet investissement reflète bien le nouveau type de relation que nous voulons établir avec les villes, relation que nous estimons très importante.

Et ce n'est pas tout, il y a aussi les garderies, dans ma circonscription dont une partie est située entre les autoroutes 407 et 401 et le chemin Mississauga. De nouveaux projets résidentiels ont été construits dans cette zone. Lorsque j'ai fait du porte à porte, j'ai eu l'occasion de rencontrer nombre de jeunes couples, des jeunes qui travaillent et qui veulent éduquer leurs enfants. Ces jeunes familles prisent nos engagements à l'égard d'un programme de garderies et d'apprentissage pour les jeunes enfants. Pour elles, il s'agit d'un programme essentiel.

Le premier ministre s'est rendu un peu partout au pays afin de discuter de l'entente sur les garderies, qu'il a signée avec diverses provinces. Cette entente est très importante pour les habitants de Mississauga—Brampton-Sud. Elle est révélatrice de l'importance que le gouvernement accorde à notre rôle à l'égard de la famille. Elle répond également aux attentes exprimées par mes électeurs.

Ma circonscription compte environ huit centres pour aînés. Chaque mois, j'en visite quelques-uns. Je m'efforce de parler aux personnes âgées et d'écouter ce qu'elles ont à dire. Je suis attentif à leurs préoccupations. Beaucoup, parmi elles, se sont dites très heureuses de l'investissement de 2,7 milliards de dollars dans le Supplément de revenu garanti. Elles savent que ce montant représente, annuellement, environ 400 \$ par personne ou 700 \$ par couple.

Les aînés sont conscients que ce n'est pas suffisant, mais qu'il s'agit néanmoins d'un pas dans la bonne direction. Ils y voient un engagement sérieux et apprécient beaucoup le leadership du premier ministre à l'égard des questions qui concernent les aînés. J'ai également eu l'occasion d'accueillir dans ma circonscription le ministre responsable des aînés, qui s'est entretenu avec eux et a discuté de leurs préoccupations.

Un autre élément du budget qui me semble très important, et auquel il faut s'arrêter, est l'environnement. En fin de semaine dernière, j'ai participé à une présentation de prix pour jeunes, à Mississauga, en compagnie de la mairesse de cette ville. Elle a déclaré que Mississauga était probablement l'un des endroits les plus sûrs au Canada, puis a ajouté qu'elle voulait faire de sa ville l'une des plus propres au pays. Elle veut que sa ville devienne la plus propre des villes canadiennes. C'est un projet audacieux, qui rejoint d'ailleurs le contenu du budget. Il s'agit en effet d'un budget écologique, et ce n'est pas seulement moi qui le dis. De nombreux experts, au pays, ont dit qu'il était judicieux d'investir afin d'avoir de l'air pur et de l'eau propre.

Je crois que les résidents de Mississauga l'apprécieront beaucoup, et en particulier le Fonds éco-net dont parlait la mairesse. Elle a dit qu'elle trouvait ce projet très attrayant, et elle a l'intention de s'assurer que Mississauga puisse soumettre un projet spécial en vue d'y investir.

Un bon nombre de mes électeurs vont à l'université. Il y a un campus universitaire à Erindale. De nombreux étudiants universitaires et étudiants au collégue qui doivent se déplacer à York et ailleurs habitent dans la circonscription de Mississauga—Brampton-Sud. Ils souhaitent de tout coeur que le Canada continue de jouer un rôle important sur la scène internationale.

Ils étaient très impressionnés par les récentes déclarations du premier ministre à propos du Darfour, qui illustrent l'engagement que nous avons pris dans le budget de consacrer 3,4 milliards de dollars à l'aide étrangère. De plus, nous avons investi 13 milliards de dollars dans les Forces armées canadiennes, ce qui nous permettra de consolider notre réputation en tant que défenseurs de la paix et de venir en aide aux pays qui en ont besoin.

En conclusion, je pense que ce budget est équilibré, bien conçu sur le plan financier et très progressiste sur le plan social. Je sais que les députés d'en face diront qu'ils s'opposent au budget des libéraux et des néo-démocrates. Je me permets de leur rappeler quelque chose: 4,6 milliards de dollars sur une période de deux ans revient à 1 p. 100 du montant de base annuel de notre budget.

L'opposition veut faire tomber le gouvernement pour 1 p. 100. Les députés de l'opposition veulent que les Canadiens paient des millions de dollars à cause de 1 p. 100. Ils sont prêts à s'allier avec les séparatistes pour 1 p. 100. Je tiens à rappeler à la Chambre que ce n'est pas la marche à suivre.

• (1630)

Ce budget est de toute importance. J'estime qu'il reflète le Canada que nous souhaitons construire. C'est un budget dont les gens pourront parler avec fierté pour des générations à venir. Ce budget réalise nos engagements clés relatifs aux soins de santé, aux villes, aux enfants, aux personnes âgées et à l'environnement, et nous garantit un meilleur rôle dans l'avenir.

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Madame la Présidente, je suis bien content que le député ait commencé son intervention en disant qu'il était fier des excédents budgétaires. J'ai aussi une introduction suivie d'une brève question.

Pendant qu'il était ministre des Finances libéral, le premier ministre a réduit de 25 milliards de dollars le budget de la santé. Il a fermé les paradis fiscaux, à l'exception de la Barbade, où il a enregistré ses navires pour ne payer que 2 p. 100 d'impôt au Canada. En même temps et, en fait, dans le même projet de loi, il a imposé une augmentation d'impôt cruelle de 70 p. 100 aux retraités canadiens touchant des prestations sociales du gouvernement américain. Des milliers d'entre eux ont dû quitter leur foyer.

Ma question est étonnamment simple. Est-ce là une façon humanitaire de générer des excédents budgétaires, au détriment des aînés?

M. Navdeep Bains: Madame la Présidente, j'apprécie la question et je pense qu'elle concerne justement ce que j'essayais de mettre en lumière. Mes commentaires étaient très clairs. En effet, si nous avons des excédents, c'est le résultat de décisions difficiles que le gouvernement a dû se résoudre à prendre pour éliminer un déficit de milliards de dollars, 42 ou 43 milliards de dollars si je me souviens bien, un déficit que nous avait légué le gouvernement progressiste conservateur.

Je pense que ces décisions étaient des décisions éclairées, mais des décisions difficiles. Maintenant, grâce au dynamisme de l'économie, à la stabilité politique et au fait que nous ne sommes plus en faillite ni près de l'être, nous produisons des excédents. Que faisons-nous de ces excédents? D'un côté nous payons effectivement la dette, mais nous réinvestissons également cet argent pour nos aînés, notre système de santé et nos villes.

Si le député a quelque chose contre cela, je présume que c'est ce qui pourrait l'amener à voter contre, mais je pense que la plupart des Canadiens appuient notre stratégie.

Initiatives ministérielles

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, je remercie le député pour son discours réfléchi et pour les points qu'il a soulevés. Sa dernière question était particulièrement intéressante. Il y a mentionné l'élimination du déficit et les excédents budgétaires répétés année après année. Cela a permis au gouvernement de réduire la dette nationale de 50 milliards de dollars, ce qui lui laisse plus de marge de manoeuvre étant donné qu'il dispose des économies réalisées au titre du service de la dette contractée à l'étranger pour investir au profit des Canadiens.

Je crois qu'il faut reconnaître tout le travail qui a été fait dans les négociations sur les priorités entre le gouvernement libéral et les néo-démocrates. Le député serait-il prêt à admettre que ces priorités faisaient partie du programme électoral du Parti libéral, qu'elles ont été incluses dans le discours du Trône et qu'elles sont maintenant mises en avant?

Beaucoup d'investissements ont été faits dans l'enseignement postsecondaire, la recherche et la mise en valeur du potentiel dans les établissements d'enseignement postsecondaire, notamment par la création de chaires de recherche et des chaires du millénaire. Il y a un élément très important et c'est que, si nous pouvons aider directement les étudiants en empêchant l'augmentation des droits de scolarité, c'est parce que le service de la dette nous coûte moins cher. Le député est-il prêt à reconnaître que cela est important pour toutes nos collectivités?

• (1635)

M. Navdeep Bains: Madame la Présidente, tout d'abord, je remercie le député pour ses observations. Je crois que, encore une fois, il a touché le thème principal du budget et le mot d'ordre du gouvernement.

Comme je l'ai dit, nous avons dû prendre des décisions difficiles pour éliminer le déficit et réussir à dégager des excédents. Investir comme nous le faisons dans l'enseignement postsecondaire, la santé et les villes est une chose sensée. Il convient également de souligner que nous avons un plan pour continuer de réduire la dette jusqu'à parvenir au point où elle ne représentera plus que 25 p. 100 du PIB.

Je crois que cela montre que nous sommes parvenus à l'équilibre, que nous avons réussi à équilibrer les livres et que cela témoigne du bilan du premier ministre. Si l'opposition n'en est pas satisfaite, tant pis, mais je crois que les Canadiens sont très heureux de notre bilan et qu'ils ne s'attendent à rien de moins de la part du Parti libéral.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Madame la Présidente, je rappelle au député que la journée d'affranchissement de l'impôt au Canada tombe maintenant le 4 juillet, je crois. Cela veut dire que, pendant la première moitié de l'année, la plupart des Canadiens travaillent uniquement pour payer les factures que le gouvernement leur impose. Ces nouvelles dépenses supplémentaires, ces 22 milliards de dollars auxquels s'ajoutent ces 4,6 milliards de dollars au sujet desquels le gouvernement s'est entendu avec le Nouveau Parti démocratique, ne feront que retarder la période d'affranchissement de l'impôt. De ce fait, les Canadiens auront moins d'argent dans leurs poches, moins d'argent à dépenser dans leur collectivité et moins d'argent à investir dans d'autres secteurs de la société. Cela signifie que le gouvernement prend encore plus de place.

J'ai une question précise à poser. Elle a déjà été posée aujourd'hui, mais on n'y a pas encore répondu. Je suis certain que le député me répondra. Bon nombre de Canadiens ont décidé que la meilleure façon de s'occuper de leurs enfants est de rester à la maison et de veiller à leur éducation pendant la petite enfance. Le député pourrait-

il me dire précisément comment le programme issu de l'alliance entre le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral abordera la question et indemnifiera les parents qui décident de rester à la maison pour élever leurs enfants?

M. Navdeep Bains: Madame la Présidente, la question comporte deux volets. Le premier porte sur l'impôt et la notion d'imposition relativement au gouvernement. Le second porte sur le bilan du gouvernement en matière de réduction des impôts.

On m'a signalé que le gouvernement a réduit les impôts d'approximativement 21 p. 100 pour les particuliers depuis qu'il est au pouvoir, et de 27 p. 100 collectivement pour les familles.

En ce qui concerne les garderies, je ne peux parler qu'au nom des électeurs de Mississauga—Brampton-Sud. Lorsque je suis allé frapper chez les gens, j'ai rencontré des familles et de jeunes couples avec des enfants; ils ont dit vraiment apprécier le programme que nous avons mis en place. Ma tâche en tant que représentant élu de la circonscription de Mississauga—Brampton-Sud est de faire part des opinions et des préoccupations de mes électeurs qui apprécient et veulent le programme gouvernemental de garderies; ils y tiennent.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de South Surrey—White Rock—Langley, Air India; la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, L'environnement; le député de Langley, L'environnement.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC): Madame la Présidente, le projet de loi C-43 s'intitule Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005. Je me dois de le critiquer, car, fidèles à leurs habitudes, les libéraux y ont prévu des mesures qui semblent bonnes, mais sans que le projet de loi soit pour autant à la hauteur de ce qu'il aurait pu être.

Dès le début, par exemple, voici ce qu'on lit dans le sommaire:

La partie 1 modifie la Loi de l'impôt sur le revenu et les Règles concernant l'application de l'impôt sur le revenu en vue:

a) d'accroître le montant de revenu que les Canadiens peuvent gagner en franchise d'impôt...

Voilà qui semble bien. On constate cependant, une fois les calculs faits, que le contribuable moyen ne recevra qu'environ 16 \$ sur toute une année, soit à peu près ce qu'il en coûte pour amener les enfants une fois chez McDonald. Les libéraux donnent une sortie agréable aux enfants et comptent obtenir en échange le droit de rester au pouvoir et des remerciements pour leur bienveillance envers nous tous.

Le projet de loi suscite des inquiétudes justifiées au sujet de la gestion libérale des finances du Canada: des dépenses qui n'obéissent à aucun plan; les mesures de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto prévues dans le projet de loi; les risques de gaspillage du projet de loi C-48, que nous devons à un NPD malavisé et nocif; les dépenses de 25 milliards annoncées ces dernières semaines. Cette approche budgétaire irresponsable nuira aux familles, aux enfants, aux personnes âgées, aux employés de l'État et aux néo-Canadiens.

Toutefois, le projet de loi C-43 contient des initiatives que nous appuyons et que nous mettrons en oeuvre si notre parti accède au pouvoir, dont l'Accord atlantique, les allègements fiscaux, la remise de la taxe sur l'essence aux municipalités, les projets relatifs aux REER et l'augmentation des pensions des personnes âgées.

Initiatives ministérielles

Il faut cependant considérer ce projet de loi dans l'optique du budget global né de l'entente conclue entre les libéraux et les néo-démocrates. Les libéraux ont mêlé certaines politiques qui allaient dans la bonne direction avec d'autres qui pourraient s'avérer négatives pour le bien-être des Canadiens.

Puis, on nous présente le projet de loi C-48, l'entente conclue entre les libéraux et les néo-démocrates, qui affaiblit le projet de loi C-43. Il devrait être évident pour tous ceux qui s'intéressent à ce genre de choses que le gouvernement dirige actuellement les finances du pays en faisant des engagements de dépenses exagérées, sans même disposer de plans de mise en oeuvre ou de contrôle. Il est triste de voir que les libéraux dépensent autant d'argent pour acheter des votes.

Tout d'abord, ils ont acheté les votes des néo-démocrates, au coût de 4,5 milliards de dollars. Puis, le premier ministre parcourt le pays afin de tenter d'acheter le vote de certains groupes de Canadiens en leur faisant des promesses extraordinaires, leur faisant en même temps part de la grave menace qui les guette en leur parlant des conservateurs qui ont soif de pouvoir et qui veulent les priver de ces cadeaux libéraux. Ces votes que les libéraux achètent en masse ne sont rien de plus qu'une tentative afin de détourner l'attention du scandale des commandites qui n'était rien de plus qu'une manoeuvre pour acheter des votes qui a coûté environ 250 millions de dollars.

Tout se résume à l'axiome suivant: un vote pour les libéraux à l'extérieur du Québec est un vote pour la séparation du Québec. Un vote pour les libéraux souillés par le scandale envoie un message erroné aux Québécois, qui n'aiment pas qu'on pratique la corruption en leur nom. Se sentant insultés, les Québécois optent malheureusement pour la séparation. Les libéraux ont alimenté le mouvement séparatiste, et ce budget y est pour quelque chose.

Le Canada pourrait avoir plus d'emploi mieux rémunérés et les Canadiens pourraient avoir un niveau de vie plus élevé, mais le fédéral les impose trop lourdement, dépense trop et, en fin de compte, se retrouve encore trop endetté.

Depuis 1999-2000, les dépenses de programme ont augmenté de 44 p. 100, soit un taux annuel composé de 7,6 p. 100, alors que l'économie a connu une croissance de seulement 31,6 p. 100. Ce bilan est une faille fondamentale de l'administration libérale, qui finira par porter préjudice à notre pays si on n'y met pas un terme. Il n'est pas étonnant qu'il y ait autant de gaspillage au sein du gouvernement.

Le gouvernement tente souvent de remédier aux problèmes en dépensant sans réfléchir. Il ne sait pas quoi faire, mais le fait de dépenser crée une bonne impression. Les libéraux croient que dépenser est la même chose qu'obtenir des résultats et faire de bons investissements.

L'argent jeté dans le registre des armes à feu, par exemple, est la façon qu'ont trouvée les libéraux de contrer l'utilisation illégale d'armes à feu et les fusillades dans nos rues, mais cette politique révèle plutôt leur manque généralisé de professionnalisme.

Le registre des armes à feu devait coûter deux millions de dollars. Selon les médias, ce programme aurait déjà coûté deux milliards, et il ne fonctionne pas. On peut imaginer les bienfaits pour la société si Allan Rock avait suivi mon conseil, au début. Je lui avait vivement recommandé, au cours d'une rencontre de consultation que, au lieu de gaspiller tout cet argent dans le registre, il vaudrait mieux l'investir dans des mesures de prévention de la criminalité et de protection du public. L'expérience m'a donné raison et a démontré que M. Rock et ses conseillers s'étaient lourdement trompés.

Le référendum de 1995, au Québec, a semé la panique au pays. Les libéraux ont réagi en dépensant de l'argent, mais sans avoir aucun véritable plan ou système de responsabilisation. Il en est résulté le scandale des commandites, un gaspillage de 250 millions de dollars, dont 100 millions de dollars probablement canalisés illégalement vers des amis du Parti libéral. Les commandites ont eu l'effet contraire à celui qui avait été escompté. En fait, elles ont stimulé le séparatisme au Québec.

• (1640)

Entre 2003-2004 et 2004-2005, les libéraux n'ont pas pu s'en empêcher: les dépenses de programmes ont grimpé de 11,9 p. 100, les dépenses de programmes par habitant ont atteint leur niveau le plus élevé en dix ans et on prévoit qu'elles augmenteront encore. Cependant, l'augmentation des dépenses réelles du gouvernement ne garantit pas la disparition des problèmes et l'obtention de meilleurs résultats.

Imaginons que les familles puissent conserver une partie de cet argent, sous forme de baisses d'impôt. Cela aurait comme conséquence la création d'emplois et, éventuellement, des recettes fiscales plus élevées pouvant servir à financer les systèmes de santé et d'éducation. Un dollar géré par l'État est un dollar qui ne sert pas au bien-être public, par opposition à un dollar qui n'aurait jamais quitté la poche du contribuable.

Bien entendu, nous avons besoin de services publics; c'est pourquoi les conservateurs compatissants mettent tellement l'accent sur une gestion budgétaire éclairée. Si nous n'y prenons pas garde, il n'y aura pas suffisamment d'argent pour financer les programmes sociaux que nous voulons.

Les projets de loi budgétaires des libéraux et du NPD font tout de travers. C'est pourquoi le fait que les dépenses néo-démocrates dépassent la capacité de l'économie constitue un problème financier apocalyptique: les pertes d'emploi prévues vont certainement se concrétiser et le nombre d'assistés sociaux augmentera en flèche. Les conséquences sociales terrifiantes de la pensée et des politiques économiques néo-démocrates nuisent aux gens.

Je crois que c'est faire preuve de plus de compassion et de sagesse que de veiller à ce que plus de gens travaillent au lieu de se contenter d'une petite subvention publique à peine suffisante pour subvenir à leurs besoins. Assurer la croissance et la stabilité de son économie est ce qu'un pays peut faire de mieux pour aider ceux qui sont vraiment démunis. À long terme, le socialisme néo-démocrate nuit aux gens.

Récemment, alors que les dépenses du gouvernement augmentaient, le revenu après impôt des familles canadiennes est demeuré le même en 2002 et à l'automne 2003, selon Statistique Canada.

Exhorté par le NPD à supprimer les baisses d'impôt des entreprises, le ministre des Finances a déclaré à la Chambre qu'il n'était pas question de démanteler le budget morceau par morceau. Or, quelques jours plus tard, sans avertir son ministre, le premier ministre a tenté de camoufler sa stratégie d'achat de votes, le scandale des commandites, en achetant les votes du NPD.

Les 4,6 milliards de dollars, prévus dans le projet de loi C-48, seront affectés par décret en 2005-2006 et 2006-2007 à des programmes touchant l'environnement, le logement et l'enseignement postsecondaire. Cependant, l'argent ne sera pas versé tant qu'il n'y aura pas un excédent de deux milliards de dollars durant ces années et ce chiffre ne sera pas connu pour 2005-2006 tant qu'on n'aura pas fermé les livres en août 2006. Ainsi, l'argent ne sera pas versé avant au moins 18 mois. S'il finit par être versé, ce sera à la discrétion du Cabinet qui, je le répète, n'a pas élaboré un plan ou même établi un objectif pour cet argent.

Nous constatons une tendance familière des libéraux qui consiste à élaborer des objectifs vagues, à tromper même leurs propres partenaires néo-démocrates et à ne formuler aucun plan concret.

Les libéraux et les néo-démocrates donnent la fausse impression que l'argent destiné aux initiatives budgétaires serait immédiatement versé après le vote de jeudi. Comme le prévoit le protocole parlementaire normal, le projet de loi n'en est qu'au début de la première étape et doit en franchir de nombreuses autres et faire l'objet de beaucoup d'autres mois d'étude avant que l'argent ne soit versé.

Le projet de loi d'exécution du budget de l'année dernière n'a été adopté au Sénat que le mois dernier, avec un an de retard.

En fait, les libéraux sont corrompus. Ils essaient de détourner l'attention du scandale entourant le Programme de commandites dont l'objectif était d'acheter des votes en achetant les votes néo-démocrates et maintenant ceux de la population.

Dans la plupart des familles canadiennes, les deux parents doivent travailler juste pour payer les impôts d'un seul. Nous ne devons jamais oublier qu'un dollar laissé entre les mains d'un travailleur, d'une personne au foyer, d'un petit chef d'entreprise ou d'un entrepreneur apporte plus à l'économie qu'un dollar laissé entre les mains d'un bureaucrate ou d'un politicien.

Le Parti conservateur veut mettre de l'ordre dans le gouvernement. Pour leur part, les libéraux veulent vider les coffres du gouvernement.

Ainsi, d'un point de vue financier, nous devons tenir des élections, car les libéraux sont corrompus et ils ruinent le pays. Le gouvernement a perdu l'autorité morale pour gouverner, il n'a pas l'autorité financière et juridique pour gouverner et, en faisant fi du Parlement, il est devenu illégitime.

Ce que les Canadiens constatent depuis quelques semaines est vraiment sans précédent: un gouvernement déjà plongé dans la corruption qui essaie de camoufler un scandale lié à l'achat de votes en puisant sans compter dans le Trésor public et en se fichant des conséquences à long terme pour les Canadiens moyens.

Le Canada ne peut se permettre la collusion contre-nature des libéraux et des néo-démocrates.

• (1645)

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Madame la Présidente, je dois avouer que je suis quelque peu perplexe après avoir écouté le député d'en face. Il laisse entendre que le gouvernement, qui est minoritaire, ne devrait pas collaborer avec les autres partis et qu'on a tort de demander aux autres de collaborer avec nous pour que nous puissions mettre en oeuvre nos priorités communes, mais j'estime que c'est la raison d'être d'un gouvernement minoritaire et que c'est exactement ce que nous sommes censés faire.

Pendant que les conservateurs, qui sont de connivence avec les séparatistes, font des pieds et des mains pour faire obstruction aux travaux du Parlement et les interrompre, ils devraient peut-être

Initiatives ministérielles

prendre exemple sur les députés de ce côté-ci de la Chambre, qui tentent de collaborer avec un des partis d'opposition pour trouver un terrain d'entente, pour améliorer la situation dans notre pays et pour faire en sorte que le Parlement fonctionne.

La vaste majorité des Canadiens ne veulent pas d'élections. En avril, nous avons entendu le chef de l'opposition officielle dire qu'il prendrait le temps d'écouter les opinions des électeurs. Pourquoi refuse-t-il d'écouter les Canadiens? Pourquoi refuse-t-il d'écouter l'écrasante majorité des Canadiens de toutes les allégeances politiques, les premiers ministres conservateurs et les premiers ministres néo-démocrates, qui disent que nous devrions adopter ce budget?

• (1650)

M. Paul Forseth: Madame la Présidente, je crois que ce sont les libéraux qui ne veulent pas d'élections. Ce qu'ils ont fait est plutôt inconvenant. Ils ont fait toutes sortes de promesses irréalistes, puis ils ont brandi une menace. Nous avons tenté de réagir à cette tactique dans les médias en déclarant que nous honorerons les contrats signés au nom du Canada.

Il faut des élections. Le député ne comprend pas le principe du gouvernement responsable. Il ne comprend pas que le gouvernement doit bénéficier en permanence de la confiance de la Chambre. Il ne comprend pas que lorsque le gouvernement perd des votes comme il l'a fait, il doit immédiatement présenter une motion de confiance à la Chambre. Le gouvernement n'a pas fait cela. C'est ce que j'entends quand je parle de l'illégitimité du gouvernement.

Le Parlement a pour rôle d'approuver les budgets. Les gouvernements peuvent proposer des budgets, mais le Parlement, en tant qu'entité distincte, doit approuver les crédits. Nous avons l'intention d'approuver les crédits réalistes. Le gouvernement aurait dû négocier avec les conservateurs, l'opposition officielle. Il n'aurait pas dû s'associer au NPD.

M. Tony Martin (Sault Ste. Marie, NPD): Madame la Présidente, je conteste les propos du député, principalement ses observations selon lesquelles les plans du NPD ne sont bons ni pour les Canadiens ni pour l'économie. Je n'ai qu'à mentionner le régime de soins de santé. De nombreuses études ont indiqué que ce régime est l'élément le plus compétitif de notre programme économique. Ce régime a été présenté par Tommy Douglas en Saskatchewan, puis par le NPD ici à la Chambre des communes. Je veux aussi parler du nouveau programme national qui, nous l'espérons, sera implanté au Canada.

Je parlerai aussi brièvement de l'approche qu'ont adoptée les conservateurs relativement à ce défi que doit relever notre pays; comme l'ont écrit Gordon Cleveland et Michael Krashinsky:

Initiatives ministérielles

Les conservateurs se trouvent ici devant un dilemme[...]voilà pourquoi ils vont recycler leur déduction d'impôt de 2 000 \$ pour toutes les familles avec enfants (environ 600 \$ à 800 \$ par enfant pour la famille type). Cependant, personne ne se laissera convaincre de la valeur de cet allègement fiscal relativement minime.

Payer des parents pour rester à la maison coûte cher — beaucoup plus que d'assurer des services d'apprentissage et de garde de bonne qualité. C'est un fait qu'ils [les conservateurs] doivent accepter.

À moins que l'État n'affecte des sommes démesurées pour payer les parents, très peu d'entre eux vont se prévaloir de la possibilité...

Pour inciter un nombre important de parents occupant un emploi à rester à la maison, il faudrait leur verser au moins l'équivalent des prestations de maternité et des prestations parentales, qui correspondent à l'heure actuelle à 55 p. 100 de la rémunération normale, jusqu'à hauteur de 413 \$ par semaine. Ces prestations, qui couvrent la première année de la vie de l'enfant, coûtent environ 2,7 milliards de dollars à l'heure actuelle. En multipliant par six...[on obtient] 16 milliards de dollars par année.

Les prestations de maternité et les prestations parentales visent environ 60 p. 100 de l'ensemble des parents ayant des nouveaux-nés. Englober l'ensemble des familles coûterait environ 27 milliards de dollars par année.

Voilà le coût du programme de services de garde d'enfants dont parlent les conservateurs. Et il faut ajouter le coût pour l'économie du retrait de la population active de tous ces parents incapables de trouver des services de garde d'enfants à prix abordable, soit environ 83 milliards de dollars de plus par année. Or, 83 milliards de dollars plus 27 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent. C'est ce que coûterait au Canada le programme de garde d'enfants des conservateurs.

Le programme que veulent lancer les libéraux et les néo-démocrates à hauteur de 1 p. 100 du PIB coûterait au maximum 10 milliards de dollars par année et restituerait à l'économie deux dollars pour chaque dollar de dépense, soit 20 milliards de dollars.

J'aimerais que notre collègue nous explique cela et m'aide à comprendre en quoi son programme est tellement meilleur pour la population canadienne que celui que nous proposons.

M. Paul Forseth: Madame la Présidente, la confusion règne dans l'esprit du député. Malheureusement, il persiste à s'abreuver à même des écrits socialistes remplis de mythes.

Le plan des conservateurs doit être expliqué attentivement et subir l'épreuve des urnes. Les socialistes proposent des idées farfelues, mais n'osent jamais faire subir à leurs programmes l'épreuve des urnes.

• (1655)

[Français]

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, comme tous les députés, j'ai eu l'occasion de me rendre dans mon comté lors du congé de la fête des Mères et des quelques dernières fins de semaine. J'ai constaté que les gens étaient inquiets de la situation politique du pays. Ils m'ont dit à maintes reprises que la dernière chose qu'ils voulaient, c'était d'aller aux urnes. À leur avis, ce n'est pas le temps d'aller en élections.

Ces gens ont des rêves et des aspirations. Ils appuient en grand nombre le budget de 2005. Ils voient là bien des réponses à leurs aspirations et à leurs besoins. Leur préoccupation première demeure la santé publique dans ce pays et, partant, l'application de la Loi sur la santé, de même que la question des médecins, des hôpitaux, des infirmières et des soins à domicile. La dernière chose qu'ils demandent, ce sont des élections.

[Traduction]

Il y a un an, la population canadienne a élu un gouvernement minoritaire. Elle lançait un message. Je ne crois pas que les

Canadiens se soient réunis et aient décidé d'élire un gouvernement minoritaire pour que ceci ou cela arrive. Chacun vote de manière individuelle. À l'heure actuelle, nous avons un gouvernement minoritaire. Il nous incombe de le faire fonctionner, et de favoriser des négociations et des discussions.

Nous avons présenté un budget. L'opposition a vite convenu que c'était un bon budget. Nous y avons inclus des éléments que les députés de l'opposition peuvent appuyer, des éléments que nous pouvons appuyer, et des éléments que nous pouvons appuyer conjointement. À la suite de discussions avec le NDP, nous avons présenté un deuxième projet de loi modifiant le budget. Il s'attarde sur des questions prioritaires pour les libéraux, des questions qui ont toujours fait partie du programme libéral. Il s'agit de mesures que nous avons dit que nous prendrions au cours des cinq prochaines années. Nous allons de l'avant.

En ce moment, les habitants de ma circonscription parlent du manque de civilité au Parlement, entre autres choses. C'est un grave problème, qui jette une ombre sur les députés de tous les partis. Des électeurs me disent qu'ils n'aiment pas que leurs enfants regardent la période des questions parce qu'ils craignent que les enfants reproduisent ce qu'ils voient. C'est très grave. J'espère que le débat ne dérapera pas. J'espère que la civilité sera maintenue à la Chambre. L'atmosphère est mieux cette semaine que la semaine dernière. Je pense qu'elle s'est beaucoup améliorée.

Les gens de ma circonscription du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse m'ont dit qu'ils ne voulaient pas d'élections. Comme tous les Canadiens, comme tous les députés, comme tous les députés de ce côté-ci, il ne sont pas contents de la déroute des commandites. Ils ne sont pas contents de ce qu'ils entendent et de ce qui se produit. Ils veulent s'assurer, comme moi, que les responsables soient tenus de répondre de leurs actes devant la justice, mais ils veulent savoir, comme moi, ce qui s'est passé exactement. Ils veulent que le juge Gomery et les tribunaux leur disent ce qui s'est passé. Ils veulent que l'enquête et les procédures suivent leur cours. Ils comprennent que, lorsqu'on regarde les témoignages à la télévision, on entend des gens se contredire les uns les autres. Nous savons que des gens ont mal agi. Mais le public veut savoir si les choses se passent encore de la même manière ou si on a remédié à la situation. La population se demande comment on peut veiller à ce que de telles bavures ne se reproduisent plus à l'avenir et elle veut savoir qui sont les responsables. Il y a plusieurs pistes susceptibles de nous conduire à des réponses.

J'ai siégé l'année dernière au Comité des comptes publics. Nous avons entendu de nombreux témoignages. La vérificatrice générale est venue nous parler des années passées où ces problèmes existaient, il y a quatre ou cinq ans. Nous avons aussi entendu des vérificateurs internes mandatés par le gouvernement pour examiner ces problèmes. Ils nous ont assuré que les correctifs nécessaires avaient été apportés.

Je me sens tout à fait à l'aise. Lorsque les députés de l'opposition disent que notre gouvernement est corrompu, ils induisent les Canadiens en erreur. Ils le font sciemment, mais ils savent que personne au sein du gouvernement actuel n'a été éclaboussé.

M. Ed Komarnicki: Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas demandé des excuses au Parlement?

L'hon. Robert Thibault: Madame la Présidente, ces députés font du dénigrement. Ils parlent du premier ministre. Mais qu'a fait le premier ministre lorsqu'il est entré en fonction? Il a confié cette affaire au Comité des comptes publics.

Initiatives ministérielles

[Français]

La première chose qu'il ait faite fut de demander au Comité permanent des comptes publics d'étudier ces informations afin de comprendre tout ce qui s'était passé. Il a donné au comité accès à tous les documents ministériels afin qu'il cerne les problèmes et les lacunes de notre structure actuelle et qu'il établisse quelle était la responsabilité du ministre et celle du sous-ministre, pour s'assurer de ne pas répéter les mêmes erreurs.

● (1700)

[Traduction]

Il a retenu les services d'un conseiller spécial et l'a chargé de récupérer les fonds. Il lui a demandé de déterminer si de l'argent avait été versé illégalement sans qu'un travail valable ne soit effectué et, le cas échéant, il l'a prié de récupérer les fonds. Des poursuites de l'ordre de 41 millions de dollars sont actuellement intentées. Le premier ministre a mis en place la Commission Gomery. Il a annulé le programme. Il a témoigné, tout comme son prédécesseur. C'était la première fois qu'un premier ministre témoignait depuis sir John A. Macdonald.

Si le premier ministre était coupable de quoi que ce soit dans cette affaire, je ne peux pas croire qu'il aurait pris toutes ces mesures. Ce serait inconcevable. Il a pris ces mesures parce qu'il veut connaître la vérité.

Il a fourni à la Commission Gomery 12 millions de pages de documents. Une somme de 60 à 70 millions de dollars, et même de 72 millions de dollars, selon certains, a été investie dans les travaux de la Commission Gomery. Il y a des vérificateurs judiciaires, des comptables et des avocats qui travaillent là-dessus. Il y a une équipe de spécialistes qui épluchent les documents. Ils vont démêler tous les témoignages. Les témoins, dont certains sur qui pèsent des accusations criminelles, se contredisent parfois entre eux. La Commission Gomery fera la lumière sur tout cela et nous fournira une réponse.

Voici ce que me disent les électeurs de ma circonscription: « Attendons d'avoir les conclusions. Nous ne voulons pas d'élections maintenant. Il n'y a pas de problème actuellement. Le programme n'existe plus. On y a mis un terme il y a quatre ans. Puisque personne dans le gouvernement actuel ne voit son intégrité mise en doute, allons de l'avant. »

Pourquoi veulent-ils aller de l'avant? En raison, notamment, de l'Accord atlantique. Certains députés de l'opposition disent que nous devrions présenter une motion distincte sur l'Accord atlantique, qui ferait l'objet d'un vote distinct. Je suis en faveur de l'Accord atlantique, mais j'appuie aussi l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. J'appuie également les parents et les enfants, ainsi que les propositions sur les services de garde.

J'appuie en outre les militaires et les investissements en matière de défense. À la base Greenwood, 50 millions de dollars de travaux d'immobilisations sont en cours. C'est une base stratégique. Une bonne partie de ces investissements revêtent une importance économique pour notre pays, et une importance stratégique militaire pour ma collectivité. Nous avons fait de nombreux investissements d'ordre militaire, notamment pour établir des liens avec la politique étrangère, pour faire une étude de cette politique et une autre des forces armées et pour nous assurer que nous faisons ce qu'il faut.

Nous voyons à ce que les militaires disposent de l'équipement nécessaire. Nous disposons des nouveaux hélicoptères Cormorant pour la recherche et le sauvetage. Un autre processus d'acquisition est en cours pour des aéronefs à voilure fixe de recherche et de

sauvetage. Une bonne partie du reste de l'équipement est en voie d'être remplacé et modernisé.

Dans l'avenir, nos militaires auront besoin de formation pour mettre en oeuvre notre politique étrangère ainsi que nos partenariats avec les États-Unis, l'OTAN, le NORAD, entre autres. Nous devons veiller à faire ce qu'il faut à ce sujet.

Nous reconnaissons aussi que nous devons recruter des militaires. C'est une mission très difficile dans le contexte actuel; par conséquent, nous étudions ce qui fait obstacle à ce but. Entre autres choses, à mon avis, c'est que, lorsque les militaires quittent le service actif après 20 ou 25 ans, alors qu'ils sont encore jeunes, ils n'ont pas nécessairement la formation qu'exige le monde du travail. Il se peut qu'ils souffrent, alors, de certaines maladies ou invalidités qui les rendent moins aptes à être embauchés. Qu'a fait le gouvernement? Il a proposé la charte des anciens combattants. Je remercie tous les partis de l'avoir appuyée ainsi que l'autre Chambre de l'avoir adoptée aussi rapidement. Cette charte a pour but de veiller aux intérêts de nos militaires, hommes et femmes, combattants ou non, une fois qu'ils quittent les forces armées. C'était une mesure responsable et nous l'avons prise.

Je me rappelle que, il y a un an, en campagne électorale, mon opposant, un honnête homme, citait un manuel de politique selon lequel nos forces armées avaient besoin d'un porte-aéronefs sur chaque côte. Les militaires ne nous ont jamais demandé ça. Cela ne s'imposait en vertu d'aucune de nos politiques. Et c'est pourtant ce dont on m'a parlé dans sept ou huit débats. Puis, quelqu'un a apporté une correction: ce dont on avait besoin ce n'était pas un porte-aéronefs, mais un navire pour le transport d'hélicoptères. Ensuite, un garçon de 12 ans lui a fait remarquer que des hélicoptères étaient des aéronefs.

Ma circonscription réclame aussi de l'argent pour des garderies.

Je ne dispose plus que d'une minute et j'ai tellement à dire. La population a des aspirations à beaucoup d'égards: l'Agence de promotion économique du Canada atlantique; de l'argent pour les personnes âgées, pour la défense, pour les garderies; il y en a tellement qu'il nous importe que le budget soit adopté.

Grâce au travail additionnel que nous avons accompli avec le Nouveau Parti démocratique, la chose la plus importante à mes yeux, c'est de venir en aide aux étudiants pour ce qui est de leurs frais de scolarité, de réduire leur endettement et de faire en sorte qu'ils fréquentent l'école et suivent les cours de leur choix, non pas ceux qu'ils peuvent se payer, mais ceux qui correspondent à leurs capacités, à leurs rêves et à leurs aspirations. Voilà ce qui nous permettra de continuer à ériger notre grand pays.

J'espère que tous les députés des divers partis appuieront le budget.

● (1705)

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, puisqu'il s'agit du budget, je n'ai qu'une simple question, que je poserai après un court préambule.

Il y a deux ans et demi, le gouvernement s'est rendu à Windsor et a annoncé qu'il investirait 150 millions de dollars dans le Fonds pour l'infrastructure frontalière afin de rénover le corridor entre Windsor et Detroit. Depuis, la chaussée n'est toujours pas pavée. La troisième traverse coûtera de 300 millions à 400 millions de dollars, et il en faudra des centaines de millions de plus pour paver l'espace entre les autoroutes et la troisième traverse. Cependant il ne reste que 50 millions de dollars dans le budget.

Initiatives ministérielles

Pourquoi le projet de loi C-43 ne prévoit-il aucune somme pour résoudre le problème de la frontière entre Windsor et Detroit? Les habitants d'Essex et de Windsor n'importent-ils pas au gouvernement?

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, une des grandes priorités du gouvernement est de faire en sorte que nos passages frontaliers soient sûrs et favorisent le commerce avec tous les pays, notamment avec nos voisins du Sud, notre plus important partenaire commercial.

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre, nous avons investi des milliards de dollars dans la sécurité, dont font partie l'amélioration des passages frontaliers et les nouvelles technologies. Nous sommes en tête de file mondiale. Il nous reste des défis à relever. Nous devons continuer de travailler avec les provinces et, dans certains cas, avec les municipalités.

Je ne connais pas tous les aspects de la situation à Windsor, mais je comprends que la communauté n'a pas décidé à l'unanimité de la marche à suivre; cependant, le débat se poursuit avec le gouvernement provincial.

Certains progrès sont réalisés dans les passages frontaliers de l'Atlantique, de Holton et de Callous. Nous faisons les investissements qu'il faut pour maintenir les relations commerciales. Je n'ai aucun doute que c'est ce que nous ferons d'un bout à l'autre du pays, afin de continuer à développer le plus grand partenariat commercial au monde.

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, j'aurais une simple question à poser à mon honorable collègue.

J'ai très bien écouté lorsqu'il nous a parlé, dans le préambule de son allocution, du scandale des commandites, de la Commission Gomery, de tout ce qui se passait, de l'enquête, du premier ministre, et tout le reste.

À ce moment-ci, comment peut-il interpréter l'annonce faite il y a quelques minutes par l'honorable ministre des Transports au sujet de la création d'une fiducie dans laquelle on va déposer 750 000 \$ d'argent sale, ou supposé sale, pour peut-être rembourser éventuellement l'argent qui a été pris lors du scandale des commandites?

J'aimerais que l'on m'explique pourquoi cela vient de se faire au cours de la dernière heure, alors que nous en avons fait la demande depuis plus de six mois? Comment peut-il expliquer cela?

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, le premier ministre a été très clair. D'abord, il a dit depuis le début que s'il y avait eu de l'argent donné illégalement au Parti libéral, qui n'aurait pas dû l'être, cet argent sera retourné.

Maintenant, on ne sait pas de quel montant il s'agit. Est-ce qu'il y a eu de l'argent impliqué, oui ou non? Si oui, combien? Toutes ces questions restent à être déterminées. Il faut quand même penser à la confiance publique. On a entendu les témoignages, donc on a établi de bonne foi une fiducie. S'il s'agit d'un montant de 100 \$, la différence nous sera remboursée. Si le montant se situe à 800 000 \$, alors on en rajoutera. On a créé cette fiducie.

J'ai siégé au Comité permanent des comptes publics et on a entendu beaucoup de gens venus témoigner. On nous a dit qu'avant que l'on arrive — avant ces campagnes de publicité et ce Programme de commandites —, qu'il y avait eu des agences du gouvernement du Québec, du gouvernement péquiste de l'époque, qui avaient fait de telles choses, entre autres, à la Société des alcools, à Hydro-Québec et ailleurs.

Par la suite, on apprend que des agences et des compagnies qui auraient obtenu des contrats auraient fait des contributions. Toutefois, le Parti libéral a procédé à une enquête. Il y a le Comité permanent des comptes publics.

Une voix: Il y a Loto-Québec.

M. Roger Thibault: Il y a également Loto-Québec.

On a créé la Commission Gomery. On ne se cache pas. On cherche la vérité. On va s'assurer que cela n'arrive plus dans le futur et on encourage tous les gens à faire la même chose.

[Traduction]

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, nous sommes à la veille d'un vote de confiance sur le budget. Il semble que l'avenir du gouvernement fédéral se jouera sur ce budget, qui est donc devenu l'un des grands enjeux de l'heure pour les Canadiens. Le gouvernement a parcouru le pays en prétendant que son éventuelle chute entraînerait de terribles effets à cause des promesses contenues dans le budget de février 2005.

Nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-43, un projet de loi d'exécution du budget qui a suivi la présentation du budget, et nous débattons demain du projet de loi C-48, une autre loi d'exécution du budget. Nous nous prononcerons sur le projet de loi C-43 et sur le projet de loi C-48.

Alors que nous intervenons à la Chambre au sujet de ces enjeux importants, les députés ministériels ne cessent de parler des dépenses promises aux quatre vents dans le budget. Le gouvernement parle des terribles effets qui s'ensuivront s'il est renversé à cause du vote sur le budget. Il parle comme si tout allait s'arrêter. Il parle comme si le Parti conservateur n'avait pas de plan, comme si les députés conservateurs allaient fermer les yeux et ne rien faire pour corriger les faiblesses de l'économie canadienne sur lesquelles on se penche dans le budget.

Au cours des huit dernières années, je suis intervenu à maintes reprises au sujet des budgets qui renfermaient bon nombre de mesures que le gouvernement promet maintenant de mettre en oeuvre. Nous avons parlé de la taxe sur l'essence, du versement des redevances aux provinces, de l'infrastructure, de mesures visant les aînés qui disposent d'un revenu fixe et des réductions des impôts des particuliers et des sociétés.

Les députés du Parti conservateur sont intervenus à la Chambre au sujet de toutes ces questions. Le premier ministre, qui a été ministre des Finances pendant huit ans, a pavaisé au sujet des excédents et de la façon dont il a réalisé l'équilibre budgétaire. J'ai une question à lui poser. D'où proviennent les excédents? De toute évidence, les libéraux se sont trompés dans leurs prévisions, ou alors ils ont menti aux Canadiens. Ils ont fait payer des impôts aux Canadiens alors qu'on n'avait pas besoin de leur argent. Il y a longtemps qu'ils auraient dû réduire les impôts des Canadiens et cesser d'annoncer des excédents au cours de cette période de huit ans.

Initiatives ministérielles

Aujourd'hui, à la veille de ce vote, le premier ministre signe des chèques partout au pays parce que, dit-il, ces crédits sont nécessaires. Manifestement, le gouvernement ne s'en est pas occupé avant et c'est maintenant devenu terriblement urgent. C'est comme si toute la structure du pays allait s'effondrer si le gouvernement tombe. Non, le Parti conservateur dit que, s'il forme le gouvernement, il a une plateforme financièrement responsable prévoyant dans quels volets de l'économie canadienne des investissements seront faits, en commençant par les allègements fiscaux et les infrastructures.

En fait, le chef du Parti conservateur vient de rencontrer le chef libéral de l'Ontario et lui a dit que les conservateurs honorerait tout ce qui a été signé. Si le gouvernement tombe, la population canadienne ne devrait pas s'attendre à ce qu'il n'y ait pas d'argent pour répondre à bon nombre de ses préoccupations et aux questions dont nous avons parlé.

Parlons des infrastructures. Le maire de Calgary nous écrit depuis longtemps à propos de la taxe sur l'essence. J'ai parlé de cette question dans le cadre de ma campagne électorale, il y a un an. Il y a de nombreuses années, nous avons fait remarquer que le gouvernement prélevait beaucoup de taxes. Pourquoi ne rendait-il pas cet argent aux villes?

• (1710)

Nous parlons de cela depuis longtemps. En fait, je me souviens d'avoir participé à une manifestation à Calgary pour attirer l'attention sur cette question. Et voilà qu'aujourd'hui, après que le premier ministre eut conclu son entente, il affirme que c'est là la chose la plus importante.

Puisque le Parti conservateur parle de cela depuis longtemps, pourquoi n'agirait-il pas en ce sens? Comme notre leader et notre porte-parole en matière de finances l'ont dit, nous savons où investir au Canada. Nous avons présenté un plan précisant les domaines où nous devons investir au pays, et ce plan est judicieux et responsable.

Il y a certaines choses auxquelles nous ne souscrivons pas, par exemple le projet de loi C-48, l'entente que les libéraux ont conclue avec le NPD pour stopper les baisses d'impôt des entreprises et, comme le NPD se plaît à le dire, faire des investissements dans certains domaines sociaux.

Nous reconnaissons le besoin d'investissements dans des domaines sociaux, mais pas de l'ampleur que le NPD attend. Le NPD croit que les entreprises forment un genre d'entité ayant accès à un tonneau sans fond où elle peut toujours aller puiser de l'argent. Nous devons instaurer un contexte économique responsable. C'est ainsi qu'il faut voir les choses.

Les entreprises parlent déjà du besoin d'allègements fiscaux pour elles-mêmes et aussi pour les particuliers. L'argent laissé à une entreprise canadienne est mieux dépensé que l'argent laissé à un gouvernement dirigé par les libéraux, ce que nous pouvons constater en voyant ce qui ressort de la Commission Gomery au sujet de ce que les libéraux faisaient avec l'argent qu'ils prenaient aux contribuables.

Le programme du Parti conservateur tiendra compte de toutes les questions. Les députés libéraux ont tort de dire que, s'ils sont défaits demain, toutes ces promesses tomberont à l'eau.

L'Accord atlantique conclu avec les provinces fait partie du projet de loi C-43. Nous avons dit que nous étions prêts à appuyer cet accord, mais qu'il fallait pour cela modifier le projet de loi. Bien sûr, le gouvernement ne voulait pas le modifier; il voulait le faire adopter tel quel. Il y a des dispositions de ce projet de loi que nous ne pouvons pas appuyer. Le gouvernement savait cela. Nous avons dit

que, s'il retirait l'Accord atlantique du projet de loi budgétaire, nous verrions à ce que cet accord soit adopté le plus rapidement possible. Nous croyons que l'Accord atlantique est important pour cette province et pour cette région.

Cependant, les propagandistes des libéraux disent que, si le budget est rejeté, ce sera la fin de l'Accord atlantique. Présentons les choses autrement. Nous avons dit que nous étions prêts à appuyer l'Accord atlantique. Que se passerait-il si, par exemple, le gouvernement était défait demain et un gouvernement conservateur était porté au pouvoir aux prochaines élections? Tout cela ne prendrait que 37 jours. Nous soumettrions de nouveau l'Accord atlantique au Parlement et le ferions adopter le plus rapidement possible afin que cette région puisse bénéficier des avantages qu'il lui procurerait. Nous savons que c'est un accord important pour cette région.

En conclusion, le Parti conservateur a un plan. Les libéraux disent que, s'ils sont défaits demain à l'occasion du vote sur le budget, toutes ces mesures ne seront jamais mises en oeuvre. Je tiens à dire que le Parti conservateur a un plan et que les Canadiens ne doivent pas se laisser duper par ce genre de propagande de la part des libéraux.

• (1715)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député et je vais me pencher sur un des points qu'il a soulevés. Il a parlé des excédents que le gouvernement a réussi à dégager. Il s'agit en fait de huit budgets équilibrés consécutifs assortis d'un excédent.

Premièrement, le député n'a pas une seule fois mentionné le mot « dette ». J'aimerais lui expliquer que, comme le gouvernement élabore le budget en se réservant une marge d'imprévus et une marge de prudence, il prévoit, pour chaque exercice, 3 milliards de dollars pour des éventualités, afin d'éviter de se retrouver de nouveau en situation déficitaire.

Deuxièmement, la marge de prudence vise à prévoir et à compenser toute baisse ou fluctuation des taux d'intérêts ou de la croissance économique.

Si tout se passe comme prévu, le gouvernement devrait enregistrer un excédent d'au moins 5 milliards de dollars. Cependant, la présence d'un excédent ne signifie pas nécessairement que les contribuables ont été surtaxés. L'excédent est automatiquement appliqué au remboursement de la dette. Le Canada a remboursé près de 50 milliards de dollars de sa dette, ce qui représente une économie de presque 3 milliards de dollars par année pour les contribuables canadiens. L'existence d'un excédent fait que le gouvernement rembourse la dette. Il faut adopter une approche équilibrée à cet égard.

Voilà la question. Si le député croit que le gouvernement doit simplement utiliser l'excédent pour accorder des allègements fiscaux, il ne comprend pas que l'excédent n'est dégagé que pour un exercice. Un allègement fiscal s'applique à chaque année dès sa mise en oeuvre. Avec 14 millions de contribuables, une réduction d'impôt de 100 \$ pour les particuliers représente déjà 1,4 milliard de dollars. Par conséquent, le député devrait être très prudent avant de proposer des solutions simples pour régler des problèmes complexes.

• (1720)

M. Deepak Ohrai: Monsieur le Président, je veux remercier le député d'avoir soulevé cette question. C'est tout à fait juste, comme le gouvernement est minoritaire, on a convenu qu'il fallait une meilleure évaluation de la part du ministère des Finances. Le gouvernement lui-même en a convenu.

Initiatives ministérielles

Le Bureau de régie interne nous a versé d'autres fonds pour que nous puissions établir une évaluation plus juste que celle du gouvernement. Dans son évaluation, le gouvernement jouait avec les chiffres. Voilà qui explique tous ces excédents.

Si ce n'était pas le cas, pourquoi le Bureau de régie interne nous aurait-il donné plus d'argent pour établir de meilleures prévisions budgétaires? C'est en jouant avec les prévisions que le gouvernement a créé des excédents.

Le député prétend que nous ne comprenons pas, mais ils doivent simplement cesser de jouer avec les chiffres.

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison sur un point: de ce côté-ci de la Chambre, du côté du gouvernement, nous savons équilibrer le budget. Nous savons comment générer des excédents. Nous savons comment rembourser la dette.

Le dernier gouvernement conservateur au pouvoir nous a montré qu'il savait faire des déficits, ce qu'il a fait pendant huit années consécutives. Au moment où il a quitté le pouvoir, il nous endettait de 42 milliards de dollars par année, chaque année.

Le député a déclaré que son parti respecterait tous les engagements et réduirait les impôts en plus. Nous nous retrouverons donc à nouveau dans une position déficitaire.

Le député a dit une chose que j'ai trouvée très ironique. Il a dit que les conservateurs défendaient les villes et les collectivités, qu'ils croyaient dans les villes et les collectivités. Si c'est le cas, pourquoi dans leur dernier programme ont-ils dit qu'ils élimineraient trois des quatre programmes d'infrastructure qui sont essentiels pour les villes et les collectivités? Pourquoi les conservateurs, au moment de leur congrès d'orientation, ont-ils voté contre l'idée de verser directement aux municipalités les fonds provenant de la taxe sur l'essence? Si vous appuyez tellement les municipalités, pourquoi êtes-vous contre tout ce qui importe pour elles?

Le vice-président: Je rappelle au député qu'il doit s'adresser à la présidence.

M. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, le député a dit que le gouvernement libéral sait comment présenter des budgets équilibrés. J'aimerais le corriger en disant que ce que les libéraux savent faire, c'est surtaxer les Canadiens, ce qu'ils font depuis leur accession au pouvoir.

Le député a dit que nous ne connaissons pas notre propre programme, que nous ne comprenons pas les municipalités; je me demande bien à quel programme il fait référence. Comme je l'ai dit dans mon discours, il y a environ cinq ans, j'ai manifesté avec d'autres Calgariens afin que l'argent tiré de la taxe sur l'essence soit versé aux municipalités pour qu'elles puissent financer leurs infrastructures.

Tous les députés conservateurs en ont parlé. Je me demande où était le député quand nous en avons parlé.

Ils ont volé notre plan et veulent se l'approprier. Consultez le hansard et lisez les débats précédents. Vous verrez que le Parti conservateur a parlé de verser aux municipalités l'argent tiré de la taxe sur l'essence et destiné aux infrastructures.

Le vice-président: Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Je ne répondrai pas à cette question, mais je sais que le député veillera à utiliser la troisième personne ou le nom de la circonscription du député auquel il s'adresse.

[Français]

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, à l'occasion de ce budget, le Bloc québécois s'attendait à des impacts financiers importants pour le Québec. Nous nous attendions, entre autres, à ce que le déséquilibre fiscal soit reconnu par le gouvernement actuel, ce qui n'a pas été le cas. Nous nous attendions à des améliorations de l'assurance-emploi et on nous avait dit qu'il y en aurait dans le budget. Nous nous attendions également à ce qu'il y ait des améliorations dans le dossier du bois d'oeuvre, à ce qu'il y ait des montants d'aide promis aux producteurs agricoles, entre autres pour atteindre le prix plancher, et surtout à ce qu'il y ait du respect pour les compétences du Québec dans plusieurs dossiers, comme les garderies et les congés parentaux. Également, nous nous attendions à ce que le gouvernement annonce qu'il consacrerait 1 p. 100 ou l'équivalent pour le logement social.

Malheureusement, ce n'est pas ce que nous avons retrouvé dans le présent budget. Il faudra qu'un jour le gouvernement actuel — ou celui qui le suivra dans le cas d'éventuelles élections — reconnaisse qu'il y a un déséquilibre fiscal.

Toutes les provinces, le Québec en particulier, trois partis sur quatre, dont le Parti libéral — et Dieu sait qu'il est fédéraliste — et le Parti québécois ici, à Ottawa, reconnaissent qu'il existe un déséquilibre fiscal entre le fédéral et le Québec en particulier, mais également avec les autres provinces.

Ce n'est pas en réglant ces dossiers à la pièce qu'on va régler le déséquilibre fiscal, comme l'a fait ce gouvernement au cours des dernières semaines, en injectant des milliards et des millions de dollars. Ce n'est pas comme cela qu'on va régler le déséquilibre fiscal. Il fallait une entente entre les partis, entre le provincial et le fédéral pour arriver à régler le déséquilibre fiscal.

Pour ceux qui nous écoutent, le déséquilibre fiscal, ce n'est pas compliqué. Les dépenses sont dans les provinces et l'argent est à Ottawa. Quelles sont les dépenses principales actuellement? Au Québec, ce sont, entre autres, l'éducation et la santé.

Actuellement, on voit le gouvernement fédéral tenter par tous les moyens d'entrer dans les champs de compétence provinciale à coup de millions de dollars par-ci, par-là, notamment dans le domaine de la santé. Ce n'est pas ce qu'on appelle le règlement du déséquilibre fiscal. On est en train de créer non plus un déséquilibre fiscal, mais un déséquilibre social entre les besoins et les moyens qu'a le fédéral pour les régler.

Nous nous serions attendus à ce que, dans le budget, il y ait des mesures pour contrer cela et, au moins, en venir à un règlement ne serait-ce que pour une certaine période de temps. En un, trois ou cinq ans, on aurait mis fin au déséquilibre fiscal par des mesures appropriées. Cela n'a pas été le cas.

Malgré les recommandations unanimes qui ont été faites par un comité de la Chambre au sujet de l'assurance-emploi, on n'a pas encore une caisse autonome ni les mesures qui devraient être mises en place pour que les travailleurs et travailleuses, au Canada comme au Québec, puissent enfin recevoir les prestations auxquelles ils ont droit.

● (1725)

Actuellement, on vit une crise sans précédent relativement à la caisse d'assurance-emploi. Bien évidemment, en place depuis 1993, le gouvernement a réglé le déficit, mais il l'a fait sur le dos des travailleurs et des chômeurs. En effet, il a puisé dans la caisse d'assurance-emploi plus de 47 milliards de dollars. Ce sont les travailleurs et les travailleuses, les chômeurs et les chômeuses qui en ont fait les frais. Qu'on ne vienne pas nous faire accroire qu'il n'y a pas d'argent, car il y en a. On se serait attendu à ce qu'il y ait un fonds d'assurance-emploi pour aider les travailleurs et les travailleuses.

Je pense que le temps de parole qui m'était imparti s'achève. J'imagine que nous serons bientôt appelés à voter. Je poursuivrai donc mon allocution un peu plus tard.

AFFAIRES COURANTES

● (1730)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 mai, de la motion.

Le vice-président: Comme il est 17 h 30, conformément à l'ordre adopté le mardi 17 mai 2005, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'adoption du deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, présenté par la députée de La Pointe-de-l'Île.

Convoquez les députés.

● (1800)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 89)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	André
Asselin	Bachand
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blaikie
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Breitkreuz	Broadbent
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chatters
Chong	Christopherson
Clavet	Cleary
Comartin	Côté
Crête	Crowder
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Cummins
Davies	Day
Demers	Deschamps
Desjarlais	Devolin
Duceppe	Duncan
Epp	Faillie
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Gaudet	Gauthier
Godin	Goldring
Goodyear	Gouk
Guay	Guergis
Guimond	Hanger

Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffer	Jean
Johnston	Julian
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kilgour
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise
Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lauzon	Lavallée
Layton	Lemay
Lessard	Lévesque
Loubier	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Marceau
Mark	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)	Masse
McDonough	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Fundy Royal)
Nicholson	O'Connor
Obhrai	Oda
Pallister	Paquette
Parrish	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poillievre
Poirier-Rivard	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Richardson
Ritz	Roy
Sauvageau	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Siksay
Simard (Beauport—Limoilou)	Skelton
Smith (Kildonan—St. Paul)	Solberg
Sorenson	St-Hilaire
Stoffer	Telegdi
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Tweed
Van Loan	Vellacott
Vincent	Warawa
Wasylycia-Leis	Watson
Williams	Wrzesnewskyj — 158

Affaires courantes

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Augustine
Bagnell	Bains
Beaumier	Bélangier
Bell	Bennett
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brisson
Brown (Oakville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carr	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Coderre
Comuzzi	Cotler
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	DeVillers
Dhalla	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Easter
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Fry	Godbout
Godfrey	Goodale
Graham	Guarnieri
Holland	Hubbard
Ianno	Jennings
Kadis	Karetak-Lindell
Karygiannis	Khan
Lapierre (Outremont)	Lastewka

Initiatives parlementaires

LeBlanc	Lee
Longfield	MacAulay
Macklin	Malhi
Maloney	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCallum
McGuinty	McGuire
McLellan	McTeague
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Neville	O'Brien
Owen	Pacetti
Paradis	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Powers	Proulx
Ratansi	Redman
Regan	Robillard
Rodriguez	Rota
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scott	Sgro
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Smith (Pontiac)
St. Amand	St. Denis
Steckle	Szabo
Temelkovski	Thibault (West Nova)
Tonks	Torsney
Ur	Valeri
Valley	Volpe
Wappel	Wilfert
Zed — 123	

PAIRÉS

Députés

Desrochers	Efford
Frulla	Stinson — 4

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

[Traduction]

Comme il est 18 h, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LOI SUR LES TRAITÉS

M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ) propose que le projet de loi C-260, Loi relative à la négociation, à l'approbation, au dépôt et à la publication des traités, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

— Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'aborder ce soir le projet de loi C-260, portant sur les traités internationaux à être adoptés.

Je rappelle à cette Chambre que c'est la troisième fois que le Bloc Québécois présente un tel projet de loi dans le but de démocratiser les pratiques concernant les traités et les relations internationales.

Je rappelle qu'en 1999, mon ex-collègue de Beauharnois—Salaberry, Daniel Turp, aujourd'hui député du Parti québécois à l'Assemblée nationale, avait présenté le projet de loi C-214, dont l'actuel projet de loi s'inspire largement. Le projet de loi s'était rendu à la deuxième lecture, mais évidemment, les libéraux s'y étaient opposés.

En 2001, ma collègue, la députée de La Pointe-de-l'Île, qui appuie le projet de loi que je sou mets, avait présenté à son tour un projet de loi semblable. En effet, son projet de loi C-313 reprenait le libellé du projet de loi de M. Turp, mais en y ajoutant une section prévoyant la tenue d'audiences en comité en ce qui concerne les traités.

En cela, le projet de loi C-313 harmonisait la façon d'étudier les traités avec la façon dont la Chambre étudie les projets de loi, c'est-à-

dire qu'on accordait au traité le même traitement — si je peux me permettre ce jeu de mots — qu'on accorde aux projets de loi. On exigeait que les traités soient étudiés en comité. Malheureusement, le projet de loi présenté par ma collègue de La Pointe-de-l'Île ne s'est jamais rendu à la deuxième lecture.

Le projet de loi C-260 est en tous points semblable au projet de loi C-313. Quels sont les objectifs du projet de loi? En bref, il y a d'abord celui de la transparence. Ce que nous souhaitons par la présentation de ce projet loi, c'est le dépôt à la Chambre et la publication des traités, de manière à ce que ce processus soit transparent.

En deuxième lieu, nous souhaitons instaurer d'avantage de démocratie, par l'approbation par un vote à la Chambre des communes, des traités importants et la mise en place d'un processus de consultations par un comité parlementaire comparable à celui qui existe pour l'adoption des projets de loi.

Nous souhaitons aussi respecter les compétences des provinces, car à l'heure actuelle, c'est uniquement le gouvernement fédéral qui signe les traités et il n'y a pas de consultations avec les provinces, comme nous le souhaitons. En fait, le processus de consultations des provinces ferait en sorte que le gouvernement d'Ottawa ne pourrait profiter de son pouvoir de négociation des traités internationaux pour se donner un rôle dans des domaines qui ne relèvent pas de lui.

On a un très bel exemple avec l'Accord de libre-échange. Il y a beaucoup de domaines qui sont évidemment touchés dans l'Accord de libre-échange. Il y a également beaucoup de domaines qui relèvent des provinces qui sont touchés. On pourrait parler de la culture qu'on a dû défendre et qui, heureusement, n'est pas encore touchée par l'Accord de libre-échange.

Il serait possible, dans un avenir prochain, qu'à titre d'exemple, on négocie à nouveau l'Accord de libre-échange et que nos partenaires nous demandent d'y inclure l'éducation, la culture, les universités, etc., alors que ce sont des domaines de compétence des provinces. Il faudra donc que les provinces aient leur mot à dire, qu'elles puissent s'opposer à une telle inclusion et qu'elles puissent y mettre leur véta, si nécessaire.

Pour ce qui est du quatrième objectif, il s'agit d'adapter les pratiques actuelles en matière de ratification des traités au monde moderne. On se rend compte aujourd'hui qu'il y a énormément de traités qui influencent nos vies et qui sont négociés en secret. Cela influence nos vies quotidiennement. Je fais référence, encore une fois, à l'ensemble des accords qu'il y a sur le plan international au niveau commercial. Je fais aussi référence à l'Accord de libre-échange, car s'il y a quelque chose qui change la vie quotidienne des gens, c'est bien un accord de libre-échange entre plusieurs pays. À titre d'exemple, il y a le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Si on veut élargir l'Accord de libre-échange, on va changer de façon très importante la vie quotidienne des gens. Il faut que les gens soient conscients et bien informés de l'impact de ces traités sur leur vie quotidienne.

On doit peut-être se rappeler qu'aujourd'hui, lorsqu'il est question de traités, la démocratie est complètement absente dès lors qu'un traité international est en jeu. Il n'existe pas de recueils complets des traités. Le gouvernement les rend publics sur une base sporadique et à son choix, et on ne sait pas si on les dévoile tous parce qu'il peut y avoir des traités secrets dont nous ne sommes pas informés

Initiatives parlementaires

●(1805)

Actuellement, la direction des traités du ministère des Affaires étrangères n'a même pas une liste des traités signés que pourraient consulter la population et la Chambre des communes, de façon à connaître au moins leur contenu.

Actuellement, le gouvernement n'est pas non plus obligé de déposer des traités devant la Chambre. Ce faisant, à mon point de vue, on retire aux élus du peuple un pouvoir extrêmement important, soit celui de se prononcer sur les traités en question et de transmettre au gouvernement le message que la population souhaite faire passer à travers les élus.

Comme je le disais tout à l'heure, la Chambre n'a même pas à approuver les traités. Le gouvernement peut signer et ratifier tous les traités qu'il veut sans consulter les représentants du peuple. Tout au plus, si la ratification du traité requiert des changements aux lois, le Parlement est appelé à se prononcer sur celles-ci.

Au Québec, depuis 2002, l'Assemblée nationale doit se prononcer. Cela signifie que c'est uniquement lorsque le gouvernement fédéral doit modifier une de ses lois que la Chambre des communes peut se prononcer. Elle ne le fait cependant que sur des choses ponctuelles et partielles. Nous voulons corriger cette façon de faire, puisqu'elle ne nous apparaît pas du tout démocratique.

Comme la Chambre des communes n'est en aucune façon associée au processus de conclusion des traités, elle ne peut évidemment pas consulter la population. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le processus soit le même que celui de l'adoption de projets de loi. Un comité parlementaire peut évidemment consulter la population et les intervenants qui sont intéressés directement ou indirectement par les changements qu'un traité signé par le gouvernement fédéral pourrait apporter dans leur existence.

Il n'est donc pas étonnant que les gens, aujourd'hui, tendent de plus en plus à faire valoir leur opposition dans la rue. De fait, il n'existe pas d'autres lieux où ils peuvent être entendus. On le vit de façon aiguë depuis un bon nombre d'années, entre autres lors de sommets mondiaux comme celui tenu à Québec ou ailleurs dans le monde. Plusieurs manifestations s'y déroulent quand il est question notamment de mondialisation. Les gens se révoltent et manifestent, parfois même de façon très agressive, justement parce qu'ils ne sont pas informés du contenu des traités et ignorent ce qui se passe au moment des négociations.

Évidemment, à partir du moment où vous n'avez pas l'information, et surtout lorsqu'on veut vous la cacher, vous pouvez facilement présumer que le résultat ne sera pas nécessairement positif. Cela provoque donc plusieurs manifestations. Les gens s'opposent entre autres à la mondialisation, parce qu'on connaît très peu le contenu des traités qui sont signés à l'échelle internationale et on en ignore les conséquences, puisqu'on ne nous les a pas expliquées.

Au Bloc québécois, nous souhaitons que le Parlement donne à la population la possibilité d'être au courant des traités et être consultée. Cela n'enlève pas le pouvoir du gouvernement. Au contraire, à mon point de vue, cela ne fait que l'accentuer. Si ce pouvoir se base, comme il se doit dans un système démocratique, sur l'opinion de la population, sur la participation des citoyennes et des citoyens au processus, il s'agit donc d'un renforcement de la démocratie et de notre système gouvernemental démocratique.

Je résume la situation et le projet de loi. En outre, le gouvernement n'est pas tenu de consulter les provinces. Tout à l'heure, je donnais l'exemple de la culture. S'il fallait que nos partenaires américains, mexicains ou autres, dans l'avenir, souhaitent inclure, à titre d'exemple, la culture dans un traité international, le Québec se

trouverait en situation difficile, les provinces n'étant pas consultées. Il est évident que la population francophone du Québec, qui est un îlot francophone en Amérique du Nord, pourrait être menacée si l'on incluait la culture, à titre d'exemple, dans un traité du type de l'Accord de libre-échange.

●(1810)

Il nous apparaît absolument nécessaire, tant et aussi longtemps que le Québec fera partie du Canada — et j'espère que ce sera encore pendant un court laps de temps —, que nous soyons consultés, car c'est là notre droit, en tant que francophones et Québécois. Ce serait une manière de protéger nos droits, que ce soit en éducation, en culture, ou dans tout autre domaine qui nous est propre et qui diffère des domaines des autres provinces. On pourrait parler du secteur de la santé et de privatisation, comme il en a été question à un moment donné.

Il y a également l'enseignement universitaire. On a entendu parler de la volonté de certaines universités américaines de pouvoir venir s'établir sur notre territoire. Il faut que la population soit consultée, que les citoyens et les citoyennes puissent s'opposer, s'ils en ont le goût, à ces types de processus et de demande de la part de nos partenaires.

Nous souhaitons, évidemment, qu'il y ait dépôt systématique des traités devant la Chambre des communes, qu'il y ait approbation des traités par la Chambre des communes, qu'il y ait consultation de la société civile par un comité parlementaire avant que le Parlement ne se prononce sur les traités importants.

Il y a peut-être là un élément que je n'ai pas mentionné. Quand il est question de traités importants, il s'agit de traités qui requièrent l'adoption d'une loi fédérale, qui changent les pouvoirs du gouvernement, qui génèrent une obligation financière importante — on peut parler entre autres de Kyoto —, qui entraînent un changement de frontière, comme cela pourrait évidemment être possible, ou qui imposent des sanctions ou, encore, le transfert de compétences vers des institutions internationales.

En Europe, notamment, on vit ce type de transferts, étant donné la création de la Communauté économique européenne telle que définie. On veut voter une constitution nouvelle et l'on transfère certains pouvoirs. À mon avis, c'est là l'exemple le plus connu à l'heure actuelle et peut-être le plus évident en matière de transferts de compétences vers des institutions internationales. On devrait donc avoir le droit de se prononcer sur ces sujets. Quand on parle de traités importants, on parle de ce genre de traités ou encore de traités qui touchent à la compétence du gouvernement ou qui traitent du commerce international.

Nous souhaitons aussi, comme je le mentionnais — ce sont les effets du projet de loi —, qu'il y ait publication des traités dans la *Gazette du Canada* et sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères. C'est une façon de démocratiser, de donner accès aux citoyennes et aux citoyens aux textes soumis de manière à pouvoir les consulter. De plus, dans le projet de loi, on souhaite aussi qu'il y ait une consultation obligatoire avec les provinces avant de négocier un traité relevant de leurs compétences. Je donnais plus tôt l'exemple de l'éducation. Je ne peux trouver d'exemple plus frappant.

Initiatives parlementaires

À l'heure actuelle, au Canada, le Parlement et les parlementaires ne prennent qu'une part minimale à la négociation et à la ratification des traités internationaux. On fait des demandes régulièrement à la Chambre des communes. On nous les refuse constamment. On a notamment demandé un vote sur certains traités et on nous l'a refusé. Pourtant, c'est justement le rôle du Parlement de transmettre le message de ce que souhaite la population à l'exécutif du gouvernement. En réalité, c'est l'exécutif fédéral du gouvernement, c'est-à-dire le Conseil des ministres, qui contrôle toutes les étapes du processus relatif à la ratification des traités.

Ce contrôle s'étend également au contenu des négociations qui sont bien souvent secrètes, comme je le mentionnais plus tôt. Ce secret, d'ailleurs, est un élément important de la stratégie de négociation du gouvernement fédéral. Rien, ou bien peu, n'est rendu public avant que les parties n'aient convenu d'un accord de principe sur le contenu, ou même sur le libellé du traité.

Il y a quelques années, on a mis la main sur des documents négociés à l'Organisation mondiale du commerce qui risquaient de mettre en péril notre agriculture et la gestion de l'offre. Lorsque les agriculteurs ont réussi à mettre la main sur ces documents, ils se sont littéralement révoltés. C'était une négociation ultra secrète. Lorsque les gens l'ont découverte, bien entendu, le gouvernement a dû reculer.

Il ne me reste malheureusement qu'une minute et je n'ai fait qu'aborder le sujet. Je sais cependant que, lorsque ma collègue prendra la parole tout à l'heure, elle pourra compléter le sujet.

• (1815)

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député d'avoir présenté ce projet de loi, quoique que je désapprouve complètement ce qui est proposé ici. Bien que je ne puisse pas faire le résumé factuel de ce projet de loi en quelques secondes, il est entendu que les efforts du député s'ajoutent aux efforts déployés précédemment par d'autres députés du Bloc québécois, entre autres dans le but d'accorder aux gouvernements provinciaux des pouvoirs que la Constitution reconnaît clairement au gouvernement fédéral. Cela a été stipulé non seulement par la Constitution, mais aussi par la Cour suprême du Canada dans les années 1930.

J'aimerais poser une question au député. Il est très important d'afficher sa position sur cet enjeu. Il laisse entendre que lorsqu'un événement survient à l'échelle internationale, les traités ne prennent aucunement en considération les impératifs des provinces. Le député ne convient-il pas que, en matière de culture, exemple qu'il a cité, il est évident que les provinces ont la capacité de participer au processus et de travailler avec le gouvernement fédéral lorsque cela touche leurs compétences? Nous l'avons vu dans le domaine du patrimoine canadien.

Je n'ai qu'une question à poser et je crois que le député a beaucoup à dire sur le sujet. Pourrait-il dire où se trouvent les lacunes qui ne permettent pas aux provinces d'intervenir dans leurs propres champs de compétence? Selon moi, cela n'existe pas.

• (1820)

M. Jean-Yves Roy: Madame la Présidente, d'abord, je voudrais peut-être donner un petit cours d'histoire à mon collègue. Il me dit que le Canada, depuis 1867, est responsable des traités internationaux et que c'est inclus dans la Constitution. Je regrette, mais ce n'était pas dans la Constitution de 1867. C'était de la responsabilité de la Couronne britannique, puisque nous étions encore un dominion soumis à la Couronne britannique. C'est en vertu du Statut de

Westminster, en 1931, que la modification a été apportée. Je rappellerai à mon collègue que cela n'accordait aucun pouvoir aux provinces. Aujourd'hui, elles n'ont pas plus le pouvoir d'intervenir relativement aux traités.

À l'heure actuelle, seul le gouvernement fédéral peut signer un traité international. Il n'a aucune obligation de consulter qui que ce soit. D'ailleurs, il ne consulte certainement pas la Chambre des communes ni la population. Le seul traité, au cours des 100 dernières années, pour lequel il y a vraiment eu consultation de la population — une consultation indirecte, parce que cela s'est fait par le biais d'une campagne électorale —, c'est en 1988, avec l'Accord de libre-échange.

Le Parti conservateur a mené une campagne électorale en misant sur l'Accord de libre-échange, lequel a été publié et vulgarisé de manière à ce que les citoyennes et les citoyens puissent y avoir accès et émettre une opinion. Or, cette opinion a été émise dans le cadre d'une campagne électorale. On aurait très bien pu présenter au préalable l'Accord de libre-échange et prévoir un référendum après qu'un comité parlementaire eut consulté la population. On pourrait procéder ainsi dans le cas de certains traités qui sont contestés soit par une partie ou encore une majorité de la population.

Mon collègue doit se rendre compte que le monde a changé depuis 100 ans. De toute manière, il est fort peu probable aujourd'hui, en raison des moyens techniques dont nous disposons, qu'un traité reste longtemps secret. On voit se qui se passe à l'échelle internationale. Les gens arrivent toujours, d'une quelconque façon, à mettre la main sur une partie des éléments de négociation. D'ailleurs, ce qui crée souvent une incompréhension des événements internationaux, c'est que les gens n'ont qu'une information partielle. S'ils avaient une information complète, ils pourraient se prononcer de façon correcte. Ainsi, on aurait peut-être moins de problèmes lorsque vient le temps de signer un accord.

L'hon. Dan McTeague (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de son bref survol historique. Je voudrais aussi souligner deux faits qu'il a oubliés dans son petit rapport. Le premier, il s'agit de la crise de Chanak en 1922. Le deuxième concerne la convention de la Cour suprême. J'ai bien mentionné qu'il s'agissait des années 1930 et non pas de l'année 1867, l'année de la Confédération. Je pense que le député a mal compris ce que j'ai dit. Je voulais donc tout simplement corriger cela.

À la suite de l'intervention de l'honorable député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, je suis amené à me poser les questions suivantes. Est-ce que la pratique canadienne des traités est aussi mal en point que ne le laisse entendre le député? Exige-t-elle le réaménagement radical qu'il propose? Notre pratique actuelle nous empêche-t-elle de jouer notre rôle et de défendre les intérêts des Canadiens et des Canadiennes sur la scène internationale? Eh bien, ma réponse sans équivoque à toutes ces questions est non.

La pratique canadienne actuelle permet déjà au Canada, par sa flexibilité et sa capacité de répondre au changement, de remplir les objectifs de politique internationale qu'il s'est fixé tout en reconnaissant le rôle essentiel que joue le Parlement et les provinces en matière de mise en oeuvre des obligations issues des traités en accord avec la répartition des compétences établies par la Constitution.

Initiatives parlementaires

Le projet de loi affecte le système constitutionnel de plusieurs façons et soulève des questions qui sont sérieuses. L'équilibre harmonieux qui règne depuis des décennies serait compromis si la proposition voulant que le Parlement ait le droit d'approuver les traités avant qu'ils ne soient ratifiés était mise en oeuvre.

Cette proposition aurait un impact sérieux sur notre capacité de conclure des traités et de garantir nos engagements internationaux. Cela se ferait au détriment de la politique étrangère canadienne, une politique qui est d'abord et avant tout au service des intérêts des Canadiens et des Canadiennes.

Comme plusieurs l'ont déjà noté, le projet de loi C-260 ignore le présent rôle joué par le Parlement, un rôle fondamental dans la pratique des traités. Non seulement le Parlement participe activement à la mise en oeuvre des traités, mais encore des consultations sur plusieurs de nos traités importants se déroulent maintenant devant les comités et avant que le gouvernement ne prenne des mesures exécutoires.

Par ailleurs, les dispositions du projet de loi C-260 suggèrent que les rôles respectifs des gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de la ratification des traités ont besoin d'être clarifiés, et que des accords négociés qui prévoient des consultations fédérales-provinciales à propos des négociations et de la ratification des traités s'imposent pour améliorer la pratique canadienne.

Selon moi, la réponse à cette question, c'est non. De telles consultations ont déjà été tenues depuis 1937, et le gouvernement canadien les prend au sérieux. Normalement, des consultations ont lieu durant les négociations d'un traité et quelquefois durent des années. Les consultations doivent avoir lieu et elles ont lieu. Inutile de réinventer la roue!

Le projet de loi devant nous ne crée rien de nouveau à ce sujet, mais il impose une camisole de force au gouvernement canadien pour obliger à consulter ses partenaires provinciaux.

L'obligation de négocier sous la pression d'une échéance artificielle un accord individuel avec chaque province — comme l'exigerait ce projet de loi — n'est pas seulement inutile, mais son coût serait prohibitif et risquerait de produire des résultats imprévisibles. Potentiellement, cela pourrait nous amener à remplacer un système efficace par quelque chose de moins souple, suscitant une incertitude qui n'existe pas actuellement.

Le projet de loi devant nous soulève une autre grave préoccupation sur le plan constitutionnel. Ses dispositions limiteraient le pouvoir du gouvernement de conclure les traités dans les secteurs de compétence fédérale en l'absence de consultations avec les provinces. Il est reconnu en droit constitutionnel canadien, et ce depuis plus de 60 ans, que le pouvoir de négocier et de conclure des traités appartient exclusivement à l'exécutif fédéral. Ce pouvoir est essentiel pour que le Canada puisse parler d'une seule voix sur la scène internationale.

Par ailleurs, parmi les propositions mises en avant par le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia dans le projet de loi C-260, il en est une qui mentionne une prérogative royale exercée par les gouvernements provinciaux en ce qui a trait à la négociation et la conclusion des traités dans les secteurs de compétence provinciale.

● (1825)

Il faut affirmer avec insistance, à ce moment-ci, que cette prérogative provinciale n'existe pas.

Comme je l'ai déjà signalé, la prérogative des négocier et de signer les traités internationaux, quels qu'ils soient, appartient au seul exécutif fédéral canadien.

À cet égard, le projet de loi C-260 violerait la disposition de la Constitution qui répartit les compétences. Il n'est pas superflu de le répéter: le pouvoir des provinces de négocier et de conclure des traités n'existe tout simplement pas.

Une modification de cette envergure à l'ordre constitutionnel canadien nécessiterait plus qu'un débat dans cette enceinte. Elle impliquerait des changements importants et durables à la Constitution.

Je dois dire que le système actuel relatif à la conclusion des traités du Canada, grâce à sa souplesse inhérente et à son respect de notre ordre constitutionnel, est celui qui répond le mieux aux intérêts des Canadiens et des Canadiennes.

● (1830)

[Traduction]

L'essentiel de l'intervention du député revient à dire que, d'une certaine façon, des traités internationaux sont signés, conclus et négociés sans consultation de nos partenaires d'un océan à l'autre, à savoir les provinces et les territoires, et même, bien qu'ils ne soient pas officiellement reconnus dans notre Constitution, des intervenants municipaux et autres ONG.

Il devient de plus en plus clair pour moi que la proposition du député ressemble beaucoup à ce qu'un ancien collègue de son parti, M. Turp, avait proposé il y a bien des années. La manoeuvre consiste à obtenir indirectement, grâce à ce projet de loi, ce qui ne pourrait être obtenu directement, c'est-à-dire des pouvoirs accrus, dont celui de conclure des traités, pour une province qui a un intérêt évident à faire davantage que simplement s'impliquer dans la politique internationale.

Dans la pratique, cela équivaldrait à permettre à une province d'aller un peu plus loin tout en se disant que le gouvernement du Canada, notre Parlement, lui donnerait en fait le droit d'exercer une souveraineté dont elle ne dispose pas à l'heure actuelle.

Il est très important pour nous de comprendre que, même si nous souhaitons une participation accrue, le fait de laisser entendre que les provinces ne peuvent participer, en particulier dans leurs domaines de compétence, est simplement une erreur. C'est le mauvais message à transmettre.

Nous savons que de nombreux domaines intéressent les provinces. Nous voyons les premiers ministres des provinces assister à des conférences internationales en présence du gouvernement fédéral, habituellement avec un drapeau et une personne de la mission. Ce n'est pas nouveau. Certaines provinces sont allées jusqu'à ouvrir des bureaux commerciaux.

Il est carrément faux de dire, en somme, comme on le prétend en présentant ce projet de loi, que les provinces sont frustrées ou, pire encore, que le Parlement n'est pas consulté sur les questions de traité.

Ce qui importe davantage, c'est que ce n'est pas seulement un attribut du pouvoir exécutif, tel que défini dans le contexte de la démocratie. Il importe que nous comprenions bien que le pouvoir de conclure des traités et de prendre des décisions au nom du pays est assorti d'une obligation de rendre compte à la Chambre des communes.

Initiatives parlementaires

C'est pourquoi le ministre des Affaires étrangères, qui prend la parole devant la Chambre des communes, a des comptes à lui rendre chaque jour concernant son travail, qu'il s'agisse de conclure des traités ou de prendre des décisions qui touchent les politiques extérieures du pays. De plus, le ministre sait faire les nuances, contrairement à l'opposition qui a affirmé soudainement il y a quelques minutes que, dans le cas de la Birmanie, on pouvait reconnaître un gouvernement plutôt qu'un pays.

Imaginons un instant ce qui se produirait si nous faisons tout simplement fi du droit international et si nous choissions au fur et à mesure les règles qui nous conviennent. Notre pays serait la risée du monde.

Je sais où le député essaie d'en venir de manière détournée en parlant des tenants et des aboutissants à l'échelle des régions. Cependant, ne nous laissons pas endormir par l'opposition, en particulier le Bloc québécois. Elle aimerait certainement que de tels pouvoirs soient délégués parce qu'elle ne peut pas citer un seul cas où la province n'a pas été effectivement consultée.

Si une province n'a pas été effectivement consultée, nous savons qu'elle a participé en de nombreuses occasions à des forums internationaux où elle a eu l'occasion de s'exprimer sur les questions qui touchent les champs de compétence partagée.

Les députés savent sans doute que le comportement honorable à adopter dans ce cas est de défendre l'unité du Canada et de veiller à ce que cette attribution reste entre les mains du pouvoir exécutif, c'est-à-dire entre les mains du gouvernement du Canada, comme le précise la Constitution et comme l'a confirmé la Cour suprême du Canada, pour que notre réputation sur la scène internationale demeure intacte.

[Français]

Mme Francine Lalonde (La Pointe-de-l'Île, BQ): Madame la Présidente, je m'attendais à ce que le secrétaire parlementaire termine son discours en louant l'esprit de la Constitution de 1931. En effet, ce qu'il ne semble pas comprendre, c'est que le projet de loi a d'abord été déposé par Daniel Turp, que je peux nommer puisqu'il n'est plus parmi nous. Je l'ai ensuite déposé mais il n'a pas été accepté parce qu'on avait déjà voté sur ce projet de loi. Celui-ci, déposé par mon collègue, vise à rendre plus moderne la démocratie.

On sait bien sûr qu'au Canada, les sénateurs sont nommés et non pas élus. Il y a encore beaucoup d'autres signes évidents d'une histoire britannique. Or, curieusement, en Grande-Bretagne, ceux-ci n'ont pas été conservés avec la même flamme.

Je veux commencer par dire qu'en Grande-Bretagne, ce que mon collègue a appelé ici la prérogative de la Couronne impériale et son maintien par l'exécutif actuel n'est pas exercée de la même façon qu'au Canada. Au contraire, aussi bien en Grande-Bretagne qu'en Nouvelle-Zélande ou qu'en Australie, on a donné du pouvoir au Parlement quant à l'adoption des traités internationaux. Cet argument de la prérogative de la Couronne impériale transférée avec solennité à l'exécutif du gouvernement du Canada ne tient pas la route.

On soulève des objections à savoir qu'il faudrait conserver de la souplesse. Oui, bien sûr. Toutefois, le principe fondamental n'est pas difficile à comprendre. Il y a de plus en plus de règles établies sur le comportement et les actions des citoyens et qui sont décidées au-dessus de leur tête. Ils ne le savent pas avant ou parfois ne le savent pas jusqu'à ce qu'un incident arrive. Cela se passe au-dessus de leur tête et ce pourrait être malgré eux. Ces règles sont adoptées par des gouvernements qui se rencontrent de plus en plus souvent, c'est vrai. J'ai été souventes fois témoin de ces rencontres internationales innombrables.

Donc, les gouvernements sont en contact les uns avec les autres. Alors, il faudrait faire en sorte que ces gouvernements qui se rencontrent souvent ne forment pas une petite clique supra-nationale qui décide de règles en dépit de ce que les citoyens pensent. Les gouvernements pourraient croire que la pensée des citoyens devrait évoluer. Soit! Mais qu'ils fassent des débats, qu'ils donnent de l'information. Autrement, cet esprit de mondialisation sera rejeté s'il s'agit d'une mondialisation qui ne respecte pas la volonté des citoyens, qui ne tient pas compte de leurs intérêts premiers, mais qui se fait, dans bien des cas, au profit des grandes entreprises, malgré les citoyens et à leurs dépens.

Il faut comprendre que ce projet de loi n'est pas un mauvais tour des séparatistes. C'est juste une proposition de mise à niveau d'une partie de la démocratie du Canada avec l'ensemble des pays industrialisés, et même les autres. En effet, les nouveaux pays qui accèdent à la souveraineté sont tenus à des normes largement supérieures à celles qui existent à certains égards au Canada. Nommément, aucun nouveau pays n'a pu être admis s'il n'élisait pas ses sénateurs, s'il y en avait. Je donne cela comme seul exemple.

• (1835)

Selon nous, loin d'être la préservation d'une tradition démocratique qui permet l'efficacité de l'action internationale du Canada, c'est un anachronisme que la poursuite de ce pouvoir exclusif de l'exécutif qui ne fait pas rapport au Parlement, sauf s'il a besoin d'une loi pour mettre à exécution le traité. Le cas échéant, ce traité arrive tout ratifié; le Parlement est généralement mis devant un fait accompli.

Je voudrais rappeler ce qui s'est passé à l'occasion du début de la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques. Il a fallu une mobilisation populaire assez extraordinaire simplement pour qu'on soit informé du contenu et qu'on obtienne, en retard, le texte de la première négociation. Depuis, on n'en a plus entendu parler. Il semble que cela ne va pas très bien. Compte tenu de ce qui était prévu, peut-être est-ce mieux ainsi. Néanmoins, si cela avait été fait dans le respect des droits et en vue d'améliorer les conditions des pays en voie de développement, leur permettant ainsi de mieux se développer et de s'enrichir, on aurait pu s'en satisfaire.

Je conclurai en disant que, finalement, le Canada d'aujourd'hui est moins démocratique que celui de Mackenzie King. Ce dernier disait, en 1926, qu'avant que les ministres canadiens de Sa Majesté ne recommandent la ratification d'un traité ou d'une convention intéressant le Canada, l'approbation du Canada devra être obtenue.

Plus tard, en 1941, il disait, et je cite:

Exception faite de traités sans grande importance ou dans le cas d'extrême urgence, le Sénat et la Chambre des communes sont invités à approuver des traités, conventions et ententes formels, avant qu'ils ne soient ratifiés par ou au nom du Canada.

Il coule de source qu'un gouvernement responsable ne peut engager de façon définitive l'intérêt des citoyens — lequel est engagé pour un certain temps dès lors qu'un traité est ratifié — sans que ceux-ci puissent, avant la ratification et en disposant d'une information dûment élaborée, se prononcer par le biais de leur Parlement à savoir s'il y a intérêt ou non à signer le traité de cette façon ou autrement. Il est tout à fait possible de prévoir, je le répète, le fonctionnement qui existe dans beaucoup d'autres Parlements et pays et qui permet l'efficacité. Or, efficacité ne signifie pas absence de démocratie.

Initiatives parlementaires

J'invite les parlementaires du côté du gouvernement — encore en poste on ne sait pour combien de temps; de toute façon, on reprendra le débat sous le prochain Parlement — à réfléchir au fait que c'est pour renforcer la transparence et la démocratie que ce projet de loi devrait être adopté.

● (1840)

[Traduction]

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravi de participer au débat sur le projet de loi C-260, Loi relative à la négociation, à l'approbation, au dépôt et à la publication des traités.

Selon les termes de notre Constitution, le pouvoir de conclure des traités relève exclusivement de l'exécutif du gouvernement fédéral. Autrement dit, c'est l'exécutif qui négocie les traités et engage le Canada à se conformer à des obligations internationales.

Par ailleurs, le pouvoir constitutionnel de mettre en oeuvre les traités est réparti entre le Parlement et les assemblées législatives provinciales et territoriales, conformément au partage constitutionnel des compétences. Ce partage, confirmé par nos plus hautes instances judiciaires il y a de nombreuses années, assure un équilibre sain entre l'exécutif et les législatures.

Le projet de loi soulève d'importants problèmes d'ordre constitutionnel. En reconnaissant aux provinces le pouvoir de signer des traités, le projet de loi modifierait l'équilibre délicat entre les gouvernements fédéral et provinciaux en matière de traité. L'hypothèse voulant que le projet de loi soit nécessaire pour garantir la consultation des provinces au sujet de traités concernant un secteur de compétence provinciale est tout simplement sans fondement. Rien n'est plus contraire à la vérité.

Le gouvernement du Canada a une pratique bien établie: il consulte les provinces à toutes les étapes de l'élaboration des traités qui concernent un secteur relevant de leur compétence. Cette pratique est le résultat d'une décision judiciaire rendue en 1937, et le gouvernement fédéral accorde beaucoup d'importance aux consultations.

En un mot, le gouvernement fédéral ne serait pas en mesure de ratifier un traité s'il n'était pas raisonnablement sûr qu'il puisse être mis en oeuvre. Aussi, lorsque le Canada veut ratifier un traité comportant des obligations dans un domaine de compétence provinciale, l'exécutif fédéral doit nécessairement consulter les provinces.

En outre, avant la ratification des traités, le gouvernement fédéral demande aux provinces la confirmation écrite qu'elles les appliqueront et que leur législation est conforme aux obligations contenues dans ces traités.

Il existe de nombreux exemples de ce processus de consultation, notamment des mécanismes de consultation systématique dans certains secteurs et des mécanismes spéciaux conçus pour la négociation de textes particuliers portant sur des sujets inhabituels ou spécialisés de compétence provinciale ou mixte.

Par exemple, le Groupe consultatif sur le droit international privé est composé de représentants des provinces et du gouvernement fédéral. Ce groupe oeuvre depuis 25 ans en tant que mécanisme de consultation fédérale-provinciale-territoriale. Il joue un rôle de premier plan dans l'établissement des priorités du gouvernement en droit international privé, et il est efficace.

Ces priorités englobent à la fois la négociation des nouveaux textes et la ratification et la mise en oeuvre de textes existants.

Il y a aussi l'important processus de consultation fédérale-provinciale-territoriale dans le domaine de la politique commerciale et des négociations commerciales, connu sous le nom de Comité c-commerce. Ce comité est notamment constitué de hauts fonctionnaires responsables des questions de politique commerciale au sein des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Les programmes sont élaborés par les responsables du commerce de ces divers gouvernements et les discussions portent sur des questions comme l'échange d'information relative aux négociations et aux accords commerciaux, y compris la position du Canada dans de telles négociations et celle de nos partenaires commerciaux. Le dialogue tenu dans le cadre du Comité c-commerce, qui existe depuis 15 ans, est essentiel étant donné qu'il veille à ce que la position du Canada reflète les points de vue des provinces dans les domaines de compétence provinciale, et qu'elle reconnaisse entièrement les domaines de compétence partagée, tel que prescrit par les tribunaux.

● (1845)

Le troisième exemple est le Comité permanent fédéral-provincial-territorial des fonctionnaires chargés des droits de la personne, qui se réunit depuis que nous avons commencé à participer aux traités sur les droits de la personne. Comme c'est le cas du Comité c-commerce, le groupe se réunit à l'étape de la négociation des traités sur les droits de la personne, avant la signature, afin que les provinces et territoires participent à l'élaboration des positions canadiennes. Leur apport est essentiel à l'établissement de nos positions car il permet d'obtenir un traité dont les dispositions touchant aux domaines de compétence provinciale seront mises en application par les provinces et les territoires.

Il y a de nombreux autres exemples de mécanismes de consultation fédérale-provinciale-territoriale, dont les forums permanents de consultation dans le domaine de l'environnement comme le Conseil canadien des ministres de l'Environnement et le Comité de coordination national des questions atmosphériques, qui sont essentiels à l'élaboration des positions canadiennes sur toute une gamme de questions environnementales importantes.

Il n'est pas inhabituel pour les représentants des provinces et des territoires de se joindre aux délégations canadiennes responsables des négociations dans le cadre de négociations de traités touchant aux compétences provinciales et territoriales. La liste d'exemples est de taille; je n'en mentionnerai que quelques-uns.

Les négociations en cours à l'UNESCO portant sur un instrument de la diversité culturelle constituent un exemple parfait de la confluence importante des intérêts du Canada et de ceux des provinces. Lors de la deuxième ronde de discussions, à Paris en février dernier, la délégation canadienne comptait non moins de sept représentants du Québec.

Des représentants provinciaux se sont joints à la délégation canadienne qui négociait la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et le Protocole de Kyoto qui l'a suivie — protocole qui impose des limites rigoureuses pour l'émission de gaz à effet de serre.

Pour ce qui est des négociations relatives au droit international privé où des domaines correspondant aux pouvoirs des provinces sont visés, les délégations canadiennes comportent toujours des représentants des provinces, comme pour la délégation visant la négociation d'une convention sur la juridiction et la reconnaissance des jugements.

Initiatives parlementaires

Dans le cadre des négociations qui se poursuivent sur la convention pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des handicapés, le ministre ontarien de la Citoyenneté et de l'immigration a participé à la cinquième ronde de négociations, à New York, en janvier dernier.

Un grand nombre de traités bilatéraux portent également sur des domaines de compétence partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces. Lorsque c'est le cas, les représentants des provinces et des territoires sont invités à se joindre aux délégations canadiennes.

Dans un cas, par exemple, les provinces et le gouvernement fédéral ont collaboré étroitement pour conclure avec le Vietnam un traité visant la reprise de l'adoption à l'étranger dans ce pays. Le Québec a fait partie de la délégation qui s'est rendue à Hanoi.

Le projet de loi C-260 modifierait sérieusement l'ordre constitutionnel au Canada de diverses façons: il reconnaît aux provinces un pouvoir de conclure des traités qu'elles n'ont pas; il modifie l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif qui négocie les traités et le Parlement et les provinces qui les mettent en oeuvre.

C'est notre système actuel, en raison de sa souplesse inhérente et du fait qu'il respecte notre ordre constitutionnel, qui correspond le mieux aux intérêts des Canadiens. Les traités et la réglementation sont établis. Le pouvoir exécutif fonctionne de façon efficace depuis nombre d'années, comme l'ont montré les tribunaux supérieurs du pays. Aucun changement ne s'impose à cet égard. J'invite les députés d'en face à s'en tenir à cela.

•(1850)

[Français]

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Madame la Présidente, premièrement, je veux remercier mon collègue, le député de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia.

J'appuie l'esprit de son projet de loi, parce que je crois absolument dans les pouvoirs des provinces et que je respecte ces pouvoirs inhérents à la Constitution. Ce n'est pas toujours le cas du gouvernement fédéral, car celui-ci pense qu'il constitue les ligues majeures, alors que les provinces constituent les ligues mineures.

À mon avis, ce n'est pas le cas. Selon la Constitution, les deux paliers de gouvernement sont égaux. Bien sûr, ils ont des pouvoirs différents, mais ces deux paliers sont égaux.

[Traduction]

C'est pourquoi j'appuie l'esprit de la proposition de mon collègue.

Si le gouvernement fédéral comprenait mieux les réalités des provinces, en particulier du Québec, et qu'il agissait en conséquence, mon collègue n'aurait peut-être pas senti le besoin de proposer cette mesure législative.

C'est la politique qu'appliquera le Parti conservateur s'il a l'honneur de remporter les élections, qui seront déclenchées bientôt je l'espère. Nous avons énoncé notre politique très clairement. Au chapitre des traités internationaux, nous instaurerions un processus de consultation exhaustif — il ne s'agirait pas de consultations symboliques, mais de véritables consultations qui seraient menées lorsque les droits des provinces seraient touchés.

Elles s'attarderaient sur un certain nombre d'éléments que mon collègue a explicités dans son projet de loi, des éléments dont tout gouvernement fédéral responsable devrait tenir compte sans y être forcé par la loi. Notre démarche inclurait l'utilisation appropriée des comités de la Chambre dans le cadre d'un processus de discussion sur les traités internationaux.

À l'instar d'autres partis de l'opposition, nous avons toujours réclamé que le processus associé aux comités de la Chambre des communes soit beaucoup plus démocratique. Les enjeux ne seraient pas pris à la légère à cause de la partisanerie. Ce qui est bon pour le pays et pour les droits des provinces serait le facteur déterminant, et le vote et les discussions transcenderaient la discipline de parti. Voilà le type de processus que nous favoriserions pour les comités. Un processus vrai, reposant sur de vraies consultations.

Mon collègue a parlé d'assemblées publiques. Nous évaluerions le potentiel de ces assemblées et veillerions à écouter ce que les citoyens ont à dire à propos des effets des traités internationaux sur leur région.

D'ailleurs, dans le projet de loi, on précise le nombre de jours que la Chambre devrait passer à étudier les questions relatives aux traités internationaux. Le député propose d'inscrire un nombre de jours dans la loi. Nous ne voudrions pas être assujettis à un nombre précis. Si le Parlement était saisi d'un dossier sur un traité, un gouvernement conservateur n'essaierait pas de couper court aux discussions si une ou plusieurs provinces avaient des préoccupations.

Le pays est fort si les provinces sont fortes et si leurs droits constitutionnels sont respectés. Selon nous, il faudrait permettre le nombre de jours de séance nécessaire pour étudier ces divers éléments.

Le gouvernement fédéral parle souvent de consultation ou dit vouloir connaître l'opinion des provinces. Notre politique va plus loin. Nous voudrions que les consultations soient approfondies et prolongées. Nous voudrions que les provinces prennent l'initiative, réalisent les études nécessaires et fassent connaître leur préoccupations au sujet des traités internationaux et de leurs conséquences pour elles.

Il s'agit d'un partenariat fondé sur l'égalité et non sur l'impression que le gouvernement fédéral a plus de poids, sur le plan constitutionnel, que les assemblées législatives provinciales. Nous rechercherions ce qui est dans l'intérêt supérieur des provinces. Si les intérêts des provinces sont respectés et protégés, il en ira de même pour les intérêts du Canada.

J'ajoute que nous ne nous préoccuperions pas des provinces seulement lorsqu'il y a risque de censure. Tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, toute l'année, nous collaborerions étroitement avec les provinces, et pas uniquement lorsque la survie de notre gouvernement est en péril à cause d'un vote perdu ou gagné ici ou là à la Chambre des communes lorsqu'il faut affronter une motion de censure. À cause de genre de comportement du gouvernement fédéral, les provinces perdent confiance envers la Chambre des communes. Un gouvernement conservateur serait authentique et constant dans ses efforts de collaboration avec les provinces dans tous les domaines, mais surtout en ce qui concerne les traités internationaux.

Ajournement

•(1855)

Il y a certains faits passés dont je pourrais vous parler pour vous expliquer ce qui, à mon avis, pourrait constituer une façon responsable d'aborder les traités internationaux. Au moment de la préparation de l'Accord de libre-échange nord-américain, le gouvernement conservateur de l'époque a reconnu qu'il y avait des différences entre le Canada, les États-Unis et le Mexique sur le plan des compétences et de la responsabilité des gouvernements. C'est tout à son honneur.

Au Canada par exemple, le droit du travail relevait clairement de la compétence des provinces. Le gouvernement conservateur de l'époque a tenu à consulter les provinces avant la signature de l'ALENA afin d'établir les différences entre les provinces et de déterminer quels pourraient être les problèmes si le gouvernement fédéral devait assumer la responsabilité du droit du travail.

J'étais ministre provincial du Travail à cette époque. L'autre ministre qui avait des réserves par rapport à ce qui se trouvait dans l'Accord était le ministre du Travail du Québec. Nous avons travaillé en étroite collaboration pour nous assurer que les lois du travail relevant de la compétence des provinces seraient protégées et respectées. Nous avons préparé une proposition que nous avons présentée au gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral nous a répondu « Nous respectons cela et nous prévoyons des accords parallèles, non seulement pour ce qui est du travail, mais aussi pour ce qui est de la réglementation dans le domaine de l'environnement. » Cette question relevait également de la compétence des provinces. Il y a donc des antécédents, des cas où des gouvernements fédéraux précédents ont respecté les domaines de compétence constitutionnelle des provinces. C'est l'approche que nous adopterions. Pour qu'un pays puisse fonctionner de façon efficace, pour qu'il soit cohésif et qu'il reconnaisse qu'il existe des différences entre diverses parties du pays, il faut que cette flexibilité existe au niveau fédéral. Le gouvernement fédéral doit respecter les domaines de compétence provinciale.

Il arrive que les préoccupations du Québec soient différentes de celles de la Colombie-Britannique. Je peux dire aux députés que, dans cette province, on respecterait ces différences ainsi que les préoccupations que pourraient susciter les effets d'un traité international au Québec, tout comme les Québécois comprendraient que des traités internationaux puissent avoir des effets différents en Colombie-Britannique.

La clé consiste à reconnaître le but de ce type de mesure. C'est pour cela que nous souscrivons à l'esprit de ce projet de loi. Lorsque nous l'étudierons, il se pourrait bien que des questions de forme soulèvent des divergences d'opinions.

Si le gouvernement fédéral avait vraiment compris ce que signifie le respect des provinces, il n'y aurait pas eu de provocation et une telle mesure n'aurait pas été nécessaire.

Nous aurions une approche plus globale, cohérente et coopérative, une approche fondée sur des principes à l'égard des provinces, une approche permettant de les traiter en égales au plan constitutionnel plutôt que de les traiter de haut comme un gouvernement fédéral qui se superpose à elles. Il me tarde d'entendre mes collègues s'exprimer sur cette question et de voir des réponses aux préoccupations exprimées dans ce projet de loi.

•(1900)

[Français]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant

expirée et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

AIR INDIA

M. Russ Hiebert (Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir faire suite aux questions que j'ai posées pendant la période des questions, le 7 avril dernier, concernant la tenue d'une enquête publique sur l'attentat contre l'avion d'Air India. À ce moment-là, j'ai demandé au gouvernement de tenir une enquête publique pour déterminer comment notre système de justice n'a pas pu rendre justice aux victimes de l'attentat et à leurs familles, dont bon nombre habitent dans ma région.

J'ai accusé la vice-première ministre de tergiverser au lieu de prendre cette décision. Elle a soutenu qu'elle avait besoin de l'avis d'un conseiller indépendant pour savoir si une telle enquête s'imposait. Pourtant, je remarque que, même après avoir fait ces observations, la vice-première ministre, qui tergiversait, a pris plus de trois semaines uniquement pour désigner un conseiller.

Les libéraux ne prennent vraiment pas cette question au sérieux. Nous avons entendu l'expression « les policiers de la GRC attrapent toujours leur homme », mais le fait est que, lorsqu'il est question du crime le plus grave commis au Canada au cours d'une génération, nous ignorons vraiment s'ils ont attrapé leur homme. Il est certain que personne n'a été condamné.

Au nom des familles et des victimes, en fait, au nom de tous les Canadiens, nous devons découvrir ce qui a été de travers. Plus il faudra de temps avant de mettre sur pied une commission d'enquête, moins nous aurons de chances de trouver les réponses. Après tout, le crime a eu lieu il y a 20 ans. Ceux qui ont enquêté sur le crime ont dû composer avec des souvenirs évanouis et même avec des acteurs décédés. On ne peut pas rendre véritablement justice si on attend trop longtemps et cela est particulièrement vrai en l'occurrence.

Une question encore plus vaste demeure: cela pourrait-il se produire à nouveau? Est-ce que nos aéroports et nos avions sont sûrs? Est-ce que les services de renseignements et les corps policiers canadiens ont le matériel et les structures qu'il faut pour faire face à des actes terroristes appréhendés? Si des terroristes frappent, sommes-nous en mesure de les amener devant la justice?

La vice-première ministre est aussi ministre de la Sécurité publique. Elle est personnellement responsable du dossier. Pourtant, selon le comité sénatorial qui a étudié la sécurité dans les aéroports en 2002, il y aurait d'énormes lacunes dans la sécurité des aéroports canadiens.

Ajournement

Quiconque a pris l'avion ces dernières années a pu constater que les services de sécurité à l'embarquement font maintenant dans le détail, allant jusqu'à confisquer des coupe-ongles d'orteils et tout ce qui s'en rapproche. Il est vrai que de telles mesures rassurent certains passagers qui jugent que la sécurité est prise au sérieux, mais la grande question demeure: qu'est-ce qui est fait à l'abri des regards pour vérifier les bagages et le courrier et s'assurer que tous ceux qui ont accès aux pistes et aux avions ne présentent aucun risque pour la sécurité?

Il suffit de parcourir rapidement le rapport du Sénat pour voir que les lacunes dans les mesures de sécurité, même dans les aéroports les plus achalandés du Canada, sont assez sérieuses pour que des incidents comme l'attentat contre l'avion d'Air India se répètent. La situation est inacceptable. Le gouvernement et la ministre ne la prennent pas au sérieux.

Je peux assurer que des problèmes d'une ampleur comparable existent aussi aux postes frontière du Canada. Ces dernières années, l'importance d'assurer la sécurité aux frontières pour parer à toute action terroriste a été clairement illustrée par l'arrestation d'Ahmed Ressim, qui aurait pu commettre un attentat contre l'aéroport de Los Angeles. Il n'a été pris que grâce au sens de l'observation d'un douanier américain même s'il avait passé des années au Canada, où il avait commis de petits délits.

La ministre a prévu des millions de dollars de plus pour la sécurité aux frontières, pourtant, rien n'a encore été prévu pour améliorer véritablement la sécurité personnelle de nos agents de première ligne. Ces agents n'ont pas vu non plus les ressources dont ils ont besoin pour lutter contre le trafic de drogue, d'armes et d'autres objets de contrebande pouvant intéresser les terroristes et d'autres criminels.

Les Canadiens réclament justice pour les victimes d'Air India et ils demandent que nous fassions tout ce que nous pouvons pour empêcher une autre attaque terroriste. Quand pouvons-nous espérer voir la ministre faire quelque chose?

• (1905)

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Madame la présidente, je suis très heureux de l'occasion qui m'est donnée de répondre à la question du député de Surrey-Sud—White Rock—Cloverdale, qui a émis l'opinion selon laquelle le gouvernement devrait ouvrir une enquête publique sur la tragédie de l'avion d'Air India.

D'emblée, je souhaite offrir mes plus sincères condoléances à toutes les familles qui ont perdu des êtres chers dans cette tragédie. Ce qui s'est produit le 23 juin 1985 à bord du vol 182 d'Air India a constitué un choc pour tous les Canadiens et une grande tragédie pour les amis et les familles des victimes.

[Français]

Notre pays a perdu une partie de son innocence lors de cet attentat, car il s'agissait du pire attentat terroriste à la bombe de toute l'histoire du Canada.

[Traduction]

Le terrorisme n'était plus quelque chose qui se produit dans les pays lointains. Il frappait chez nous, au Canada.

Récemment, la ministre, accompagnée de fonctionnaires du SCRS, de la GRC et de Transports Canada, a rencontré à Toronto et à Vancouver des membres des familles des victimes de l'avion d'Air India pour entendre leurs préoccupations. De plus, le gouvernement a nommé M. Rob Rae pour poursuivre le dialogue

avec les familles et pour conseiller le gouvernement sur le point de savoir s'il y a des questions d'intérêt public qui sont toujours sans réponse.

En réponse à la question du député, le gouvernement n'écarte aucun scénario, mais nous attendrons la recommandation de M. Rae sur la meilleure façon de répondre aux questions d'intérêt public posées par les membres des familles.

[Français]

Il s'est produit des changements importants depuis 1985, au chapitre de la politique de sécurité au sein du gouvernement du Canada.

[Traduction]

Depuis la tragédie d'Air India, plus de 9 milliards de dollars ont été investis afin de renforcer les mesures de sécurité en place. Ces dernières années, les mesures qui ont trait à la sécurité sont mieux coordonnées au sein du gouvernement du Canada.

La création du nouveau ministère canadien de la Sécurité publique et de la Protection civile est un exemple de mesure ayant permis au gouvernement de mieux coordonner les efforts des agences liées à la sécurité. Dans la lutte contre le terrorisme, la coordination entre les agences responsables de la sécurité est absolument essentielle.

Dans cette optique, le gouvernement a créé des équipes intégrées de la sécurité nationale, aussi appelées EISN, qui s'occupent des priorités nationales concernant toute menace à la sécurité nationale. Ces équipes sont formées de représentants d'organismes chargés d'appliquer la loi ou responsables du renseignement de sécurité, des douanes, de l'immigration et de la défense. Elles sont mandatées pour travailler ensemble afin de mettre à profit les connaissances et les compétences de chaque service. Cette approche intégrée entre les organismes responsables du renseignement de sécurité et ceux qui sont chargés d'appliquer la loi est capitale à mesure que nous progressons dans nos efforts pour combattre le terrorisme. Les EISN ne constituent pas la solution ultime dans la lutte contre le terrorisme, mais elles sont un exemple de la priorité que le gouvernement accorde de nouveau à une approche coordonnée visant à assurer la sécurité de notre pays et de nos concitoyens.

La première politique globale de sécurité nationale que le Canada s'est donnée et qui a été déposée au Parlement le 27 avril 2004 est un autre aspect clé de cette approche coordonnée dans la lutte contre le terrorisme et dans la protection des Canadiens. La ministre a récemment rendu compte des progrès très importants qui ont été accomplis depuis la publication du rapport. Le gouvernement se servira de celui-ci comme d'un plan directeur pendant que nous continuons de chercher des façons de protéger les Canadiens et les valeurs qui leur sont chères.

Nous avons investi des milliards de dollars dans d'autres mesures de sécurité connexes et nous avons élaboré une politique de sécurité nationale. Cela atténue-t-il la peine qu'éprouvent ceux qui ont perdu des parents dans la tragédie d'Air India? Absolument pas. Voilà pourquoi nous sommes résolus à examiner les problèmes qui subsistent encore selon les victimes et les familles. Nous comptons prendre très sérieusement en considération les recommandations que M. Bob Rae soumettra au gouvernement.

• (1910)

M. Russ Hiebert: Madame la Présidente, la réponse prouve clairement que les libéraux se fichent des victimes et de leurs familles. Les familles de ces 300 victimes ne méritent-elles pas que justice soit faite? Pourquoi le gouvernement attend-il? Pourquoi hésite-t-il?

Après 20 ans, il ne s'agit plus de justice différée mais bien de déni de justice. La ministre a tardé à nommer un conseiller, et elle tarde à entamer une enquête. Elle a hésité dans les dossiers de la sécurité des aéroports et de la sécurité frontalière. Elle tient ça du premier ministre.

Le fait que les fonds soient inscrits dans le budget et que le député ait parlé de milliards de dollars ne veut pas dire qu'ils ont été dépensés, ou même bien dépensés. C'est là où la ministre et le gouvernement libéral ont failli à leur tâche.

L'hon. Roy Cullen: Madame la Présidente, je comprends entièrement que les familles ont toujours beaucoup de questions sans réponse. Si un député avait perdu un être cher dans une tragédie semblable, nous poserions tous les mêmes questions et exigerions tous des réponses du gouvernement.

Il est important de signaler que l'affaire Air India a été une des enquêtes les plus longues et les plus complexes de l'histoire canadienne. Les agents d'application de la loi et responsables de la sécurité ont travaillé sans relâche afin que justice soit faite. Au cours des quelque dernières années, les politiques relatives à la sécurité et à l'aviation ont connu de nombreux changements. Par exemple, peu après la tragédie d'Air India, le gouvernement du Canada a catégoriquement interdit que des bagages consignés soient embarqués dans un avion effectuant un vol international à moins que le passager ne soit déjà à bord. Le Canada est le premier membre de l'Organisation de l'aviation civile internationale à introduire des mesures visant à appairer les passagers avec leurs bagages sur les vols internationaux, mesures qui ont ensuite été adoptées pour les vols nationaux.

En conclusion, j'aimerais dire que tous les députés de la Chambre ont le devoir de protéger la sécurité de tous les Canadiens. C'est ce que le gouvernement continuera de faire.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Madame la Présidente, pour faire suite à la question que j'ai posée au gouvernement le 25 février de cette année, je suis ravie d'intervenir au nom de la localité de Laurentian Hills qui se trouve dans ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke.

J'estime important que le gouvernement entende directement le son de cloche de la municipalité concernée. Par conséquent, je me permets de lire la lettre que m'a adressée Vance Gutzman, le maire de Laurentian Hills, qui me demande de l'aide:

Madame la députée,

La présente a pour objet de solliciter votre aide au sujet d'une question d'une grande importance financière pour la localité de Laurentian Hills. Essentiellement, les paliers supérieurs du gouvernement doivent de l'argent à Laurentian Hills pour des travaux qu'ils ont exigé que la municipalité réalise.

Au lendemain du désastre de l'eau potable à Walkerton, les municipalités de l'Ontario ont reçu l'ordre d'apporter des améliorations importantes et coûteuses à leurs systèmes de traitement de l'eau. Laurentian Hills est l'une des municipalités qui s'est conformée aux directives provinciales. À ce jour, bien des municipalités ne l'ont pas fait. Laurentian Hills a respecté les exigences même si le prix demandé par le plus bas soumissionnaire était supérieur à deux millions de dollars.

Comme vous pouvez vous l'imaginer, c'est une grosse somme pour une petite municipalité rurale, mais nous nous sommes conformés à la directive parce que les gouvernements fédéral et provincial ont chacun promis d'assumer un tiers du coût du projet. À ce jour, ils n'ont pas bougé. C'est inacceptable.

Les améliorations à notre usine de filtration située dans le village de Chalk River sont terminées depuis un certain temps déjà.

Il est vrai que la municipalité a maintenant un système de traitement de l'eau à la fine pointe de la technologie, mais elle a carrément dû imposer les coûts de ces améliorations aux contribuables du village.

Ajournement

La situation est tout simplement intolérable. On ne peut pas demander à nos contribuables de faire les frais de promesses qui n'ont pas été tenues.

La municipalité de Laurentian Hills a respecté les termes d'une entente proposée par les gouvernements fédéral et provincial. Malheureusement, ces deux ordres de gouvernement ne semblent pas disposés à honorer cette entente.

Nous vous serions vivement reconnaissants de toute aide que vous pourriez nous apporter dans ce dossier, à titre de députée de la circonscription. Nous avons respecté notre part du marché. Nous attendons maintenant que les autres parties en fassent autant.

●(1915)

L'hon. Joe Comuzzi (ministre d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Madame la Présidente, pour répondre à ma collègue de Renfrew, je dirai d'abord que le gouvernement fédéral n'a jamais insisté pour que quiconque mette en oeuvre des programmes de traitement de l'eau.

Si elle voulait bien consulter la lettre que le maire de Laurentian Hills lui a adressée, elle verrait qu'il appartenait aux localités ontariennes de moderniser les usines de traitement d'eau. Le gouvernement fédéral était simplement un partenaire complaisant qui avait la capacité de verser des subventions par le biais du Programme d'infrastructures Canada-Ontario, le PICO. Ce programme a permis de réaliser de grands progrès en abaissant le coût des infrastructures municipales dans l'ensemble de l'Ontario.

Nous avons réalisé plus de 500 projets dans le cadre du PICO. Le gouvernement fédéral a investi presque 700 millions de dollars. Dans l'un de ces projets, comme ma collègue le mentionnait, nous avons fourni 542 000 dollars en tant que partenaire financier. Cet investissement est complémentaire aux contributions provinciales et municipales à ce projet.

Le gouvernement du Canada a également contribué à plusieurs autres projets à Laurentian Hills. Il est vraiment malheureux, et je comprends ma collègue, que la municipalité de Laurentian Hills, lorsqu'elle s'est engagée dans la procédure d'appel d'offres, ait subi une inflation des prix pour cette usine de traitement de l'eau.

Comme j'en ai discuté avec elle pendant plusieurs mois, il y a de nombreux programmes, dans le cadre du PICO, qui ne pourront peut-être pas être poursuivis. Cela se traduira par un excédent au compte du PICO. Nous essayons de déterminer quels sont ces projets et leur statut. S'ils ne se poursuivent pas, les ressources qui avaient été engagées dans le PICO seront rappelées pour se fondre, comme c'est à espérer pour Laurentian Hills, dans le résidu du programme d'ensemble. Je comprends la députée. Il faut espérer que le programme se terminera bientôt. Je pense qu'il reste 700 000 \$ environ. Espérons que nous serons en mesure de faire une contribution substantielle.

Par ailleurs, nous ne pouvons donner cet argent de notre propre initiative. Une entente doit être conclue entre l'Ontario et le gouvernement fédéral. J'espère que la députée demandera à ses collègues de la législature provinciale d'appuyer cette initiative s'il reste des fonds dans le Programme d'infrastructures Canada-Ontario.

Mme Cheryl Gallant: Madame la Présidente, je remercie encore une fois Vance Gutzman, le maire de Laurentian Hills, de m'avoir écrit cette lettre.

La contribution fédérale demandée s'élève à 294 620 \$. Ce n'est pas une somme énorme pour Ottawa, mais cela représente beaucoup d'argent pour ces gens.

Ajournement

J'apprécie le fait que le ministre a collaboré avec moi dans ce dossier. Au nom de la municipalité de Laurentian Hills, j'espère que le gouvernement fédéral accédera rapidement à la demande du maire.

• (1920)

L'hon. Joe Comuzzi: Madame la Présidente, loin de moi l'idée de me moquer de ma collègue, mais nous faisons constamment référence à des sommes faramineuses à la Chambre, des milliards par ici et des milliards par là. Je dois dire que j'ai toujours respecté les montants d'argent, et 274 000 \$ représente une belle somme. J'espère, en fin de compte, que le gouvernement fédéral pourra faire une contribution de 274 000 \$ dans le cadre de ce programme. Nous devons ensuite négocier avec le gouvernement de l'Ontario pour qu'il verse un montant égal, car il s'agit d'un programme où s'associe à part égale les gouvernements fédéral et provincial.

Comme ma collègue le sait — nous discutons régulièrement de ce dossier et je veille à la tenir au courant de la situation —, les rouages du gouvernement s'actionnent parfois lentement. J'espère que la situation sera résolue à la satisfaction de toutes les parties.

L'ENVIRONNEMENT

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Madame la Présidente, je me trouve choyé de représenter la circonscription de Langley, un des plus beaux coins du Canada.

Je veux faire part à la Chambre d'une préoccupation que j'ai. J'espérais interroger le ministre, mais il semble que je devrai m'adresser au secrétaire parlementaire, au sujet de SE2, Sumas Energy 2. Il s'agit d'une centrale qui déversera des tonnes de polluants dans le bassin atmosphérique fragile de la vallée du Fraser. La lutte menée contre SE2 dure depuis un certain nombre d'années. L'affaire s'est rendue devant l'EFSEC aux États-Unis, et elle est maintenant devant l'ONE. Le demandeur, SE2 en appelle de l'échec essuyé à l'ONE.

Les conservateurs se sont opposés à ce projet. Je suis déçu que l'alliance libérale—néo-démocrate ne s'y soit pas opposée. Le gouvernement local a pris l'affaire en main et le Parti conservateur est allé aux audiences pour témoigner contre SE2 et parler des dommages que subirait la région.

Je me demande ce que fait le gouvernement à ce sujet. Nous avons organisé une rencontre avec un expert en environnement de la vallée du Fraser et avec le personnel du ministre de l'Environnement puisque ni lui, ni le ministre de l'environnement qui l'a précédé, ne faisaient quoi que ce soit. J'ai demandé une rencontre avec le personnel et nous nous sommes fait dire que le gouvernement allait travailler à l'élaboration d'un accord international sur la qualité de l'air. Voilà qui est important.

Comment se fait-il que 12 ans ont passé et qu'il n'y a toujours pas d'accord international sur la qualité de l'air? On continue de déverser des eaux d'égout usées dans nos océans. Les niveaux de pollution sont à la hausse. Les sites contaminés se comptent par milliers. Nous n'avons toujours pas de plan international visant la qualité de l'air.

Nous avons bien un plan de Kyoto concernant le dioxyde de carbone déversé dans l'air. L'engagement à cet égard a été pris il y a huit ans. Récemment, lorsque notre engagement est entré en vigueur, aucun plan n'existait et le gouvernement en a formulé un en vitesse. Il ressort de ce plan que les objectifs vont être très difficiles à réaliser. Cependant, le gouvernement va aller chercher environ 10 millions de dollars dans les poches des Canadiens.

Où va-t-on aller chercher pareille somme, d'autant plus que nous entendons dire maintenant que les 10 millions de dollars risquent de se transformer en 50 millions de dollars?

On disait au départ que les prix de l'essence à la pompe allaient être de 2 \$ le litre environ. Maintenant, le prix approche les 3 \$ le litre et plus. Ce n'est pas ce que souhaitent les Canadiens. Ils veulent un plan qui traite des niveaux de pollution. Ils ne veulent plus voir les eaux d'égout brutes couler dans nos océans. Ils veulent que les sites contaminés soient nettoyés.

Quand le gouvernement va-t-il assumer les responsabilités qui sont les siennes et enfin assainir le Canada?

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à dire à notre vis-à-vis que le gouvernement du Canada se préoccupe beaucoup de la pollution et de la qualité de l'air. Nous nous préoccupons également de toutes les questions entourant notre environnement. C'est sans aucun doute une question essentielle, et je félicite notre collègue de nous en avoir saisis aujourd'hui.

Le Plan du Canada sur les changements climatiques a été rendu public en novembre 2002 et il a été élaboré avec tous les intervenants de tout le pays. Manifestement, on ne peut en un an et même à long terme parvenir à toutes les solutions. Je garantis à notre vis-à-vis que beaucoup de travail est effectué non seulement dans le secteur énergétique ou en ce qui concerne la norme d'émission des automobiles. Nous venons d'annoncer il y a une quinzaine de jours une réduction de 5,3 mégatonnes du dioxyde de carbone relâché dans l'atmosphère.

Lorsque nous commençons à nous pencher sur la question de la qualité de l'air, il ne fait aucun doute que la vallée du Fraser est une région importante du Canada.

L'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air a été signé en 1991 pour s'attaquer au problème des pluies acides transfrontalières et il a connu un franc succès. La publication récente du rapport d'étape biennal sur l'accord montre que le Canada et les États-Unis ont obtenu d'énormes réductions de leurs émissions de dioxyde de soufre, le principal polluant contenu dans les pluies acides et que, dans certains cas, on assiste à un rétablissement progressif des écosystèmes.

Cependant, nous savons également qu'il faut faire plus pour nous attaquer au smog transfrontalier et pour obtenir des États-Unis les réductions nécessaires pour poursuivre le rétablissement de nos forêts et de nos lacs durement touchés par les pluies acides. Dans la vallée du Fraser, en Colombie-Britannique, en particulier, Environnement Canada est à la tête d'une initiative pour s'attaquer au problème de la qualité de l'air transfrontalier avec des organismes partenaires dans le bassin de Georgia/Puget Sound et dans le bassin atmosphérique international.

En outre, le 17 août dernier, l'administrateur de l'Agence américaine de protection de l'environnement et le gouvernement du Canada ont souscrit à une recommandation qui conduira à une décision sur la négociation d'une nouvelle annexe à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, afin d'améliorer la qualité de l'air transfrontalier. Nous nous sommes entendus pour dire que des efforts bilatéraux futurs devraient cibler les problèmes identifiés dans le bassin atmosphérique commun.

Le gouvernement comprend que le projet de la société Sumas Energy 2 dans l'État de Washington inquiète vivement les habitants de la vallée du Fraser. Les fonctionnaires d'Environnement Canada n'ont cessé de fournir des évaluations scientifiques et des observations écrites sur les répercussions de ce projet. Tout cela est rendu dans l'État de Washington à l'heure actuelle.

Je rappelle à tous que nous faisons appel devant les tribunaux à ce sujet et il serait inapproprié de la part du gouvernement de parler davantage de ce dossier à ce stade-ci.

• (1925)

M. Mark Warawa: Madame la Présidente, certains diraient que ces paroles sont du vent, mais je ne veux pas m'aventurer sur ce terrain. Le gouvernement doit s'engager fermement à s'attaquer au problème.

Je vais faciliter la tâche du secrétaire parlementaire en lui donnant un exemple. Des eaux d'égout brutes ont été déversées dans l'océan, à Victoria. Lorsque nous nous sommes entretenus avec le gouverneur de l'État de Washington, il nous a dit que, si nous cessons de déverser ces eaux d'égout, les États-Unis réduiront les émissions de SO₂.

Quand le gouvernement va-t-il mettre un terme au déversement des eaux d'égout brutes pour que nous puissions assainir l'environnement? Quand prendra-t-il des mesures concrètes? Nous ne voulons plus d'excuses.

L'hon. Jerry Pickard: Madame la Présidente, le député d'en face comprend sûrement que les municipalités sont chargées de régler les problèmes causés par les eaux d'égout brutes. Nous nous employons à créer des programmes d'infrastructure pour aider les municipalités

Ajournement

à assainir l'environnement. Des projets comme des usines de traitement des eaux usées et d'autres revêtent une importance cruciale. Or, le gouvernement fédéral ne peut pas surveiller toutes les eaux d'égout brutes qui sont déversées au Canada. Nous ne pouvons que financer et faire avancer ces projets.

Nous avons les mêmes préoccupations que le député. Nous pressons les municipalités et les provinces d'agir pour régler ce problème. À l'instar du député, je ne veux pas que des eaux d'égout brutes soient déversées dans un cours d'eau. Personne ne veut cela. Nous devons exercer des pressions là où il le faut. Le député devrait s'adresser aux autorités municipales et provinciales et leur demander de prendre les mesures qui s'imposent, car elles sont chargées de régler ce problème.

Le vice-président: Conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, la motion portant ajournement de la Chambre est retirée d'office. La Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier tous les crédits au titre de la citoyenneté et de l'immigration dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006. Je quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier.

[Suite des délibérations à la partie B]

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 18 mai 2005

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
Le Défi de l'affiche de la fête du Canada		M. Adams	6120
M. Murphy	6115	M. Lessard	6120
Gananoque se souvient		M. Adams	6120
M. Brown (Leeds—Grenville)	6115	L'enquête sur l'affaire Maher Arar	
Craig Manufacturing		M. Layton	6120
M. Savoy	6115	M. Regan	6120
L'usine Tembec		M. Layton	6120
M. Côté	6115	M. Regan	6121
Les anciennes combattantes		Le Programme de commandites	
Mme Ratansi	6116	Mme Ablonczy	6121
La technologie dentaire		M. Brison	6121
M. Carrie	6116	Mme Ablonczy	6121
Le Niagara Folk Arts Festival		M. Brison	6121
M. Lastewka	6116	La justice	
La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante		M. Toews	6121
M. Paquette	6116	M. Cotler	6121
Etobicoke—Lakeshore		M. Toews	6121
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	6117	M. Brison	6121
Les agents des douanes		Les paiements de transfert	
M. Abbott	6117	M. Loubier	6122
Les langues officielles		M. McKay	6122
M. Simard (Saint Boniface)	6117	M. Loubier	6122
Les néo-démocrates de la Colombie-Britannique		M. McKay	6122
Mme Davies	6117	Le développement social	
La députée de Newmarket—Aurora		Mme Gagnon (Québec)	6122
Mme Guergis	6117	M. Dryden	6122
Le Mois de l'ouïe		Mme Gagnon (Québec)	6122
Mme St-Hilaire	6118	M. Dryden	6122
La ferme expérimentale de Nappan		Postes Canada	
M. Casey	6118	M. Pallister	6122
Le budget		M. McCallum (Markham—Unionville)	6122
M. Matthews	6118	M. Pallister	6122
		M. McCallum (Markham—Unionville)	6122
QUESTIONS ORALES		Les affaires autochtones	
Le Programme de commandites		M. Prentice	6123
M. Nicholson	6118	Mme McLellan	6123
M. Brison	6119	M. Prentice	6123
M. Nicholson	6119	Mme McLellan	6123
M. Brison	6119	Le budget	
M. Nicholson	6119	M. Simms	6123
M. Jaffer	6119	M. Valeri	6123
M. Brison	6119	Mme Wasylcyia-Leis	6123
L'assurance-emploi		M. Valeri	6123
M. Duceppe	6119	L'industrie de la construction navale	
M. Adams	6119	M. Stoffer	6124
M. Duceppe	6120	M. Emerson	6124
M. Adams	6120	L'industrie pétrolière et gazière	
M. Lessard	6120	M. Chatters	6124
		Mme McLellan	6124
		M. Chatters	6124
		Mme McLellan	6124

Les ressources naturelles			
M. Hearn	6124		
M. Dion	6124		
M. Keddy.....	6124		
M. Bagnell	6124		
L'industrie forestière			
M. Crête.....	6125		
M. Saada	6125		
M. Crête.....	6125		
M. Saada	6125		
Le Soudan			
M. Day	6125		
M. Pettigrew.....	6125		
M. Day	6125		
M. Pettigrew.....	6125		
Les aînés			
Mme Brown (Oakville)	6125		
M. Ianno	6125		
Le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires			
M. Preston.....	6126		
La santé			
M. Goodyear.....	6126		
M. Dosanjh.....	6126		
L'industrie du vêtement et du textile			
M. Boire.....	6126		
M. Saada	6126		
L'environnement			
M. Cuzner.....	6126		
M. Dion	6126		
Présence à la tribune			
Le Président.....	6126		
Recours au Règlement			
La période des questions			
M. Benoit.....	6127		
M. Preston.....	6127		
Questions orales			
M. Epp	6127		
Le directeur général des élections			
Le Président.....	6127		
AFFAIRES COURANTES			
Réponse du gouvernement à des pétitions			
M. LeBlanc.....	6127		
Les délégations interparlementaires			
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore).....	6127		
Les comités de la Chambre			
Développement des ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées			
Mme Folco.....	6127		
Affaires étrangères et commerce international			
M. Patry.....	6128		
L'agriculture et l'agroalimentaire			
M. Steckle.....	6128		
La Loi de l'impôt sur le revenu			
Mme St-Hilaire.....	6128		
Projet de loi C-395. Présentation et première lecture.....	6128		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6128		
La Loi sur la radiodiffusion			
Mme St-Hilaire.....	6128		
Projet de loi C-396. Présentation et première lecture.....	6128		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6128		
PÉTITIONS			
Le mariage			
M. Steckle.....	6128		
Le diabète juvénile			
M. Hiebert.....	6128		
L'autisme			
M. Bains.....	6128		
Le mariage			
M. Vincent	6128		
L'agriculture			
Mme Gallant	6128		
Le droit de propriété			
Mme Gallant	6129		
Le mariage			
M. Szabo	6129		
Le Service correctionnel du Canada			
Mme Lavallée.....	6129		
Le mariage			
M. Grewal (Newton—Delta-Nord).....	6129		
L'immigration			
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells).....	6129		
L'autisme			
Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells).....	6129		
Les impôts			
Mme Guergis.....	6129		
Les réfugiés			
Mme Faille.....	6129		
Le mariage			
M. Vellacott	6129		
La Société canadienne des postes			
M. Vellacott	6129		
La recherche sur les cellules souches			
M. Vellacott	6129		
La citoyenneté			
M. Vellacott	6129		
La marijuana			
Mme Hinton.....	6130		
La Société canadienne des postes			
M. Komarnicki.....	6130		
L'autisme			
M. Komarnicki.....	6130		
Le mariage			
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	6130		
L'environnement			
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	6130		
Les comités de la Chambre			
Procédure et affaires de la Chambre			
M. Boudria.....	6130		
Motion d'adoption.....	6130		
Adoption de la motion	6130		

Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. LeBlanc.....	6130

Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
M. LeBlanc.....	6131

Demandes de documents	
M. LeBlanc.....	6131
Adoption de la motion.....	6132
M. LeBlanc.....	6132
Adoption de la motion.....	6132
M. LeBlanc.....	6132
Adoption de la motion.....	6132

Les crédits	
M. LeBlanc.....	6132
Motion.....	6132
Adoption de la motion.....	6132
M. LeBlanc.....	6132
Motion.....	6132
Adoption de la motion.....	6132

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi d'exécution du budget de 2005	
Projet de loi C-43. Deuxième lecture.....	6132
M. Poilievre.....	6132
Mme Wasylcyia-Leis.....	6134
Mme Bakopanos.....	6134
M. Lemay.....	6136
M. Watson.....	6136
M. Martin (Sault Ste. Marie).....	6137
M. Julian.....	6137
M. Fitzpatrick.....	6138
M. Bains.....	6139
M. Watson.....	6140
M. Thibault (Nova-Ouest).....	6141
M. Fitzpatrick.....	6141
M. Forseth.....	6141

M. Holland.....	6143
M. Martin (Sault Ste. Marie).....	6143
M. Thibault (Nova-Ouest).....	6144
M. Watson.....	6145
M. Lemay.....	6146
M. Obhrai.....	6146
M. Szabo.....	6147
M. Holland.....	6148
M. Lemay.....	6148

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Affaires étrangères et commerce international	
Motion d'adoption.....	6149
Adoption de la motion.....	6150

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur les traités	
M. Roy.....	6150
Projet de loi C-260. Deuxième lecture.....	6150
M. McTeague.....	6152
Mme Lalonde.....	6154
M. Khan.....	6155
M. Day.....	6156

MOTION D'AJOURNEMENT

Air India	
M. Hiebert.....	6157
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	6158
L'environnement	
Mme Gallant.....	6159
M. Comuzzi.....	6159
L'environnement	
M. Warawa.....	6160
M. Pickard.....	6160

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 101 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 18 mai 2005
Partie B

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 mai 2005

[Suite des délibérations consignées à la partie A.]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION—LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES
2005-2006

(Étude en comité plénier de tous les crédits sous la rubrique Citoyenneté et Immigration dans le Budget principal des dépenses, sous la présidence de M. Strahl.)

Le président: Je voudrais ouvrir cette séance du comité plénier en faisant une courte déclaration.

Le débat de ce soir a lieu aux termes de l'alinéa 81(4)a du Règlement, qui prévoit l'étude en comité plénier, pendant au plus quatre heures, du budget des dépenses de deux ministères ou organismes choisis par le chef de l'opposition, et aussi aux termes des motions adoptées du consentement unanime plus tôt aujourd'hui.

Le débat de ce soir est général et il porte sur tous les crédits sous la rubrique Citoyenneté et Immigration. Le débat sera divisé en périodes de 15 minutes. On commencera avec l'opposition officielle, qui sera suivie du gouvernement, du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique. Après cela, nous suivrons la rotation proportionnelle habituelle.

Comme le prévoit la motion adoptée plus tôt aujourd'hui, les partis pourront utiliser chaque période de 15 minutes pour des discours ou pour des questions et réponses par un ou plusieurs de leurs députés. Dans le cas des discours, les députés du parti à qui la période de 15 minutes est allouée peuvent parler l'un après l'autre.

Lorsque la période est utilisée pour des questions et réponses, la présidence s'attendra à ce que la réponse du ministre corresponde à peu près au temps pris pour poser la question puisque ce temps sera compté dans le temps accordé au parti. Bien que les députés puissent prendre la parole plus d'une fois, la présidence tentera de s'assurer que tous les députés qui désirent intervenir sont entendus avant d'inviter des députés à prendre la parole de nouveau, tout en respectant la rotation proportionnelle des orateurs des divers partis.

[Français]

Les députés n'ont pas à être à leur siège pour obtenir la parole.

J'aimerais rappeler aux députés qu'en vertu de la motion adoptée plus tôt aujourd'hui, aucune demande de vérification du quorum, aucune motion dilatoire et aucune demande de consentement unanime ne sera recevable au cours des travaux de ce soir.

[Traduction]

En tant que président, je m'inspirerai des règles régissant le comité plénier et des motions adoptées plus tôt aujourd'hui. Néanmoins, afin

de permettre un bon échange, je ferai preuve de discrétion et de souplesse dans l'application de ces règles. En retour, je demande aux députés également de faire preuve de discrétion durant le débat de ce soir. Comme je viens de le dire, nous appliquons une procédure relativement nouvelle qui permet à la Chambre de s'attarder au budget des dépenses d'un ministère et de participer à un échange prolongé avec le ministre responsable.

Il est important de respecter les traditions de la Chambre en matière de décorum. Les députés doivent faire leurs observations et poser leurs questions. L'ordre doit être maintenu. Le président s'attend à ce que tous les députés se concentrent sur le sujet du débat, soit le Budget principal des dépenses du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et qu'ils se gardent de passer des remarques personnelles.

Je tiens également à préciser que, même en comité plénier, il faut désigner les ministres et les députés par leur titre ou le nom de leur circonscription. Évidemment, toutes les observations doivent être adressées à la présidence. Je demande à chacun de respecter les normes liées au décorum ainsi qu'au langage et au comportement parlementaires.

[Français]

À la fin des débats de ce soir, le comité lèvera la séance. Un rapport sera réputé avoir été fait des crédits sous la rubrique Citoyenneté et Immigration, et la Chambre ajournera immédiatement à demain.

[Traduction]

La Chambre, constituée en comité plénier conformément à l'alinéa 81(4)a) du Règlement, le premier jour désigné, entreprend l'étude en comité plénier de tous les crédits sous la rubrique Citoyenneté et Immigration dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

● (1930)

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le président, le débat de ce soir, sur le budget du ministère de l'Immigration qui est rendu possible par la nouvelle règle de la Chambre promet d'être intéressant.

Comme vous le savez, notre débat a lieu sur un arrière-plan qui ne manque pas de sujets de distraction. La situation est donc peut-être un peu inhabituelle, mais je pense qu'il sera utile de parler du ministère de l'immigration et de son budget, de ses dépenses et de ses priorités. J'ai très hâte de voir les échanges de ce soir.

Les crédits

Je me sens un peu désavantagée parce que tous les spécialistes sont de l'autre côté de la Chambre, mais je sais qu'ils sont ici pour aider tous les députés. Nous sommes heureux que les fonctionnaires soient ici et prêts à nous fournir l'information dont nous pourrions avoir besoin.

Il existe au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration une situation dont je ne sais si elle est unique à ce ministère. Selon certains documents qui ont fait surface, le ministère aurait doublé ses recettes sans pour autant voir son budget augmenter au cours des dernières années.

Nous trouvons certaines données dans les documents que nous avons. Dans un document daté du 5 février 2001, un fonctionnaire fait savoir, notamment au sous-ministre de l'époque, que le ministère:

...a doublé ses recettes et respecté son cadre financier, qu'il a versé au Trésor 1,5 milliard de dollars, soit 195 millions de plus que prévu, depuis 1994, mais son budget de fonctionnement n'a pas été augmenté, il aurait plutôt été amputé de 54 millions de dollars.

Puisqu'aucun programme relevant du ministère n'a été éliminé et qu'il n'y a pas eu de réduction de la partie transfert de subventions et contributions, le document dit que la seule option était de réduire le personnel de 20 p. 100 en éliminant les évaluations face à face des demandes, en centralisant les centres d'appel, en fermant des bureaux à l'étranger et en réduisant le nombre d'agents du ministère à l'étranger de 35 p. 100. En raison du nombre d'entrevues qui ont été éliminées, la gestion du risque a augmenté. On trouve encore beaucoup de choses dans ce document, mais je n'ai pas le temps de tout reprendre ici.

Là où je veux en venir, c'est que, sous le gouvernement actuel, le ministère a doublé les recettes tirées des droits exigés des candidats à l'immigration, mais n'a pas reçu un budget suffisant pour maintenir la stabilité de ses activités. Bref, le ministère génère des recettes, mais son budget diminuait.

Quel a été le résultat de cette situation? En fait, le résultat est plutôt triste. Je vais citer une déclaration faite au cours d'une entrevue par le député libéral de la circonscription de Bramalea—Gore—Malton, qui a dit, le 14 décembre 2004: « La situation du système d'immigration est pire que jamais ». La majorité des députés sont d'accord avec ce point de vue.

Les députés formulent tellement de préoccupations et de plaintes au sujet d'un système qui ne fonctionne pas. Pourquoi? Parce que le gouvernement libéral n'a pas affecté les ressources nécessaires pour que le système fonctionne. En fait, le ministre lui-même a dit, en réponse à une question posée en comité, que le Parlement n'avait pas investi un sou dans le ministère de l'Immigration.

Qui tient les cordons de la bourse depuis plusieurs années, en fait depuis plus d'une décennie? C'est le gouvernement libéral. Pourtant, le ministre a admis que l'on n'avait pas remis d'argent dans le ministère. Il s'ensuit que ses clients éprouvent des difficultés graves, notamment les immigrants et ceux qui présentent des demandes à ce ministère.

• (1935)

Par ailleurs, nous avons aussi constaté une chose plutôt choquante. Certains députés qui sont présentement à la Chambre se souviendront que le comité de l'immigration s'est réuni à Vancouver. Nous avons entendu un témoin, M. Richard Kurland, qui est un avocat spécialisé en droit de l'immigration. Celui-ci a présenté au comité des documents qui montraient que le gouvernement libéral avait secrètement mis fin au programme visant les parents et les grands-parents.

Ainsi, nous avons des immigrants, des nouveaux arrivants au Canada, dont un grand nombre sont maintenant des citoyens canadiens, qui remplissaient en toute bonne foi des demandes afin de faire venir leurs parents et leurs grands-parents au Canada. Citoyenneté et Immigration Canada prenait ces demandes, avec les frais afférents, les certificats médicaux et les documents de sécurité, mais le programme avait été aboli. Les demandes visant à faire venir des parents et des grands-parents n'étaient pas traitées.

Après un certain temps, les personnes qui présentaient de telles demandes ont commencé à se demander où en étaient leurs demandes. Ils avaient attendu et le processus était censé ne prendre qu'un an. Le ministère a aussi fait une autre chose. Au lieu de dire à ces personnes ce qui s'était passé, il a prétendu que le processus suivait son cours, tout comme dans le passé. En fait, le ministère publiait, sur le site Web de CIC, des données historiques sur les délais de traitement. Ainsi, étant donné que le site Web disait que les demandes seraient traitées dans un délai de 12 ou 18 mois, les intéressés croyaient que ce serait effectivement le cas.

Et, évidemment, avec les mois qui passaient, les 18 mois devenant deux ans et plus, ils ont commencé à se demander ce qui arrivait. Lorsqu'ils appelaient au ministère, ils n'obtenaient aucune réponse et aucun renseignement au sujet de leur dossier. Ils ont commencé à s'adresser à leurs députés. Ceux-ci ne parvenaient pas à obtenir de l'information. Puis nous avons entendu dire que ce programme avait été interrompu et que leur dossier n'était pas traité. C'est ce que m'ont dit personnellement trois sources différentes.

J'ai fait part de cette situation au ministre au sein du comité. Je l'ai interrogé au sujet de ces parents et grands-parents et de la raison pour laquelle leur dossier n'était pas traité. Le ministre a nié que le traitement de ces dossiers ait connu un ralentissement ou un arrêt quelconque. Ensuite, nous avons produit devant le Comité de la Citoyenneté et de l'Immigration de la Chambre, où étaient représentés tous les partis, les documents de M. Richard Kurland qui établissaient que ce programme avait été interrompu et que les agents locaux étaient atterrés de cette situation. Ils ne savaient pas quoi dire aux gens. Le traitement était à moitié fait. Ils ignoraient ce qu'ils devaient dire lorsqu'un dossier était fermé, après avoir été à moitié traité, pour ainsi dire. Jusqu'à ce que l'avocat de l'immigration le dise, personne n'admettait qu'il en était ainsi aux gens qui s'inscrivaient de bonne foi dans ce processus. Il y a donc de nombreuses questions criantes relatives à ce ministère qui demandent une explication.

Il y a toute la question des titres de compétence étrangers et de leur reconnaissance, afin que les personnes qui immigreront au Canada et qui possèdent les compétences et la formation dont nous avons supposément besoin, puissent effectivement les mettre à profit.

Depuis son discours du Trône de 1994, le gouvernement libéral promet qu'il va s'occuper de cette question et, pourtant, aucun progrès n'a été réalisé. À ce sujet encore, le comité où tous les partis sont représentés vient tout juste d'achever ses déplacements à travers le Canada. À moult reprises, nous avons vu des gens fondre en larmes parce qu'ils étaient venus au Canada dans l'espoir de faire valoir leurs qualifications et leurs capacités, mais n'ont jamais réussi à faire reconnaître leurs titres de compétence chez nous ni à trouver le moyen d'obtenir leurs certificats d'équivalence canadiens.

Les crédits

Cela se traduit pour eux par des épreuves sans nom. Il y a des arriérés pour des gens qui attendent que leur demande soit traitée dans un grand nombre de domaines. Certains attendent deux ans ou davantage uniquement pour obtenir leur citoyenneté, une fois qu'ils y ont droit. Parfois, uniquement parce qu'une date est repoussée, ces gens doivent obtenir de nouveaux dossiers médicaux et passer de nouveaux contrôles de sécurité qui leur coûtent de l'argent. Ce n'est pas ainsi qu'on doit gérer un ministère.

Le ministère a beau dire qu'il a doublé son budget, le service y a été réduit de façon alarmante, et cela entraîne des problèmes et des difficultés inouïes pour des travailleurs honnêtes et durs à l'ouvrage qui, de bonne foi, ont placé leur demande dans le système.

Le ministre et le ministère ne tiennent pas leurs promesses. Il y a quelques mois, on nous a promis que l'admission au Canada des victimes du tsunami se ferait en mode accéléré. Nous savons qu'il y a eu plus de 1 000 demandes de personnes venant de régions touchées par le tsunami. Ces demandes devaient être traitées rapidement, et toutes les personnes concernées se réjouissaient à la pensée que les membres de leur famille et leurs amis qui avaient fait des demandes seraient admis au Canada au bout de quelques semaines.

● (1940)

Mais plus de six mois se sont écoulés, et je crois que seulement 200 personnes ont été admises au Canada. Pourtant, dans le budget supplémentaire des dépenses, le gouvernement a prévu 4 millions de dollars de plus pour le traitement des demandes et les activités du ministère. La promesse d'accueillir rapidement au Canada les demandeurs, pour qu'ils puissent s'y trouver à l'abri du désastre et des pertes qu'ils ont eu à subir, ne s'est pas concrétisée. Il est certainement inacceptable de ne pas tenir les promesses qu'on fait à des gens vulnérables qui comptent sur le gouvernement pour tenir ses promesses.

Je sais que les députés de tous les partis vont mentionner un certain nombre de domaines relevant de ce ministère, qui devrait servir à l'édification du pays puisqu'il est chargé de l'accueil des nouveaux arrivants venus s'établir au Canada et qu'il devrait collaborer avec nous pour bâtir un grand pays. Malheureusement, les gens sont traités de façon mesquine, et les promesses qu'on leur fait ne sont pas tenues dans les meilleurs délais.

Je tiens à ce qu'il soit très clair qu'il ne faut pas blâmer les fonctionnaires de ce ministère. Ils sont dévoués et compétents. Je siége au Parlement depuis 11 ans maintenant et j'ai toujours trouvé qu'il était extrêmement agréable de collaborer avec eux, mais à cause des décideurs du gouvernement, il leur est presque impossible de s'acquitter de leur tâche d'une façon qui profiterait au Canada, d'une façon qui mériterait à notre pays le respect de la communauté internationale. Il faut se pencher sur ce problème.

Il est regrettable qu'un gouvernement qui est au pouvoir depuis plus de dix ans, qui a accumulé des échecs et des erreurs de gestion et qui laisse les gens en plan n'ait maintenant aucune réponse à donner. Si le gouvernement libéral avait les réponses et les compétences pour gérer un ministère d'une telle importance, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Toutefois, nous sommes ici aujourd'hui et j'aimerais poser une question au ministre au sujet de la suppression secrète du programme de parrainage des parents et des grands-parents.

Nombre de nouveaux venus promettent à leurs parents et à leurs grands-parents de les faire venir au Canada et de prendre soin d'eux lorsqu'ils seront âgés. Dans bien des cultures, on valorise le principe qui veut qu'on prenne soin des aînés et on s'attend à ce qu'il soit respecté. Une promesse a été faite et des gens, de bonne foi, ont

voulu se prévaloir du système, mais en coulisse, le ministère a cessé de traiter les demandes de parrainage des membres les plus vulnérables de leur famille.

J'aimerais que le ministre explique cela à ces Canadiens et à ces nouveaux arrivants qui ont déjà fait des demandes pour leurs parents et leurs grands-parents. J'estime qu'ils méritent une explication de la part du ministre. Ils méritent qu'on leur dise pourquoi le ministère ne leur dit rien et accepte encore leur argent alors qu'il a déjà supprimé le programme.

● (1945)

Le président: Avant de donner la parole au ministre, je demande aux députés de préciser lorsqu'ils commencent leurs interventions s'ils entendent faire un discours ou poser des questions. De cette façon, je pourrai mieux diviser le temps. Malheureusement, nous ne pouvons avoir une réponse de 13 ou 14 minutes de la part du ministre. Le ministre aura deux ou trois minutes pour répondre et ensuite, nous entendrons ses observations.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le président, je suis très heureux de parler de certaines conceptions fausses qui ont été avancées. Comme notre collègue l'a dit, il faut comprendre que le ministère construit notre nation. Il offre un service qui, comme elle l'a dit, est absolument essentiel pour maintenir les relations avec les citoyens d'aujourd'hui et ceux de demain.

Il serait utile de comprendre qu'il y a eu une augmentation marquée au cours des cinq dernières années du nombre de demandes d'admissions au Canada. C'est positif. Cela veut dire que plus de gens veulent venir ici.

Il est également important de comprendre que dans chacune de ces cinq dernières années, nous avons atteint les objectifs fixés par le Parlement. Nous nous sommes situés parfaitement dans la fourchette de 220 000 à 240 000 tous les ans au cours des cinq dernières années.

Grâce à ce succès, nous encourageons en fait les gens à présenter plus de demandes. De là l'augmentation des recettes découlant des droits de traitement des demandes. Le Parlement n'a pas dit qu'il voulait accroître ces niveaux. J'ai signalé, lorsque je suis devenu ministre il y a quatre mois, que nous examinerions la question et que nous soumettrions un nouveau plan au Parlement. J'ai besoin de temps pour ce faire.

Il est important de comprendre que nous devons nous baser sur les données exactes fournies par le ministère au sujet des demandes de gens qui veulent venir s'établir au Canada, et non pas sur de fausses conceptions qui sont non seulement exagérées, mais répétées. Elles font beaucoup de tort non seulement à la réputation de notre pays, mais également aux fonctionnaires qui gèrent ce ministère, puisque notre collègue en a parlé.

Je suis disposé à me pencher sur les questions politiques qui sont soulevées, mais il est important de commencer à définir ce dont nous voulons parler. La députée veut-elle que je continue à répondre à ces questions ou est-elle prête à entendre ce qui se passe vraiment au ministère de l'Immigration?

Les crédits

●(1950)

Le président: Nous reprenons le débat. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration aura 15 minutes pour parler de son ministère.

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je prends la parole ce soir pour parler des mesures relatives à l'immigration au Canada.

Il y a quatre mois, j'ai fait part à la Chambre d'un programme en six points qui constituait ma vision personnelle de ce ministère. Je me suis fondé sur l'expérience de mes prédécesseurs et de mes collègues qui ont travaillé avec ardeur en comité pour cerner ces éléments définissables sur le plan politique, désirables sur le plan social et absolument nécessaires sur le plan administratif. Je me suis également appuyé sur l'expérience des hommes et des femmes qui se dévouent dans le cadre de la fonction publique, et notamment dans ce ministère qui est déterminé à façonner un pays que de nouveaux arrivants adopteront demain.

Les députés d'en face n'aimeront sans doute pas entendre ce que je vais dire, mais environ 40 p. 100 de notre population vient d'ailleurs. Ces hommes, ces femmes et ces enfants constituent le principal moteur économique de notre pays. Ce sont eux qui façonneront la prochaine génération. En fait, nous léguons le Canada d'aujourd'hui à ceux qui en feront un pays meilleur demain. Notre ministère joue un rôle clé dans cette transition.

Avant de passer au plan en six points, permettez-moi de parler du ministère aux députés. Ceux qui nous critiquent devraient bien écouter. À chaque année, le ministère rend 1 100 000 décisions positives. Cela signifie que nous acceptons collectivement d'accueillir dans ce pays 1,1 million de personnes, et 235 736 d'entre elles sont devenus des résidents permanents. Ce sont des immigrants reçus qui font maintenant partie des nôtres. À chaque année, environ 170 000 de ces personnes demandent la citoyenneté. En fait, 18 p. 100 de tous les citoyens sont nés à l'étranger.

Il suffit de regarder la Chambre. Cinquante-six députés sont nés ailleurs. Nous commençons à façonner le pays de demain avec les décisions très positives que le ministère met en oeuvre tous les ans, non seulement grâce à des politiques judicieuses, mais aussi parce que nous prenons soin de nous assurer que ces gens soient bien accueillis. Environ 236 000 personnes ont obtenu le droit d'établissement. Nous comptons parmi eux environ 105 000 étudiants ayant des visas d'étude et environ 66 000 d'entre eux étudient au niveau postsecondaire. C'est énorme.

Nous comptons aussi environ 100 000 travailleurs temporaires qui viennent ici pour une période de temps donnée pour combler le vide créé, pour une raison ou une autre, dans notre économie. Nous nous occupons aussi d'une foule de gens qui viennent visiter notre beau pays et qui décident, malheureusement à mon avis, de retourner d'où ils viennent.

Bref, le ministère participe à une série de décisions, toutes positives, soit 1,1 million par année, en plus des quelque 177 000 demandes de citoyenneté présentées chaque année. Ces personnes concernées deviennent des membres à part entière de notre société.

Tout cela était très bien, mais nous éprouvons quand même certaines difficultés. Certaines sont liées au fait que beaucoup de gens nous prient de les accueillir et nous n'avons pas eu dans le passé la capacité de répondre à toute cette demande.

●(1955)

Notre collègue d'en face dirait probablement que les délais de traitement sont beaucoup trop longs et que les gens n'obtiennent pas ce dont ils ont besoin, mais je ne suis pas de cet avis.

Dans le dernier budget par exemple, nous avons prévu 298 millions de dollars pour le traitement et l'intégration et 100 millions de dollars de plus pour le traitement à l'étranger. Nous avons commencé à injecter de l'argent dans le système pour pouvoir accroître notre capacité, pour devenir plus efficaces et pour répondre aux besoins de tous les nouveaux arrivants au pays. Nous nous sommes presque immédiatement penchés sur l'une des injustices que tous les députés reconnaissent, du moins de ce côté-ci de la Chambre, et je veux parler de tous ces conjoints sans statut qui sont entrés en vertu de considérations humanitaires pour pouvoir rester au pays et y vivre une vie amoureuse et productive.

Cela exige beaucoup d'énergie, tant du point de vue émotif que financier. C'est très coûteux sur tous les plans, mais cela demande aussi beaucoup de temps. À quoi cela mène-t-il en fin de compte? Nous aurions bien sûr réuni ces personnes pour qu'elles amorcent le processus d'éducation et de développement social. Qu'avons-nous fait? Collectivement, nous voulions faire ce qu'il convenait de faire et voir à ce que ces demandes puissent être étudiées au pays, et cela peut sembler facile aujourd'hui.

Nous ne voulons pas séparer les gens qui vivent une relation légitime et nous ne voulons pas non plus renvoyer les gens qui ne présentent pas de risque pour la sécurité. Toutefois, pour la protection de tous les Canadiens, et je sais que c'est une question qui préoccupe certains députés au plus haut point, nous ne permettrons pas à ceux qui ne satisferont pas aux exigences des contrôles de sécurité et de criminalité de rester au pays. Outre ces cas, nous tenterons de réunir les familles et nous commencerons avec les conjoints qui vivent une relation légitime.

C'est ce que nous avons fait et nous avons immédiatement reçu 3 000 demandes de ce genre à l'intérieur du pays. Nous avons prévu les ressources nécessaires pour nous assurer de pouvoir y répondre. À l'étranger, nous avons immédiatement accordé le même genre de priorité aux demandeurs, pour nous assurer que les conjoints qui avaient fait leur demande à l'étranger n'avaient pas à attendre trop longtemps en raison de longues listes d'attente.

Je le souligne parce que je dois démontrer qu'en plus de nous tourner vers l'avenir, nous voulons également favoriser et protéger les types de relations que nous souhaitons tant au pays.

Nous nous sommes attaqués rapidement à la question des listes d'attente. Nous avons examiné la question des 110 000 parents et grands-parents qui font partie de ce que nous appelons l'arriéré. Nous nous sommes dits qu'ils étaient des demandeurs parrainés qui viendraient un de ces jours dans le pays et qu'il fallait que nous leur donnions une occasion de rejoindre leurs familles au Canada sans tarder, de façon à ce qu'ils puissent éventuellement venir édifier au Canada une société préconisant la communication et le soutien entre les générations et les environnements, une société favorisant le soutien affectif dont ont besoin les gens qui viennent, en provenance de pays lointains, s'établir dans notre pays, qui nous est familier, mais qui, à bien des égards, est déroutant pour d'autres.

Les crédits

Ils étaient 100 000 et il fallait s'en occuper de deux façons. Je veux donner à la Chambre une idée de la souplesse et de la volonté du ministère et, si j'ose dire, du gouvernement et des députés du caucus libéral, de passer à l'action. Premièrement, il a fallu accroître le nombre de parents et de grands-parents que nous étions disposés à accueillir. Au cours des deux prochaines années, leur nombre passera de 12 000 à 36 000.

Deuxièmement, nous avons dit que nous donnerions à ces parents et grands-parents des visas pour séjours multiples, à condition, bien entendu, qu'ils aient l'assurance-maladie appropriée, comme c'est le cas pour les touristes.

Ce type de visa donne aux gens la possibilité d'aller et venir au Canada. Nous espérons qu'ils voudront s'établir, mais ils ne seront peut-être pas intéressés à le faire. Nous n'encourageons pas ce choix, mais nous leur donnerons une chance de préserver la continuité de leur famille.

● (2000)

Par ces seules deux mesures, la Chambre reconnaîtrait non seulement que nous sommes tournés vers l'avenir, mais aussi que nous faisons vraiment ce à quoi nous nous sommes déjà engagés. N'est-ce qu'une phraséologie creuse? Non, parce que les gens d'en face ont amorcé immédiatement une campagne téléphonique en affirmant que ce sont des personnes improductives. Ce n'est pas le cas.

Nous avons affecté l'argent et les ressources pour veiller à ce que cela se fasse, 70 millions de dollars de ressources supplémentaires pour traiter les dossiers de ces nouveaux demandeurs et pour mettre en place le personnel nécessaire pour garantir que ces visas pour entrées multiples soient délivrés.

Ce sont là tous des postes budgétaires. Nous avons dit qu'il nous fallait financer ces activités de manière à ce que notre discours, notre politique, nos idées et notre philosophie soient appuyés par le Parlement du Canada, par la Chambre des communes, qui nous dirait de sortir l'argent de nos poches et de joindre le geste à la parole.

Je sais que les députés n'aiment pas ce que je fais, mais, pour l'essentiel, c'est ce que fait la Chambre des communes. Elle recueille de l'argent pour atteindre un objectif donné. Existe-t-il objectif plus noble que celui de réunir de véritables conjoints, de réunifier des familles, de réunir des parents et des grands-parents avec leurs enfants et leurs petits-enfants, de manière à assurer cette continuité, cette stabilité qui concourent à ce qu'on appelle l'édification de la société et la stimulation culturelle?

Ce sont là des exemples de choses que nous faisons déjà et, pourtant, ils diraient que nous n'en faisons rien.

J'ai indiqué il y a un moment que nous agissons dans un autre domaine, soit celui de la citoyenneté, et nous l'avons fait: 68 millions de dollars pour accélérer le processus de demande et le traitement en mettant en place l'équipement, les machines et le personnel appropriés dont nous avons besoin pour faire en sorte que les essais, la préparation et la livraison appropriées d'un document on ne peut plus précieux, un titre de citoyenneté, se fassent pour ceux qui en font la demande.

Le député d'en face dit: « Des promesses, des promesses, » Non. Voici l'argent. Le voici maintenant.

Les Canadiens, où qu'ils vivent, demandent si c'est simplement une idée et si l'argent est là. L'argent est là, 68 millions, 70 millions de dollars. La décision est prise. Elle figure dans le budget. Cela signifie que le ministre et ses sous-ministres doivent communiquer avec la bureaucratie, avec le Cabinet et ils doivent s'assurer que leurs

arguments l'emportent et qu'ils obtiennent les ressources nécessaires pour mettre en oeuvre la politique que ces hommes et femmes sont élus pour mettre en place.

Ce ne sont pas des promesses, mais des mesures réelles. Ce ne sont pas des beaux discours. Ce sont des exemples réels d'un gouvernement à l'oeuvre, d'un ministère qui applique une bonne politique. C'est un signe que les paroles en l'air, qui étaient presque des allégations et des accusations, selon lesquelles le ministère ne fonctionne pas, sont trompeuses. On prend 1,1 million de bonnes décisions par année; 236 000 personnes sont arrivées au pays l'an dernier. Les demandes de 110 000 parents et grands-parents ont été traitées, ce qui a contribué à réduire l'arriéré, grâce à l'accroissement des possibilités d'immigration et à la délivrance de visas d'entrées multiples donnant à ces gens la chance de découvrir notre pays. Nous le tenons pour acquis parce que nous y vivons depuis longtemps, mais pour les hommes et femmes du monde entier, notre pays représente un rêve, une ambition.

● (2005)

J'ai mentionné que j'ai un programme en six points et les députés ont hâte d'en entendre parler. Je n'ai abordé que deux points. Je suis convaincu que tous ceux qui ont décidé de nous regarder ce soir pour voir comment la Chambre des communes fonctionne veulent connaître les quatre autres points et savoir comment ils seront mis en oeuvre.

Je suis certain, monsieur le président, que vous donnerez à ces gens et à tous mes collègues l'occasion d'en savoir plus.

Le président: Je remercie le ministre. Je suis certain que les autres points seront soulevés au cours de la soirée.

[Français]

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le président, cela me fait plaisir de prendre la parole, ce soir, pour discuter du budget des dépenses du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il va sans dire que je ne m'en tiendrai qu'aux responsabilités fédérales puisque l'intégration des immigrants est de responsabilité québécoise — au Québec. Je vous parlerai donc du processus entourant l'entrée au pays des nouveaux arrivants.

Je suis heureuse de constater qu'il est primordial, pour le ministre, de voir à ce que son ministère corrige les erreurs du passé qui sont légion en son ministère. J'espère qu'il reconnaîtra les difficultés à traiter des priorités du Québec.

Il a ainsi multiplié les annonces en ce qui concerne quasiment toutes les questions d'immigration. Nous nous attendons à ce que la question de la citoyenneté suive bientôt.

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration s'est fait promettre un nouveau projet de loi à maintes reprises. Nous l'attendons toujours avec impatience.

Nous déplorons que la série d'annonces ait pris une saveur électoraliste ces derniers mois, à la veille d'une élection probable, et nous demandons une chose bien claire au ministre. Plutôt que de s'entêter à vouloir s'ingérer dans les compétences québécoises comme il le fait, le ministre peut-il prendre l'engagement que la part des sommes qui ont été promises et qui touchent à l'intégration des immigrants, sommes qui reviennent au Québec en vertu de l'Accord Canada-Québec, sera remise directement au gouvernement du Québec, en fonction des budgets dépensés ainsi que du nombre d'immigrants acceptés au Québec?

Les crédits

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, le gouvernement fédéral collabore toujours avec les instances provinciales, et ce, dans le but de peupler ce pays avec des citoyens et des citoyennes qui veulent toujours s'établir, produire, faire croître le pays et l'agrandir. Nous sommes toujours dans ce mode de collaboration.

La députée d'en face sait bien que nous avons un accord avec le Québec. Ce faisant, tous les fonds assignés au Québec seront dépensés au Québec. Ainsi, les citoyens et les citoyennes, en tant que Canadiens et Canadiennes, qui sont toujours membres de ce pays, auront aussi la possibilité d'avoir une expérience de vie dans la province de Québec, soit en y vivant selon la culture et les coutumes de cette province.

Nous n'avons aucune intention de rompre cet accord ou d'y déroger. Si ce ministère a fait des annonces récemment, c'est parce que ce sont des annonces qui ciblent les exigences du moment. Il y a toujours un bon moment pour faire de bonnes annonces.

On parle d'un concept préélectoral. Je pense que mes collègues, des deux côtés de la Chambre, n'ont aucune idée quant à la date des prochaines élections. Nous faisons tout ce que nous devons pour obtenir le résultat voulu quant au service que j'ai indiqué il y a quelques minutes. Il s'agit du service visant à toujours rendre possible l'immigration et la citoyenneté à ceux et celles qui dépendent du ministère, mais qui aussi ont l'ambition de faire partie de ce pays qu'est le Canada.

[Traduction]

Le président: Je rappelle aux députés que nous consacrerons une période de temps équivalente pour la question et la réponse. J'invite le ministre à répondre plus brièvement aux questions ou à répondre en fonction de la longueur des questions.

• (2010)

[Français]

Mme Meili Faille: Monsieur le président, je suis heureuse d'entendre le ministre dire que le Québec recevra sa juste part.

Est-ce que le ministre entend transférer les montants au gouvernement du Québec afin que celui-ci puisse transmettre et allouer les montants aux organismes qui s'occupent du développement au Québec?

J'ai aussi une autre question, pour aider à accélérer le rythme. De fait, j'ai quelques suggestions.

Le ministre a-t-il l'intention de régler le cas des aides familiales résidentes, sévèrement critiqué par le ministère de sa collègue responsable de la Condition féminine?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, c'est la même question. Les fonds qu'on a déjà annoncés pour le Québec serviront au gouvernement du Québec afin qu'il atteigne tous les objectifs déterminés par notre accord. L'accord indique qu'il faut avoir un système d'intégration pour ceux et celles qui arrivent au Canada en arrivant d'abord au Québec, pour ainsi s'assurer qu'ils restent au Québec et qu'ils deviennent des Canadiens demeurant au Québec.

Pour la prochaine année, on a déjà annoncé 181,6 millions de dollars. C'est une belle somme qui indique notre sérieux en matière d'intégration de ceux et celles qui désirent faire leur vie au Québec.

Mme Meili Faille: Monsieur le président, je poserai à nouveau la question. Le ministre a-t-il l'intention de régler le cas des aides familiales résidentes, lequel est sévèrement critiqué par le ministère de sa collègue à la Condition féminine?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, en cinq secondes, je dirai que nous faisons tout ce que nous devons faire pour réaliser les programmes du gouvernement.

Mme Meili Faille: Monsieur le président, le ministre va-t-il supporter les immigrants là où ils se trouvent et leur permettre d'avoir accès à des fonctionnaires à proximité pour leur donner des services d'administration, même en région?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, j'ai déjà dit que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces — dans ce cas-ci, le gouvernement du Québec —, essaie de réaliser certains programmes. Le budget prévoit des fonds pour réaliser ces programmes. Pourquoi y dire non?

Mme Meili Faille: Monsieur le président, je vais aider le ministre. Je lui pose la même question, mais en la circonscrivant à la province de Québec, en région.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, nous sommes en train de mettre sur pied un nouveau programme qu'on pourrait appeler Services Canada. Ce programme permettra d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens tous les services qu'ils désirent et exigent de leur gouvernement. C'est exactement ce que nous faisons dans certaines provinces, avec la collaboration du gouvernement provincial. Dans d'autres provinces, nous assumons les responsabilités toujours en collaboration avec le gouvernement provincial, mais les coûts sont absorbés par le fédéral. Pourquoi? Comme la députée d'en face le sait, c'est parce que le gouvernement canadien veut offrir des services qui satisfont les ambitions des Canadiens et des Canadiennes partout dans ce beau et grand pays qui est le nôtre.

Mme Meili Faille: Monsieur le président, nombre de gens sont sans statut, en provenance de pays sous moratoire. Ces gens ne peuvent pas retourner dans leur pays vu des situations dramatiques qui y ont cours, et ce, en vertu des conventions internationales que le Canada a signées.

Cependant, le Canada fait la sourde oreille à ces situations. Il tolère ces gens sur le territoire, mais ne régularise pas leur situation. Certains y sont depuis une dizaine d'années. Le ministre a-t-il l'intention de régler leur situation, au-delà des promesses générales, et de trouver une situation durable pour ces cas humanitaires?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, vous devez m'allouer beaucoup plus de temps, parce que c'est un de mes thèmes favoris. C'est un des six thèmes que j'ai indiqués il y a quelques mois. Nous en avons déjà annoncé deux. Le troisième concerne ce qu'on appelle en anglais les *documented workers*. Ce sont ceux et celles qui ne sont pas encore en règle.

J'ai manifesté mon intention de régulariser ces personnes qui se trouvent ici et qui travaillent fort pour ce pays, pour elles-mêmes, afin d'établir une société toujours plus ouverte que celle qu'elles ont quittée.

La collaboration nécessaire s'est donc mise en marche entre les ministères du gouvernement, les provinces, les syndicats, les patronats et les organisations non gouvernementales afin de mettre sur pied un programme qui pourrait traiter ces exigences. La députée commence à en connaître le besoin. Il faut prendre les mesures justes au sein du gouvernement. Nous sommes en train de faire tout cela.

Les crédits

• (2015)

Mme Meili Faille: Monsieur le président, j'aimerais que le ministre nous apporte une petite précision. Est-ce que le programme qu'il annonce inclut toutes les catégories dans un même programme, c'est-à-dire ceux qui sont sans statut à cause du système, des conditions et des traités, en fait, ceux qui sont soumis à un moratoire, ou est-ce que cela inclut plus largement tous ceux qui sont sans statut, y compris ceux qui sont ici illégalement?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je n'ai rien annoncé encore. Je parle seulement d'un débat, d'une discussion pour mettre en place un programme, de façon à ce que le gouvernement et mes collègues d'ici, qui ont travaillé très fort, puissent considérer la réalisation d'un tel programme.

[Traduction]

C'est un programme que nous avons commencé à élaborer avec la coopération et la collaboration des ministères, des gouvernements, des syndicats et...

Une voix: Des ONG.

L'hon. Joseph Volpe: Oui, des ONG et des entreprises. Nous avons intégré tous ces éléments de manière à obtenir un programme identifiable, définissable et facile à gérer, un programme dont nous pourrions assurer le suivi et l'évaluation. Lorsque tous ces éléments auront été réunis et que les ressources seront en place, je serai prêt à faire une annonce.

Si la députée souhaite une réponse brève, je peux lui dire que nous commencerons par cerner le problème globalement, que nous déterminerons les aspects qui peuvent trouver une solution immédiate et concrète et que nous poursuivrons à partir de là.

[Français]

Il faut donc prendre des mesures nécessaires pour réaliser tout ce qu'on peut réaliser dans l'immédiat. À court terme, à moyen terme et à long terme, nous avons d'autres projets. Cependant, il y a un contexte dans lequel on commence à faire du travail avec tous ceux qui auront des intérêts proches, directs et indirects.

Mme Meili Faille: Monsieur le président, je voudrais maintenant vous parler de la CISR, la Commission d'immigration et statut de réfugiés. Nous notons une baisse d'environ 10 millions de dollars dans le budget de l'année prochaine. J'aimerais que le ministre m'explique d'où vient cette diminution de besoins?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, nous vivons à une époque technologiquement avancée. En apportant des améliorations dans le service, nous avons la possibilité de faire des épargnes. Le gouvernement a mis sur pied un programme pour mettre des fonds dans certaines priorités que l'on peut redistribuer.

[Traduction]

C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous faisons. Il arrive que nous ayons l'occasion d'utiliser des fonds à d'autres fins.

• (2020)

[Français]

Mme Meili Faille: Monsieur le président, j'ai une dernière question pour le ministre. Il n'y aucune somme débloquée pour instaurer la section d'appel des réfugiés. Cette procédure d'appel devait être mise en oeuvre dès l'entrée en vigueur de la loi, en juin 2002. Au même moment, le ministre a suspendu la section d'appel pour les réfugiés. Le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés a d'ailleurs critiqué le Canada sur ce point, concernant l'équité du système.

Le ministre s'était engagé par la suite à la remettre en place afin d'offrir aux demandeurs d'asile un droit d'appel conforme aux obligations internationales du Canada en matière de protection des réfugiés. Comme il s'agit souvent de questions de vie ou de mort, il est primordial que le gouvernement agisse au plus tôt dans ce dossier en s'activant et en mettant en place la section d'appel des réfugiés.

J'aimerais que le ministre m'explique pourquoi le gouvernement a encore une fois manqué une belle occasion de respecter finalement sa propre loi, adoptée à la Chambre des communes, qui est si nécessaire pour assurer un traitement juste et équitable aux demandeurs du statut de réfugié.

Avec les surplus que le gouvernement fédéral engrange, il est honteux qu'il ne puisse s'engager pour le maigre coût que demande la création et le fonctionnement annuel de la section d'appel, soit 2 millions de dollars pour la mise sur pied et 8 millions de dollars par année pour le fonctionnement.

Je demande au ministre qu'il justifie la part d'arbitraire dans le système qui se trouve augmentée par l'inaction du gouvernement et la mise en place à la pièce de la nouvelle loi.

Cela fait trois ans que le gouvernement fédéral s'entête à retarder la création de la section d'appel pour les réfugiés et cela est prévu dans la loi.

Le vice-président: Le temps pour la période des questions peut reprendre. L'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, ce n'est pas seulement une question de dollars ou de fonds. Il est en fait question d'avoir une décision rapide, efficiente, juste et définitive. Pour avoir tout cela, il faut considérer le fait qu'on a déjà pris des mesures au pays pour arriver à ces résultats. On a mis en place un système dans lequel des individus ayant certaines compétences agissent à titre de commissaires.

[Traduction]

Je suis désolé, mais je ne réagis pas aussi rapidement en français et je dois chercher mes mots.

Nous nommons des personnes qui font l'objet d'une évaluation fondée sur le mérite. De plus, nous avons instauré un système qui a entraîné une diminution du nombre de requérants puisque nous avons une entente sur les tiers pays sûrs. Grâce aux systèmes qui sont déjà en place, nous avons pu réduire l'arriéré dans l'étude des revendications du statut de réfugié. De 50 000, le nombre de revendications est passé à seulement 26 000 l'année dernière, ce qui réduit la demande pour cette section d'appel des réfugiés.

Le comité m'a demandé de réfléchir et de me présenter de nouveau dans six mois, à la fin juin, avec des solutions de rechange si je ne crée pas cette section d'appel des réfugiés. Nous pouvons en parler plus longuement, mais juin n'est pas encore arrivé.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le président, je tiens à remercier le ministre et ses fonctionnaires d'être ici ce soir.

En comité plénier, les règles sont assouplies et nous pouvons occuper d'autres sièges que ceux que nous occupons d'habitude. Il est intéressant par exemple d'occuper la première rangée des banquettes ministérielles. Je tiens à dire au gouvernement que j'aspire à occuper ces banquettes, grâce à la victoire électorale du NPD et non pas à d'autres moyens. J'espère un jour occuper ces banquettes.

Les crédits

J'aimerais poursuivre en posant des questions qui seront dans la même veine que celles de ma collègue de Vaudreuil-Soulanges au sujet de la Section d'appel des réfugiés. Elle a dit que cela ne représentait pas une dépense importante pour le gouvernement. L'ancien ministre, ainsi que le ministre actuel je crois, ont corroboré qu'il faudrait 2 millions de dollars par année pour faire fonctionner la Section d'appel des réfugiés et 8 millions de dollars pour la mettre sur pied. Il s'agit d'une mesure que le gouvernement a proposée. Elle faisait partie de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés adoptée par le Parlement en 2002. Pourtant, le gouvernement et le ministre refusent de la mettre en oeuvre.

J'aimerais savoir quel est le rapport entre le ministre et une loi proposée par le gouvernement, débattue et adoptée par la Chambre. Pourquoi refuse-t-il de donner suite à une loi adoptée en bonne et due forme ici au Parlement?

● (2025)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, cette question est intéressante, car nous estimons que toutes les lois doivent servir l'intérêt supérieur du Canada. Lorsque le Parlement a adopté le projet de loi — et cela ne s'est pas passé hier; cela s'est passé, comme le député l'a dit, il y a deux ans — nous nous sommes demandé s'il était possible d'améliorer l'efficacité du processus et de réduire l'arriéré des demandes. Nous nous sommes demandé si nous pouvions régler les problèmes liés aux réfugiés de manière à accélérer le processus. Une des premières choses que les gens voulaient, c'était réduire l'arriéré des demandes.

Nous nous sommes attelés à la tâche et avons décidé d'examiner la question. Le système est-il équitable, en ce sens que, si quelqu'un présente une demande, la fait examiner et qu'elle est rejetée, peut-il en appeler? Oui, à la Cour fédérale. Si la cour rejette la décision une nouvelle fois, il peut demander un examen des risques avant renvoi. Il peut également en appeler si l'examen est négatif. Tout au long de ce processus, il peut présenter une demande de réfugié pour des raisons d'ordre humanitaire. Tout cela montre que ceux qui veulent présenter une demande sont protégés.

D'un autre côté, nous devons nous demander si, dans ce dossier, nous agissons dans l'intérêt de tous les Canadiens. Nous avons dit que nous veillerions premièrement à ce que les ressources soient disponibles pour traiter les demandes dans les meilleurs délais. Soit dit en passant, c'est ma quatrième priorité, et le député le sait bien. Ne perdons pas de temps. Soyons prévoyants. Jetons un coup d'oeil à quelques-unes des causes.

L'une des choses que nous avons faites, entre-temps, comme le député le sait, est de signer avec les États-Unis un accord sur les tiers pays sûrs. Il était insensé aux yeux de bien des gens que 55 p. 100 des demandeurs du statut de réfugié passent par les États-Unis. Les États-Unis ne sont pas l'un des pays du monde qui génèrent des réfugiés. Ce pays ne devrait pas être considéré comme tel. Je ne fais pas de sarcasmes, et le député sait ce que je veux dire. Cet accord sur les pays tiers sûrs a éliminé d'entrée de jeu bien des cas pour que nous puissions traiter comme il se doit, dans le système, les demandes qui méritaient vraiment de l'être. Et voici ce que j'entends par « comme il se doit ».

Comment la communauté internationale voit-elle le système d'immigration et d'accueil des réfugiés du Canada? Les Nations Unies sont d'avis que le Canada dispose du meilleur système de détermination du statut de réfugié en Occident. Le député a raison de vouloir améliorer les choses, mais permettez-moi de lui rappeler que le système qu'il cherche à améliorer est déjà considéré comme le meilleur en son genre.

M. Bill Siksay: Monsieur le président, je trouve intéressant que le ministre ait parlé, dans ses observations et dans sa réponse, d'efficacité et de délais de traitement, mais qu'il n'ait pas parlé de justice et de ce qui est juste et équitable pour les réfugiés et pour les personnes qui ont besoin d'une audience.

Il reste que toutes les grandes organisations d'aide aux réfugiés au Canada et de nombreuses autres ailleurs dans le monde ont demandé la mise en place d'un processus fondé sur le mérite et sur les faits. Ce type de processus n'existe pas à l'heure actuelle.

Je trouve encore très préoccupant que, compte tenu de toute l'information disponible dont parle le ministre, le gouvernement puisse proposer une mesure semblable, qu'il lui fasse franchir plein d'étapes, qu'il laisse croire aux gens que nous sommes sur le point d'améliorer le système pour le rendre plus juste et équitable, puis décide de ne pas donner suite à la proposition après qu'elle ait été adoptée par le Parlement. Je pense qu'il subsiste ici un très sérieux problème.

Je voudrais aborder une autre question. La dernière fois que le ministre a comparu devant le comité, je l'ai interrogé au sujet du projet de modification du système d'attribution, par le gouvernement, des contrats d'établissement en Ontario. J'avais parlé du système de demande de proposition et j'avais parlé au ministre de rumeurs selon lesquelles le ministère projetait d'adopter le système de proposition pour l'Ontario. Le ministre avait rétorqué qu'il ne répondait pas à des hypothèses ou à des rumeurs. Je crois cependant savoir que des fonctionnaires du ministère ont tenu des consultations en Ontario et en Colombie-Britannique, où le gouvernement provincial, qui gère les fonds en matière d'établissement, applique un processus de demande de proposition similaire.

L'expérience, en Colombie-Britannique, a donné des résultats pour le moins désastreux. Nous avons un secteur remarquablement coopératif, qui avait établi des relations sur de nombreuses années, qui oeuvrait à la grandeur de la province et veillait à ce que des services d'établissement efficaces soient accessibles partout sur le territoire, mais le gouvernement a assujéti les groupes à un processus concurrentiel. Ils se faisaient concurrence entre eux. Il s'agit d'un processus très complexe, et certains groupes n'avaient tout simplement pas les ressources voulues pour y participer. L'expérience a laissé des lacunes et beaucoup de rancœur.

Le ministre peut-il me dire si on projette d'appliquer ce genre de processus en Ontario, le processus de demande de proposition? Pourquoi s'engagerait-il dans cette voie, compte tenu des résultats tout à fait désastreux obtenus en Colombie-Britannique?

● (2030)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je ne peux parler de ce qui s'est passé dans une province donnée, mais je peux dire au député que, en règle générale, le gouvernement fédéral est un fournisseur de services. Lorsqu'il ne fournit pas lui-même les services, il doit faire appel à la concurrence d'une manière juste et transparente. Ce sont les critères que nous appliquons dans nos relations avec des fournisseurs de services qui ne font pas partie de nos ministères.

Les crédits

La plupart du temps, les choses se déroulent bien. Je remercie le député de nous indiquer les situations où ce n'est pas le cas. D'après ce que je crois savoir, nous n'avons eu dans aucune province le genre de problème dont le député a parlé.

Encore autre chose. Il y a deux semaines, nous avons conclu un accord avec l'Ontario et mis en place certaines mesures qui pourraient être reprises dans d'autres provinces, le Québec excepté. Nous avons prévu des ressources supplémentaires pour les services d'établissement et d'intégration. Nous serons ainsi placés dans un contexte où il faudra faire appel à un plus grand nombre de fournisseurs de services ayant les compétences voulues pour nous aider à atteindre nos objectifs nationaux plus généraux.

Il ne serait pas juste envers les Canadiens, dont certains suivent le débat de ce soir, de leur dire que nous n'allons pas faire appel à la concurrence selon un processus juste et transparent lorsqu'il s'agit d'utiliser des fonds publics pour servir le bien commun, pour atteindre un objectif commun.

M. Bill Siksay: Monsieur le président, je m'empresse d'ajouter qu'un autre ministère éprouve de très graves difficultés au sujet d'un processus semblable en Ontario. De sérieuses questions ont été soulevées au ministère des Ressources humaines, relativement à un processus similaire qui a occasionné les mêmes problèmes que ceux que nous avons eus en Colombie-Britannique. Le ministre est probablement très au courant de cette situation.

J'ai deux autres questions à poser au sujet de l'établissement. Le ministre a parlé du nouvel accord avec l'Ontario qui a été annoncé dernièrement. Je pense que nous nous entendons tous pour dire qu'il est bon de dépenser davantage pour les services d'établissement. C'est ce que nous préconisons partout au Canada depuis un certain temps déjà. L'Ontario avait certainement besoin de cette aide, mais nous constatons actuellement d'énormes disparités entre les services d'établissement disponibles d'un océan à l'autre. L'Ontario bénéficie actuellement d'un excellent accord, mais d'autres provinces ne s'en tirent pas aussi bien à ce chapitre.

Lorsque les membres du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration se sont rendus en Alberta, nous avons appris qu'un grand nombre de nouveaux immigrants dans cette province étaient d'abord arrivés en Ontario. L'Ontario a obtenu les fonds disponibles au titre de l'établissement, mais c'est l'Alberta qui fait le travail parce que ces gens-là aboutissent dans cette province très rapidement. Cette situation est très injuste et elle a pour effet que les organismes albertains au service des immigrants et des réfugiés subissent d'énormes pressions. Je me demande si le ministre a quelque chose à proposer pour régler ce problème.

En Colombie-Britannique, les auteurs d'un rapport publié récemment par l'Université Simon Fraser se sont penchés sur les services d'établissement et de formation linguistique. Ils ont constaté que pas moins de 47 p. 100 des fonds que le gouvernement fédéral envoie à la Colombie-Britannique pour ces services sont versés dans les recettes générales de la province et qu'ils ne servent pas à ce à quoi ils sont destinés. Le gouvernement de la province prétend verser ces fonds dans les recettes générales, puis les transférer ensuite aux collèges pour des services de formation linguistique, mais il s'agit alors d'un montant versé à l'acte. Selon moi, ce n'est pas ainsi que l'argent du gouvernement fédéral est censé être employé.

Je me demande quelles mesures le ministre prendra pour corriger la situation en Colombie-Britannique et s'assurer que l'argent que le gouvernement fédéral envoie pour ces services est bel et bien dépensé à cette fin par la province.

● (2035)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, lorsque nous signons une entente avec une province, c'est habituellement aux termes d'un accord de contribution qui est assorti de conditions. Nous sommes bien déterminés à nous assurer que nos partenaires de l'autre côté de la table adhèrent à ces conditions. Nous avons un processus de surveillance et nous verrons à ce que la norme soit respectée.

Pour ce qui est de la première partie de la question, à savoir si des immigrants arrivent en Ontario et s'en vont ensuite ailleurs, ce qui fait que ce dernier endroit ne reçoit pas les fonds accordés pour l'établissement et l'intégration, cela montre bien la dynamique qui se crée en fonction du potentiel énorme que présentent certains endroits.

L'Ontario accueille environ 140 000 immigrants chaque année, dont la vaste majorité aboutit dans le Grand Toronto. Cela veut dire que, chaque année, une masse de gens de la taille de Thunder Bay vient s'installer à Toronto. Est-ce que cela rend l'Ontario plus attrayante pour les immigrants? Peut-être que oui. Il y a une certaine dynamique, une masse critique sur le plan de l'économie, de la culture et de la société. Toutes ces choses mises ensemble créent une formule qui attire de plus en plus de gens.

Effectivement, nous avons une formule précise selon laquelle la province dans laquelle les gens s'établissent reçoivent des fonds pour l'intégration et l'établissement des immigrants, mais ces sommes ne sont pas versées jusqu'à la fin des temps. Le financement ne dure que pour un certain temps.

Quand un particulier déménage, ces fonds ne suivent pas, mais d'autres crédits sont offerts. Quand quelqu'un s'installe dans une province, les transferts au titre des soins de santé et des programmes sociaux versés à la province sont rajustés en conséquence. Il n'est pas question d'enlever quoi que ce soit à Pierre pour payer Paul. Le gouvernement fédéral se sert de ces fonds pour assurer une certaine souplesse, une certaine stabilité quand les gens se déplacent.

Le député a raison. L'économie canadienne, si je peux me permettre d'être ouvertement partisan, se porte bien en grande partie grâce à notre gouvernement et à ses politiques financières. Depuis les 12 dernières années, nous avons présenté neuf budgets équilibrés. Les taux d'intérêt ont chuté considérablement. Effectivement, les Canadiens peuvent acheter une propriété avec une hypothèque dont le taux, dans certains endroits, est en-deçà de 4 p. 100.

Dans certaines provinces comme l'Alberta, le taux de chômage est inférieur à 4,5 p. 100. Ciel, ils viennent sûrement en Ontario pour ramener des gens en Alberta. Pourquoi? Parce qu'ils ont besoin de gens. Ils les prennent là où ils peuvent. Ont-ils besoin de l'argent consacré à l'intégration? Non, ils ont juste besoin de monde. Ils sont prêts à payer les gens pour travailler.

Nous tentons de faciliter le processus, grâce en grande partie aux saines politiques économiques et démographiques du gouvernement. Regardez la richesse qui se crée dans tout le pays. A-t-on jamais entendu parler d'un taux de chômage aussi bas? Jamais. C'est pourquoi les gens quittent la grande et riche province de l'Ontario pour se rendre en Alberta, plus riche encore.

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le président, même si c'est un climat informel qui est confortable, je préfère me rasseoir à mon pupitre.

Les crédits

Le ministre a fait de bonnes choses depuis sa nomination à ce poste-feuille, surtout avec les parents, les grands-parents et les conjoints en situation administrative irrégulière. Cependant, des problèmes se posent encore. Nous avons beaucoup de bonnes politiques au gouvernement. Les taux d'intérêt hypothécaires n'ont jamais été aussi bas en 50 ans. Je le reconnais. Cependant, l'immigration est essentielle à la survie du pays. Cela a été le cas dans le passé et ce sera encore vrai à l'avenir.

La ministre précédente, qui représentait York-Ouest, a déclaré que nous avons des problèmes. Il nous incombe de les reconnaître. Si nous ne le faisons pas, nous ne pourrons les résoudre. Je souhaite la bienvenue à Mme Charette, une sous-ministre relativement nouvelle qui est parmi nous aujourd'hui. Je me réjouis à l'idée de travailler avec elle et je pense qu'il en va de même du Comité de la citoyenneté et de l'immigration.

Cependant, l'un des problèmes que je veux signaler au départ est celui-ci. Nous avons des centaines de milliers de personnes qui restent dans l'économie souterraine. Nous ignorons leur nombre au juste. Comment ces gens trouvent-ils le moyen de parvenir ici?

Permettez-moi de vous donner un exemple. Il y a une quinzaine de jours, j'étais dans ma circonscription et j'ai parlé à un électeur vraiment furieux. C'est un ingénieur du Pakistan. Il est arrivé ici il y a deux ans environ. Il a quitté un bon emploi au Pakistan. Il avait une belle maison. Il avait un bon emploi et un chauffeur. La vie était belle. Cependant, il pensait qu'il pouvait encore faire mieux au Canada. Il est ici au Canada. Il ne peut trouver un emploi en tant qu'ingénieur, car il ne peut faire reconnaître ses titres de compétence.

En toute franchise, nous avons beaucoup d'ingénieurs au Canada. Nous devons être très francs lorsque nous attirons des gens ici, car notre système de points permet à trop de gens de métier d'entrer au Canada et ces gens se retrouvent alors dans l'économie souterraine. Il faut repenser le système. Il faut voir s'il y a concordance entre les besoins et les gens qui viennent ici. Nous ne rendons service à personne en faisant entrer au Canada des professionnels d'autres pays qui ne peuvent travailler ici. S'il n'y a pas de demandes pour ce type de postes, on va toujours avoir ce problème. Nous devons accorder beaucoup plus de points aux gens qui ont un métier dont nous avons besoin. C'est le premier point.

Dans les années 1960, j'ai travaillé dans le secteur du bâtiment à Toronto. Le ministre doit le savoir parce qu'à l'époque, il y avait énormément de personnes des communautés culturelles dans ce secteur à Toronto, entre autres des Italiens et des Portugais. Aujourd'hui, aucun de ces travailleurs ne serait admissible à l'immigration. J'ose même dire que, en vertu de l'actuel système de points, 90 p. 100 des immigrants qui sont venus au Canada n'arriveraient jamais à être admissibles.

L'autre problème est celui des visas. Des gens viennent s'établir au Canada. Six millions de Canadiens sont nés à l'étranger. C'est un chiffre assez élevé. Devinez quoi? Ces gens ont des frères, des soeurs, des parents et d'autres membres de leur parenté, voire des amis, qui aimeraient venir leur rendre visite. En 1997-1998, 70 000 personnes se sont vu refuser un visa et, en 2003-2004, c'est plus de 150 000 qui se sont trouvées dans la même situation.

Quelle est la situation dans mon bureau de circonscription? Il y a environ un an, un jeune couple de l'Inde, dans la trentaine, et qui avait deux enfants, est venu me voir. La jeune femme avait appris qu'elle était atteinte d'un cancer du cerveau inopérable. Il ne lui restait que peu de temps à vivre. Toutes ces informations avaient été fournies aux fonctionnaires du ministère de l'Immigration. Elle souhaitait simplement que sa mère et sa soeur viennent au Canada.

Ce couple n'avait pas de famille élargie au Canada et c'était une demande raisonnable. La jeune femme était citoyenne canadienne, elle était condamnée et était certaine de pouvoir faire venir sa mère et sa soeur. Elles ne sont pas venues. Elle est morte environ 28 jours après que nous ayons envoyé la lettre.

Pas plus tard que la semaine dernière, une femme est décédée au Canada. Ses trois fils, originaires du Pakistan, ont un frère plus âgé qui vit encore au Pakistan. Ils voulaient le faire venir pour les funérailles. Il aurait été bien que ce fils vienne aux funérailles de sa mère. Mais il n'est pas venu.

• (2040)

Voilà de quoi nous parlons lorsque nous disons que les demandes de visas de certaines personnes sont refusées. Lorsque des immigrants viennent au Canada, cela ne signifie certainement pas qu'ils doivent couper tout contact avec leur famille. Il faut que les familles aient le droit de leur rendre visite chez eux. Il faut faire quelque chose.

Il y a un autre problème que j'aimerais soulever. Vous en êtes conscient, monsieur le président, tout comme le ministre. Il porte sur la question de la citoyenneté.

En 2000, alors que j'étais le secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, je me suis rendu compte que ma citoyenneté, à cause de l'article sur la révocation de la citoyenneté, faisait de moi un citoyen de second ordre. De plus, si quelqu'un remet en question ma citoyenneté, cela découle d'une décision plus politique que juridique. Cette décision s'expose au lobby de divers groupes ethniques auprès de politiciens et de ministres. Nous avons tous reçu des lettres à cet égard.

Qu'est-ce que je voulais faire? J'ai dit que la Loi sur la citoyenneté était antérieure à la Charte des droits et libertés de 1982 et à la loi de 1977. J'ai dit que la partie juridique de la Charte devrait s'appliquer. Je suis issu d'une dictature communiste et je connais l'importance d'un système juridique par rapport à un système politique. J'ai dit à la Chambre que si quelqu'un devait un jour révoquer ma citoyenneté, cette personne devrait avoir recours au processus juridique normal, aux tribunaux, selon les normes du Code criminel. Je ne voudrais pas que cela se fasse à la suite d'une décision politique soumise au lobby de divers groupes. C'est extrêmement important.

La ministre précédente avait promis aux membres du Comité de la citoyenneté qu'une loi sur la citoyenneté nous serait présentée au début de février. Il n'y a toujours aucune trace de ce projet de loi. Nous avons passé le mois d'avril à parcourir le pays et nous attendons toujours qu'on nous présente un projet de loi, tel que promis.

Que ferons-nous pour améliorer la situation des visas refusés? Comment rendrons-nous notre système moins politique? Que ferons-nous pour régler les gens qui travaillent actuellement dans l'économie clandestine, ce qui est très important, car ces gens ont des familles et des enfants et ils participent à la vie économique du Canada? Que ferons-nous pour que le comité soit saisi d'un projet de loi sur la citoyenneté?

J'ai hâte d'entendre la réponse du ministre.

• (2045)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, voilà bien des questions légitimes. J'ai déjà répondu en partie à certaines d'entre elles.

Les crédits

J'aimerais commencer par la dernière question concernant la régularisation des travailleurs sans papiers. J'ai dit qu'il s'agirait d'une de mes priorités durant mon mandat. En passant, je ne veux pas traiter la chose à la légère, mais les ministres de l'Immigration ne restent habituellement pas longtemps en poste. J'espère que les députés penseront à cela lorsqu'ils voteront demain, car je voudrais rester un peu plus longtemps. Je n'ai pas mené à terme les six priorités et je sais que les députés voudront m'aider à y arriver.

Le député qui préside le Comité de la citoyenneté et de l'immigration sait très bien que nous nous occupons des travailleurs sans papiers. Voyons maintenant comment. Les travailleurs sans papiers viennent au Canada pour occuper un poste qu'aucun Canadien ne peut occuper. Ils sont nombreux. Ces postes se trouvent dans l'industrie du vêtement, l'industrie de la restauration, l'industrie du divertissement, l'industrie de la construction, l'industrie alimentaire et de la transformation des aliments, et l'industrie du pipeline et du pétrole. On en trouve partout.

Qu'arrive-t-il? Plusieurs de nos jeunes hommes et de nos jeunes femmes ne veulent pas de ces emplois. Ils occupent d'autres postes. Nous investissons énormément dans ce pays aux niveaux fédéral et provincial pour que nos jeunes fassent des études qui leur permettront d'exercer des professions à valeur ajoutée.

Comme le député, j'ai moi aussi eu l'occasion de travailler à la sueur de mon front, comme on dit. Mon père ne trouvait pas que je travaillais assez fort, alors j'ai abouti ici. Le travail est une source de dignité. Plusieurs de ces industries manquent cruellement de travailleurs. Nous n'en produisons pas. Notre taux de natalité est l'un des plus faibles au monde, pas seulement de l'occident, mais du monde entier. Nous ne faisons pas d'enfants. Nous ne fournissons pas de main-d'oeuvre au marché.

Qu'arrive-t-il alors? Des employeurs recherchent de la main-d'oeuvre là où ils peuvent en trouver. Ils amènent ces travailleurs ici. Le député a raison. Un grand nombre de ces personnes seraient rejetés par le système d'évaluation que nous avons mis en place. Pourquoi? Parce que ce système accorde une importance de choix à la scolarité, à la formation spécialisée et aux compétences linguistiques, peu importe où ces habiletés ont été acquises. Nous ne nous intéressons pas autant, ou du moins nous ne l'avons pas fait récemment, à ceux qui sont disposés à accepter les emplois que les Canadiens n'ont pas été préparés à occuper.

Ces travailleurs arrivent au Canada et certains diraient que leur présence n'est pas très utile, mais l'économie a besoin d'eux. Ils sont sur place. Nous devons nous en occuper. Nous devons régulariser leur statut. Nous devons les amener au point où ils peuvent devenir comme ceux qui ont immigré légitimement, comme tous les autres qui sont devenus des membres productifs de notre société. Ils sont ainsi valorisés et ennoblis. Ils ont leur dignité et nous devons les traiter dignement.

J'ai moi-même pris cet engagement. C'est l'une des premières choses que j'ai dit vouloir faire. Nous devrions régulariser ceux qui sont déjà au pays. Cependant, nous devons les identifier là où ils se trouvent.

Naturellement, ceux qui n'ont pas de papiers ne se promènent pas beaucoup et ne le crient pas sur les toits. Ils ne nous disent pas où ils habitent, de crainte que, si nous l'apprenions, nous les renverrions dans leurs pays. Ils ne le font donc pas. En fait ils s'arrangent pour travailler autant qu'ils le peuvent. Ils triment dur. Ils évitent les agences quand nous voudrions les intégrer. Nous devons les intégrer, car ces gens sont bons pour nous. Ils contribuent à l'économie. Ils forment la société.

Monsieur le président, je ne sais pas pourquoi vous me pressez, car j'ai toutes les réponses...

• (2050)

Le président: Je me permets d'interrompre le ministre. Le député de Kitchener—Waterloo a demandé une ou deux minutes à la fin pour conclure ses observations et vous répondre. Il s'agit de son temps de parole. Je vais donc lui permettre d'intervenir.

Je sais que nous allons voir les six points avec le ministre avant la fin de la soirée. Le député de Kitchener—Waterloo a la parole.

L'hon. Andrew Telegdi: Monsieur le président, la façon d'assurer la régularisation est de corriger le système de points de sorte que les immigrants dont l'économie a besoin puissent venir chez nous légalement. Cela me paraît très important. Nous avons trop de membres des professions libérales, trop de diplômés et pas assez de gens de métier. Dans bien des domaines, les besoins sont criants.

Le ministre n'a pas répondu à ma question au sujet des visas, et je voudrais avoir une réponse. Si nous voulons accueillir des immigrants pour qu'ils vivent chez nous et deviennent des Canadiens, il faut qu'ils aient le droit de recevoir la visite de leurs parents.

Je dois dire au ministre que nous avons hâte qu'il compare devant le comité avec son très compétent sous-ministre. Nous voudrions obtenir des réponses pour améliorer la situation des visas.

Le ministre n'a pas parlé non plus de toute la question de la citoyenneté, qui m'intéresse vivement. J'en ai vraiment assez d'être un Canadien de second rang. Aux termes de la Loi sur la citoyenneté, c'est exactement ce que sont les immigrants. Si nous ne sommes pas nés au Canada et s'il y a un problème de révocation, nous faisons mieux d'oublier la Charte puisque, en ce moment, elle ne s'applique pas. Je veux que le projet de loi soit renvoyé au comité, qui l'a placé au premier rang de ses priorités. Le gouvernement a fait cette promesse en disant qu'il allait moderniser la Loi sur la citoyenneté. L'ancienne ministre l'a promise en février. Nous sommes en mai, et il nous faut ce projet de loi.

Le comité et moi avons hâte de collaborer avec le ministre, car nous avons un bon système, mais je crois que nous pouvons encore l'améliorer. Tout n'est pas parfait dans le système, mais nous pouvons l'améliorer et faire du travail de meilleure qualité.

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le président, compte tenu des nouvelles règles en vigueur ce soir, je vous fais part de mon intention de consacrer à peu près les cinq premières minutes de mon intervention à certains des problèmes relatifs au système d'immigration et aux solutions que préconise mon parti. Je poserai ensuite des questions au ministre et je m'attends à des réponses de longueur proportionnelle à la durée des questions.

Les crédits

Il ressort assez clairement de la discussion de ce soir que la situation est déplorable au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. C'est un fouillis et on constate de graves problèmes. Également, tant au pays qu'à l'étranger, la perception est défavorable au sujet du Canada et de son système d'immigration. On a l'impression que la partisanerie a un effet néfaste sur le ministère, ce qui démoralise les employés. On a l'impression que certains mobiles et certains changements sont inspirés par l'intérêt de parti et que les uns passent en avant des autres. Il en est résulté un énorme arriéré. Il faut quatre semaines pour traiter une simple demande de passeport, 22 semaines pour recevoir une carte de résident permanent et de 8 à 9 mois pour une carte de citoyenneté.

Cela jette un éclairage peu flatteur sur notre pays et cela a un effet dévastateur sur la hâte et l'enthousiasme des personnes qui désirent immigrer ici ou accueillir des membres de leur famille. Les politiques sont élaborées à la sauvette. Le cas des pauvres victimes du tsunami dont a parlé ma collègue de Calgary—Nose Hill en est la preuve.

Un programme a été bricolé à la va-vite pour que nous puissions dire que nous allions apporter une contribution de taille et aider ces personnes. Toutefois, nous n'avions pas les ressources pour ce faire. Le ministère a dû recourir à des personnes d'autres ambassades et consulats du monde dans ces régions. Qu'est-il arrivé aux gens qui faisaient la queue à l'époque? Eh bien, nous les avons poussés vers l'arrière et ils ont dû attendre plus longtemps.

C'est la politiaillerie qui a maintenu ces gens dans l'attente des êtres qui leur sont chers, même s'ils avaient payé ce qu'il faut et envoyé une demande. Les libéraux gèrent la politique de l'immigration à coups d'annonces avantageuses sur le plan politique et ils réagissent de manière fragmentaire aux crises, aux scandales et à la mauvaise administration au lieu de faire des efforts réels pour réparer le système défaillant. Nous prenons cela très au sérieux de ce côté-ci de la Chambre, car nous savons que tout le pays en subit les conséquences.

Les membres du personnel des députés de tous les partis estiment qu'ils passent jusqu'à 70 ou 80 p. 100 de leur temps, tandis que d'autres attendent, à traiter des questions liées à l'immigration. C'est que le ministère est si débordé qu'il n'arrive pas à répondre à la demande des Canadiens qui veulent accéder au système. Bien sûr, ce pourcentage augmente de pair avec les inefficacités, la charge de travail et l'arriéré.

Malheureusement, comme nous l'avons entendu ce soir, ce ministère n'est pas une priorité pour les libéraux. Ils ont sabré dans le financement de Citoyenneté et Immigration Canada au début des années 1990. On ne fait plus aucun traitement des demandes en personne. Des bureaux ont été fermés et le nombre d'agents à l'étranger a été réduit de 35 p. 100. Le nombre d'entrevues a diminué; on dépend désormais davantage du personnel local et la responsabilité du traitement des problèmes d'immigration a été refilee aux bureaux des députés. La politique laxiste du gouvernement fait en sorte que des personnes ne devant pas se trouver au pays sont perdues dans notre système.

Comme ma collègue de Calgary—Nose Hill l'a mentionné, nous apprécions à sa juste valeur le travail et les efforts fournis par les employés de première ligne du ministère, mais nous sommes d'avis qu'il y a un problème au niveau du moral de l'équipe. Les employés sont stressés et surchargés de travail. Les ressources sont insuffisantes. Le ministre lui-même l'a admis à son arrivée en poste. Le 9 mars dernier, le quotidien *The Gazette* de Montréal rapportait les paroles suivantes du ministre: « C'est le même Parlement qui n'a

jamais versé un sou de plus pour l'immigration au cours des cinq dernières années. » Il a même admis que son ministère n'était pas une priorité pour le gouvernement.

● (2055)

Voici ce que nous pourrions faire pour résoudre ce problème. Comme ma collègue l'a souligné, le Parti conservateur et la députée de Calgary—Nose Hill en particulier, ont travaillé sans relâche pour mettre de l'avant un ensemble de politiques et de réformes générales raisonnables.

Au cours d'un congrès d'orientation du Parti conservateur tenu à Montréal récemment, nous avons adopté bon nombre de motions que les membres ont appuyées énergiquement. Ces motions décrivaient un système d'immigration accueillant et bien géré et prévoyaient un plan en vue de la réorganisation du processus de demande afin que les demandeurs puissent obtenir des renseignements précis sur ce à quoi ils peuvent s'attendre au moment de faire leur demande et sur la progression de leur dossier, et pour qu'ils reçoivent les services dont ils ont besoin d'une manière professionnelle et avec tous les égards auxquels ils ont droit.

Nous avons également mené toute une série de consultations sur l'immigration. Nous avons rencontré des gens de partout au Canada pour recueillir les conseils, les idées, les préoccupations et les suggestions des gens qui participent directement au processus. Nous avons obtenu plusieurs réponses de gens qui étaient tous accablés par la longueur des délais de traitement. Nous comptons également présenter des solutions à certains problèmes croissants.

Ce que nous avons entendu à maintes reprises, c'est que le système sent le favoritisme politique. Cela souille le ministère et la perception du Canada comme étant un pays juste et équitable. Les ressources manquent pour répondre même aux préoccupations les plus pressantes. Il faut s'attaquer à ces problèmes. Nous attendons des réponses à ces questions, dans un très proche avenir, espérons-le, avec un nouveau ministre de l'Immigration et un nouveau gouvernement.

J'aimerais maintenant poser deux questions. Je vais m'efforcer de limiter leur longueur et espérer que, une fois n'est pas coutume, le ministre limitera ses réponses à une durée raisonnable.

Le 18 avril 2005, le gouvernement a annoncé qu'il augmenterait le nombre de parents et grands-parents parrainés qui sont admis. Ce que le ministre n'a pas dit à la population, c'est que l'arriéré de ces demandes d'approbation d'un parrainage dépasse maintenant, selon les estimations, les 110 000. Bon nombre de ces demandes comprennent des demandeurs multiples; ce n'est qu'après la première étape, l'approbation du parrainage, que la demande est envoyée à l'ambassade pertinente pour la réalisation des réels travaux que sont les examens médicaux, les entrevues de sécurité pour dépister les cas de criminalité, et ainsi de suite, et cela peut prendre des années.

Pire encore, ces 110 000 demandes qui se trouvent actuellement en arrérage pour l'approbation du parrainage des parents et des grands-parents ne comprennent même pas les demandes en attente dans les ambassades du monde entier. Il n'y a pas d'excuse pour que le ministre n'informe pas les demandeurs éventuels du délai d'attente qu'ils doivent raisonnablement prévoir.

Je pose la question suivante au ministre. Selon les estimations, quel est le nombre de demandes en attente dans les ambassades et consulats? Quel est le calendrier estimatif et en quelle année les demandes seront-elles examinées?

Les crédits

• (2100)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, permettez-moi de répondre à quelques-unes de ces questions. Je présume que j'en aurai amplement le temps.

Premièrement, le traitement de la carte de résident permanent prend actuellement quatre semaines environ et des demandeurs peuvent en obtenir une dans les 48 heures en cas d'urgence. Pour ceux qui se préoccupent du processus accéléré, des gens mettent des ressources et des technologies en place pour que nous puissions agir rapidement. Qu'on y pense: quatre semaines ou 48 heures en cas d'urgence.

Deuxièmement, le député voulait savoir combien de demandes de parrainage de parents et de grands-parents à l'étranger sont en suspens. J'ai dit au début de mes observations qu'environ 110 000 personnes figuraient sur la liste. Je crois que le nombre exact est de 105 677, mais il s'agit du nombre de personnes, et non de demandes. Et, bien sûr, nous devons procéder aux vérifications appropriées en matière de santé et de sécurité. Tout cela a été fait, mais comment avons-nous déjà pu le faire? Nous n'attendons pas un nouveau ministre. Nous n'attendons pas un nouveau gouvernement...

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur le ministre. Nous entendrons maintenant le député de Calgary-Centre.

M. Lee Richardson: Monsieur le président, encore une fois, je vais essayer de poser des questions succinctes pour me conformer aux nouvelles règles de la Chambre et j'espère que le ministre fera de même.

En juin 2003, le gouvernement a cessé d'indexer les demandes, c'est-à-dire de prendre connaissance de la demande, de lui attribuer un numéro de dossier et de la préparer pour qu'elle soit traitée. Depuis, le ministère se contente de compter le nombre d'enveloppes, de sorte qu'on n'a pas d'idée du nombre de personnes visées.

Même s'il ne traite pas les demandes, le gouvernement encaisse toutefois les chèques. Les gens envoient environ 1 500 \$ dans leur enveloppe. Le ministère reçoit l'enveloppe, il en retire le chèque, puis la demande traîne là longtemps. Ma collègue l'a mentionné tout à l'heure.

De plus, les recettes provenant de ces enveloppes, de ces demandes ont doublé. Les frais ont doublé depuis 1994, tandis que le budget du ministère a diminué. Alors qu'en est-il de cet argent? Est-il juste de prendre l'argent de gens qui attendent fébrilement que leur demande soit traitée, alors qu'elle mettra des années avant de l'être?

• (2105)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je croyais que nous étions en train de tenir un débat de manière raisonnable. Nous devons nous assurer que nous comprenons exactement ce qui se passe en cours de route. Il y a des frais rattachés à la demande et il y a une taxe d'établissement, alors la somme de 1 500 \$ est le montant total à payer, une fois que tout le monde est établi. Mais ce n'est pas la somme d'argent que les gens doivent nécessairement avancer au départ.

Essentiellement, il est vrai que ce genre de chose se produit, mais au cours des quatre derniers mois, dans l'exercice de ces fonctions, nous nous sommes occupés de tous les problèmes qui ont été mis en évidence par les membres du comité. Les membres du comité nous accompagnent dans cette démarche. Ils ne sont pas partis se cacher. Ils ne se sont pas sauvés. Ce sont les gens qui travaillent sur ce dossier depuis de nombreuses années, et ils font leurs commentaires aux gens qui sont ici.

Les frais n'ont pas changé. Ils n'ont pas doublé. Rien de ce genre ne s'est produit. Nous devons être capables de présenter les faits, de dire la vérité. Lorsque nous faisons une déclaration, pour des motifs politiques ou à d'autres fins, cette déclaration doit être exacte. Il y a eu une augmentation des recettes, et non une augmentation...

Le vice-président: Le député de Calgary Centre a la parole pour un recours au Règlement.

M. Lee Richardson: Excusez-moi, monsieur le président, mais j'aimerais défendre ma position. Il doit cesser ces accusations. Il ne répond pas du tout à la question. Il ne fait que distribuer les coups bas en prétendant que les gens ne disent pas la vérité.

Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai simplement dit que les recettes globales de ce ministère avaient augmenté et non les frais rattachés aux demandes. Oui, c'est bien 1 500 \$...

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, ce 1 500 \$ est la somme totale qui est envoyée avec ces demandes...

M. Lee Richardson: Les recettes ont augmenté. Elles ont doublé au cours des 10 dernières années.

Le vice-président: Le député de Calgary-Centre a posé une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre en était au milieu de sa réponse. Je crois qu'il en venait au point qui intéresse le député. Laissons le ministre terminer sa réponse.

M. Lee Richardson: J'ai décrié...

L'hon. Joseph Volpe: Revenons-en aux faits, monsieur le président...

M. Lee Richardson: Non, qu'il présente des excuses maintenant. J'en ai assez. Je dis que....

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, laissons...

M. Lee Richardson: Joe Volpe...

Le vice-président: Je rappelle au député qu'il doit utiliser le titre du député. Le député peut-il laisser le ministre répondre?

Le ministre de l'Immigration comprend assurément qu'il doit choisir soigneusement ses mots et ses expressions et veiller à la façon dont il répond aux questions. Le ministre a la parole pour répondre à la question. Merci.

• (2110)

L'hon. Joseph Volpe: Comme je le disais, monsieur le président, quant à la distinction à faire entre revenus et droits, je reconnais qu'il y a eu une énorme hausse des revenus, car il y a eu une énorme hausse du nombre de demandes. Toutefois, il n'y a pas eu d'augmentation des droits. Il y a deux types de droits: les droits exigés pour la demande et les droits exigés pour l'établissement, ces derniers n'ayant pas à être payés tant que la personne n'a pas obtenu le droit avant l'arrivée de la personne au Canada.

Cela n'a rien à voir avec le fait que le nombre de requérants est de plus en plus grand. Les demandes sont en cours de traitement. Nous voulons assurer que toutes les personnes qui veulent venir vivre au Canada et répondent aux critères que nous...

Les crédits

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur le ministre. Le député de Scarborough—Rouge River a la parole.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le président, je suis très heureux de participer au débat de ce soir. C'est la première fois que je participe à un tel exercice. Celui-ci vise évidemment à faire la lumière sur les dépenses du ministère visé, c'est-à-dire à examiner ces dépenses et à s'interroger sur celles-ci.

Cela ne se produit que quelquefois par année, habituellement à la demande de députés de l'opposition, mais un grand nombre de députés ministériels s'intéressent aussi à nos ministères. Il arrive parfois que l'on ne puisse trouver le ministre responsable dans la salle de caucus pour lui dire quelques mots. Par conséquent, nous sommes contents d'avoir cette occasion d'aborder ces questions à la Chambre.

Je veux parler du système de détermination du statut de réfugié. Il est évident que les traditions du Canada sont connues et respectées dans le monde entier. Chaque fois que, en tant que parlementaire, j'ai eu le privilège de représenter les Canadiens à l'étranger, j'ai pu constater que nos traditions et notre façon de faire sont reconnues dans un grand nombre de pays. On nous félicite souvent, et on nous critique parfois, mais, dans l'ensemble, nous avons tendance à faire les choses correctement, et la communauté internationale le reconnaît.

L'une des choses que le Canada fait c'est de servir de refuge aux personnes qui risquent d'être persécutées dans leur pays d'origine, lorsque celles-ci s'enfuient en raison de tensions internes. Au cours des dix dernières années, le Canada a pu accueillir quelque 250 000 réfugiés ou demandeurs d'asile.

Ce nombre peut sembler élevé. Il correspond à environ 25 000 arrivants par année. À l'heure actuelle, notre objectif cible en matière d'immigration est d'environ 240 000 nouveaux arrivants par année. Par conséquent, les réfugiés que nous accueillons représentent environ 10 p. 100 du nombre total d'immigrants admis. Le système semble fonctionner raisonnablement bien, mais il n'est pas parfait. Il ne l'a jamais été. Évidemment, les procédures d'admission des réfugiés ne fonctionnent pas bien, peu importe le pays. Tous les États le reconnaissent et s'efforcent d'améliorer leur processus.

Je vais formuler quelques remarques, puis je vais poser une question au ministre. Je sais qu'il va vouloir nous fournir une réponse.

De nos jours, le monde est bien différent de ce qu'il était il y a 50 ans, à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il est bien différent de ce qu'il était lorsque le poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a été créé, afin de s'occuper des déplacements de personnes dans le monde.

La situation d'après-guerre était très différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Les Canadiens le savent. Ils peuvent le constater. Ma circonscription compte 75 p. 100 d'immigrants. C'est considérable. Ces personnes connaissent très bien le système. Elles sont ici depuis 5 ans, 10 ans ou 50 ans. Les gens dans ma circonscription connaissent le système d'immigration. Mon travail, en tant que député, porte à 90 p. 100 sur l'immigration. Si jamais le ministre veut renoncer à son portefeuille, je pourrais probablement le remplacer efficacement pendant quelques jours, avec l'aide de mes électeurs, bien entendu.

Un grand nombre de circonscriptions urbaines comptent de nombreux immigrants. Lorsque surgissent des difficultés, des obstacles, lorsqu'il y a des interruptions dans le système d'immigration, il n'y a pas mieux qu'une communauté d'immigrants pour

savoir où sont les problèmes. Les immigrants savent où sont les problèmes. Ils les voient et en parlent. De nombreux immigrants font l'expérience de ces difficultés, notamment par l'intermédiaire de membres de leurs familles.

Les migrations humaines dans le monde ont subi des changements énormes. Il est maintenant plus facile de se déplacer d'un pays à l'autre. Un peu partout dans le monde, des individus assurent, en échange d'argent, le passage de clandestins. Il y a des déplacements de ce genre. Il y a aussi des sécheresses, des famines et autres calamités semblables.

● (2115)

La plupart des pays reconnaissent maintenant la nécessité de procéder à des réformes. Nous devons apporter certains changements. Des discussions en ce sens ont cours aux Nations Unies, mais également chez nous, parmi les députés qui s'occupent activement de cette question. Nous en discutons.

Les Canadiens savent que l'accueil de réfugiés est l'une de nos valeurs fondamentales, mais ils sont également conscients que le système fait l'objet d'abus. Les Canadiens d'origine étrangère le savent. Ils sont conscients des abus commis de temps à autre. Dès qu'on remédie à un abus commis quelque part, un autre est perpétré ailleurs. On remédie à un problème, mais il resurgit. C'est un peu comme un toit qui coule. La compassion est pour nous une valeur fondamentale.

Je voudrais maintenant parler du système d'immigration et du statut de réfugié. Le rapport sur les plans et priorités de 2005-2006 de Citoyenneté et Immigration signale que le ministère, conjointement avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, le ministère de la Justice et l'Agence des services frontaliers du Canada, élaborera des processus en vue d'améliorer le système de détermination du statut de réfugié du Canada.

Le ministre pourrait-il expliquer brièvement quels genres de changements sont envisagés, quelles mesures seront prises pour tenter de réduire les abus et pour assurer un système de détermination du statut de réfugié efficace et fondé sur la compassion?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, permettez-moi d'abord de féliciter le député, qui arrive à représenter ses électeurs de façon fort efficace. Comme il l'a mentionné, sa circonscription compte 75 p. 100 d'immigrants. Imaginez ce que cela signifie. Cela signifie que nous avons une merveilleuse institution démocratique où les électeurs peuvent aller voir leur député pour lui parler non seulement des questions qui touchent le contexte canadien dans son sens plus large, mais aussi de celles qui les touchent plus directement et qui concernent leurs familles et leurs proches.

Il a également soulevé la question du système de détermination du statut de réfugié. Nous avons déjà dit que nous faisons un examen du processus, de l'accès à ce processus et des conséquences. Nous voulons que les gens qui ont le droit de demander l'asile aient accès au système le plus rapidement possible.

Nous avons pris d'autres mesures, comme je l'ai mentionné plus tôt. Nous avons examiné une entente sur les tiers pays sûrs. Nous examinons d'autres mesures qui concernent les visas afin d'identifier les faux demandeurs du statut de réfugié, mais nous traitons les demandes justifiées de façon très efficace et efficace.

Les crédits

Nous avons fait des investissements dans la CISR. Le commissaire en chef a mis en avant un plan d'action que nous avons accepté et que nous mettons en oeuvre. Nous avons déjà réussi à réduire l'arriéré, qui est passé de 52 000 à environ 25 000 au cours de la dernière année. Que faisons-nous au sujet des conséquences? Nous travaillons pour que des décisions définitives soient rendues plus rapidement afin que les véritables réfugiés puissent vivre leur vie au Canada et que ceux qui ne sont pas considérés comme de véritables réfugiés soient expulsés et puissent aller vivre leur vie ailleurs.

M. Derek Lee: Monsieur le président, actuellement, aux termes de la loi, le processus d'examen du statut de réfugié comprend une audience et une détermination par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. D'après ce que je comprends, il n'existe pas de palier d'appel faisant directement partie du processus. Un individu peut s'adresser à la Cour fédérale et alléguer qu'il y a eu vice de procédure pour faire réexaminer son dossier.

Personnellement, j'estime que le système fonctionne plutôt bien compte tenu de toutes les difficultés à surmonter, mais j'ai une question à poser au ministre. Le ministère a-t-il envisagé qu'il était possible que des iniquités surviennent de temps à autre puisqu'il n'y a pas de palier d'appel dans le processus? Le ministre peut-il nous dire si oui ou non le ministère envisage de modifier le système en ajoutant un palier d'appel? Cela pourrait enrager certaines personnes. Beaucoup de Canadiens estiment que la loi est très bien appliquée avec une détermination au point d'entrée et la possibilité d'en appeler devant la Cour fédérale et le reste. Le ministre pourrait-il nous commenter cet aspect de la question?

• (2120)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je l'ai dit plus tôt, j'ai déjà affirmé devant le comité permanent que nous examinerions un système tenant compte des préoccupations exprimées par le député. J'ai également déclaré que j'examinerais des moyens de remplacer la Section d'appel des réfugiés, c'est-à-dire un autre processus d'appel, ou bien que je m'engagerais envers un processus déjà en place.

Je tiens à répéter que l'on peut faire appel devant la Cour fédérale. Il existe bien une sorte de mécanisme d'appel s'appliquant à l'examen des risques avant renvoi. Un appel peut aussi être présenté pour des motifs humanitaires ou de compassion. Toutes ces possibilités sont offertes aux personnes qui n'acceptent pas une décision négative. Le problème ne vient pas de ceux qui obtiennent une décision positive et ils sont nombreux.

Le député a fait allusion aux chiffres. Ces dix dernières années, quelques 250 000 réfugiés sont arrivés au Canada. C'est environ 25 000 par année, ce qui n'est pas peu. Le député a dit que c'était environ 10 p. 100 de toutes les personnes arrivées au Canada. Le Parlement a reconnu que c'était là un chiffre raisonnable à inclure dans notre plan d'immigration, un plan que la Chambre des communes approuve chaque année, en novembre.

M. Derek Lee: Monsieur le président, la proportion relativement élevée de demandeurs qui arrivent par les États-Unis est un autre élément de la détermination du statut de réfugié. Ce ne sont pas simplement des Américains demandant le statut de réfugié. Il s'agit de gens d'autres pays qui ont réussi à entrer aux États-Unis et qui décident de traverser la frontière canadienne. Certains réfugiés viennent de l'Amérique centrale.

Je me demande si le ministère a pu suffisamment se familiariser avec la nouvelle Entente sur les tiers pays sûrs que le Canada et les États-Unis ont finalement conclue l'an dernier je crois. Heureuse-

ment, je n'ai pas retenu mon souffle parce cette entente a fait l'objet de longues négociations et que le Congrès américain et les autorités canadienne ont mis beaucoup de temps à la mettre en oeuvre, mais finalement, ils y sont arrivés.

Comme il y a une si forte proportion de réfugiés qui arrivent par les États-Unis, je me demande si le Canada est en mesure d'évaluer, d'une façon ou d'une autre, l'incidence que cela peut avoir sur le nombre de demandes de statut de réfugié. J'imagine que ce nombre devrait baisser considérablement parce que l'entente prévoit que tout demandeur du statut de réfugié, à quelques exceptions près, qui arrive à la frontière canadienne en provenance des États-Unis, doit y retourner pour que sa demande soit examinée aux États-Unis. L'entente fonctionne également en sens inverse, lorsque les demandeurs arrivent aux États-Unis en provenance du Canada.

Je me demande si le ministère a pu se familiariser avec l'entente jusqu'ici. Le ministre pourrait-il faire des commentaires à ce sujet?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, j'ai deux réponses pour le député.

Tout d'abord, nous imposons des restrictions relatives au visa à certains pays dont un nombre excessif d'habitants font une demande de statut de réfugié. Nous le faisons après avoir consulté tous les ministères concernés de près ou de loin, comme le ministère des Affaires étrangères et l'Agence des services frontaliers du Canada.

À propos de la question que le député a posée sur les conséquences de la mise en oeuvre de l'Entente sur les tiers pays sûrs, cette dernière a été mise en oeuvre il y a à peine quatre mois, depuis le 29 décembre. Nous avons à peu près trois mois d'information utile. Dans le premier mois, il y a eu une chute d'environ 50 p. 100. Le chiffre a baissé d'environ 20 p. 100 par rapport à l'année précédente et il a baissé de 50 p. 100 une fois de plus en avril. Nous avons vu une réduction du nombre de demandes présentées à l'intérieur du Canada, dans des aéroports ou autres...

• (2125)

Le vice-président: Reprise du débat, le député de Louis-Hébert a la parole.

[Français]

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le président, cela me fait immensément plaisir de participer à cette étude en comité plénier des crédits du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Toutefois, c'est un sentiment partagé de plaisir, de fierté et, en même temps, de tristesse. Je vais vous expliquer pourquoi.

J'aime beaucoup ce format où, un peu comme on le fait au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, on ne va pas dans la confrontation. En tout cas, le plus souvent, c'est ce qu'on essaye de faire. On travaille dans un esprit non partisan. En effet, quelque soit le pays qu'on choisisse, que ce soit le Québec ou le Canada, on peut très bien s'entendre sur une chose: les nouveaux arrivants, les immigrants qui forment le tissu d'un pays, sont essentiels.

C'est un peu dans ce sens-là que je trouve heureux qu'on puisse participer et échanger, malgré nos divergences. On va s'entendre ou ne pas s'entendre, mais, finalement, on va peut-être faire un plus grand bout de chemin qu'avec les questions habituelles qu'on entend en Chambre, où on se crie des noms et où souvent on n'obtient pas les réponses.

Les crédits

C'est donc avec joie que je participe à ce débat parce que l'immigration me tient à coeur. La première raison de mon engagement politique est l'immigration. C'est à cause de gens que j'ai vu venir d'autres pays, choisir un autre endroit dans l'espoir d'y vivre, avec intérêt, empressement, mais qui sont souvent déçus de l'exercice. Ils ne sont pas déçus parce que quelqu'un, malicieusement, a dit qu'il allait faire en sorte que le système d'immigration au Canada soit volontairement un obstacle à leur intégration ou une menace à leur intégrité. Ce n'est pas ainsi que cela se passe.

Depuis maintenant presque un an que je siége au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, je vois que le ministère est en soi un énorme labyrinthe où peuvent se perdre les bonnes volontés des gens qui, tout en étant bien intentionnés, n'arrivent pas à comprendre pourquoi ils se retrouvent chauffeurs de taxi, alors que dans leur pays d'origine ils sont ingénieurs. Pourquoi? Parce qu'au Canada, tout à coup, on ne les reconnaît pas. Est-ce que c'est une volonté malicieuse? Pas du tout ou rarement. Cependant, le résultat est le même.

Finalement, des gens quittent leur pays et viennent ici dans l'espoir de jours nouveaux. Dans le cas des réfugiés, c'est pathétique. Le ministre le sait bien. Lui, comme moi et les collègues qui travaillons au comité, nous voyons des cas pathétiques. Nous voyons des gens qui demandent tout simplement des choses qui nous apparaissent essentielles, comme revoir son frère ou sa soeur. Ils ne peuvent pas obtenir ce droit.

J'ai aussi une certaine tristesse de devoir intervenir dans ce débat car, d'après moi, et on en conviendra — le ministre va le reconnaître lui-aussi —, l'immigration devrait être un domaine de compétence provinciale. C'est le point de vue que je soumets. Nous n'y sommes pas encore, bien entendu. C'est pour cela que mon intervention sera pour rappeler les intrusions dans les champs de compétence du Québec.

Dans les faits, on n'a pas, et loin s'en faut, le privilège d'avoir cette exclusivité de compétence, mais on a, à défaut de cela, l'accord Canada-Québec conclu en 1991. Je dis à défaut, parce que cela changerait beaucoup les données.

Ce qui me préoccupe particulièrement, ce sont toutes ces initiatives gouvernementales liées à ce budget, les crédits dont on fait l'étude, et qui dépassent largement les compétences fédérales. À la limite, et encore une fois, c'est un domaine où le fédéral n'a pas lieu d'agir du point de vue québécois. Ce n'est pas son domaine.

J'aurais plusieurs réserves à exprimer au ministre en ce qui concerne la reconnaissance des compétences étrangères, par exemple. Nous avons des techniciennes de laboratoire qui viennent de pays où elles sont parfaitement qualifiées. Je pense que les gens au comité l'ont réalisé à plusieurs reprises. Nous revenons d'une tournée pancanadienne où nous avons eu des témoignages. On l'a entendu aussi bien à Regina, qu'à Calgary, Winnipeg, Montréal ou Québec. C'est le même phénomène. La reconnaissance des compétences étrangères ne fonctionne pas.

Déjà, au niveau provincial, un travail se fait avec les ordres professionnels. Cela tombe sous le sens de reconnaître que ce sont les provinces qui sont les mieux placées pour traiter le travail fait par les ordres professionnels.

En toute honnêteté et avec tout le respect que je dois au ministre, on retrouve un fouillis au ministère. Je pense que s'il reste assez longtemps, on verra peut-être à y voir un peu plus clair. Comme il l'a dit tout à l'heure, la durée de vie d'un ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration est courte. Nous en avons déjà eu deux. J'espère

pouvoir compter sur un titulaire qui restera en poste assez longtemps pour permettre au moins d'améliorer le sort des gens.

• (2130)

Depuis plusieurs années, le Québec et d'autres provinces ont développé une expertise, un domaine d'intervention qu'il faut avoir pour bien connaître la reconnaissance des compétences étrangères, puisque cela varie beaucoup d'une province à l'autre. Les exigences pour un travailleur de métier ne sont pas les mêmes en Ontario qu'au Québec. D'ailleurs, elles ne sont pas les mêmes entre la Saskatchewan et le Manitoba.

Je me demande — avec tout le respect que je dois au ministre — pourquoi le gouvernement fédéral vient s'immiscer dans un domaine de compétence provincial, surtout quand on touche à la formation des gens et à l'évaluation de leur formation.

Je trouve que l'étude des crédits de Citoyenneté et immigration Canada dépasse, on en conviendra, le simple alignement de chiffres. Ce n'est pas des chiffres dont il s'agit, ce sont des êtres humains. On l'a réalisé en tournée et on le réalise chaque jour.

De l'extérieur, on a parfois l'impression que l'on compte des chiffres: il nous faut tant de réfugiés et tant de nouveaux arrivants. Cependant, on traite d'hommes et de femmes qui ont choisi un pays. On peut diverger sur le pays qu'ils ont choisi. Dans mon cas, je pense que c'est le Québec; d'autres diront que c'est le Canada, mais ils ont choisi un nouveau pays pour y vivre en êtres entiers, libres et fiers.

J'ai une première question et j'en aurais quelque-unes par la suite. Je pense que ce sera un peu le format que l'on va adopter.

Pourquoi le gouvernement tient-il absolument à créer des maux de tête aux provinces, à provoquer même des différends devant les tribunaux, la perte de temps et d'énergie pour s'immiscer — encore une fois — dans un processus qui marche déjà? Même imparfait, ce processus fonctionne un peu. Pourquoi tient-il absolument à entrer dans un domaine qui est réservé aux provinces?

[Traduction]

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le président, nous vivons dans un pays appelé Canada qui est composé de 10 provinces. Quand quelqu'un arrive au Canada, il peut s'installer dans la province A, et ensuite décider de déménager dans la province B, C ou D, en fonction des emplois disponibles ou des liens parentaux. Par conséquent, il est impératif que le gouvernement fédéral joue un rôle de leader important en ce qui concerne la coordination des mouvements de cette personne à travers notre grand pays.

Afin de le faire et de faciliter la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger, nous avons dû traiter avec chaque gouvernement provincial et chaque organisme provincial de reconnaissance des titres de compétence, qui nous ont tous répondu la même chose. Tous ces organismes, qu'ils soient dans le domaine de la médecine ou du génie, ont dit qu'ils voudraient qu'un modèle soit mis sur pied qui permettrait aux gens d'exercer leur profession au Canada et...

Le président suppléant: Le député de Louis-Hébert a la parole.

[Français]

M. Roger Clavet: Monsieur le président, je remercie ma collègue de tenter de nous rappeler que le pays dont elle parle, c'est évidemment le Canada.

Les crédits

Une voix: C'est une réalité.

M. Roger Clavet: C'est incontestable, c'est le Canada.

Au pays du Canada, ma collègue devrait connaître assez bien les articles 92 et 93 de « son » Canada. La Loi constitutionnelle de 1867 accorde clairement — et personne ne va contester cela — la responsabilité exclusive — et je ne dis pas dans tous les ensembles —, des ordres professionnels des provinces. C'est la loi de « votre » Canada, vous devriez la connaître.

Pourquoi le gouvernement vient-il intervenir dans un champ clairement défini dans la Loi constitutionnelle de « votre » pays?

[Traduction]

L'hon. Hedy Fry: Monsieur le président, je crois que j'ai déjà répondu à cette question. Nous avons collaboré avec les organismes autonomes qui ont le pouvoir de reconnaître les titres de compétences étrangers, conformément à la loi. Tous ces organismes ont dit que la reconnaissance des titres de compétences étrangers devait se faire à la grandeur du Canada, et non simplement d'une façon morcelée, province par province, comme c'est actuellement le cas. La plupart des provinces que nous avons consultées sont d'accord et ont travaillé avec nous à l'élaboration de ce système uniforme de reconnaissance des titres de compétences étrangers à l'échelle nationale.

[Français]

M. Roger Clavet: Monsieur le président, en face, on parle de la balkanisation. Je pose la question autrement: Est-ce que le gouvernement n'est pas en train de nous dire, en s'interposant dans des discussions entre les ordres professionnels et les provinces, que cela ne ralentit pas les négociations qui se poursuivent au niveau provincial?

Il faudra bien l'admettre de l'autre côté, le gouvernement fédéral n'a pas la même expertise — et je ne le dis pas par méchanceté —, je dis qu'il n'a pas la même compétence que les provinces qui, depuis des années, travaillent sur la reconnaissance des acquis des titres de compétence.

Est-ce que la porte-parole d'en face est en train de nous dire que le fédéral est meilleur que les provinces dans un domaine où elles sont loin en avance dans la reconnaissance des titres professionnels?

• (2135)

[Traduction]

L'hon. Hedy Fry: Ce que le gouvernement fédéral dit, monsieur le président, c'est que ni le gouvernement fédéral, ni les gouvernements provinciaux ne sont des experts de la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Cela se fait par les organismes de réglementation de différentes professions. Ce sont eux, les experts.

Nous collaborons donc avec ces organismes de réglementation qui ont les compétences nécessaires et qui sont chargés par la loi de décider qui peut exercer une profession donnée. Nous collaborons avec ces groupes. Ce sont ces groupes qui nous ont demandé de travailler avec eux.

Ce n'est pas de l'ingérence; nous nous penchons sur cette question parce que d'autres groupes nous l'ont demandé.

[Français]

M. Roger Clavet: Monsieur le président, la question subséquente qu'il est naturel de se poser, dans ce cas-là, est la suivante: comment une telle politique peut-elle être conciliable avec l'article 25 de l'entente Canada-Québec, une entente bien connue et bien étudiée? Cette entente dit, mot pour mot: « Le Canada s'engage à se retirer des

services spécialisés d'intégration économique qui seront offerts par le Québec [...] » Ce n'est pas le service de recherche du Bloc québécois qui l'affirme; c'est stipulé dans l'article 25 de l'entente Canada-Québec. On dit que « le Canada s'engage à se retirer des services ». Comment une telle politique peut-elle être conciliable avec l'article 25?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, nous transférons des fonds au Québec, lequel est responsable de l'intégration de tous ceux qui désirent s'installer au Québec pour commencer leur nouvelle vie en tant que Canadiens. C'est cela. C'est très simple. Nous respectons toujours les accords.

Il faut intégrer les nouveaux arrivants dans l'ambiance canadienne. Si cette ambiance se trouve à l'intérieur des frontières du Québec, nous respectons cet accord et nous mettons à la disposition des instances provinciales tous les fonds nécessaires pour réaliser le programme.

M. Roger Clavet: Monsieur le président, je remercie le ministre de son intervention. Il a fait cette distinction concernant l'argent et les programmes d'intégration. Je me pose tout simplement la question suivante: peut-on expliquer la faiblesse du montant consenti au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants?

Le montant qui vient d'être accordé est de 20 millions de dollars par année non pas pour le Québec, mais pour l'ensemble du Canada. C'est un grand pays comptant plusieurs provinces. Le ministre lui-même a dit que l'intégration était l'affaire du fédéral. C'est peu d'argent, 20 millions de dollars, pour ce très grand pays aux nombreuses provinces qu'est le Canada. Je voudrais savoir si le ministre peut expliquer la faiblesse de ce montant.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je ne sais pas où le député d'en face prend ses chiffres. Dans une réponse précédente, j'ai mentionné que le gouvernement fédéral verse au gouvernement du Québec 181,6 millions de dollars pour l'intégration et toute autre chose reliée à l'immigration. Ce n'est pas 20 millions, mais 181,6 millions de dollars. C'est presque plus que tous les autres fonds qu'on injecte partout au Canada. Or, le Québec accueille 25 p. 100 de tous les immigrants qui arrivent au Canada. C'est pourquoi on lui verse 181,6 millions de dollars.

• (2140)

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le président, au Canada, nous avons vécu une histoire d'immigration qui n'a pas toujours été très positive ni très heureuse pour ceux qui ont eu à la vivre. Je fais référence ici à la communauté chinoise au Canada. Ce sont surtout des hommes qui sont venus au Canada et qui ont vécu presque toute leur vie loin de leur famille, de leur épouse, de leurs enfants et de leurs parents.

Cette immigration nous a appris quelque chose, soit qu'il fallait à tout prix aider les immigrants qui viennent au Canada à pouvoir vivre avec leur famille. C'était une responsabilité du gouvernement du Canada, justement, d'aider ces personnes à être réunies avec leur famille. C'est une aide non seulement psychologique, mais aussi sociale puisque cela permet aux immigrants, nous le savons, de pouvoir bien s'intégrer dans le milieu canadien. De plus, cela permet aux jeunes enfants d'aller à l'école, d'apprendre la langue et de devenir des Canadiens à part entière.

Cependant, nous avons plusieurs problèmes par rapport à cette loi et à ces règlements. Une des préoccupations que nous avons a trait au long délai de traitement quand une personne résidant au Canada, ou qui est citoyenne canadienne, veut faire venir, par exemple, ses grands-parents.

Les crédits

Je voudrais donc poser une question au ministre en ce qui a trait au nombre de demandes de parrainage, comme on les appelle, de parents et de grands-parents. En effet, ce nombre continue d'augmenter et les délais de traitement ne cessent de s'allonger. C'est une situation extrêmement frustrante pour les personnes qui sont ici et aussi, évidemment, pour les personnes de la famille qui restent dans leur pays d'origine.

Je demande donc au ministre s'il entrevoit la possibilité de changer les règlements pour que les familles puissent être réunies sous la forme de parrainage de façon plus rapide?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, j'aurais une réponse très brève, c'est oui. On le fait. On suit les recommandations du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration et du caucus dont la députée était la présidente.

Comme on l'a déjà noté, en raison des interventions de ce comité, j'ai pris des mesures pour faire venir des parents et des grands-parents qui étaient déjà parrainés par leurs enfants et petits-enfants. Pourquoi? C'est parce que nous avons comme mission la réunification des familles. Comme je l'ai déjà dit, nous avons fait cela grâce à deux mesures: en augmentant le nombre de ceux et celles qui l'ont fait venir au Canada et aussi par des visas d'entrées multiples.

Mme Raymonde Folco: Monsieur le président, effectivement, nous avons proposé un certain nombre de recommandations au ministre. D'ailleurs, je voudrais le remercier de sa réaction rapide pour aider à la réunification des familles.

J'aurais une deuxième question pour le ministre. Quand le ministre a fait cette déclaration, plusieurs Canadiens ont répondu en nous disant: « Oui, mais vous savez, les grands-parents qui arrivent ici, ce sont des personnes plutôt âgées, qui n'iront pas travailler, qui vont vivre aux dépens de la population canadienne et qui vont peut-être avoir besoin de médicaments, de soins ou de services de santé. Qui va payer pour tout cela? Qui va être responsable de tout cela? »

C'est une question extrêmement importante pour la population canadienne. Le ministre veut-il bien répondre à cette question?

• (2145)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je dois avouer ma faiblesse en français. Donc, si vous le permettez, je préfère répondre à cette question en anglais.

[Traduction]

Lors de la présentation d'une demande de parrainage, le parrain est responsable pendant 10 ans des frais liés à la santé, à l'hébergement et aux besoins des gens qu'il parraine. Les gens qui entrent au Canada à l'aide d'un visa pour séjours multiples sont assujettis aux recommandations du groupe d'étude. Nous avons dit que ces gens obtiendraient un visa pour séjours multiples à la condition qu'ils aient une assurance-santé valide pour la période couverte par leur visa. Les parrains sont donc responsables de ces frais supplémentaires.

Certains députés, qui ont de l'expérience dans le domaine des assurances, ont suggéré que nous pourrions demander à une compagnie d'assurances privée de concevoir un programme fait sur mesure pour ces gens, afin de réduire les coûts et de permettre à un plus grand nombre de personnes de profiter de cette possibilité. Nous travaillons là-dessus.

[Français]

Mme Raymonde Folco: Monsieur le président, j'ai une dernière question qui s'adresse au ministre quant à la définition de la famille.

Nous savons que le ministre dresse une liste de priorités par laquelle il juge le type de relation qu'entretient l'immigrant avec la personne qu'il parrainera et détermine quels membres de la famille auront priorité, et ainsi de suite tout au long de la ligne.

Nous avons discuté de la possibilité d'établir une définition de la famille. Nous savons que la famille se définit différemment selon les cultures. C'est justement une question que je voudrais poser au ministre. Au Canada, la famille se constitue vraiment de monsieur et de madame, d'un ou de deux enfants, des grands-parents, et c'est à peu près tout. Nous savons que d'autres pays privilégient le concept d'une famille beaucoup plus élargie. Je me demande justement si le ministre souhaiterait nous éclairer sur la façon dont lui et son ministère perçoivent les priorités à l'intérieur de la catégorie de la famille, de même que cette définition de la famille, par rapport à l'immigration canadienne.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, de toute façon, nous respectons toujours la loi canadienne, laquelle comporte une certaine définition des couples et de la famille. Je tiens à le répéter: la loi canadienne comprend une définition que la Loi sur l'immigration doit respecter.

Cependant, il existe d'autres familles et regroupements. Ce ministère essaie toujours d'être sensible à ces regroupements beaucoup plus élargis que l'exemple cité dans la loi canadienne. D'abord et avant tout, il faut toujours respecter la loi canadienne quant aux familles ayant démontré leur bonne foi.

[Traduction]

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le président, je commencerai ce soir par donner quelques renseignements de fond et j'aborderai ensuite certains problèmes actuels et futurs. De plus, je poserais quelques brèves questions et j'espère que les réponses à ces dernières seront brèves elles aussi.

À mon avis, je suis le député le plus chanceux du Parlement, non seulement parce que je viens d'une des plus belles régions du monde, mais aussi parce que dans un avenir rapproché ma région aura besoin de dizaines de milliers de travailleurs supplémentaires. Notre population va doubler dans les 15 prochaines années.

Je viens du Nord-Est de l'Alberta, de la circonscription de Fort McMurray—Athabasca. Il nous faudra 100 000 autres travailleurs pour combler des postes créés directement ou indirectement par le secteur des sables bitumineux, dans un avenir rapproché. Beaucoup de ces travailleurs font 80 000 \$ par année. Nous avons besoin de différents gens de métier, de médecins, d'avocats et toutes sortes de travailleurs. D'ici 2008, il y aura quelque 240 000 emplois attribuables, directement ou indirectement, aux sables bitumineux.

J'aimerais que le ministre nous explique comment nous irons chercher plus d'employés à l'étranger pour travailler directement dans les sables bitumineux et les secteurs connexes, et comment nous les inciterons à rester. Je crois comprendre que nous n'aurons pas assez de travailleurs au pays pour répondre à ces besoins.

• (2150)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, le député a souligné ce que j'ai dit plus tôt dans une autre réponse, c'est-à-dire que nous manquons de travailleurs spécialisés, semi-spécialisés et même non spécialisés. Cependant, Ressources humaines et Développement des compétences (RHDC), Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et l'Alberta viennent de conclure une entente qui permettra à CIC de faire entrer des travailleurs sur une base temporaire. Évidemment, RHDC validera les postes qui ne peuvent être comblés par des Canadiens.

Les crédits

De nombreux programmes visent déjà à attirer autant de Canadiens que possible dans les marchés en effervescence pour une raison ou une autre. Il existe notamment des programmes spéciaux pour intégrer plus d'Autochtones dans notre économie.

M. Brian Jean: Monsieur le président, je suis au courant de la signature de l'entente en vertu de la section 8 avec la province de l'Alberta. Je me demande quelles mesures ont été prises pour trouver ces travailleurs au pays avant d'élaborer et de signer cette entente selon laquelle de 6 000 à 15 000 travailleurs étrangers temporaires seront transportés par avion de l'Amérique du Sud à l'Alberta. Quelles autres mesures ont été prises par le ministre pour faire connaître ces besoins sur place?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, le député sait fort bien que ce sont les employeurs eux-mêmes qui ont la responsabilité de communiquer leurs besoins. Ils s'adressent à Ressources humaines et Développement des compétences, qui a l'occasion, sur la base de l'engagement de ces employeurs, de procéder pour eux à l'analyse et à l'évaluation du marché dans des régions où habitent des employés potentiels.

En effet, Ressources humaines et Développement des compétences, grâce à ses programmes, participe également au développement des compétences d'une partie des ressources, et lorsque cela ne fonctionne pas, nous demandons à CIC de faire venir des travailleurs temporaires de l'étranger.

M. Brian Jean: Monsieur le président, cette région a-t-elle été préférée à d'autres aux fins de la relocalisation des immigrants qui arrivent et qui possèdent les compétences requises? Le ministre a-t-il identifié les compétences nécessaires et les mesures d'incitation à la relocalisation pour attirer les travailleurs dans cette région?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, le député doit savoir que l'analyse de marché est une responsabilité dont s'acquitte RHDC. Notre responsabilité consiste à exercer un suivi, une fois qu'un poste a été validé, ce qui signifie qu'aucun Canadien ne peut l'occuper, qu'il possède ou non les compétences nécessaires. Nous devons ensuite fournir les visas appropriés pour que d'autres puissent occuper ce poste, pour éviter que l'économie n'implose.

M. Brian Jean: Monsieur le président, je comprends la réponse mais j'aimerais savoir quelles mesures ont été prises pour faire venir au pays des immigrants permanents qui occuperont des emplois et fonderont des familles, au lieu de gens qui occupent des emplois temporairement, vont et viennent, et retournent chez eux avec leur argent, ce qui n'est pas aussi avantageux pour notre économie. Les sables bitumineux doivent continuer d'être une ressource naturelle bien gérée qui nous permettra de nous nourrir et de nous vêtir, d'acheter des jouets chez Wal-Mart et de faire toutes ces autres choses que les Canadiens souhaitent faire. Quelles mesures ont été prises pour répondre à ces besoins précis et pour trouver des personnes qui vont s'établir au Canada pour longtemps, des immigrants permanents, et non pas des travailleurs de passage?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, la réponse comporte plusieurs volets. Nous devons tout d'abord élargir les critères d'admission. Deuxièmement, nous devons mettre au point un système qui nous permettra d'accueillir les types de compétences que nous cherchons. Autrement dit, nous devons établir une classification différente des demandeurs.

Nous devons ensuite, pour attirer ce genre de personnes, faire participer les provinces, en l'occurrence la province de l'Alberta, grâce au Programme des candidats des provinces. Ainsi, les provinces effectueront elles-mêmes une partie des recherches. Elles

nous définiront l'importance et la nature de leurs besoins. C'est ce qui a été fait l'année dernière. Les provinces ont grandement participé au processus qui s'est conclu par l'arrivée des 236 000 immigrants accueillis l'an dernier.

• (2155)

M. Brian Jean: Monsieur le président, je comprends cela mais quelles mesures ont été prises à ce chapitre en particulier, compte tenu de la croissance exceptionnelle qui se produit ici et du très fort besoin de travailleurs permanents, par opposition aux travailleurs temporaires? Nous ne cherchons pas des employés temporaires qui vont dépenser leur argent à l'étranger.

Quelles mesures a-t-on prises pour trouver de telles personnes dans d'autres pays et pour faire en sorte qu'elles aboutissent dans cette région, étant donné que ce n'est pas ce qui se passe à l'heure actuelle?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je peux comprendre un petit peu l'exaspération de notre vis-à-vis. Si l'économie se porte très bien, comme c'est le cas à l'heure actuelle en Alberta et dans d'autres endroits, nous voulons non seulement en profiter à court terme, mais également bâtir une société en fonction de cette situation à long terme. C'est pourquoi le Programme des candidats des provinces fonctionne si bien. Les provinces peuvent sélectionner les gens qu'elles voudraient ou les gens qu'elles souhaiteraient voir obtenir le droit d'établissement.

Nous pouvons aider. Elles auront une occasion en novembre lorsque nous établirons les niveaux généraux et nous pourrions être en mesure de les accroître. Ce sont les deux premières mesures que nous devons prendre, mais certaines ne peuvent avoir lieu tant qu'il n'y aura pas une évaluation finale du marché du travail au Canada dans l'ensemble.

M. Brian Jean: Monsieur le président, il est encourageant de savoir qu'aucune mesure n'a été prise et que ce sont les deux premières qui doivent l'être. Je suis très inquiet. Nous avons une très forte demande dans cette région depuis longtemps. Très peu de gens viennent d'outre-mer. Nous avons ici une ressource non renouvelable. Nous avons une quantité limitée de terres et de pétrole, mais si nous gérons bien, nous pourrions compter sur une économie très forte et solide à long terme.

Des mesures sont-elles prises pour répondre au besoin à long terme d'avoir des travailleurs étrangers de façon permanente dans cette région? Je n'ai entendu parler d'aucune.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je vais le répéter à nouveau. Nous faisons tout en notre pouvoir pour trouver des gens. En fait, le ministère devient de plus en plus une agence de recrutement dans le monde pour ceux qui veulent venir au Canada et répondre aux besoins des Canadiens partout. Nous invitons les provinces à devenir un partenaire beaucoup plus important pour ce qui est de trouver ceux qui, selon elles, répondent aux besoins de leur province en fonction de leur situation économique.

Cependant, même si nous agissons à long terme, nous ne pouvons ignorer le fait que l'économie exige des travailleurs de façon ponctuelle. Nous avons le programme des travailleurs temporaires justement pour répondre aux besoins immédiats tout en planifiant à long terme.

M. Brian Jean: Monsieur le président, je suis convaincu que les chômeurs qui nous regardent en ce moment seront heureux d'entendre que, dans certaines régions du Canada où le taux de chômage peut atteindre 25 p. 100, on cherche à embaucher ces travailleurs temporaires et on délivre ces permis.

Les crédits

Je me demande si le gouvernement va prendre des mesures pour remédier au problème ou si nous continuerons à nous faire dire qu'il faut évaluer la situation, réaliser d'autres études et attendre un certain temps.

Je vais répéter ma question. Le ministre prendra-t-il les mesures qui s'imposent pour assurer la bonne gestion de cette ressource économique bénéfique à long terme et fera-t-il venir au Canada des personnes d'autres pays, qui s'installeront dans cette région de façon permanente et y dépenseront leur argent?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je pense que le député tourne en rond avec ses arguments. Nous allouons beaucoup d'argent à la création d'un portail favorisant l'immigration au Canada qui permettra à des gens de partout au monde de voir quels sont nos besoins par province et par industrie. Ils auront cette information dès le départ.

En ce qui concerne les régions du pays qui affichent un taux de chômage de 25 p. 100, je vais dire au député et à la Chambre ce que nous faisons. De concert avec RHDCC, nous établissons des programmes de formation afin de bénéficier des services des personnes inemployables à long terme à cause de la structure de l'économie, cette économie en pleine évolution. Nous avons investi 25 millions de dollars dans la création de centres d'apprentissage parrainés par des syndicats qui ont des compétences particulières.

Avec les Autochtones, nous avons conclu des ententes de développement des ressources humaines autochtones et des ententes dans le cadre du Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones afin de tirer parti des compétences de toutes les personnes disponibles dans ces deux collectivités. Nous contribuons aussi au développement des compétences au niveau local et dans d'autres endroits afin d'aider les gens à se rendre là où sont peut-être les emplois. Ce sont des programmes très précis. Nous dépensons des centaines de millions de dollars chaque année pour permettre à une main-d'oeuvre qualifiée d'intégrer l'économie axée sur la demande.

• (2200)

M. Brian Jean: Monsieur le président, en fin de compte, combien de personnes se sont établies dans le Nord de l'Alberta grâce à ce programme au cours des trois ou quatre dernières années? Je serais bien curieux de le savoir. Combien de personnes sont vraiment parties de divers endroits au Canada pour aller vivre dans le nord de l'Alberta grâce à ce programme?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, il est parfois frustrant d'entendre les gens nous demander pourquoi nous n'envoyons pas tous les sans-emploi quelques part. Je suis heureux de mentionner que certains de mes collègues de Terre-Neuve-et-Labrador m'ont appris qu'ils aimeraient bien retrouver toute la main-d'oeuvre qu'ils ont perdue au profit de Fort McMurray. Il y a en Alberta une population plus importante originaire des provinces atlantiques que là-bas. Ils aimeraient bien revoir tous ces gens.

Nous essayons de collaborer avec les provinces pour recruter des gens au Canada là où ils se trouvent. La plus grande partie des régions rurales du pays se dépeuple, et ce sont les gens eux-mêmes qui s'en vont. Ils nous demandent de les aider à acquérir les compétences qui leur permettront de s'établir là où il y a des emplois. Nous sommes heureux de les aider.

M. Brian Jean: Monsieur le président, je suis très fier d'être de Fort McMurray et de faire partie de la troisième communauté terre-neuvienne en importance au Canada. Je suis à Fort McMurray depuis 30 ans. Je suis très fier d'être un Terre-Neuvien dans l'âme et je suis également fier des gens avec lesquels j'ai travaillé dans mon milieu

d'adoption au fil de nombreuses années. Je pense bien franchement que la plupart des Terre-Neuviens qui se trouvent là-bas sont fiers d'y être. Je trouve les commentaires bien insultants.

Mais à part ça, je suis curieux de savoir pourquoi nous n'employons pas une sorte de test d'équivalence au lieu d'exiger un certain degré de scolarisation des immigrants qui arrivent au Canada.

J'aimerais en savoir un peu plus à ce sujet, particulièrement à propos des cas où la personne possède une expérience de travail se situant entre cinq et dix années. Je voudrais bien savoir pourquoi nous n'avons pas de test d'équivalence au lieu de demander un certificat d'études secondaire ou une autre attestation du genre.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je suppose que si le député qui m'a posé des questions avant l'intervenant actuel avait soulevé ce point, il aurait probablement dit qu'il ne m'appartient pas de faire cela, qu'il s'agit d'une compétence provinciale.

Lorsque nous procédons à une évaluation des qualités, que celles-ci soient acquises en cours d'emploi ou dans un établissement d'enseignement, ces évaluations sont faites au niveau local, et nous respectons la compétence des provinces.

Étant donné que nous parlons des compétences apprises et acquises ailleurs, je veux mentionner à la Chambre que l'une de mes autres initiatives et priorités était de faire venir le plus grand nombre possible d'étudiants dans le cadre du programme de visas pour étudiants étrangers, dans l'espoir qu'un grand nombre de ces jeunes hommes et femmes s'attachent à notre pays, peut-être à une province en particulier pendant leurs études et ensuite la pratique de leur métier.

C'est la raison pour laquelle j'ai dit que je leur accorderais tous un visa de travail de deux ans, à condition qu'ils s'installent ailleurs que dans les trois villes principales au pays, afin qu'ils puissent commencer à s'enraciner à un endroit et qu'ils présentent ensuite une demande de résidence permanente.

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais soulever plusieurs points.

Mon premier point porte sur les exigences relatives aux visas de visiteur pour les États membres de l'Union européenne. L'Union européenne compte actuellement 25 membres. Cela signifie donc que les habitants de la Pologne, de la République tchèque et de la Hongrie, pour ne nommer que ceux-là, n'ont plus besoin de présenter un visa de visiteur pour se rendre dans un autre État membre comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne.

Malheureusement, les habitants de sept pays qui se sont joints à l'Union européenne en mai de l'an dernier doivent toujours présenter un visa de visiteur pour entrer au Canada.

Je reçois de nombreux appels de mes électeurs à ce sujet. Sans parler des voyages prévus à des fins purement touristiques, il arrive souvent que les membres de leur famille ne puissent venir au Canada pour participer à un mariage ou, pire encore, pour assister à des funérailles. Ces gens sont particulièrement irrités parce qu'ils se voient souvent répondre que cela est dû au fait que, par le passé, bon nombre de gens de ces pays sont venus au Canada pour y travailler illégalement.

Toutefois, les temps ont changé. Puisque ces pays font maintenant partie de l'Union européenne, leurs habitants n'ont plus besoin de permis de travail dans les pays voisins comme le Royaume-Uni, l'Irlande ou la Suède.

S'ils veulent travailler à l'étranger, ils gagneraient tout probablement beaucoup plus cher en travaillant au Royaume-Uni par exemple, et ils seraient bien moins loin de chez eux.

Les crédits

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration comprend que la situation en Europe est en évolution constante, comme il le dit lui-même. Il sait que l'Europe est en pleine expansion et que tout cela entraîne de nouvelles réalités politiques. Il s'est penché sur la question et j'espère qu'il annoncera bientôt de nouvelles mesures plus simples pour les visiteurs en provenance des sept nouveaux pays de l'Union européenne, comme la Pologne.

Par curiosité, j'aimerais avoir une idée du temps que cela pourrait prendre.

● (2205)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, le député a raison. L'Union européenne évolue constamment et semble toujours prendre de l'expansion, accueillant de plus en plus de pays.

Nous avons dit que nous étudierions tous les critères régissant les visas et les passeports et la sécurité des documents. Cela fait, nous prendrons une décision, qui s'appliquera un an ou deux, après quoi nous réévaluerons notre position. Nous le ferons normalement en consultant les autorités que la présidence doit fort bien connaître: Affaires étrangères, Commerce international, SCRS, GRC, tous ceux qui s'occupent de la sécurité des personnes et des documents de façon à permettre la libre circulation des personnes sans pour autant perdre de vue les besoins des Canadiens en matière de sécurité.

Néanmoins, nous devons nous rappeler que les relations des pays d'Europe entre eux ont fort peu à voir avec leurs relations avec nous. Ils ont certaines obligations aux termes de l'accord de Schengen, mais elles ne nous visent pas. Toutefois, nous en tenons compte dans notre évaluation.

Nous espérons normaliser le système des permissions et restrictions des visas, mais nous tiendrons d'abord compte de tous les facteurs pertinents.

M. Borys Wrzesnewskyj: Monsieur le président, je voudrais maintenant aborder les mesures d'aide aux travailleurs formés à l'étranger.

Trop souvent, on nous parle d'amis et de voisins qui ont immigré chez nous et ne peuvent travailler dans le domaine pour lequel ils ont été formés dans leur pays d'origine. J'ai rencontré bien des électeurs diplômés en médecine, en soins de santé ou en génie et dont le diplôme n'est pas reconnu au Canada. Ils ne pourraient travailler dans leur domaine de spécialisation que s'ils prenaient une nouvelle formation dans des établissements canadiens. Comme ils ont des familles à faire vivre, ces immigrants qui ont une formation de haut niveau acceptent souvent des emplois inférieurs, devenant chauffeurs de taxi, par exemple, pour subvenir aux besoins de leur famille, et ils retardent leur recyclage. Avec le temps, l'exaspération s'installe, et ils s'aperçoivent que, dans leur nouveau pays, ils ne travailleront peut-être jamais dans leur champ de spécialisation.

Le problème dure depuis longtemps. Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour tâcher d'atténuer le problème?

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le président, le gouvernement a récemment annoncé l'Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger. Cette initiative est une stratégie globale et intégrée qui permet au gouvernement du Canada de travailler, à l'échelle interministérielle, avec 14 ou 15 ministères habilités à agir dans certains secteurs. Nous travaillons avec les provinces et certains organismes de réglementation. Ainsi, avec les médecins, nous venons de mettre sur pied un système concernant les diplômés en médecine formés à l'étranger, système qui propose un modèle d'évaluation pancanadien. Il y a un site web que les médecins

peuvent consulter afin de s'autoévaluer et de se préparer aux examens.

Le ministère de la Santé, un des ministères participants, a annoncé l'octroi de 75 millions de dollars en vue d'aider ces médecins à rapidement obtenir les places de résidence prévues partout au Canada, expressément à l'intention des médecins formés à l'étranger. Encore une fois, les provinces qui se chargent de mettre en oeuvre cette formation pourront se prévaloir de ces fonds.

Je veux rapidement dire qu'en Ontario, une partie de cet argent a servi à évaluer 550 médecins qui vivent actuellement dans cette province et qui ont été formés à l'étranger.

C'est exactement à cela que sert cette initiative.

● (2210)

M. Borys Wrzesnewskyj: Monsieur le président, je veux maintenant parler de la dénaturalisation et de l'expulsion.

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration a tenu des audiences sur cette question d'un bout à l'autre du Canada. Même si on dirait que cela ne touche directement qu'une poignée de gens au Canada, cela nous touche tous en réalité. Cela dévalue la citoyenneté de tous les Canadiens lorsque les Canadiens par choix, ceux qui ont immigré dans notre pays, n'ont pas les mêmes droits que les Canadiens de naissance.

Le processus existant qui permet au comité spécial du Cabinet de retirer la citoyenneté d'une personne lors de réunions secrètes à huis clos est contraire à la Charte des droits et libertés. Lorsqu'on retire des droits à des citoyens, visiblement pour des crimes commis ou pour la sécurité de notre société, cela devrait se faire dans le cadre d'un processus judiciaire et non d'un processus politique. Lorsque les gens disent que notre processus judiciaire est trop coûteux et trop lent, j'aime bien leur dire qu'il y a effectivement un coût, mais que c'est un coût que la société doit assumer si elle se veut juste et civile.

Il est grand temps que notre système actuel de dénaturalisation et d'expulsion, une relique de l'époque d'avant la Charte, soit rangé à jamais sur les tablettes poussiéreuses des archives de la Bibliothèque du Parlement.

Je suis certain que le ministre attend impatiemment les recommandations du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, des recommandations qui, nous l'espérons, garantiront que tous les Canadiens, qu'il s'agisse de Canadiens de naissance ou de Canadiens par choix, sont traités de façon égale dans nos lois et devant nos tribunaux.

Depuis qu'il a pris le portefeuille de la citoyenneté et de l'immigration il n'y a pas très longtemps, le ministre a fait avancer les choses rapidement dans bien des dossiers. Pourrait-il faire quelques observations sur la question que je viens de soulever? Quand aurons-nous une nouvelle loi sur la citoyenneté?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, j'ai un attachement particulier à la citoyenneté canadienne. Je la chéris peut-être autant que M. Toulemonde et peut-être davantage, en partie parce que j'ai dû jurer allégeance au Canada et acquérir cette citoyenneté.

Je suis fier de dire que mon grand-père qui vivait ici au tournant du XIX^e siècle était citoyen canadien. Il avait été sujet britannique avant cela. Il a transmis ce même statut à ma mère. J'aurais eu la citoyenneté si je n'étais pas né à l'étranger. Toutefois, les circonstances m'ont permis de la demander.

Les crédits

S'agissant de deux niveaux de citoyenneté, il nous suffit de regarder certains députés aujourd'hui. Six sont nés à l'extérieur du pays. Deux autres sont des citoyens de deuxième génération. Notre citoyenneté a une telle valeur que des personnes nées à l'étranger peuvent siéger à la Chambre. J'ai eu la chance d'être appelé au Cabinet. J'ai plaisanté plus tôt sur la durée de vie des gens qui occupent mon poste, mais en vérité, c'est un merveilleux endroit qui valorise la citoyenneté. Cela nous permet à tous de venir, de faire partie de cette grande entreprise, d'en être les actionnaires et de pouvoir prendre certaines décisions.

Comment perdons-nous notre citoyenneté? Nous pouvons la perdre si nous l'acquérons de manière frauduleuse. Cela signifie que nous avons falsifié le dossier qui nous a permis d'être ici et de devenir des résidents permanents ou d'acquérir la citoyenneté. Je ne crois pas que quiconque puisse soutenir qu'on devrait pouvoir conserver sa citoyenneté même si elle a été acquise par la fraude. Le processus nécessite-t-il une série de mécanismes judiciaires? Peut-être. La seule façon dont des gens peuvent perdre leur citoyenneté, c'est en faisant de fausses représentations. Le projet de loi C-18, qui est mort au *Feuilleton*, comportait un tel processus judiciaire.

Quand présenterai-je un autre projet de loi? Je suppose que les députés en décideront demain soir.

• (2215)

M. Borys Wrzesnewskyj: Monsieur le président, je voudrais revenir à une question qu'un collègue a soulevée plus tôt et qui concerne notre système actuel de points d'appréciation dans le secteur de l'immigration.

Le ministre est-il d'avis que notre système de points d'appréciation fonctionne à contre-courant des programmes de l'ACDI? Cette agence finance un grand nombre de projets d'éducation dans les pays en développement. Nous écumons l'élite instruite de ces pays, une élite qui bénéficie souvent des programmes de l'ACDI, car notre système de points d'appréciation accorde la priorité aux gens très instruits comme les médecins et les ingénieurs. Or, ces pays ont sérieusement besoin de médecins et d'ingénieurs.

Envisage-t-on de modifier notre système de points d'appréciation, surtout en ce qui concerne les pays en développement, pour que nous n'agissions pas à contre-courant et que nous ne privions pas ces pays de professionnels dont ils ont cruellement besoin?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, nous ne pouvons pas nous opposer à ce que des gens, quels que soient leurs antécédents, viennent au Canada pour mener une vie meilleure; cependant, permettez-moi de parler du système de points d'appréciation.

De temps à autre, Citoyenneté et Immigration Canada, avec la consultation de tous les ministères connexes, et en toute connaissance, je l'espère, des conditions qui existent au Canada, a l'occasion de modifier le système de points d'appréciation, afin que ceux qui sont invités ou recrutés au Canada répondent aux critères exigés par l'économie.

Compte tenu de cela, je peux dire que, effectivement, le ministère cherche constamment des moyens d'améliorer le système, afin qu'il reflète les besoins de l'heure, mais ce processus ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut engager des consultations, ce que nous faisons, puis prendre une décision. Le ministère élabore le système de points d'appréciation et le Parlement examine constamment les décisions que nous prenons.

M. Borys Wrzesnewskyj: Monsieur le président, je me joins au ministre pour dire que tout le monde devrait avoir les mêmes

chances. Malheureusement, le système de points, sous sa forme actuelle, ne donne pas des chances égales aux gens parce que certaines catégories, notamment celle des gens qui ont un niveau élevé d'instruction, sont privilégiées.

J'aimerais passer à une autre catégorie qui me préoccupe. Il s'agit de celle des gens qui investissent 250 000 \$ ou plus dans notre économie. Ceci constitue un processus accéléré pour l'obtention de la citoyenneté canadienne.

Envisageons-nous de nous tourner vers les pays dont nous encourageons les habitants à immigrer pour des raisons économiques et vers les gens qui peuvent déboursier? Nombreux sont les pays du tiers monde où règnent des régimes corrompus. Il existe un indice qui classe les pays en fonction du niveau de corruption. Avons-nous déjà envisagé de permettre aux gens venant de ces pays de profiter d'un processus accéléré pour venir au Canada?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, la catégorie investissement ou la catégorie gens d'affaires, aux fins de l'immigration, n'est pas conçue pour accélérer le traitement de certaines demandes d'immigration. Il donne seulement l'occasion à certaines personnes de venir investir au Canada et d'être, par conséquent, admissibles au statut de résident permanent. Une fois la résidence établie, ce n'est plus qu'une question de temps avant que la personne devienne admissible à la citoyenneté.

Nous devons toujours faire preuve de diligence raisonnable dans le cas de gens qui investissent au Canada ou qui ont des compétences particulières. Cette diligence raisonnable en ce qui concerne les immigrants qui font des investissements a trait à notre système comptable. Nous devons veiller à ce que l'investissement soit authentique.

Le concept de la catégorie gens d'affaires avait pour but d'attirer les gens afin qu'ils investissent dans le pays et créent des emplois. Il faut que ces investissements soient réels et légitimes. En ce qui concerne les autres travailleurs qui détiennent des compétences, eux aussi doivent exercer leurs talents au profit de l'économie. Nous tenons compte de tout ça. Il n'existe aucun processus qui permet à quelqu'un de contourner les règles qui s'appliquent à tous.

• (2220)

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le président, je vais d'abord m'adresser aux députés de l'opposition, puis je tâterai le pouls du reste de la Chambre des communes au cours de la soirée.

Des députés ont posé des questions au ministre au sujet d'une nouvelle loi sur la citoyenneté. Le gouvernement a tenté à trois reprises de faire adopter une nouvelle loi. Les mesures proposées n'ont jamais été considérées comme assez prioritaires pour franchir toutes les étapes du processus législatif.

L'ancienne ministre avait demandé au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de lui présenter des recommandations l'automne dernier en vue de l'adoption d'une nouvelle loi en février. Il y a eu un changement de ministre. Le nouveau ministre doit donner suite à la promesse formulée dans le discours du Trône ainsi que par l'ancienne ministre et présenter ce projet de loi.

Les députés ministériels utilisent une expression désormais consacrée: promesse faite, promesse tenue. Quand le ministre va-t-il présenter une nouvelle loi sur la citoyenneté et dire promesse faite, promesse tenue?

Les crédits

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je remercie le député de reconnaître que nous tenons nos promesses. Il reconnaît que nous avons agi. J'occupe mon poste depuis quatre mois et j'ai déjà donné suite à des promesses que j'ai faites, à des priorités que j'ai établies.

En passant, une de ces promesses est que j'ai demandé, en tant que ministre, que le député et d'autres membres du comité mènent des consultations aux quatre coins du Canada relativement à l'adoption d'une nouvelle loi sur la citoyenneté et qu'ils me présentent des recommandations en vue de l'élaboration d'une loi sur la citoyenneté dont le comité et la Chambre seraient saisis.

J'aimerais avoir une meilleure idée des chances que cette possibilité se réalise, mais le sort de cette loi est lié à la position qu'adopteront certains députés à la Chambre demain soir.

M. Bill Siksay: Monsieur le président, lorsque le ministre a dit combien il était fier d'occuper ce poste et d'avoir été naturalisé, je me suis rappelé de l'expérience vécue par Michael Starr, le premier membre du Cabinet canadien qui n'était de souche ni française ni britannique. Il venait de ma propre ville, Oshawa, en Ontario. Il a été ministre du Travail au sein du gouvernement Diefenbaker.

Je suis d'une famille d'immigrants. Je sais combien les miens se sont réjouis de la nomination de M. Starr au Cabinet, le premier immigrant de souche nouvelle à remplir une telle fonction. Cet événement revêtait une grande importance pour nombre d'habitants d'Oshawa et d'un bout à l'autre du pays.

On nous a souvent dit que le gouvernement visait un objectif annuel d'immigrants équivalent à 1 p. 100 de la population. Nous en sommes encore loin. Nous le ratons de près de 100 000 presque chaque année. Et pourtant, on continue d'évoquer cet objectif de 1 p. 100. Le gouvernement entend-il formuler une recommandation qui nous permettrait d'approcher cet objectif souvent mentionné?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, vendredi soir, j'ai rencontré un groupe d'experts en migration internationale. L'un d'entre eux est professeur à l'Université Queen's, celui-là même qui a mis en avant cet objectif de 1 p. 100.

Je lui ai demandé d'où provenait ce chiffre, s'il représentait le nombre net d'immigrants ou de migrants; le nombre net d'arrivants après soustraction du taux de natalité, du taux de décès, etc. Il m'a répondu que cela semblait un excellent chiffre, qui est devenu une sorte de mythe dont on s'inspire pour élaborer à peu près tout ce qui concerne la politique d'immigration.

Personnellement, je ne crois pas avoir jamais utilisé cette valeur de 1 p. 100; mais les démographes diraient que c'est le pourcentage nécessaire pour maintenir notre population et pour nous renouveler. Comme je l'ai mentionné dans une réponse antérieure, nous sommes à fixer une fourchette cible à soumettre au Parlement, mais nous cherchons à l'établir à partir de diverses données, notamment d'une évaluation du milieu juridique au point de vue de sa capacité à traiter un aussi grand nombre de cas.

Jusqu'ici, dans sa sagesse, le Parlement a affirmé que ce devait être de 220 000 à 240 000 ou 245 000 personnes. Aussi longtemps que nous n'amènerons pas le Parlement à changé d'avis, le 1 p. 100 devra attendre un peu.

• (2225)

M. Bill Siksay: Monsieur le président, une autre statistique qu'on entend souvent citer, lorsqu'il est question d'immigration, c'est qu'en 2011, la croissance de la main-d'oeuvre au Canada reposera entièrement sur l'immigration et que, au milieu des années 2020,

la croissance démographique de notre pays reposera entièrement sur l'immigration.

J'aimerais savoir si le ministre peut mettre ces deux données en corrélation. Nos objectifs annuels de 220 000 ou 240 000 immigrants seront-ils suffisants pour répondre aux besoins en 2011? Considère-t-il la situation de 2011 comme imminente, puisque ce n'est pas si loin de nous? Si nous devons modifier notre politique et améliorer notre capacité de traitement des demandes d'immigration, il faudrait procéder rapidement aux modifications nécessaires. Quels sont les projets du ministère à cet égard?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, le député a raison, et les chiffres qu'il cite sont justes. Le défi à relever ne concerne pas que l'Immigration. J'ai dit, plus tôt, que mon ministère joue de plus en plus un rôle de recruteur. Il est de plus en plus actif et se cantonne de moins en moins dans un rôle administratif, même s'il doit continuer de répondre aux besoins sur ce plan.

La raison pour laquelle la situation ne concerne pas uniquement Citoyenneté et Immigration, c'est que ces chiffres sonnent l'alarme pour tous les ministères. Ces derniers doivent comprendre les conséquences de ces chiffres pour leurs politiques.

Par exemple, les ministères de l'Éducation de toutes les provinces doivent réfléchir à la façon d'atteindre ces objectifs. Si 70 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés au cours des cinq prochaines années exigent un diplôme d'études postsecondaires ou une formation équivalente, comment se fait-il que nous tolérons toujours un taux de décrochage d'environ 30 p. 100 au secondaire? Si seulement 6 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés au cours des cinq prochaines années exigent moins qu'un diplôme d'études secondaires, comment pouvons-nous tolérer le chômage structurel qui sera créé, alors que 6 p. 100 des emplois sont convoités par 30 p. 100 de la population? Sur les 70 p. 100 des personnes concernées, seulement 41 p. 100 ont un diplôme d'études secondaires.

Ces défis concernent l'ensemble des ministères, et pas seulement le mien. Comme je le disais plus tôt, l'une de mes six grandes priorités est d'attirer le plus grand nombre possible de jeunes hommes et femmes, par le truchement de notre système de visa d'étudiant international, afin que nous puissions tirer profit ici même de leurs aspirations et de leurs ambitions scolaires, matérielles et économiques.

M. Bill Siksay: Monsieur le président, une autre décision de politique dont nous entendons souvent parler porte que 60 p. 100 des immigrants devraient appartenir à la composante économique, tandis que 40 p. 100 devraient faire partie de la catégorie de la famille et de celle des réfugiés.

Lorsque le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration s'est déplacé d'un bout à l'autre du pays, il est devenu de plus en plus évident qu'il y avait aussi une ligne de démarcation au niveau de la satisfaction et de la capacité d'intégration de ces deux groupes. Le 60 p. 100 d'immigrants qualifiés doit faire face aux terribles problèmes liés à la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger. Ces gens travaillaient dans des secteurs qui leur ont donné des points en vertu de notre système, mais ils ne peuvent travailler dans ces mêmes secteurs au Canada. Ces personnes sont terriblement frustrées et irritées. Certaines agences qui s'occupent des immigrants nous ont parlé de colère de plus en plus grande et même de menaces de violence, au point que ces agences ont dû prendre des mesures de sécurité accrues dans leurs bureaux.

Les crédits

Par ailleurs, on nous a aussi fait part des frustrations des familles au sujet de la réunification de leurs membres, même si nous savons qu'un grand nombre de ceux qui entrent au Canada dans le cadre d'une réunification de famille sont bien plus heureux de leur sort. La famille est un excellent milieu pour assurer une intégration rapide. Les gens sont heureux lorsqu'ils arrivent ici, parce qu'ils sont réunis avec leurs familles.

Je veux demander au ministre s'il l'on envisage la possibilité d'augmenter le pourcentage des immigrants qui sont admis en vertu des catégories de la famille et des réfugiés, compte tenu du potentiel d'intégration des immigrants de ces catégories, et du fait que ceux-ci semblent plus heureux.

• (2230)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, nous sommes d'accord pour dire que plus les demandeurs qui choisissent le Canada comme pays d'adoption sont heureux, plus ils deviennent productifs et concurrentiels et plus ils contribuent au bien commun. Quant au rapport 60/40, c'est le Parlement qui, dans sa grande sagesse, détermine cette proportion, et nous sommes conscients du fait qu'elle doit nécessairement changer.

Un député a demandé tout à l'heure ce qu'il adviendrait de la catégorie des parents et grands-parents; il voulait savoir si le pourcentage de personnes dans cette catégorie allait augmenter ou diminuer. Tant que nous maintenons le rapport 60/40 dont le député a parlé, on ne peut s'empêcher de penser que l'arriéré de demandes dans la catégorie de la famille augmentera constamment. Il suffit de faire le calcul. Cela va arriver. Cela n'a rien à voir avec la qualité du service, l'administration ou le manque d'intérêt des employés. C'est tout simplement une question mathématique.

Le Parlement devra déterminer si ce rapport devrait être de 60/40, s'il faut abaisser ou augmenter la part de 60 p.100 ou celle de 40 p.100, si l'on haussera le nombre de 220 000 ou 240 000 immigrants pour peut-être, comme l'a mentionné le député tout à l'heure, s'approcher davantage du repère de 1 p. 100 qui équivaut à peu près à 300 000 immigrants. Nous allons examiner les catégories et les pourcentages à l'intérieur des catégories.

M. Bill Siksay: Monsieur le président, je crois qu'il y a également les attentes que nous suscitons chez les candidats à l'immigration en leur accordant des points pour des compétences et des études qui ne sont pas reconnues une fois qu'ils arrivent ici, et aussi les promesses que nous leur faisons au sujet de la réunification des familles. Notre politique doit être cohérente avec les attentes que nous suscitons et les promesses que nous faisons lorsque nous parlons de la possibilité de réunification des familles pour les travailleurs qualifiés.

J'ai une question à poser au sujet du programme de parrainage privé. Nous avons entendu parler ce soir des programmes visant les réfugiés et on nous a dit que le Canada faisait l'envie du monde pour ce qui est des questions liées aux réfugiés. Certes, le programme de parrainage privé est un des programmes qui a fait la réputation du Canada. En fait, les Nations Unies nous ont accordé la médaille Nansen en grande partie en raison de ce programme.

Il y a un retard de 12 000 demandes dans ce programme. On vise le traitement de 3 000 à 4 000 demandes par année. Je ne crois pas que nous ayons atteint cet objectif l'an dernier. Ce retard suscite beaucoup de frustration parmi les parrains. Ce sont des gens qui tiennent beaucoup à aider les réfugiés à s'installer et qui sont prêts à accepter d'énormes responsabilités pour faire cet important travail. On sait que la parrainage est un excellent moyen d'intégrer les réfugiés dans la société canadienne.

Je me demande si le ministre peut expliquer quelles mesures il prend pour éliminer le retard, particulièrement si l'on tient compte de ce qu'il a dit au sujet de la diminution apparente du nombre de réfugiés qui arrivent au Canada, tant en raison des interceptions dans les aéroports outre-mer, lorsque les gens veulent embarquer pour le Canada, qu'en raison de l'Entente sur les tiers pays sûrs.

Il semble que nous ayons réussi d'une manière ou d'une autre à réduire le nombre de réfugiés qui réussissent à arriver au Canada. Parfois j'ai l'impression que le ministère et le ministre présentent cette situation comme étant une bonne nouvelle. Je ne pense sincèrement pas que les interceptions dans les aéroports et l'Entente sur les tiers pays sûrs constituent de bonnes nouvelles pour les gens qui languissent dans des camps de réfugiés ou qui sont séparés des membres de leur famille qui sont encore dans des camps ou dans des situations moins que brillantes après avoir fui un conflit.

Je me demande quelles mesures sont prises pour s'assurer que le programme de parrainage privé continue de fonctionner et pour que les gens qui désirent y participer puissent le faire bientôt.

• (2235)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, le gouvernement du Canada apprécie tous ces hommes, toutes ces femmes et tous ces organismes qui, en raison de leur altruisme, incarnent des valeurs typiquement canadiennes en parrainant nombre de ces réfugiés.

Des problèmes se sont posés, je le reconnais. Ils tiennent en partie au fait qu'un grand nombre de demandeurs du droit d'établissement comme réfugiés ne répondaient pas toujours aux exigences. Beaucoup ont été jugés inadmissibles. Je n'aime guère donner des exemples, mais je le ferai afin d'illustrer mon propos. Sans vouloir porter atteinte à qui que ce soit, il se conçoit parfaitement que certains réfugiés cherchent à faire entrer de proches parents au Canada par parrainage privé. Leur objectif peut être légitime, mais ce n'est pas vraiment à cela que sert le parrainage privé de réfugiés.

Nous avons déjà prévu pour cette année une conférence tripartite, réunissant le gouvernement du Canada, des ONG, des parrains privés et le HCNUR, pour essayer de préciser les types de critères et de faire en sorte que tous les partenaires acceptent davantage ces critères, afin de favoriser une issue plus heureuse.

Il ne faut pas oublier non plus que, dans bien des régions d'où nous viendraient des demandeurs tout à fait légitimes, il se pose des problèmes logistiques qui n'ont rien à voir avec nous, mais qui sont inhérents à la région. Je pense, entre autres, à la poste, à la collecte de données et au transport des personnes en question du point A au point B. Nous y travaillons, et c'est pourquoi nous faisons intervenir le HCNUR.

M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.): Monsieur le président, nous vivons à une époque de migration. Des gens de cultures, de croyances, d'antécédents et de compétences fort variés se déplacent d'une partie du globe à une autre. De plus en plus de gens souhaitent trouver le meilleur pays de résidence possible. Ils veulent choisir l'endroit où s'établir.

Les crédits

Dans ce contexte, le Canada se présente de plus en plus comme une destination de choix pour de nombreuses personnes, comme ce fut le cas pour ma famille et moi, il y a plus de 30 ans. Je viens d'un petit village de la Macédoine appelé Brajcino, où vivaient 300 familles. À Toronto seulement, il y a maintenant plus de 400 familles, soit plus de 1 200 personnes qui viennent de ce même petit village.

Au cours des 20 dernières années, le Canada a connu une période sans précédent d'immigration forte et soutenue. Depuis les années 1980, le Canada a accueilli plus de 4,5 millions d'immigrants, dont 236 000 en 2004 uniquement. De ce fait, il y a une augmentation des demandes de citoyenneté canadienne. De toute évidence, plusieurs raisons expliquent cette augmentation.

Dès le début des années 2000, les niveaux d'immigration étaient élevés; plus de 225 000 personnes par année arrivaient au Canada. On sait qu'environ 80 p. 100 des résidents permanents demandent la citoyenneté après trois ans de séjour au Canada. De plus, comme la carte de résident permanent est devenue obligatoire pour utiliser les services des transporteurs commerciaux, nombre de résidents permanents de longue date demandent la citoyenneté.

Nos voisins du Sud exigent dorénavant davantage des résidents permanents du Canada qui désirent entrer aux États-Unis. Par surcroît, certains pays, comme l'Inde, ont modifié leur politique en matière de double nationalité. Enfin, il y a ceux qui cherchent simplement à raffermir leur lien avec le Canada. Ils veulent exprimer officiellement leur allégeance à notre pays et devenir Canadiens.

Nous apprécions ces nouveaux venus au Canada non seulement parce qu'ils enrichissent notre mosaïque culturelle, mais aussi parce qu'ils contribuent à accroître la prospérité du Canada et sa compétitivité à l'échelle mondiale.

Nous savons que le ministre et ses prédécesseurs ont pris des mesures pour accélérer le traitement des demandes de citoyenneté. Toutefois, il semble qu'il faille faire davantage. Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures il a prises pour que les demandes de citoyenneté canadienne ou les demandes de preuve de citoyenneté canadienne soient traitées en temps voulu?

● (2240)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je répondrai à la question avec plaisir. Nous recevons environ 170 000 nouvelles demandes de citoyenneté chaque année. Nous recevons une quantité énorme de demandes de preuve de citoyenneté.

J'ai déjà dit que, pour nous acquitter adéquatement de cette tâche, nous avons besoin d'équipement moderne et de processus actualisés afin de répondre rapidement aux demandes. Tout cela coûte cher. Nous avons investi 69 millions de dollars afin de réduire le temps de traitement des demandes au cours des deux prochaines années. Cette somme ne servira pas uniquement à acheter de l'équipement et à embaucher du personnel pour gérer les dossiers; elle servira à garantir que le ministère de la Justice, le SCRS et la GRC disposent des ressources humaines nécessaires pour procéder aux vérifications obligatoires et pour prendre les décisions liées au traitement des demandes.

Ces fonds ne vont pas uniquement à Citoyenneté et Immigration Canada, mais aussi à toutes les agences qui veillent à ce que la citoyenneté canadienne soit accordée à des demandeurs que nous voulons accueillir comme membres de notre grand pays.

M. Lui Temelkovski: Monsieur le président, est-ce que d'autres pays se sont montrés intéressés à étudier le système canadien d'immigration? Le Canada a la réputation d'avoir un des meilleurs systèmes d'immigration au monde.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, notre système intéresse tous les pays. Le Canada est un des quatre pays au monde dont le système est ouvert. Mon collègue et ami, le député de Thunder Bay, me demande de répondre à la question. La réponse est oui.

M. Lui Temelkovski: Monsieur le président, comme je l'ai mentionné plus tôt, je suis arrivé au Canada en 1968, en compagnie de ma mère et de mon frère. Mon père était déjà ici à notre arrivée.

De plus en plus, en venant au Canada, les gens sont séparés de leurs familles. Le ministre nous dira-t-il les mesures qui sont prises pour réunir les familles ou pour réduire le temps nécessaire pour que celles-ci soient réunies? Nous avons vécu séparés de mon père pendant quatre ans. Maintenant, je dois travailler à Ottawa cinq jours par semaine, mais ma femme et moi pouvons nous retrouver la fin de semaine. Il est intolérable pour nous de vivre cette situation, cinq jours par semaine. Pourtant, mes parents ont été séparés pendant cinq ans, période pendant laquelle j'étais aussi séparé de mon père.

Les choses ont changé. Est-ce une nouvelle tendance que les gens ne puissent plus tolérer d'être séparés de leurs familles? Qu'est-ce qui se passe?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je tiens à rassurer le député. Nous avons un niveau d'intolérance très élevé lorsqu'il s'agit de séparer des familles. C'est pourquoi les épouses et les enfants ont la priorité. En effet, nous traitons près de 60 p. 100 des cas dans les six mois suivant la demande. Cela est plutôt rapide. Nous voulons parvenir à traiter 100 p. 100 cas dans le même délai, mais nous n'y sommes pas encore arrivés.

Nous essayons d'être aussi novateurs que possible. Nous disposons du système de visas pour séjours multiples, qui permet aux parents et aux grands-parents d'entrer immédiatement au pays. Nous avons augmenté le nombre de parents qui pourraient être admis immédiatement. J'ai mentionné plus tôt les mesures que nous avons prises pour les épouses qui ont perdu leur statut.

Nous avons fait presque la même chose dans le cas des Vietnamiens qui se retrouvaient apatrides aux Philippines. Nous avons pensé qu'il fallait donner une chance de rentrer à des familles qui avaient été séparées pendant autant d'années. Dès mon entrée en fonction au ministère, nous avons tendu les bras pour les accueillir. C'était une occasion de tourner la dernière page de cette triste tragédie humaine.

● (2245)

M. Lui Temelkovski: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question au ministre au sujet des demandes de la part des personnes qui veulent obtenir le statut de visiteur au Canada.

Nous refusons de 130 000 à 150 000 demandes de la part de personnes qui voudraient obtenir le statut de visiteur au Canada, mais d'après ce que je sais, nous recevons plus de 96 millions de visiteurs au Canada. Est-ce que le nombre de refus a augmenté au cours des quatre ou cinq dernières années pour des raisons de sécurité liées aux attentats du 11 septembre 2001? Est-ce que ces raisons expliquent une partie des refus ou sont-elles étrangères à ces refus?

Nous ne pouvons certainement pas lever le nez sur l'argent qu'apportent les visiteurs au Canada. Si on diminuait le nombre de refus de moitié, il y aurait 75 000 visiteurs de plus au Canada, qui iraient probablement tous visiter la Tour du CN, les chutes Niagara et d'autres attractions du genre. Ce serait bon pour l'économie canadienne. Le ministre pourrait-il éclairer un peu nos lanternes à ce sujet?

Les crédits

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le Président, je pense que nous commençons tous à prendre conscience de la portée des activités de Citoyenneté et Immigration Canada. En effet, nous collaborons étroitement avec Industrie Canada et la Commission canadienne du tourisme pour nous assurer de bien intégrer nos activités à tous leurs projets éventuels.

À titre d'exemple, le député doit savoir que la récente visite du premier ministre en Chine, à la suite de laquelle la Chine a désigné le Canada comme destination privilégiée, se traduira probablement par une augmentation du nombre de touristes en provenance de ce pays chaque année, de l'ordre de 70 000 à 150 000 touristes de plus, d'après certaines prévisions. Nous devons donc affecter des ressources plus importantes pour traiter bon nombre de demandes provenant non seulement de Chine mais aussi d'ailleurs.

En réponse à la question du député qui portait également sur la sécurité, nul doute, les événements du 11 septembre ont modifié la perception des gens quant à ce qui se passe dans le monde, et dans certaines régions en particulier. Nous avons dû mettre en poste des agents sensibles à certaines préoccupations, afin d'assurer aux Canadiens que les visiteurs sont d'authentiques touristes, qui ne projettent pas d'accomplir quelque méfait.

Je ne suis pas sûr qu'on tienne beaucoup compte de ce fait dans l'arriéré, mais nous examinons certains développements structureux ou inhérents à ces divers refus, afin de pouvoir les identifier. Ainsi, au sein d'une certaine collectivité, nous étudions ceux qui viennent chez nous pour des motifs religieux, afin de voir quels genres de paramètres nous pouvons adopter pour bonifier l'expérience que nous vivons déjà. Nous cherchons à réévaluer les paramètres selon lesquels nos agents prennent des décisions locales dans l'exécution de ces visas.

Ainsi, le taux de refus dépend également d'une autre mesure, dont j'ai parlé tout à l'heure. Lorsque nous autoriserons des parents et des grand-parents à venir chez nous en vertu de visas pour séjours multiples, nous éliminerons un nombre considérable de refus de séjours pour des mariages et des funérailles ou d'autres célébrations.

Pour l'ensemble de ces considérations, le ministère, au cours des derniers mois, a élaboré un plan nous permettant d'individualiser certaines de ces questions; mais je prête l'oreille et je m'empresse d'ajouter que, l'année dernière, nous avons reçu quelque 850 000 demandes de visas de touristes. C'est un chiffre impressionnant: 850 000 personnes qui se sont présentées à nos missions uniquement dans le but de visiter le Canada et de s'écrier « Quel beau pays!, même en ce qui concerne Vancouver ».

• (2250)

M. Lui Temelkovski: Monsieur le président, je terminerai avec une brève question. Je sais que lorsque le ministre a été élu pour la première fois, il représentait bien des gens de la communauté italienne de sa circonscription. Nombre d'entre eux lui ont demandé de l'aide pour des visas de visiteur et des questions d'immigration.

Comme je suis le premier député d'origine macédonienne, bien des gens du Grand Toronto s'adressent à moi. J'aimerais savoir si nous refusons des gens en fonction de leur région d'origine. Les ressortissants de certaines régions essuient-ils plus de refus? Dans certaines communautés, on dit que tel ou tel pays, ou telle ou telle région, n'a pas la cote.

Je sais que cela ne s'applique pas à la communauté macédonienne, mais le ministre pourrait-il nous dire si des profils sont établis pour des régions précises du globe?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, nous avons des responsables locaux hautement qualifiés. Leur priorité, comme je l'ai dit, consiste à s'assurer que tout cadre dans le contexte canadien. Ils examinent les demandes une à une. Non, ils n'établissent pas de profils, pour reprendre l'expression du député. Pour ce qui est des missions qui seraient plus ou moins réceptives, non, les demandes sont examinées une à une en fonction des besoins de l'économie canadienne.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Vegreville—Wainwright.

Je remercie le ministre d'être parmi nous ce soir.

Je suis un député qui a eu la chance d'être accueilli au Canada comme réfugié. J'ai donc appris à connaître le processus lorsque ma famille est arrivée au Canada, au début des années 70.

Il est évident que le système d'immigration, qui a dû relever des défis, a connu des périodes difficiles. Les membres de ma famille, comme bien d'autres, sont venus ici comme de fiers réfugiés. Comme nous le savons, il y a fort peu de pays qui toléreraient que le fils d'une famille comme la mienne devienne député fédéral. Voilà qui en dit long sur notre pays et nos valeurs. Cela dit, il est indéniable qu'il y a aujourd'hui d'énormes difficultés à surmonter. Je sais que le ministre essaie de s'attaquer à une grande partie d'entre elles.

Je suis député depuis près de huit ans. Mon bureau a toujours eu des problèmes de visa, surtout pour l'obtention de visas de visiteur. Nous avons toujours eu des problèmes de rejet de demandes de visas de visiteur. Diverses solutions ont été avancées.

Tout cela est très pénible pour les gens qui tentent de réunir les membres de leur famille, même pour une courte période, et qui essaient d'obtenir rapidement un visa pour qu'ils puissent assister à un événement quelconque et retourner ensuite dans leur pays. Je me retrouve très souvent dans des situations très difficiles parce qu'un grand nombre de mes électeurs voient les demandes de visas de membres de leur famille refusées. J'aimerais un bref commentaire du ministre à ce sujet.

Chaque fois que je voyage au pays, des Canadiens viennent me voir pour me poser des questions à ce sujet, surtout parce que j'appartiens à une communauté ethnique. Pour les gens des communautés sud-asiatique, musulmane ou autres, c'est souvent plus facile de parler à quelqu'un qui est en mesure de comprendre leurs problèmes. Cela m'arrive souvent lorsque je voyage au pays.

L'un des principaux problèmes dont on me parle, et je sais que le ministre est bien au fait de la question, est celui de la reconnaissance des titres de compétence obtenus à l'étranger. J'entends très souvent des gens me dire qu'après tout le temps que nous avons passé à discuter de la question et après l'adoption de quelques initiatives visant à régler le problème, il semble toujours n'exister aucun processus officiel ou national pour la reconnaissance par les organismes professionnels et commerciaux du Canada des titres de compétence ou de l'expérience obtenus à l'étranger.

Les crédits

De même, les processus en place sont pour la plupart confus et très dispendieux. Il y a souvent un grand écart entre les renseignements qui sont fournis aux travailleurs immigrants qualifiés avant et pendant le processus d'immigration et la possibilité réelle qui leur est offerte de mettre leurs aptitudes et leur formation en pratique ici, sur le marché du travail canadien.

Dans le dernier budget fédéral, une somme de 20 millions de dollars avait été prévue à cet effet, je crois, et cet argent venait s'ajouter à d'autres sommes accordées dans des budgets précédents. J'aimerais, si possible, que le ministre nous dise comment, où et par qui cet argent a été dépensé. Quelle valeur en a-t-on tiré? C'est beaucoup d'argent. Que compte-t-on faire de plus pour corriger ce problème? D'après ce que me disent les gens à qui je parle, partout au pays, il semble que le problème persiste.

● (2255)

L'hon. Hedy Fry: Monsieur le président, un processus a été établi. Toute la question des travailleurs formés à l'étranger relève de plusieurs compétences. Cette question fait intervenir les provinces, les syndicats, les organes de réglementation, les universités et les collèges. Le gouvernement fédéral joue le rôle de chef de file dans ce domaine, bien que d'autres compétences que les compétences fédérales entrent en ligne de compte.

Nous venons d'annoncer l'Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger. Cette initiative consiste en un train de politiques interreliées et intégrées misant sur la collaboration avec les organes de réglementation afin de faciliter l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences acquis à l'étranger. On se penche actuellement sur un modèle d'évaluation pancanadien pour les titres de compétences des ingénieurs, des infirmières et des médecins. Le modèle d'évaluation pour les titres de compétences des médecins est déjà en place, celui des infirmières est prêt à être mis en place et le modèle d'évaluation pour les titres de compétences des ingénieurs vient d'être financé. Les choses vont bon train.

Nous travaillons avec les conseils sectoriels qui nous aideront à examiner les cas des travailleurs non régis par un organe de réglementation dans d'autres secteurs tels que l'industrie de la restauration, par exemple. Industrie Canada collabore avec eux à quelques-unes de ces initiatives.

Nous travaillons de concert avec les syndicats afin d'examiner certaines des questions concernant les travailleurs non qualifiés ou les travailleurs qualifiés syndiqués. Les syndicats sont prêts à collaborer avec nous pour assurer leur formation.

Nous sommes conscients de l'existence de quelques obstacles, dont la reconnaissance des titres de compétence. On y travaille. Dans certains cas, la formation linguistique constitue un obstacle. C'est pourquoi Citoyenneté et Immigration Canada, à titre de ministère participant, a affecté 20 millions de dollars par année à ce genre de formation linguistique plus poussée et à caractère technique.

Nous savons que, sans expérience acquise au Canada, l'insertion professionnelle n'est pas une mince affaire. Le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences a donc affecté des fonds à des initiatives d'insertion professionnelle.

Santé Canada fait de même pour le secteur des ressources humaines en santé. On a récemment annoncé des investissements destinés à permettre à des médecins formés à l'étranger d'entrer dans le système, d'être évalués et de participer à des programmes de résidence qui favoriseront leur avancement. Cela vaut également pour les infirmiers et les infirmières. On discute actuellement avec les pharmaciens.

Nous travaillons également avec le milieu des affaires, car l'insertion professionnelle répondrait aussi à un besoin dans le secteur privé. C'est ainsi que des représentants du secteur privé et d'Industrie Canada ont uni leurs efforts. D'autres travaillent en collaboration avec Santé Canada au dossier des pharmaciens ou encore avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada ou avec l'APECA.

Il y a actuellement une quinzaine de ministères qui nous prêtent main-forte, et nous travaillons de concert avec les provinces, les municipalités et tous ces organismes. En fait, cela se déroule étonnamment bien, car tout le monde semble être dans le coup et souhaiter que le projet réussisse.

M. Rahim Jaffer: Monsieur le président, je voudrais aborder la question de la crédibilité du budget, car je crois que tout le monde sait que des soupçons pèsent sur le ministère depuis le départ de la ministre précédente. Une foule de problèmes ont mené à sa démission.

Depuis qu'il a accédé à son poste, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a délibérément pris des mesures, à mon avis, pour nuire aux collectivités ethniques et à leurs habitants. Je vais en donner quelques exemples.

Le 13 mars, il a prévenu des membres de la collectivité sikhe de Toronto qu'ils ne devaient pas critiquer le gouvernement libéral. Il a dit qu'ils devaient le faire uniquement en privé. Il s'est attaqué à l'éditeur, qui est juif, de la revue *Western Standard* parce qu'il avait publié une affiche satirique dans laquelle on comparait les députés du Parti libéral à des criminels. Il a ensuite accusé le Parti conservateur d'être lié au Ku Klux Klan. Il a fait délibérément des observations au sujet du député de Newton—Delta-Nord, qui est conservateur et sikh. Enfin, vendredi dernier, il a divulgué des informations en provenance de son ministère, de sorte qu'il a directement abusé de son pouvoir et enfreint la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Étant donné ces nombreux exemples, qui auraient tous dû entraîner la démission du ministre ou son renvoi par le premier ministre, comment les Canadiens sont-ils censés lui faire confiance à propos de ce budget?

Le président: Le ministre veut-il répondre? Seul le dernier mot renvoie au budget. Le député exagère vraiment.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, il existe une certaine courtoisie dans cet endroit, et je ne veux pas m'abaisser comme cet intervenant vient de le faire.

Si nous voulons parler du budget, tout le monde peut en discuter. Je suis ici pour répondre à toutes les questions portant sur le budget. Si des gens veulent s'éloigner du sujet, ils peuvent le faire ailleurs.

Je suis heureux de pouvoir dire que l'examen du budget constitue une démarche démocratique utile. Il est dommage que ce ne soient pas tous les députés qui saisissent l'occasion de l'examiner.

● (2300)

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le président, c'est à ce ministre que l'on doit l'absence de civilité à la Chambre; on lui doit aussi les commentaires tout à fait inappropriés qu'il a formulés et dont notre collègue a parlé. J'ai dit et je maintiens qu'il devrait démissionner.

Les crédits

Je vais parler de ce que j'ai pu observer en 12 ans comme député. J'ai été élu pour la première fois en 1993. À l'époque, notre système d'immigration fonctionnait assez bien dans de nombreux domaines, en dépit de certains problèmes. Douze ans plus tard, notre système est en bien pire état dans tous les domaines. Pourtant, les uns après les autres, les ministres ont fait des déclarations du genre de celles que nous avons entendues de la bouche du ministre durant toute la soirée, déclarations pompeuses et lénifiantes s'il en est. Les députés comprendront ma frustration à écouter durant 12 ans des ministres faire ce genre de beaux discours. C'est bien frustrant.

La meilleure preuve de la détérioration du système, comme le savent les députés de tous les partis, se trouve dans tous nos bureaux, même dans ceux des circonscriptions rurales comme la mienne: mon personnel passe de plus en plus de son temps à traiter des problèmes qui devraient être réglés par les fonctionnaires du ministre.

Je ne blâme pas les employés du ministère de l'Immigration. Le ministre et le gouvernement sont à blâmer; ce sont eux qui n'ont pas fourni les ressources nécessaires et qui n'ont pas formulé de lois ni de règles pour améliorer le système.

Il y a un centre dans Vegreville—Wainwright, plus précisément dans la ville de Vegreville. Les employés réussissent à faire fonctionner le système et le centre malgré la situation difficile engendrée par le gouvernement. C'est tout à fait inacceptable.

Le personnel des députés n'est pas censé accomplir le travail qui devrait être fait, à juste titre, par le ministère. Il faut que ça change. Nous faisons ce travail parce que, en tant que députés, nous voulons que le système d'immigration fonctionne.

Aucun député n'ignore l'importance que revêt l'immigration pour notre pays, pour nos collectivités. En désespoir de cause, pour faire fonctionner un système défaillant, qui se détériore de plus en plus depuis mon arrivée à la Chambre il y a 12 ans, nous faisons ce qu'il faut. Nous demandons à notre personnel de faire ce qu'il faut pour que le système fonctionne un tant soit peu.

Je veux en venir à une situation qui a eu lieu dans ma circonscription. Les gens viennent souvent dans mon bureau pour exprimer le mal qu'ils ont eu à faire venir leurs parents ou leurs grands-parents au Canada. Nous avons beaucoup de problèmes de cet ordre là, c'est pourquoi en novembre, mon personnel a téléphoné à un des bureaux principaux du pays. Le ministère compte de très bons employés, qui viennent en aide à mon personnel. Nous avons eu plusieurs cas semblables de suite. Dans un d'entre eux, une famille tentait désespérément de faire venir ses parents, mais rien ne se passait. Elle était arrivée au point où on allait lui faire payer les mêmes frais à nouveau parce que le ministère avait pris trop de temps à traiter sa demande.

Les retards ministériels dépassent les limites de temps prévues pour les vérifications médicales, les vérifications de sécurité et autre, c'est pourquoi les frais sont imposés à nouveau, à cause des défaillances dans le travail au ministère. Pour cette famille, les échéances approchaient à grand pas. Mon personnel a téléphoné au ministère et est tombé sur un employé, dont je ne divulguerai ni le nom ni le bureau d'attache, qui a dit, comme si de rien n'était, que le parrainage de parents ou de grands-parents était une priorité zéro pour le gouvernement. C'est exactement ce qu'il a dit.

J'ai posé une question à ce sujet en novembre dernier. À l'époque, le ministre ne m'a pas donné de réponse. C'est à cela que nous sommes confrontés. Le parrainage de parents ou de grands-parents est une priorité zéro. En d'autres mots, ça ne vaut même pas la peine d'essayer.

Les libéraux prétendent avoir remédié à la situation. Vous m'excuserez si je reste sceptique, mais ça fait 12 ans que j'entends le même genre de promesses. Permettez-mois de douter qu'ils remédieront à quoi que ce soit, parce qu'ils ne le feront pas. Le seul moyen de réparer le système est de changer de gouvernement. Nous n'avons plus le choix.

• (2305)

Nous pouvons rester ici ce soir et continuer d'écouter. Nous avons eu d'autres ministres de l'Immigration qui ont participé à des comités de ce genre auparavant. Nous pouvons rester ici toute la soirée, poser des questions et n'obtenir aucune réponse satisfaisante du ministre. Il ne cesse de dire que tout va bien. Tout ne va pas bien, et le gouvernement ne règlera pas les problèmes.

Le ministre aurait dû démissionner à cause des remarques qu'il a faites. Cela montre bien l'absence de bonne volonté du gouvernement. Il faut remplacer le gouvernement. C'est aussi simple que cela.

J'aimerais vraiment poser certaines questions. Je sais que mon temps de parole est limité. Je ne sais pas si cela servirait à quelque chose de toute façon. Je suis venu ici ce soir dans l'intention de poser de brèves questions pour obtenir de brèves réponses, mais il n'en sera pas ainsi. Par conséquent, je vais prendre les deux minutes qu'il me reste pour faire d'autres observations.

Un des problèmes les plus courants que nous rencontrons dans nos bureaux, c'est celui de personnes qui se marient à l'extérieur du pays et qui veulent faire venir leur conjoint ou leur conjointe au Canada. J'ai entendu le ministre dire plus tôt que 60 p. 100 des demandes étaient traitées dans un délai de six mois ou quelque chose du genre. Je ne le crois pas parce que ce n'est pas le cas. D'après tous les collègues à qui j'ai parlé de cette question, c'est tout simplement impossible. Ce chiffre de six mois est une invention des libéraux. Ils ont inventé ce chiffre, mais ce n'est pas cela du tout.

Le gouvernement agit de façon cruelle et insensible lorsque, parce qu'il est incapable de faire son travail, des conjoints sont séparés pendant des années dans certains cas, comme c'est arrivé à des gens de ma circonscription. Ce n'est pas parce qu'ils posent une menace à la sécurité ou parce qu'ils ont des problèmes de santé. Ce n'est rien de cela. Le gouvernement ne veut pas établir des règles et ne veut pas donner au personnel du ministère de l'Immigration les ressources dont il a besoin. C'est pourquoi le système ne fonctionne pas.

Encore une fois, il est inutile de poser des questions. Il faut remplacer le gouvernement, et c'est ce que nous ferons le plus tôt possible.

[Français]

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le président, cela fera bientôt 25 ans cet été que le Canada a accueilli le premier groupe de personnes fuyant un gouvernement communiste établi depuis peu au Vietnam.

La vue de dizaines de milliers de réfugiés sur des navires en bois improvisés est, bien entendu, une image que nombre d'entre nous n'oublierons jamais. Leurs souffrances ont changé des vies et nous ont incités à agir. Aujourd'hui, ce même esprit de compassion et cette préoccupation à l'égard d'autrui brûle de tous leurs feux dans le coeur de tous les Canadiens.

Les crédits

Nous avons tous été profondément touchés par les souffrances de ces familles vietnamiennes ou philippines, de même que par les nombreuses histoires au sujet des bien-aimés absents, et par l'espoir de regroupement des membres de familles, ici, dans ce grand pays.

La question de la famille est certes une préoccupation extrêmement importante, autant pour moi-même que — j'en suis convaincu — pour l'ensemble du gouvernement. Lorsqu'on regarde la position que ces familles peuvent avoir chez eux et des membres qu'ils peuvent avoir ici, ils est très important pour nous de s'assurer de faire des choses afin de pouvoir réunir ces familles, de leur donner toutes les chances possibles de pouvoir vivre ensemble et en harmonie.

Lorsqu'on regarde un exemple aussi banal qu'une nouvelle naissance — les membres de ce parlement sont au courant —, comme il m'est arrivé au cours des dernières semaines, on voit encore plus l'importance de réunir les familles et de s'assurer que les gens puissent travailler, être ensemble et donner de l'amour à leur prochain.

Naturellement, pour bon nombre de nouveaux arrivants que le gouvernement amènent au Canada, les familles sont une ancre et une source d'énergie pour l'avenir. Les familles représentent aussi les fondements plus solides de la santé et de la postérité des collectivités et des nations quelles qu'elles soient.

Un autre exemple est celui dans ma circonscription. Nous avons tout dernièrement mis en place un système qu'on appelle le Programme de carrefour d'immigration rurale pour s'assurer justement d'intégrer les gens en provenance d'autres pays, soit nos nouveaux arrivants.

Nous avons mis en place ce système pour nous assurer d'utiliser de nouvelles façons de faire, pour démontrer aux Canadiens qui sont ici comment nous pouvons accueillir les nouveaux arrivants et réunir les familles en même temps.

Nous devons donc nous assurer que la catégorie de regroupement familial demeure un élément vigoureux, une partie intégrante du programme d'immigration du Canada.

Je suis extrêmement fier que le gouvernement du Canada ait accepté un grand nombre des 2 000 Vietnamiens encore installés aux Philippines qui peuvent trouver de proches parents dans ce pays. C'est une bonne nouvelle pour tout le monde.

Cela dit, je crois que nous pouvons tous nous rendre compte que l'entreprise ne sera pas facile. Certains demandeurs éventuels, par exemple, pourraient ne pas posséder les preuves d'identité suffisantes et appropriées. Je sais que le ministre a travaillé très fort avec des intervenants appropriés comme SOS Viet Phi.

Ma question ce soir est la suivante. Est-ce que les mesures visant à aider les personnes en question à venir ici, au Canada, progressent et quand peut-on s'attendre à voir arriver les premières familles?

• (2310)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, mon collègue a posé une très bonne question. Toutefois, avant d'y répondre, je voudrais dire quelques mots en anglais pour répondre aux affirmations du député conservateur.

[Traduction]

Nous sommes aujourd'hui le 18 mai. Le député a dit qu'il a posé une question au sujet de la réunification des familles en novembre et qu'il n'a pas reçu de réponse. Je pense qu'il a raté les annonces que j'ai faites au sujet des demandes de réunification des familles qui sont présentées au Canada et qui concernent des époux sans statut. Ces annonces visent environ 3 000 familles qui résident au Canada.

Nous avons fait une annonce au sujet des parents et des grands-parents. Le député ne croit pas que les annonces ont changé quoi que ce soit au nombre d'immigrants dans cette catégorie, mais celui-ci est passé de 6 000 à 18 000 cette année et l'an prochain. De plus, nous offrons à tous ceux qui ne sont pas parmi les 18 000 personnes retenues cette année et l'an prochain, la possibilité de se prévaloir de visas de visiteur pour séjours multiples afin de venir visiter leur famille au Canada.

Ce n'est peut-être rien de concret aux yeux du député, mais c'est bel et bien une politique que nous avons mise en oeuvre, et non pas une promesse ou une indication de ce qui pourrait se produire. Cela s'est déjà concrétisé.

[Français]

Je voudrais revenir à mon collègue qui a posé une très bonne question au sujet de ceux et celles qui sont victimes d'une énorme tragédie du siècle passé. Je me réfère aux ressortissants et ressortissantes du Vietnam, soit les 2 000 Vietnamiens qui se trouvent encore aux Philippines sans statut, c'est-à-dire que l'ONU ne les a pas inscrits en tant que réfugiés.

Nous avons donc mis en place un programme pour les accommoder, ici, au Canada, s'ils ont un parent qui veut les parrainer. Nous avons fait en sorte que la définition de « famille » soit élargie pour accommoder le plus grand nombre possible de ces personnes. Nous travaillons en collaboration avec trois autres pays pour aider les 2 000 Vietnamiens qui demeurent encore sans statut.

M. Jean-Claude D'Amours: Monsieur le président, j'ai entendu dire que le gouvernement canadien, le Canada, aurait pu et aurait dû agir plus rapidement pour régler ce problème. En effet, certains députés ont indiqué que le gouvernement du Canada devrait faire encore davantage en élargissant la catégorie du regroupement familial de façon permanente.

J'ai écouté très attentivement les deux points de vue à cet égard. À ma connaissance, ni la communauté internationale ni le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'ont jugé que la population vietnamienne aux Philippines avait besoin d'être protégée par une réinstallation.

Il incombe normalement au Haut-Commissariat des Nations Unies et à un pays d'accueil pertinent de déterminer si les intéressés sont des réfugiés. Ils l'ont fait dans le cas présent et ont établi que les 2 000 Vietnamiens en question n'étaient pas des réfugiés.

Le gouvernement du Canada a néanmoins convenu d'apporter son aide en permettant à ceux ayant de proches parents au Canada d'être parrainés aux fins de l'immigration. Le Canada aurait-il pu ou aurait-il dû faire davantage pour aider les personnes en question? Combien de personnes pourront se qualifier quant aux critères d'admissibilité au Canada prévus par la nouvelle politique?

• (2315)

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, on nous a demandé d'accommoder un certain nombre de personnes. On a identifié 150 cas qui pourraient compter 297 personnes. Toutefois, nous ne sommes pas sûrs que tous ceux et celles qui font partie de cette catégorie désireraient venir au Canada, car les États-Unis, l'Australie et la Norvège sont aussi engagés dans le même programme.

Les crédits

Par conséquent, nous avons dit que s'il est possible d'en accepter davantage, nous sommes disposés à le faire. Cependant, les premières indications que nous avons pu obtenir grâce à des éléments de la communauté nous indiquent que quelque 200 personnes viendront au Canada en vertu de ce programme. S'il s'avère qu'il y en ait d'autres, nous pourrions prendre les mesures nécessaires pour les faire venir. Toutefois, à ce jour, il n'y a pas d'indications à cet égard.

M. Jean-Claude D'Amours: Monsieur le président, je poserais une dernière question. J'ai pu comprendre du ministre qu'il existe une très grande collaboration entre différents pays pour pouvoir combler des besoins lorsque des situations particulières surviennent dans des pays impliquant des individus.

Le ministre pourrait-il indiquer si le gouvernement du Canada continuera à collaborer et à travailler en partenariat? On sait que le partenariat est l'une des causes de la réussite des démarches entreprises ici même au Canada et aussi à travers le monde. Le ministre peut-il nous indiquer si nous allons continuer à travailler en partenariat, si jamais d'autres situations semblables se présentaient devant nous, pour s'assurer de répondre aux besoins de ces gens?

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, nous essayons toujours de bâtir sur le succès. Ce partenariat est une indication du succès que nous pouvons connaître. Nous aimons toujours obtenir un succès partagé par tout le monde.

[Traduction]

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC): Monsieur le président, je vais partager mon temps de parole avec notre porte-parole en matière d'immigration.

Pour effectuer un changement, il faut d'abord reconnaître l'existence d'un problème. Or, ce soir, j'ai constaté que le ministre se fait souvent le défenseur d'un système, au lieu d'être l'agent de changement que j'aimerais vraiment qu'il soit.

Nous avons des consommateurs, des demandeurs, peu importe comment on veut les appeler, qui paient beaucoup d'argent, mais qui doivent quand même s'adapter au système administratif. Ainsi, les gens servent le système ou la bureaucratie, alors que ce devrait être le contraire. C'est nous qui devrions servir les gens. Nous avons des données en ce sens dans mon bureau de circonscription et dans tous les bureaux de circonscription au pays.

Je me souviens d'avoir parlé à l'ancienne ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, lorsque celle-ci allait être nommée. Elle était très optimiste quant à ce qu'elle allait pouvoir faire à titre de ministre, parce que son bureau était situé dans une circonscription urbaine comptant un fort pourcentage d'immigrants. Elle avait dit que les questions d'immigration représentaient quelque chose comme 90 p. 100 du travail dans son bureau de circonscription. La députée était donc très sensibilisée à ce dossier.

Que s'est-il passé, après les conversations que j'ai eues avec elle, une fois que les hauts fonctionnaires l'aient encadrée et aient commencé à lui dire ce qu'elle pouvait faire ou ne pas faire? Son optimisme et sa détermination ont commencé à faiblir.

Le travail que je fais, dans ma circonscription, porte à 80 p. 100 sur des questions d'immigration. Je ne le recherche pas, mais c'est ainsi. Les gens viennent frapper à ma porte et j'agis comme l'ombudsman de dernier recours. Nous essayons d'établir un contact entre les intéressés et le ministère mais, très souvent, ce dernier n'établit pas la communication avec sa clientèle. Il est constitué d'une bureaucratie, comme je le disais au début de mon intervention, avec

laquelle les personnes que le ministère est censé servir ne parviennent pas à établir de contact.

Nous sommes conscients que le système est trop complexe. Nous avons mis en place un nouveau régime législatif, il y a quelques années, et nous continuons d'y apporter des correctifs. Je crois que l'expérience nous a démontré que la nouvelle loi devra être améliorée parce qu'elle ne répond pas comme elle le devrait aux besoins des gens.

N'est-ce pas l'actuel ministre qui a déclaré publiquement que, si seulement il devenait ministre de l'Immigration, il procéderait aux changements nécessaires? Je me rappelle l'avoir entendu le dire. On racontait, ici, qu'il voulait devenir ministre de l'Immigration; c'est ce que rapportaient les médias. J'espère que, fort de l'énergie qui l'anime, le ministre de l'Immigration commencera à apporter les changements nécessaires et qu'il en sera l'artisan.

Je me demande s'il abandonnera le système de quotas. Quels quotas? Nous en avons de toutes les sortes et ils sont fondés sur les ressources. Ces quotas sont souvent très discriminatoires.

J'ai vu se succéder les ministres, mais le système ne semble pas s'améliorer, même si on crée toujours un nouveau programme, un nouvel examen, et j'entends maintenant parler d'un plan en six points.

Si, dans certaines circonstances, le ministère ferme la porte, il devrait le faire de façon honnête. Si l'on veut prendre un exemple, il faudrait cesser de vendre des billets d'avion si l'appareil est déjà plein. Nous continuons de faire de la publicité et de nous présenter comme une société ouverte et désireuse d'accueillir des immigrants, mais nous n'avons pas les ressources ni la capacité de réaliser nos promesses à la communauté internationale. Nous prenons l'argent des gens, mais nous ne traitons pas leur dossier.

Sans vouloir attaquer le ministère, je pense que les gens font tout leur possible, mais on a néanmoins observé un certain manque de leadership administratif et il existe des problèmes bien réels.

Tout ce que j'ai entendu dire au ministre jusqu'ici ce soir, c'est que tout va bien, qu'on pourrait peut-être faire un peu mieux en y mettant un peu plus d'efforts, qu'on a un plan en six points et ainsi de suite. C'est du réchauffé, tout ça.

Mon collègue s'est emporté un tantinet et il s'est exprimé avec émotion. N'empêche que nous nous soucions vraiment de voir le ministre et son ministère réussir parce que de leur succès dépend celui du Canada. Ministres et gouvernements passent, mais le ministère reste. Le Canada conservera son attitude d'ouverture au monde, et nous aurons avantage à faire mieux que ce que nous avons fait jusqu'ici.

● (2320)

Je vais essayer de poser quelques questions bien précises au ministre. Combien de demandeurs indépendants y a-t-il actuellement sur la liste d'attente, à Beijing par exemple? Combien de temps un demandeur de Beijing doit-il attendre avant d'obtenir sa première entrevue? D'ici quand le ministère aura-t-il pourvu aux besoins en ressources de ce centre, pour qu'il s'écoule moins d'un an entre la présentation d'une demande et l'entrevue?

Je sais que c'est loin d'être le cas en ce moment. Ma question porte spécifiquement sur la situation à Beijing et sur les délais. Quel est l'arriéré et combien de temps faudra-t-il pour ramener les délais à moins d'un an quand il s'agit d'obtenir une entrevue à Beijing?

Les crédits

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, je veux répéter ce que j'ai dit plus tôt: nous avons prévu des ressources dans le budget de 2005. Environ 100 millions de dollars pour la prestation de services. Cela se traduira par un meilleur service à la clientèle et s'appliquera aussi à certaines des ressources dans les centres d'appels que nous avons, de manière à ce qu'ils soient plus axés sur le client. Cela comprend le portail que nous mettrons à la disposition des gens et qui les informera mieux à propos du ministère et de son action.

En ce qui concerne ce que nous faisons depuis un certain temps, je répète encore ce que j'ai dit à de nombreuses occasions ce soir: nous avons un plan d'immigration annuel qui est déposé à la Chambre chaque mois de novembre et chacun des députés a une occasion de fournir son apport.

Toutefois, la réalité est que nous avons eu la grande chance que la demande dépasse l'offre. Cela témoigne du succès du Canada. Cela ne veut pas nécessairement dire que le système est déficient. Nous avons connu un énorme succès et nous nous efforçons constamment de nous améliorer.

Par le passé, on m'a qualifié de détracteur du ministère. Je ne crois pas que quiconque fasse jamais remarquer que je voulais ce poste. J'avais un portefeuille de niveau plutôt élevé quand on m'a demandé de prendre celui-ci. J'étais très heureux là où j'étais. Je suis heureux maintenant parce que je ne suis pas un défenseur du ministère; en fait, je suis une personne qui travaille avec les fonctionnaires du ministère à la réalisation de tous les buts et objectifs que les Canadiens ont cernés par l'intermédiaire de leur plan parlementaire. Avançons-nous? J'aimerais que le député reconnaisse qu'au cours des quatre derniers mois, nous avons lancé des initiatives que chacun aurait applaudies. Je ne demande pas d'applaudissements mais, au nom de mon ministère, je les accepte.

En ce qui a trait aux autres questions relatives à Beijing, j'aimerais répondre expressément à chacune d'elles. J'accepterai les questions par écrit et j'y répondrai de la même façon.

● (2325)

M. Paul Forseth: Monsieur le président, mon observation relative au quota concerne le ressourcement. Nous savons pertinemment qu'un ETP, un employé, un professionnel, peut seulement traiter un certain nombre de dossiers par année. Le ministère le sait aussi. Il fait sa planification en fonction de cela.

Cependant, alors qu'année après année des gens présentent des demandes à nos différents points d'entrée, on s'attendrait à ce que le ministère fasse correspondre le service à la demande et qu'il réponde à la demande sur le terrain. S'il ne le fait pas, c'est qu'il fixe un quota, artificiellement, dans le budget. J'en ai été témoin année après année à Beijing.

L'hon. Joseph Volpe: Monsieur le président, nous avons les ressources voulues pour atteindre les niveaux précisés par le

Parlement. C'est le cas au moins depuis que je suis ici, soit depuis 17 ans. Les niveaux sont fixés par le Parlement, qui détermine aussi de combien de ressources disposera le ministère pour faire son travail. Je le répète, nous avons reçu un nombre de demandes qui excède la capacité de traitement de notre personnel. Nous devons nous occuper de ces questions.

Cependant, je veux donner quelques bonnes nouvelles si elles ne sont pas déjà connues. Environ 80 p. 100 des demandes d'immigration de conjoints sont traitées en moins de 12 mois. Ce n'est pas assez rapide, mais c'est très bon. Environ 72 p. 100 des visas de résident temporaire sont émis en moins de deux jours et 72 p. 100 des demandes des étudiants sont traitées en moins de 28 jours. Ce sont là des chiffres qui démontrent que le ministère atteint des normes de rendement fixées indépendamment de sa mission.

C'est dire que tout ne va pas si mal que cela. Nous reconnaissons que nous faisons des progrès. Nous faisons notre propre critique. Cependant, il est important de comprendre que nous nous améliorons.

Le président: La députée de Calgary—Nose Hill dispose d'une minute si elle veut récapituler la discussion.

Mme Diane Ablonczy: Monsieur le président, je sais que tous les députés sont désolés parce qu'on ne m'alloue qu'une minute. Je tiens à dire non pas au ministre, mais bien à la Chambre que je trouve le processus décevant. Nous avons passé quatre heures à discuter et je n'ai pas entendu une seule réponse précise.

La Chambre compte sur la sagesse de nombreux députés. D'aucuns connaissent bien et ont à coeur le système d'immigration. Pourtant, on a formulé des tas de lieux communs, mais peu de réponses précises ce soir. C'est une honte. On a posé et soulevé des questions précises, mais on ne peut pas dire qu'il y ait eu un véritable partage d'idées positives et utiles dans toutes les sérénades qu'on nous a servies.

Monsieur le président, nous devons réexaminer l'ensemble du système de comité plénier. Nous devons nous assurer que le comité plénier donne de meilleurs résultats pour les Canadiens que ce ne fut le cas ce soir.

● (2330)

Le président: Comme il est 23 h 30, tous les crédits sont réputés avoir fait l'objet d'un rapport conformément à l'article 81(4) du Règlement. Le comité s'ajourne et je quitte maintenant le fauteuil.

(Il est fait rapport de tous les crédits concernant la citoyenneté et l'immigration.)

Le vice-président: La Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 23 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 18 mai 2005

INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
Les crédits	
Citoyenneté et Immigration—Le Budget principal des dépenses 2005-2006	
Étude en comité plénier de tous les crédits au titre de la Citoyenneté et Immigration dans le budget principal des dépenses, M. Strahl au fauteuil	6163
Mme Ablonczy	6163
M. Volpe	6165
M. Volpe	6166
Mme Faille	6167
M. Siksay	6169
M. Telegdi	6171
M. Richardson	6173
M. Lee	6176
M. Clavet	6177
Mme Fry	6178
Mme Folco	6179
M. Jean	6180
M. Wrzesnewskyj	6182
Mme Fry	6183
M. Siksay	6184
M. Temelkovski	6186
M. Jaffer	6188
M. Benoit	6189
M. D'Amours	6190
M. Forseth	6192
Rapport de tous les crédits concernant la citoyenneté et l'immigration	6193

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**